Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mmoiresetcorre04vill

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

11199
079
V.4

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME QUATRIÈME

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ :

40 exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder

5 exemplaires numérotés sur papier Whatman.

MÉMOIRES

ET

CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME QUATRIÈME

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET C^ie^, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1889

Tous droits réservés.

Andujar a 9. Avril 1823

J'ai enfin le plaisir de recevoir ce matin
vous chez Comte, votre lettre du 2 - Les
plaintes que j'ai reçues de tous côtés sur les
arrestations arbitraires des autorités locales,
avaient été portées par le Régent à mon avis
dans la nécessité de rendre l'ordonnance
que j'ai jointe ici - Il n'y avait rien de
nouveau à Cadix le 6. au Soir. Depuis
mon entrée, Bordesoulle a envoyé
un Officier à Lestrine pour demander
l'Capitulation de la flotille Portugaise - Ce
n'est que quand je serai arrivé à Cadix
que je pourrai juger s'il y aura des
mesures à faire - Je vous renouvelle,
mon cher Comte, l'assurance de toute
mon estime et affection -

Louis Antoine

Fac-simile d'une lettre autographe de Mgr le duc d'Angoulême au comte de Villèle.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU

COMTE DE VILLÈLE

TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1823

CCCXCV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 1er juin 1823.

« Monseigneur,

« Je viens de prendre les ordres du Roi sur la lettre que V. A. R. a bien voulu m'adresser le 26 du mois dernier.

« S. M. est très satisfaite de la manière dont a été conduite et terminée l'affaire de la Régence. Elle aura égard au témoignage que rend V. A. R. du dévouement, de l'activité et de l'intelligence avec lesquels M. de Martignac a exécuté ses ordres durant tout le cours de cette négociation.

« J'ai mis sous les yeux du Roi le rapport que m'a adressé M. de Martignac. S. M. m'a chargé de lui écrire et de lui témoigner toute sa satisfaction.

Une seule chose dans toute cette affaire a paru ici susceptible de quelque observation : c'est la publication officielle des restrictions apportées par les Conseils à l'invitation que leur avait adressée V. A. R. pour la nomination de la Régence ; cette publication peut autoriser les difficultés que les mécontents, soit en Espagne, soit dans les cabinets de l'Europe, peuvent être disposés à faire pour reconnaître cette Régence. Mieux eût valu peut-être se borner à publier la reconnaissance des cinq personnages désignés par les Conseils ; mais nous espérons que la marche rapide des événements emportera avec elle l'obstacle que pourrait offrir, dans un autre temps et dans d'autres circonstances, la révélation officielle d'un incident qu'il eût peut-être mieux valu laisser passer avec moins d'importance.

« Le Roi va donner des ordres au ministre de la Guerre pour la mission de M. Joinville ; je n'en aurais pas ouvert l'avis sans être assuré que cette mission aurait l'assentiment de V. A. R. Ce qu'elle veut bien me marquer à cet égard a contribué à la détermination de S. M. Le Roi me charge de dire à V. A. R. qu'il attend de cette mission les résultats les plus satisfaisants, et le terme des dissentiments qui ont existé sur le mode à suivre pour garantir l'exactitude et l'économie dans les services administratifs de l'armée.

« M. de Talaru partira d'ici du 4 au 5 de ce mois, pour se rendre auprès de la Régence en qualité d'ambassadeur de S. M. T. C. Le but qu'on s'est proposé par cet acte est de déterminer les cabinets d'Autriche, de Prusse et de Russie à reconnaître la Régence et

lui envoyer leurs ministres. On espère de cette opération le concours de l'Angleterre à la délivrance de Ferdinand, parce qu'il est difficile que cette puissance consente à conserver seule un ambassadeur auprès des Cortès, ou d'un roi déclaré prisonnier par tout le reste de l'Europe. Tel est le véritable objet de l'envoi de M. de Talaru à Madrid. L'intention du Roi est que V. A. R. n'en reste pas moins chargée de ses pouvoirs généraux et supérieurs pour la direction suprême de toutes les affaires, tant politiques que militaires, en Espagne; M. de Talaru sera sous ses ordres immédiats, comme y était M. de Martignac dans un temps où la présence d'un ambassadeur en titre eût été inutile et peut-être ridicule. Si, comme nous l'espérons, tous les autres cabinets se décident à envoyer leurs ministres à Madrid, V. A. R. ne peut en éprouver aucun embarras; toutes les relations diplomatiques auront lieu comme ailleurs entre ces ministres et l'ambassadeur français; ce dernier rendra compte à V. A. R. et n'agira qu'en vertu de ses ordres. Tel est le moyen qui nous paraît le plus propre à concilier ce que nous espérons d'utile de l'envoi de M. de Talaru, avec ce qui est dû à la présence de V. A. R., à la haute mission que lui a donnée S. M., enfin à la confiance sans bornes que le Roi me charge de dire à V. A. R. qu'elle vient de trop bien justifier, pour qu'il n'eût pas la volonté de lui conserver jusqu'à la fin tous les moyens de terminer elle-même une entreprise qu'elle a si bien conduite jusqu'au point où elle est aujourd'hui.

« Quant à M. de Martignac, sa présence devenant inutile après l'arrivée de M. de Talaru, il sera rap-

pelé ainsi qu'il le désire, et le Roi me charge de vous annoncer qu'il aura soin de pourvoir à ce que ce rappel ne puisse être pris pour une disgrâce.

« J'ai rendu compte à Monseigneur dans ma lettre d'hier de ce qu'on débitait sur notre situation en Catalogne. Je lui envoie aujourd'hui, à défaut de rapports officiels, des extraits que je viens de faire faire dans trois lettres écrites par Desprez, major général du maréchal Moncey, au ministre de la Marine; sans doute que V. A. R. est plus promptement et mieux instruite que nous, mais je regarderai toujours comme un de mes devoirs de porter à sa connaissance tout ce qui pourra contribuer à la mettre à même de prendre les déterminations qui dépendent d'elle, avec tous les renseignements qu'il est en mon pouvoir de lui fournir.

« La proclamation de Monseigneur aux Espagnols paraît avoir réuni tous les suffrages ici, et ce n'est pas chose facile que d'obtenir cette unanimité, dans un moment où l'approche du dénouement de la crise politique espagnole ranime toutes les passions qui auraient voulu la faire tourner à leur profit. J'ai l'honneur d'être, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

CCCXCVI. — S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 2 juin 1823.

« Je joins ici, mon cher comte, la copie de la lettre que j'écris au roi d'Espagne. J'ai reçu ce matin votre lettre du 27. Ce que vous me mandez de

MM. Erro et Jouffroy m'afflige, mais ne m'étonne pas. Il me tarde de voir arriver votre ambassadeur, pour n'avoir plus rien à démêler avec ces messieurs, qui sont tous exclusifs. La nouvelle Régence a donné un décret foudroyant contre deux régiments, qui doit faire le plus mauvais effet; je l'ai appris en le lisant dans la *Gazette*. Dans le premier moment, je voulais défendre qu'on leur donnât aucun fonds et donner un ordre du jour diamétralement opposé à leur décret; je ne l'ai pas fait pour le maintien de la paix, car cela aurait mis scission entre le gouvernement espagnol et moi. Je crains que Martignac ne soit un peu faible avec eux, et puis il est un peu plus exclusif que moi. J'évite le plus que je peux d'avoir rien à traiter avec eux, parce que je me fâcherais et que je les menacerais.

« Je vous demande vos instructions pour savoir si je dois laisser aller les choses comme cela, ou si je dois agir d'autorité envers les Espagnols; ce n'est pas un moyen de réussir, parce qu'ils sont hauts et entêtés, même en demandant de l'argent.

« Fixez ce que je dois leur donner par mois ou par quinzaine, et alors, ce qui est plus simple, nous n'entrerons dans aucun détail de l'emploi qu'ils en feront. Jusqu'à présent les crédits pour eux n'ont été que promis par vous, il faudrait qu'ils fussent ouverts d'une manière distincte.

« Le crédit de cent mille francs par mois pour dépenses secrètes a été promis par le ministre de la Guerre, mais il n'a pas encore été accordé. L'intendant en chef n'a rien reçu sur cela.

« J'ai reçu hier de très bonnes nouvelles de Molitor, de Caspe, du 29. Après s'être mis en communi-

cation à Agramonte avec le 4e corps et avoir forcé par ce mouvement Mina à se rejeter sur Barcelone, il va continuer sa marche sur Valence et rechasser Ballesteros qui (à ce qu'il paraîtrait) se serait reporté sur Teruel avec 8000 hommes. Je regarde l'affaire de la Catalogne comme finie, mais elle aurait dû être menée avec plus d'activité.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

CCCXCVII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 2 juin au soir.

« Monsieur le comte, je viens de recevoir votre lettre du 28 mai. Je vois avec un grand plaisir que vous étiez déjà rassuré et que vous avez des espérances d'un heureux et prompt dénouement. J'espère que, depuis que nous sommes ici, nous n'avons rien fait, ni laissé faire, qui puisse porter obstacle au succès.

« Je crois pouvoir vous promettre que la Régence marchera d'accord avec nous et que nous trouverons dans nos rapports avec elle moins de difficultés que nous ne l'avions craint. Une explication que j'ai eue aujourd'hui avec le duc de l'Infantado, me donne cette confiance.

« Par un décret inséré dans la *Gazette* d'hier, la Régence avait déclaré que le régiment de Guadalaxarra, celui qui, le 20 mai dernier, avait assassiné de paisibles habitants de Madrid, était rayé à perpétuité des contrôles de l'armée et que les auteurs de ces assassinats seraient poursuivis selon la rigueur

des lois. Monseigneur avait été fort blessé de cette mesure, pour laquelle nous n'avions pas été consultés.

« C'est à cette occasion que je me suis expliqué aujourd'hui avec le duc de l'Infantado. Il est persuadé que cette satisfaction donnée à la population de Madrid était indispensable, et qu'elle ne peut produire qu'un bon effet; mais en même temps, il m'a assuré que s'il avait cru blesser les vœux et les désirs de Monseigneur, il ne l'aurait point adoptée.

« Le duc de l'Infantado a, sur les moyens de finir la révolution en Espagne et sur la marche qu'il convient de suivre dans notre situation, d'autres idées que Monseigneur. Il craint les résultats du système de modération et d'impunité, qu'on l'invite à suivre. Je n'ai point essayé de combattre pied à pied ses arguments en faveur d'un système plus prononcé, mais je lui ai fait entendre que notre conduite était commandée par la politique : je lui ai fait sentir surtout que le premier besoin du gouvernement espagnol était une parfaite union avec S. A. R., et qu'il fallait faire à ce besoin, même le sacrifice de quelques opinions justes et saines. Cette observation l'a touché et j'ai la promesse que la Régence ne prendra aucun parti dans une question générale, ou qui aurait quelque influence sur la politique, sans m'avoir communiqué son projet pour le soumettre au prince. Si cette bonne disposition se soutient, ce sera un grand pas de fait.

« Je vous ai dit avant-hier que je m'étais fait confier la rédaction de la proclamation. J'en ai fait le projet, je l'ai soumis ce matin au duc de l'Infantado. Il a bien quelque désir d'y ajouter quelque chose, mais j'espère que le projet sera adopté. La Régence l'a renvoyé au

ministre des Affaires Étrangères pour avoir son avis.

« J'ai été ce soir chez M. Saez : il adopte entièrement le projet. Nous pouvons nous féliciter de l'avoir pour ministre. De tous les Espagnols avec qui j'ai eu à faire, c'est celui qui sent le mieux ce que l'Espagne doit à la France, et qui est le mieux disposé à maintenir une parfaite union entre nous.

« M. d'Anduaga, qui nous est fort utile, fait cette nuit la traduction de la proclamation, qui sera portée demain à la Régence et imprimée sur-le-champ, si elle est admise. Je vous en envoie une copie : je crois pouvoir assurer qu'elle vous conviendra.

« Nous avons délibéré longtemps sur le parti à prendre relativement à l'Angleterre, pour la communication que fait la Régence aux souverains; nous avons craint qu'un envoi direct fût mal accueilli; nous avons craint aussi qu'une exception fût injurieuse. Voici le plan qui sera demain soumis à la Régence. Un voyageur partira d'ici pour Londres, il sera muni des lettres destinées au gouvernement anglais; mais avant de les remettre, il demandera officieusement si elles seront reçues, et les gardera si la réponse n'est pas affirmative. Au surplus, ce voyageur passera par Paris, où il prendra de nouvelles instructions, s'il y a lieu. Cette précaution me paraît tout concilier.

« Nos deux divisions sont parties pour Séville. On nous menace d'une nouvelle translation à Cadix ou à l'île de Léon. Ce serait un grand malheur, parce que cela prolongerait longtemps encore une opération qui aura été parfaite si elle finit promptement, mais que le temps peut gâter tout à fait. C'est une bien

bonne nouvelle que vous nous donnez, que cette espérance de traiter avec l'Angleterre pour la délivrance du roi. Vous avez bien raison de croire que tout autre traité avant celui-là serait mal accueilli en Espagne. J'en acquiers chaque jour une nouvelle certitude.

« La Régence pense sérieusement à un emprunt. J'ai appris qu'elle avait fait annoncer à Londres et à Paris qu'elle recevrait les propositions dans le délai de quinze jours. C'est le nouveau ministre des Finances qui a publié cet avis et qui ne m'en a parlé qu'après. Vous avez le temps de me donner des instructions à cet égard, ou de les remettre à M. de Talaru. Je crois qu'il sera difficile d'empêcher qu'une opération de ce genre se fasse, s'il y a des propositions admissibles. L'état de gêne où se trouve le gouvernement, la modicité des secours qu'il reçoit et les difficultés qu'il éprouve pour les obtenir, rendent la résistance embarrassante.

« Ne voilà-t-il pas que le comte d'Amarante vient encore nous tracasser. Son oncle est arrivé ici de Salamanque, où est sa troupe. Il est venu me voir pour m'engager à solliciter pour lui une audience du prince. Je lui ai répondu que cela était impossible. Il m'a pressé d'adhérer au moins à la reconnaissance qu'il propose au gouvernement espagnol de faire de la régence de Portugal. J'ai répondu que j'étais lié par mes instructions et par les ordres de Monseigneur. M. Saez m'a dit ce soir qu'il ne proposerait rien à ce sujet à la Régence. Cette sévérité est fâcheuse, mais nous ne sommes pas autorisés à nous en départir.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCXCVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, 2 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je sors du Conseil à 5 heures et demie et n'ai qu'un instant d'ici au départ de l'estafette.

« Je commence par remercier V. A. R. de la lettre que je viens de recevoir d'elle sous la date du 28 et de l'envoi qu'elle m'a fait faire par M. de Martignac de l'adresse des Grands d'Espagne et de la nomination du ministère ; tout cela tourne à merveille et nous continuons à bénir le succès complet de tout ce qu'entreprend V. A. R.

« Nous ne sommes pas aussi heureux ici. La Prusse avait nommé son ministre à Madrid M. de Gruhm ; il était au moment de partir ; une intrigue dont je crois la source ici, et que M. de Metternich a saisie, comme il fera de tout ce qui pourra nous nuire, a fait intervenir le roi de Naples, comme réclamant la régence d'Espagne pour lui. Aussitôt suspension, envois de courriers, pleins pouvoirs adressés au prince de Castelcicala pour faire de cela une grande affaire à traiter à Paris ; nous allons repousser ce chat aux jambes de notre mieux. En attendant, nous arrive un aide de camp de l'empereur des Russies ayant la mission d'aller complimenter V. A. R. sur ses succès : c'est le colonel de Boutourline. Nous allons le laisser partir, afin d'éviter le piège que nous tendait probablement Metternich, en cherchant à nous donner l'occasion de mécontenter l'empereur des Russies par un refus.

« Nous nous démêlerons de tout cela, mais le départ des ministres étrangers pour Madrid en sera probablement retardé de quelques jours. Il faut répondre à cette jalousie des succès de Monseigneur et de l'honneur de l'armée qu'il commande, en continuant sans crainte la belle ligne de conduite que nous avons adoptée. C'est en conquérant le cœur des Espagnols, en rendant la liberté à leur roi, que nous déciderons la question de la Régence, et rendrons empressés ceux qui font les renchéris aujourd'hui. Nous n'enverrons pas moins M. de Talaru vendredi ou samedi; son départ en décidera probablement d'autres. Il sera entièrement et directement sous les ordres de Monseigneur, recevra les instructions qui lui seront remises pour la forme et dont la base principale sera de prendre toujours celles de Monseigneur.

« Le ministre de la Guerre va faire partir M. de Joinville pour la mission qu'a approuvée V. A. R. Il quittera Paris vers la fin de la semaine.

« Je n'ai pas le temps de copier deux notes informes que je joins ici : une extraite d'une lettre qui vient de nous arriver du 4e corps, où on a appris l'ordre donné à Molitor et, après quelques lamentations, on y lit ce que Monseigneur verra. Enfin un état des bâtiments de guerre employés en ce moment sur les côtes d'Espagne. J'ai l'honneur, etc.

« J[H] DE VILLÈLE.

« *P.-S.* — Je prends la liberté d'avertir Monseigneur que le Roi s'est affligé que V. A. R. eût nommé sans le consulter au commandement d'un des ré-

giments de sa garde ; il paraît que c'est peut-être la seule des places auxquelles Monseigneur pouvait nommer, sur laquelle le Roi tînt à être consulté, et c'est pour la chose elle-même et non pour la personne nommée. J'ai aperçu ce que je viens de dire et prends la liberté d'en avertir, sûr que Monseigneur me le pardonnera pour la pureté des motifs.

« Le maréchal Davoust vient de mourir ; on parle de le remplacer par Lauriston. Monseigneur voudrait-il me dire confidentiellement si cette nomination ne lui déplairait pas et n'aurait pas un mauvais effet sur les officiers de son armée. »

CCCXCIX. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 4 juin 1823.

« J'ai reçu aujourd'hui, mon cher comte, votre lettre du 29.

« J'ai également reçu par erreur d'un de vos secrétaires votre lettre au Roi du même jour ; je vous la renvoie avec le papier qui y était joint. Je suis bien aise que vous soyez content de ce que j'ai fait à Madrid depuis que j'y suis. Je ferai ce que je pourrai pour que la Régence ne commette point d'imprudences dans ses actes et proclamations, mais je n'en réponds pas.

« Jusqu'à présent, il n'a nullement été question d'emprunt.

« J'ai ordonné au major général d'envoyer aujourd'hui un bulletin qui vous fera clairement connaître la position de mes troupes en Espagne. Nous n'avons

aucune nouvelle positive de Séville; j'espère que Bordesoulle y sera vers le 20. Molitor sera à la même époque à Valence.

« Je vous envoie L'Abisbal en France. Il a fait ce qu'il a pu pour servir, mais il ne l'a pu; c'est beaucoup pour l'opinion que son nom ne soit plus parmi les généraux ennemis. Je vous le recommande pour lui indiquer une ville où il puisse résider, et pour que vous lui donniez de quoi vivre comme réfugié, car les partis sont trop animés pour qu'il puisse rester en Espagne avec sûreté. Le duc de l'Infantado m'a fait demander de le faire partir.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCC. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, 4 juin 1823.

« Monsieur le comte, j'attendais avec une bien vive impatience les premières nouvelles qui arriveraient de Paris après la réception de nos premiers actes de Madrid. J'espérais apprendre que le gouvernement serait content. La lettre que V. Exc. a écrite à Monseigneur, et que S. A. R. m'a communiquée, me prouve que j'avais raison d'espérer, ce qui m'a fait grand plaisir.

« J'ai encore de bonnes nouvelles à vous donner. Après deux jours de discussion et de débats, la proclamation de la Régence à la nation est enfin arrêtée. Elle a subi quelques modifications, mais le fond des choses est resté, et, telle qu'elle est, elle rem-

plira, je crois, nos vues mieux que nous ne pouvions nous y attendre. Je vous en envoie la traduction; cependant, comme elle n'est point encore imprimée et qu'elle pourrait subir des corrections, je pense qu'il ne serait pas prudent de la publier encore. Si, comme je l'ai demandé avec instance, elle est imprimée demain avant le départ de l'estafette, j'aurai soin de vous en donner avis.

« Je vous envoie en outre une autre proclamation adressée à l'armée constitutionnelle avec sa traduction. La Régence rappelle tous les soldats dans les rangs de l'armée royale et promet qu'ils y seront reçus à bras ouverts. Cet appel produira un excellent effet et achèvera de désorganiser et de dissoudre l'armée ennemie.

« Ce n'est pas une petite victoire remportée sur le caractère et sur les dispositions de nos alliés, que d'avoir obtenu d'eux deux actes de cette nature.

« L'adresse des Grands, dont je vous ai envoyé la traduction, il y a déjà bien des jours, est enfin sortie de la presse après six jours d'attente; je vous l'envoie en espagnol, comme garantie de la fidélité de la traduction.

« Le duc de San Carlos a passé à Bayonne, le 31 mai. J'ignore si le courrier qui devait l'engager à retourner à Paris l'a rencontré et l'a décidé. S'il a persisté à continuer sa route, il arrivera sans doute aujourd'hui ou demain.

« M. Casa Irujo n'est pas arrivé. C'est lui qui est désigné pour aller en Angleterre en passant par Paris. Je ne sais s'il acceptera cette mission.

« Ce matin, M. de Larochefoucauld, aide de camp

de Monseigneur, est parti pour Saint-Sébastien avec un officier espagnol. Les instructions de celui-ci sont en harmonie avec celles du premier. Ils ont emporté les divers actes qui ont été faits depuis notre arrivée à Madrid. Je désire bien qu'ils réussissent dans leur entreprise : ce serait le coup de grâce porté à nos ennemis.

« Il ne paraît que trop certain que le roi va être conduit à Cadix et de là à l'île de Léon. L'Angleterre sanctionnera-t-elle ce nouvel acte de barbarie? Voudra-t-elle faire suivre le roi dans sa prison par un ambassadeur? Je ne puis le croire et j'espère beaucoup de vos injonctions de Paris pour la délivrance de Ferdinand. La cause de la révolution est perdue et il ne reste que cette porte ouverte à l'Angleterre pour sortir de là avec honneur.

« A 10 heures du soir.

« Je viens de recevoir votre lettre du 30. Les témoignages qu'elle contient de la satisfaction du Roi m'ont fait un bien inexprimable. Je vous remercie de tout mon cœur, monsieur le comte, de l'obligeant empressement que vous avez bien voulu mettre à me l'annoncer et des choses bienveillantes et affectueuses que vous y avez ajoutées pour vous-même. Je ne me souviens plus maintenant des fatigues et des peines que j'ai eu à supporter.

« Les actes que je joins à cette lettre vous prouveront que nous avons jugé comme vous ce qui restait à faire, et je me réjouis de l'idée que vous trouverez les choses faites comme vous les désirez. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac.

« La proclamation vient de paraître. Je vous l'envoie en original. Il y aura quelques mots à changer à la traduction. Les mots *Lois fondamentales* ont été ajoutés sans mon concours. J'écris que je m'y oppose de toutes mes forces. »

CCCCI. — LE COMTE DE VILLÈLE A M. DE MARTIGNAC.

« Paris, le 4 juin 1823.

« Nous avons reçu, mon cher monsieur, tous vos paquets jusqu'à celui du 29. Je ne saurais trop vous dire combien le Roi montre de satisfaction de la manière dont vous secondez Monseigneur et remplissez les vues du gouvernement. Il n'est pas étonnant que, dans une opération aussi délicate que celle qui vient d'être si heureusement terminée, quelques points aient été vus à Madrid d'une manière différente qu'à Paris. Ainsi nous sommes fâchés que vous ayez rappelé, dans l'arrêté de Monseigneur pour la reconnaissance de la Régence, les difficultés faites par les Conseils : ce sont de ces choses qu'il faut cacher, oublier, et surtout publier et proclamer le moins qu'on peut. Au reste, tout va si bien par ailleurs que nous espérons que ce petit nuage restera inaperçu. De même le petit mot que je vous ai envoyé par le télégraphe aujourd'hui, vous aura prouvé que nous regardions ici comme une faute et une imprudence de ne pas communiquer à l'Angleterre, comme aux autres puissances, l'installation de la Régence. L'Angleterre est trop forte pour la traiter avec ce dédain; on la place dans une trop fausse position en la supposant ani-

mée des mêmes sentiments que les autres puissances, pour ne pas lui envoyer la notification de l'existence d'un second gouvernement en Espagne, tandis que son ministre est resté auprès de celui des Cortès. Il y a tout à gagner et rien à compromettre en lui faisant les mêmes communications qu'aux autres cours et nous espérons que vous l'aurez obtenu de la Régence.

« Le Roi accepte et approuve le choix de M. le duc de San Carlos pour résider ici. Il verra avec plaisir l'envoi de M. Casa Irujo dans une des grandes cours de l'Europe.

« Je suis fâché de l'affaire que vous m'apprenez avoir été faite entre la junte et M. Ouvrard pour le million qu'elle a cru devoir emprunter : c'est fait pour produire ici le plus pitoyable effet et l'on ne parle que trop de M. Ouvrard. Ces emprunts ne peuvent que nuire au rétablissement des finances de l'Espagne, c'est-à-dire à ce qui importe le plus à sa force et à son repos. Mais si c'est un mal nécessaire, je n'ai rien à dire ; seulement je crois fort important que nous n'y intervenions en rien, car je suis bien convaincu que c'est mauvais, et très mauvais.

« Au reste, vous trouverez ci-jointe la note d'un emprunt que viennent de terminer les Cortès à Londres. Ce sont les libéraux de ce pays qui l'ont consenti et il a été enlevé avec rage par la passion révolutionnaire et la cupidité réunies. Ne vous en effrayez pas : ces Messieurs se sont ravisés trop tard. Il y a six semaines qu'ils pouvaient nous faire beaucoup de mal en fournissant de l'argent pour nous combattre. Celui qu'ils donneront à ces gens-là

aujourd'hui ne fera, je crois, que leur donner l'envie et leur faciliter les moyens de décamper, en emportant chacun ce qu'ils pourront prendre à la caisse. Adieu, etc.

« J[n] de Villèle. »

CCCII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[gr] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 4 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je viens d'écrire longuement à M. de Martignac qui rendra compte à V. A. R. des sujets que j'ai traités dans cette lettre; je vais chercher à ne pas les répéter inutilement dans celle-ci.

« Je commencerai par donner à Monseigneur la bonne nouvelle que les cabinets de Russie, d'Autriche et de Prusse ont expédié de nouveaux ordres, et qu'il paraît décidé aujourd'hui que leurs ministres vont être envoyés à Madrid auprès de la Régence. Nous avons reçu les meilleures lettres de Pétersbourg et aussitôt les dispositions autrichiennes et prussiennes sont devenues excellentes. Castelcicala n'en présente pas moins au Roi, demain, l'espèce de protestation de son maître, mais cette folie n'aura probablement pas d'autre suite, puisque le baron Vincent vient de déclarer à Chateaubriand qu'il avait reçu les pouvoirs et les instructions du ministre à Madrid, que la Russie va aussi faire partir le sien et qu'on écrit de Berlin que si celui qu'on avait nommé ne peut partir de suite, on en nommera un autre.

« M. Joinville va partir samedi. M. le maréchal nous demande un Conseil pour demain, afin de nous communiquer les instructions qu'il lui donne; nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que cette mission, confiée à un homme très bien disposé, soit toute dirigée vers les résultats que V. A. R. désire comme nous, savoir : la bonne intelligence, la bonne administration et l'exactitude des services sur lesquels repose l'admirable discipline de son armée.

« M. de Talaru vous sera aussi expédié samedi; il aura pour instructions d'obéir à V. A. R. et de seconder de tous ses efforts la direction qu'il recevra d'elle : c'est un poids que nous avons cru utile d'ajouter à la reconnaissance de la Régence. C'est un homme qui, devant rester à la cour d'Espagne après le départ de V. A. R., doit y maintenir les liens qu'elle aura si bien resserrés entre les deux gouvernements.

« La circonstance de l'emprunt que la rage libérale a fait consentir aux Cortès, à Londres, n'a pas, je crois, la gravité qu'on pourrait d'abord lui supposer. Je doute encore que la folie aille jusqu'à le payer; ensuite nos croiseurs pourront les gêner beaucoup dans leurs envois; enfin je pense qu'il est trop tard pour qu'ils puissent en tirer de grands moyens de résistance; seulement, j'engage V. A. R. à considérer si ce n'est pas du côté de la Galice que peuvent lui venir les dangers que cette coalition libérale anglo-espagnole peut faire courir à son armée, et si la connaissance de cet emprunt, sur lequel je lui transmettrai successivement les notions

qui me parviendront, ne doit pas l'engager à prendre quelques précautions de ce côté. Je soumets cette idée, comme toutes celles que l'intérêt du service du Roi me suggèrent, à la même bonté avec laquelle Monseigneur a bien voulu accueillir celles que je lui ai si souvent communiquées.

« Ce que j'avais prévu est arrivé, mais plus tôt que je le pensais. S. M. m'a parlé hier de la vacance laissée par Davoust, et elle me paraît fort portée à en disposer comme je l'ai dit à Monseigneur.

« Demain l'annonce de notre emprunt sera au *Moniteur*, et le 10 juillet il sera adjugé. Notre rente, qui était à 89,20, aujourd'hui est tombée à 88,75, sur la fausse nouvelle répandue par les agioteurs de la translation de Ferdinand à Cadix. Permettez, Monseigneur, etc.

« J[h] de Villèle. »

CCCCIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 5 juin 1823.

« Monsieur le comte, j'ai eu ce matin avec le gouvernement espagnol une petite explication assez vive, mais dont le dénouement a été excellent.

« La discussion de la proclamation avait eu lieu hier pendant trois heures et sa rédaction définitive avait été arrêtée d'accord. Ce matin, au moment où j'allais fermer le paquet qui vous était destiné, on m'a apporté des exemplaires imprimés. J'ai relu par prudence et j'ai trouvé un changement qui m'a frappé. Nous avions dit que l'administration veillerait au maintien de la paix intérieure et à l'indis-

pensable exécution des lois. On avait substitué à ces deux mots, ceux-ci : *de nos lois fondamentales.* Cette substitution m'a surpris. D'une part, j'ai été blessé qu'on eût fait un changement après une rédaction arrêtée et déjà communiquée à S. A. R. D'autre part, j'ai vu dans ces mots : *nos lois fondamentales,* un sujet d'inquiétude pour beaucoup de gens qui verraient là le rétablissement de l'Inquisition présentée comme indispensable.

« J'ai pris un exemplaire : j'ai écrit en marge des trois mots soulignés : « Ces mots n'ont point été « convenus hier : ils peuvent paraître à beaucoup de « gens entraîner le rétablissement de l'Inquisition. « Je m'oppose de toutes mes forces à la publication « de la proclamation avec cette addition. » J'ai remis cette note à M. d'Anduaga, qui s'est trouvé chez moi et qui l'a portée chez M. Saez. Il a appris là que l'addition avait été décidée hier par le Conseil des ministres. M. Saez a rappelé les ministres : ces messieurs ont insisté pour le maintien. M. d'Anduaga a alors demandé qu'on en référât à la Régence. La Régence a été fort choquée qu'on eût changé quelque chose à la rédaction convenue et qu'on eût fait ce changement sans l'en instruire. Elle a, en conséquence, ordonné que la proclamation fût retirée et réimprimée, telle qu'elle avait été arrêtée d'accord avec moi. Sur cette décision, M. d'Anduaga m'a écrit, au nom des ministres, la lettre ci-jointe.

« Ce n'est pas tout. Immédiatement après la séance, M. le duc de l'Infantado est venu lui-même me prier de croire que la Régence avait été tout à

fait étrangère à cette inexactitude, et qu'elle avait été fort mécontente quand elle l'avait apprise.

« Ma résistance aura donc le double avantage d'éviter une imprudence et d'accoutumer la Régence à une influence salutaire, que nous ne devons exercer que pour l'avantage du pays, mais qu'il importe de conserver.

« Je vous enverrai ci-jointe la traduction fidèle de la proclamation telle qu'elle est publiée. Vous pouvez compter sur la fidélité et sur l'authenticité.

« M. le duc de San Carlos a été rencontré à Pancorvo par le courrier qui lui apportait sa commission d'ambassadeur extraordinaire auprès de S. M. T. C. Il est retourné sur ses pas et peut-être est-il déjà arrivé à Paris.

« J'ai annoncé à la Régence la prochaine arrivée de M. le marquis de Talaru et de plusieurs autres envoyés des puissances étrangères. Elle est assez d'avis de rappeler le baron d'Eroles pour prendre la place qui lui est assignée. Monseigneur, qui pense comme vous à cet égard, m'avait chargé de le lui proposer. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 6 juin 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 31 du mois dernier. Je me suis occupé aussitôt après sa réception des moyens de

faire cesser les obstacles dont V. A. R. se plaint de la part du ministre de la Guerre, pour les services de l'armée. Deux Conseils ont été tenus par ordre du Roi afin de chercher à tirer de la mission de M. Joinville le résultat de concilier les prétentions du ministre de la Guerre, qui tient à pouvoir justifier devant les Chambres les dépenses de l'armée, et les justes réclamations de V. A. R. contre les entraves qu'éprouve l'exécution des mesures qu'elle prend et des ordres qu'elle donne pour satisfaire aux besoins du service, lorsque l'administration de la Guerre n'y a pas pourvu.

« Sans nous occuper du passé, et en reconnaissant que les mesures prises par M. le ministre de la Guerre et les choix faits par lui des chefs d'administration avaient suffisamment autorisé les actes de V. A. R. pour suppléer à ce qui était nécessaire au succès de son entreprise, nous avons pensé que l'envoi de M. Joinville auprès de V. A. R. ne devait avoir d'autre but que d'utiliser, pour le service de l'armée, les moyens tant de transport qu'en subsistances, réunis à grands frais par le ministre de la Guerre, et qu'on ne peut laisser tomber en pure perte pour l'État; ensuite d'aider V. A. R. à porter dans les dépenses de l'armée toute l'économie compatible avec la régularité du service.

« Nous avons décidé M. le maréchal à donner des instructions dans ce sens à M. Joinville; nous demandons à V. A. R. qu'elle veuille bien s'unir à nous pour tirer de cette mission tout ce qu'il sera possible, tout ce qui est désirable, dans l'intérêt du service du Roi.

« Nous pensons comme V. A. R. sur la direction donnée aux opérations militaires dans la Catalogne; c'est un malheur que nous ayons pensé à Moncey, mais maintenant qu'il y est, le Roi verrait avec peine qu'on le remplaçât; nous prenons patience et veillerons autant qu'il sera en nous à ce que le succès de votre entreprise ne soit pas compromis par la faiblesse du maréchal.

« Nous sentons comme Monseigneur l'urgence de l'envoi de nouvelles troupes en Espagne. Les soldats formés dans les dépôts, au nombre de 8 à 10 000, sont en route pour aller renforcer les corps auxquels ils appartiennent.

« Le Roi était décidé à donner à M. de Lauriston le bâton de maréchal. Voulant concilier cette nomination avec la satisfaction due à l'armée qui sert sous les ordres de V. A. R., Sa Majesté a donné l'ordre à M. le ministre de la Guerre de mettre de suite en marche un corps de réserve de 10 ou 12 000 hommes sur Bayonne et d'en donner le commandement à M. de Lauriston, en lui conservant le ministère de la Maison du Roi, et lui conférant le titre de maréchal; ces 10 à 12 000 hommes arriveront à Bayonne dans les quinze premiers jours de juillet. V. A. R. combinera les mouvements et les dispositions qu'elle jugera les plus propres à utiliser ce renfort, dont nous hâterons l'entrée en Espagne autant qu'il dépendra de nous.

« Talaru part demain, et les ministres d'Autriche, de Russie et de Sardaigne, mardi; celui de Prusse aussitôt qu'il sera arrivé.

« Je finis, Monseigneur, en avouant à V. A. R.

que je viens de lui écrire au milieu du Conseil, et par conséquent sans cesse interrompu et ne sachant si je lui ai marqué tout ce dont je voulais l'entretenir. J'ai l'honneur, etc.

« J[n] DE VILLÈLE. »

CCCCV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 7 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je remercie V. A. R. de la lettre qu'elle a bien voulu m'adresser le 2 de ce mois et de la copie de celle qu'elle a écrite au roi d'Espagne : je l'ai soumise au Roi qui en a été satisfait.

« Je puis maintenant donner à Monseigneur la certitude de la reconnaissance de la Régence par les souverains alliés. Hier au soir a été signé un protocole duquel il résulte que la Russie, l'Autriche et la Prusse reconnaissent la Régence pendant la captivité du roi Ferdinand, et enverront leurs ministres auprès d'elle, à la condition qu'elle se bornera à administrer l'Espagne, à préparer les moyens de délivrer le roi, et qu'elle ne traitera pas avec les Cortès. Tout cela était trop raisonnable, trop conforme à nos vues, et trop selon les intérêts de notre entreprise pour que nous fissions des difficultés pour l'adopter. Les droits éventuels du roi de Naples ont été reconnus par tous, ses prétentions à la régence généralement repoussés. Les ministres étrangers vont donc se rendre à Madrid; M. de Talaru a eu son audience du Roi aujourd'hui et partira demain.

« Il sera et devait être sous les ordres directs de V. A. R. Elle jugera et doit seule juger de l'usage qu'elle voudra faire de son autorité sous le rapport de la politique et des opérations de la Régence. Il est aisé de comprendre que Monseigneur soit souvent contrarié et dégoûté de ses relations avec des gens aussi peu raisonnables, mais je ne pense pas qu'il lui convienne, ni même qu'il soit tolérable que l'ambassadeur du roi de France à Madrid fasse la moindre démarche sans avoir pris ses ordres. Monseigneur doit se résigner à supporter tous les embarras, tous les ennuis d'une entreprise qui intéresse autant son Roi et son pays, et au succès de laquelle est si intimement liée sa gloire personnelle. Une seule direction est nécessaire à ce succès : elle ne peut être donnée que par Monseigneur. Nous l'avons si bien senti nous-mêmes que, dans toutes nos relations avec V. A. R. depuis son départ, nous lui avons sans cesse communiqué nos documents, nos idées, nos vues, mais en lui laissant toujours la décision définitive. Nous continuerons, si V. A. R. le permet, à en user ainsi. La mission de M. de Talaru ne nous paraît devoir rien changer à cela; seulement l'importance du titre dont il est revêtu, permettra à Monseigneur, en continuant de tout diriger, de ne paraître le faire directement que lorsqu'il lui conviendra.

« Monseigneur nous demande s'il doit laisser agir la Régence dans un sens exclusif, qu'il désapprouve et qu'il croit contre les intérêts de l'entreprise dont il est chargé. Je ne puis répondre que par ce que V. A. R. est amenée à faire elle-même, pour éviter

de voir surgir de plus grands obstacles encore. Il me paraît utile de modérer, autant que nous le pourrons, des hommes exaspérés par une longue persécution et animés par la crainte de nouveaux dangers; mais en même temps, il faut sans doute savoir faire la part des passions et éviter tout ce qui pourrait les irriter au lieu de les calmer; éloigner le terme de cette fatale lutte, au lieu de l'amener. La générosité est la fille de la force et de la sécurité : obtenons la délivrance du roi et la soumission de l'Espagne, V. A. R. aura bien plus de facilité pour lors à ramener à la modération et à la clémence.

« J'oserai dire toute ma pensée à Monseigneur sur un point bien délicat d'une de ses conversations avec le duc de l'Infantado : c'est la question des deux Chambres ou du rétablissement des anciennes Cortès. Eh bien! je crois que la conduite la plus habile et la plus profitable aux libertés espagnoles et à la sécurité du trône d'Espagne, serait que Monseigneur, au lieu de chercher à ramener le duc de l'Infantado à l'établissement des deux Chambres, feignît de se laisser ramener au rétablissement des anciennes Cortès, et tirât de cette concession la confiance du président, et de l'influence que donne la confiance, d'obtenir, dans le mode d'application d'une institution surannée et que la force des choses nécessitera de rajeunir par une foule d'innovations, tout ce qui peut être utile à l'Espagne de garanties contre l'arbitraire, tout ce qu'une monarchie aussi délabrée peut supporter d'obstacles légaux, sans perdre les moyens nécessaires à tout gouvernement pour accomplir sa mission.

« D'ailleurs, Monseigneur, une considération domine tout. Nous avons un but à atteindre; cent mille hommes sont bien peu pour cela : vous serez le premier qui aurez soumis l'Espagne avec d'aussi faibles moyens; vous ne le pourrez qu'avec le concours des Espagnols, qui vous considèrent comme leur libérateur. Nous nous perdrions, ils se perdraient et nous manquerions notre but si nous nous divisions; il ne faut pour rien au monde avoir à nous reprocher un pareil résultat.

« Le crédit pour les cent mille francs de dépenses secrètes par mois a été ouvert par le ministre de la Guerre : il vient de m'en donner l'assurance lui-même ; ainsi vous n'avez à craindre aucune difficulté sur ce point. A l'égard du crédit des deux millions de subvention pour les dépenses des Espagnols, nous n'avons que deux moyens de régulariser cette dépense : le premier, qui paraît avoir été suivi jusqu'à ce jour par le ministère de la Guerre, est de payer l'habillement, la solde et les subsistances de tous les corps auxiliaires espagnols, qui se sont réunis sous les drapeaux et sous les ordres de V. A. R.; le second serait d'accorder des secours pécuniaires et financiers au gouvernement de la Régence. Celui-là se continue naturellement et sans obstacle : les Espagnols sont habillés à mesure qu'on le peut; ils sont payés et on leur fait des distributions, comme à nos troupes. Celui-ci n'a pu avoir lieu que provisoirement et pour de faibles sommes pendant l'existence de la junte; maintenant que l'on est à Madrid, qu'une Régence est organisée, que des revenus peuvent être établis, que de grandes dépen-

ses peuvent devenir nécessaires, deux voies étaient ouvertes pour y faire face : la plus économique pour l'Espagne, la plus favorable au maintien de l'influence de la France, était que nous fournissions des secours à l'Espagne au moyen de notre propre crédit, jusqu'au moment où, sa restauration opérée, elle eût pu trouver des ressources dans ses propres revenus, ou dans son propre crédit. J'ai longtemps écrit dans ce sens à V. A. R.; mais les tentatives d'emprunt faites ici par toutes les Régences et toutes les juntes passées et présentes, le million emprunté à M. Ouvrard sous prétexte des monopoles du tabac et du sel, enfin mille documents dont ma position me condamne à prendre connaissance, mille confidences qu'elle m'oblige à recevoir, et qui montrent notre pauvre espèce sous des rapports si humiliants, m'ont désabusé de cette chimère. Je ne crois pas possible d'imposer à la Régence de ne pas se livrer à des emprunts et aux dilapidations qui en seront la suite; et dès lors aucun intérêt pour nous à lui faire des avances, que nous ne saurions comment justifier et qui ne seraient qu'un moyen de gaspillage de plus. Voilà mon opinion, Monseigneur : je suis d'avis qu'il faut donner à ces gens-là le moins possible, et nous faire rembourser, quand nous pourrons, de ce que nous n'aurons pu nous dispenser de leur donner. Je soumets cette opinion à V. A. R., comme toutes celles qui, tenant à sa mission, sont de nature à être mieux jugées par elle que par moi.

« V. A. R. aura déjà su qu'un de nos courriers a été dévalisé à quelques lieues de la frontière; c'est le

premier, mais c'est d'un mauvais augure. Il faut veiller sur cet indice, car nous sommes tout à fait en campagne de confiance; il ne faudrait pas continuer à suivre ce système, si les Espagnols venaient à changer de sentiments, ce qui leur est déjà arrivé en pareille situation.

« Ce que V. A. R. me marque de la correspondance de Molitor m'afflige. Il n'a jamais été en communication à Agramonte, ni nulle part, avec l'armée de Moncey; un paysan paraît avoir donné seulement à Donnadieu des nouvelles de Pamphile-Lacroix, de Balaguer; mais toutes les communications se sont bornées là. Il n'a nullement aidé en Catalogne, il n'y a pas paru. Mina n'est point rejeté dans Barcelone; il est du côté d'Urgel, c'est-à-dire entre nos corps rebutés de le poursuivre et notre frontière dégarnie. Un peu plus de diligence de la part de Molitor, qui s'est fondu pendant un mois, où quinze jours donnés en ce moment à nous seconder en Catalogne auraient été d'une utilité inappréciable. Il ne l'a pas voulu. Nous ferons comme nous pourrons pour réparer ce mal. Deux des régiments destinés au 2e corps de réserve, entreront par Perpignan vers le 20 de ce mois. Dix autres mille hommes entreront par Bayonne du 1er au 15 de juillet sous le commandement de Lauriston. Mais le départ de Molitor, sans avoir rien fait, a produit ici et sur nos troupes, en Catalogne, le plus mauvais effet.

« Il est six heures, je finis, etc.

Jte DE VILLELE.

CCCCVI. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 7 juin 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 30, 31 et 1er. Je commence par vous renouveler mes remercîments pour votre exactitude à me donner les nouvelles qui peuvent m'intéresser, et pour la manière dont vous avez contribué au succès de l'entreprise qui m'était confiée, en ne me laissant jamais manquer de fonds, sans quoi il m'eût été impossible de rien faire.

« L'extrait des lettres de Desprez au ministre de la Marine prouve qu'il ne reste plus que très peu de monde à Mina et à ses seconds. Avec une armée de 20000 Français et de plus de 6000 Espagnols, le maréchal Moncey a plus de monde qu'il ne lui en faut pour bloquer les places de la Catalogne et être maître de la campagne. Je continue à penser que la marche de Molitor sur le royaume de Valence est de la plus grande importance; je regrette seulement le temps qu'il a perdu à s'avancer sur la Sègre et à se mettre en communication avec le 2e corps.

« Ballesteros ayant 12000 hommes, dont 8000 des meilleures troupes de l'Espagne, Molitor ne pouvait pas partager son corps. J'espère que le général Bourke sera bientôt en état de se porter en Galice.

« Les dernières nouvelles que j'ai de Séville sont du 3. Le Roi y était encore, mais il était toujours question de le transférer.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCVII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 7 juin 1823.

« Monsieur le comte, Monseigneur a bien voulu me communiquer la lettre qu'il a reçue ce matin de V. Exc. J'y ai vu que vous auriez désiré que les difficultés faites par les Conseils, d'élire eux-mêmes les membres de la Régence, n'eussent pas reçu de publicité. J'ai bien senti, comme vous, les inconvénients que cette publicité pouvait avoir et les armes qu'elle pouvait fournir aux mécontents, et ce n'est pas sans réflexion et sans hésitation que je me suis décidé.

« Il fallait que la Régence fût proclamée. Elle ne pouvait l'être que par Monseigneur, les Conseils ayant déclaré qu'ils ne pouvaient en faire la proclamation eux-mêmes, parce qu'ils n'étaient pas installés. Monseigneur ne pouvait annoncer la nomination de la Régence, comme ayant été faite par les Conseils, parce que cela était contraire à la vérité et que cela aurait été démenti. Il fallait donc indispensablement annoncer que les Conseils n'avaient présenté qu'une liste de candidats, lesquels avaient été immédiatement reconnus.

« Dans cette obligation, j'ai pensé qu'il était plus convenable de s'expliquer avec franchise. La bonne foi avec laquelle on a agi, est si certaine et elle était si évidente, qu'il m'a semblé avantageux d'appeler

le public à en juger. Au surplus, la déclaration du 25 est la seule pièce qui ait été publiée. Mon rapport et les pièces qui y étaient jointes, ne l'ont point été. Je vous ai laissé juge de l'utilité et des inconvénients de cette publicité. Les pièces ont été seulement envoyées aux divers cabinets de l'Europe, avec la lettre par laquelle la Régence a fait connaître son institution.

« Votre lettre à Monseigneur m'annonce que vous avez apprécié la justesse de mes observations en ce qui touche l'incompatibilité de mes fonctions avec celles de l'ambassadeur qui va nous arriver. Cette incompatibilité est en effet évidente et je suis certain en effet que M. de Talaru n'aurait pas supporté trois jours ce partage. Mon rappel est une conséquence nécessaire de son arrivée. Cette substitution, en donnant une plus grande solennité aux relations de la France avec la Régence, aura d'immenses avantages, qui compenseront et au delà la perte des rapports confidentiels et officieux qui existaient entre la Régence et moi. Je suis convaincu comme vous que la présence du corps diplomatique à Madrid est un moyen de succès indispensable et décisif.

« Je présume que M. de Talaru arrivera ici vers le 20 de ce mois et que je pourrai partir le 25 ou environ. Au surplus j'attends, sans rien arrêter à cet égard, d'avoir reçu vos instructions directes.

« Le 8, au matin.

« Vous avez appris sans doute que la division du général d'Espagne s'est révoltée contre son chef et lui a ôté le commandement. Un officier du général

d'Espagne est arrivé hier au soir avec des dépêches pour la Régence, pour le major général et pour moi, dans lesquelles il rend compte de cet événement. Nous nous réunirons ce matin pour concerter ce qu'il convient de faire. L'indiscipline des troupes espagnoles est une de nos grandes plaies : il est absolument nécessaire de faire un exemple et j'y crois la Régence fort disposée.

« Je vous rendrai compte de ce qui aura été arrêté. J'ai l'honneur d'être..., etc.

« De Martignac. »

CCCCVIII. — S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême au comte de Villèle.

« Madrid, ce 8 juin 1823.

« J'ai reçu hier soir, mon cher comte, votre lettre du 2. Je suis sincèrement affligé d'avoir fait une chose désagréable au Roi en nommant un colonel de la garde. Ce n'était pas mon intention ; j'ai cru faire pour le mieux ; je ne recommencerai pas. Si vous trouvez occasion de lui témoigner la peine que j'en éprouve, vous me ferez plaisir ; je m'en rapporte au reste à ce que vous jugerez à propos de faire sur cela.

« La nomination d'un maréchal de France, hors de l'armée que je commande, ferait le plus mauvais effet. Si quelqu'un mérite cette grâce du Roi par ses services passés, présents, la manière dont il sert, et son ancienneté, c'est Molitor.

« Il m'est revenu que les Grands d'Espagne désiraient une réponse par écrit à leur adresse. Je joins ici celle que je leur ai faite hier.

« Comptez, mon cher comte, sur toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCIX. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE

« Madrid, le 8 juin 1823.

« Monsieur le comte, je commence par les bonnes nouvelles; elles n'arrivent jamais trop tôt. Il paraît certain que tout est terminé en Portugal et que le gouvernement créé par la révolution a cessé d'exister.

« Le gouvernement qui se défiait du brigadier Sampayo, commandant le 23e régiment d'infanterie, le destitua le 27 mai dernier, et donna l'ordre à son régiment de partir pour la province de Beyra. Le brigadier se mit à la tête de son régiment et se déclara en insurrection contre le gouvernement et la faction qui opprimait le roi et la nation. Il écrivit au gouverneur des armes pour l'engager à suivre son exemple. Dans la nuit suivante, l'infant don Miguel s'évada du palais de son père et alla se joindre au régiment révolté. Le 28 tout fut en rumeur dans Lisbonne. Les Cortès se déclarèrent en permanence; elles déclarèrent la patrie en danger et prirent enfin toutes les mesures qui annoncent l'impuissance de résister.

« Ces nouvelles-là sont certaines. Nous les avons vues dans le *Spectateur* de Séville, du 4 de ce mois. Depuis, nous les avons trouvées encore dans les journaux de Lisbonne que le major général vous envoie, ce qui me dispense d'entrer dans de plus longs détails.

« Indépendamment de ces nouvelles positives, nous en avons de moins sûres, mais que tout semble confirmer. Un courrier, parti de Lisbonne et dévalisé par les constitutionnels espagnols, est arrivé jusqu'au général Bourmont, sans ses dépêches qu'on lui avait enlevées ; mais il a annoncé qu'il portait la nouvelle que tout avait été fini le 1^er^ juin, que les Cortès avait été dissoutes et le roi réintégré dans son autorité. Il paraît certain que la même nouvelle est arrivée ici par trois voies différentes. Cette uniformité et la coïncidence naturelle de ce dernier événement avec ceux qui précèdent et dont on ne peut douter, donnent les plus fortes raisons de croire à sa réalité.

« Au surplus, qu'il y ait ou non exagération ou invention dans ces derniers faits, les premiers suffisent pour donner les plus grandes et les plus justes espérances, et je pense que tout est terminé de ce côté, ou prêt à l'être.

« Nous attendons les plus heureux résultats de ces événements pour notre propre affaire. Ils sont connus à Séville et leur influence, jointe à l'approche de nos deux divisions, doit déterminer un mouvement favorable et décisif.

« Nous avons lu les journaux de Séville du 5. Tout était encore dans le même état. Il n'était pas question de la translation du roi qu'on avait annoncée depuis plusieurs jours comme devant avoir lieu le 4.

« Jamais notre affaire ne s'est présentée sous un jour plus satisfaisant. Je suis bien heureux d'avoir à vous donner de si bonnes nouvelles.

« J'ai reçu ce soir votre dépêche télégraphique.

Vous avez dû voir par mes dernières lettres que vos désirs étaient satisfaits. Le courrier porteur de la lettre pour le cabinet de Londres est parti hier. Il devait remettre à M. Casa Irujo le paquet dont il était chargé, afin que M. Casa Irujo retournât sur ses pas. M. Casa Irujo et le courrier se sont croisés; le premier est arrivé ce matin, peu disposé à se remettre en route et ne renonçant pas au portefeuille, qui ne sera pas, dit-il, accepté par M. Vargas. Je m'assurerai demain matin de ce que doit faire le courrier dans le cas où il ne rencontrerait pas M. Casa Irujo. Soyez sûr qu'il ne sera pas perdu de temps pour que la communication arrive à destination.

« M. le duc de San Carlos est déjà envoyé comme ambassadeur extraordinaire auprès de S. M. Je ferai connaître à la Régence qu'il sera agréable au Roi de le conserver comme ambassadeur. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCX. — LE COMTE DE VILLÈLE A M. DE MARTIGNAC.

« Paris, le 8 juin 1823.

« Mon cher monsieur, j'ai reçu toutes vos lettres jusqu'à celle du 2 juin au soir, qui vient d'arriver. Je les porte toutes au Roi qui en est très satisfait, ainsi que de ce que vous faites pour son service. S. M. m'a chargé de vous en transmettre le témoignage.

« Si je ne vous réponds pas toujours directement, c'est que le temps me manque; mais Monseigneur

doit pouvoir vous donner la solution des questions que vous m'adressez, parce que je suis exact à n'en laisser aucune sans réponse dans les lettres que je lui écris presque tous les jours.

« Nous voyons avec satisfaction que vous vous soyez maintenu dans d'aussi bons termes avec la Régence. Attachez-vous à léguer cet avantage à M. de Talaru. Vous n'aurez que des relations agréables avec lui. Il est homme de mœurs douces, d'opinions modérées et d'esprit pénétrant et juste. Il faudra rester et l'aider autant de temps que Monseigneur le jugera utile. Nous ne vous envoyons aucun ordre à cet égard pour laisser toute latitude à S. A. R.

« Je veux d'ailleurs, dans une affaire qui vous regarde personnellement et dans laquelle le Roi a l'intention de vous prouver sa satisfaction, tenir de vous-même l'indication du mode qui vous paraît le plus convenable pour terminer votre mission, et de la grâce que vous désireriez recevoir de S. M. à cette occasion. Marquez-le-moi franchement : j'y ferai ce que je pourrai et brûlerai même votre lettre, si vous le désirez. Uniquement guidé dans toutes mes actions par le désir de bien servir le Roi, je sais qu'il est dans ses intentions, qu'il est dans les désirs de Monseigneur, qu'il est de mon devoir, que votre mission se termine convenablement, honorablement et utilement pour vous. Dites-moi comment vous le désireriez. Si cela se peut, j'y concourrai, je vous le répète, comme à l'accomplissement d'un de ces devoirs si rares pour nous, ceux qui ne peuvent nous donner que de la satisfaction.

« Le projet de proclamation que vous m'envoyez

est très bien. J'y aurais voulu à la fin un *bouquet* de décision et d'entraînement. Mais avant qu'elle soit sortie, je m'en rapporte à votre tact pour y avoir ajouté ce qu'il me semble qui l'eût rendu meilleure encore : au reste, on peut s'en rapporter à vous. Celle de l'entrée de Madrid a eu un succès complet.

« Après cent mille difficultés, nos ministres étrangers vont partir pour Madrid. C'était trop utile pour ne pas y tenir, mais il est dur d'avoir ainsi à concilier tant d'intérêts divers. Dieu rende bientôt à la France les moyens de se passer de tous ces concours! La réussite de cette campagne nous fera faire un grand pas vers ce résultat désirable.

« Croiriez-vous que l'envoi de San Carlos ici a fort offusqué ces messieurs et a manqué faire renoncer au départ des ministres? C'est à faire pitié. Délivrons bien vite le roi Ferdinand et rentrons chez nous avec notre armée si bien unie désormais à nos Bourbons, et nous pourrons nous rire de ces prétentions jalouses qui ne sont dignes que de notre pitié.

« Vous avez pris, ce me semble, un très bon parti à l'égard de l'Angleterre. Sa politique en tout ceci n'est pas de s'opposer directement à nos succès; mais elle les retardera, les entravera et les rendra les plus chers et les moins complets qu'elle pourra. Comptez sur cette conduite de sa part jusqu'au dernier moment.

« La rage des emprunts possède tous les hommes qui arrivent au pouvoir dans cette malheureuse Espagne, et on ne peut y en faire, dans l'état où elle est, qu'en la ruinant. Ils le veulent : qu'ils s'ar-

rangent. C'est aussi ce que veulent Ouvrard et Cie... Dieu les bénisse tous. Je suis bien décidé à n'avoir même plus d'avis sur ce point. Adieu, etc.

« Jh de Villèle. »

CCCCXI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 10 juin 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois, ainsi que le paquet destiné au Roi et qu'on a eu l'adresse d'envoyer à Madrid : j'en demande mille pardons à V. A. R., comme je l'ai fait au Roi, depuis que nous avons la clé de cette disparition que nous ne nous serions jamais expliquée sans le renvoi que m'a fait V. A. R.

« Je reçois aujourd'hui de M. de Martignac les deux proclamations de la Régence ; elles me paraissent assez bien, mais ne produiront pas grand effet ici, où toutes les vues sont tournées sur Mina et sur Cadix.

« Le bruit que Ferdinand allait être transféré dans cette dernière ville, a fait tomber hier nos fonds jusqu'à 86 fr. à la fin de la Bourse, comme si l'on n'avait pas dû compter sur l'emploi de ce dernier moyen des révolutionnaires pour prolonger leur existence. C'est l'affaire des 15000 hommes que V. A. R. a envoyés sur ce point, de leur faire lâcher leur proie, et celle de notre marine, d'empêcher qu'elle n'échappe. Je crois que V. A. R. peut ordonner aux généraux qu'elle a chargés de cette

expédition, de l'exécuter avec rapidité et décision. Il est impossible que la population d'une ville comme Cadix consente à être longtemps victime et solidaire des actes enragés de quelques hommes qui se sentent indignes de pardon, mais sont heureusement en petit nombre.

« Le duc de San Carlos vient de nous arriver; il me dit que si nous observons dans le duc de l'Infantado des dispositions à de la violence ou de l'exagération, nous regardions autour de lui; qu'il faut que cela vienne d'une influence étrangère, car ce n'est pas du tout dans son caractère.

« On regarde ici, comme des choses dont la Régence pourrait user dans l'organisation de la force publique, l'établissement d'une gendarmerie; on dit que les carabiniers royaux en feraient le noyau avec avantage; on croit l'organisation de bonnes milices urbaines facile; enfin on croit que la garde royale et des régiments suisses seraient faciles à créer.

« Lorsque L'Abisbal nous arrivera, nous lui donnerons le choix de la résidence qu'il préférera et on lui accordera, ainsi que V. A. R. le désire, les secours dus à sa position.

« On nous écrit toujours des lamentations de la Catalogne sur le départ du 2e corps; mais à chose faite, conseil pris, et quand on a pris un parti, il faut le suivre sans tergiversation : c'est le seul moyen d'en tirer avantage; comme je l'ai déjà dit à V. A. R., nous y pourvoirons de notre mieux en Catalogne.

« On nous mande aujourd'hui qu'on a évacué Mataro, mais nous pensons que c'est pour se rapprocher de Barcelone par la route de Granollers,

où l'on transférerait le quartier général, depuis trop longtemps à Girone. On dit que Mina s'est porté sur la Seu d'Urgel et de là est revenu vers Cardonna, où il a ses provisions. Je pense bien, comme le général Guilleminot, qu'on devrait mettre moins d'importance à atteindre ce voltigeur et davantage à agir sur Barcelone.

« Mais que V. A. R. ne se détourne pas de ses autres grandes opérations pour s'inquiéter de celle-là : nous y pourvoirons comme nous pourrons ; qu'elle utilise Molitor ; qu'elle ne balance pas à poursuivre par tous les moyens possibles la délivrance du roi ; qu'elle ait de bonnes nouvelles à envoyer au ministre des Finances dans les premiers jours du mois prochain, elles vaudront quelques millions à la France. Je finis, etc.

« Jh de Villèle.

« *P.-S.* — M. de Talaru est en route ; les autres ministres sont partis dans la semaine. »

CCCXII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 10 juin 1823.

« Monsieur le comte, je reçois à l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois.

« J'ai répondu hier à l'observation relative à la publicité donnée aux difficultés faites par les Conseils d'élire eux-mêmes la Régence[1]. Malheureusement ces difficultés n'étaient pas de nature à demeurer

1. Il ne se trouve point de lettre de M. de Martignac en date du 9 juin. Celle à laquelle il se réfère paraît être celle du 7 juin.

secrètes et j'aurais craint un reproche de mauvaise foi plus encore que les inconvénients de la publicité. Je vous donne là les raisons qui nous ont décidés. Il est fort possible que nous nous soyons trompés et je suis loin de prétendre le contraire. Nous avons fait ce que nous avons cru être le mieux et je vois avec une grande joie que le Roi en est convaincu et qu'il continue à être content de mes services.

« Pour ce qui concerne l'Angleterre, voici au juste l'état des choses.

« Le courrier qui portait les dépêches destinées à M. Casa Irujo, ne l'a pas rencontré sur la route. Il avait ordre d'aller jusqu'à Bayonne et de revenir s'il ne le trouvait pas. Il reviendra donc, et de ce côté, il n'y a rien de fait.

« Hier matin, je suis allé au ministère des Affaires Étrangères. Là, en ma présence, il a été préparé un paquet semblable à ceux qui ont été envoyés aux autres cours, et destiné au Cabinet de Londres. Un courrier de cabinet est parti à 3 heures et se rend à Londres avec son paquet. Pour éviter les plaintes ou les observations auxquelles pourrait donner lieu le retard, et vous donner un moyen d'y répondre, je vais joindre à ma lettre d'aujourd'hui une lettre ostensible, qui expliquera les causes de ce retard d'une manière qui, loin de déplaire au Cabinet anglais, ne pourra, au contraire, que lui être agréable. Voilà donc une affaire réglée et une faute réparée.

« Je me doutais bien que l'emprunt fait par la junte à Ouvrard vous contrarierait, mais il n'y a pas eu moyen de l'empêcher. Au surplus, nous n'y sommes pour rien ; il n'y a à cet égard pas un mot

d'écrit, et je vous félicite beaucoup de la résolution que vous avez prise de rester étranger à toute opération de cette nature.

« L'emprunt fait par les Cortès m'étonnerait si l'esprit de parti et la rage qui le suit, n'étaient pas là pour tout expliquer. Je vois avec peine des ressources considérables parvenir à nos ennemis : c'est un moyen de prolonger l'état où nous sommes. J'espère pourtant que ce remède arrivera trop tard.

« Rien de nouveau du Portugal. La nouvelle que je vous ai transmise des événements du 1er juin, ne s'est ni confirmée ni démentie. Un Anglais venu de Séville, d'où il est parti le 5, ne doute pas de la translation du roi à Cadix. Moi, je ne doute guère des efforts que font les Anglais pour tirer parti des événements et je crains leur intervention pour la liberté du roi, parce que je m'attends à des conditions qui rendront notre position plus difficile. Au reste, vous saurez tout cela mieux que nous.

« Je resterai volontiers le temps nécessaire pour mettre M. de Talaru au courant, mais ce devoir n'entraînera pas un long délai. J'espère que vous voudrez bien me faire connaître à ce sujet les ordres du Roi et du gouvernement d'une manière positive. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 11 juin 1823.

« Monsieur le comte, vous aurez déjà appris les résultats de la rencontre qui a eu lieu le 8, entre

l'avant-garde de la division commandée par le général Bordesoulle et la division constitutionnelle de la Manche. Je me suis empressé d'en apporter la nouvelle à la Régence et d'en faire imprimer et répandre le bulletin.

« Le général Bordesoulle compte arriver le 21 à Séville. Le roi y sera-t-il encore et n'aura-t-il pas été transféré à Cadix? Je suis loin d'être rassuré à cet égard et je crains bien le nouveau malheur dont il est menacé. Il serait bien à désirer qu'on pût l'éviter. Il n'y a qu'une négociation qui puisse arriver à ce résultat. Mais, d'une part, aucune proposition ne nous est faite; de l'autre, il est bien difficile d'en faire.

« Un Anglais, dont je vous ai déjà parlé, est allé à Séville pour voir de près ce qu'il serait possible d'entreprendre pour la délivrance du roi. Il est revenu, il y a trois jours, en assurant que moyennant deux millions et des garanties données aux ministres et aux Cortès, soit pour leur personne, soit pour les institutions qui seraient promises, on pourrait obtenir d'eux la liberté du roi. Il offrait de retourner sur-le-champ à Séville pour consommer cette opération. Monseigneur n'a point accepté cette offre. L'homme qui la faisait est un intrigant dont je me défie beaucoup, qui veut spéculer à son profit sur les circonstances, et qui aurait compromis le nom de Monseigneur. S. A. R. s'est bornée à envoyer au général Bordesoulle des instructions sur la conduite qu'il devait tenir. Elle exige avant tout la délivrance entière du roi, et promet sa médiation auprès de S. M. pour obtenir une amnistie, l'abolition de la confis-

cation et des garanties pour l'avenir. En attendant, elle offre un asile en France à ceux qui ne pourraient rester en Espagne avec sécurité. Voilà, je crois, tout ce que Monseigneur peut promettre, et ces promesses-là devront parvenir à Séville, non par un agent suspect, mais par un officier, lorsque cet officier pourra y arriver.

« S'il était possible, au moyen d'une somme d'argent, d'obtenir ou l'évasion du roi, ou un mouvement qui le délivrerait, jamais assurément argent n'aurait été mieux employé. Le prince déclare toujours qu'il donnera un million à ceux qui ramèneront le roi, mais cette promesse vague ne va pas à son adresse. La Régence, qui est informée du dénuement où est le roi et du vif désir qu'il a d'avoir de l'argent pour séduire ceux qui l'entourent, s'est adressée à Ouvrard pour avoir un million à recevoir à Séville. Ouvrard se l'est procuré et il devait le remettre hier au soir. J'en ai été instruit par lui-même, qui est venu me le déclarer. Comme je sais l'inquiétude que vous donnent les transactions dans lesquelles son nom intervient, j'ai arrêté la remise qu'il devait faire, en lui disant que j'instruirais Monseigneur de cette démarche, et que peut-être S. A. R. voudrait faire elle-même les avances pour cette destination.

« J'en parlerai ce matin à Monseigneur, qui ne se décidera pas sans doute à fournir la somme demandée, ou la moitié. Dans ce cas, je ne vois pas de moyen d'empêcher ce nouveau traité. La Régence regarde comme un devoir sacré de fournir au roi les ressources qu'il demande et qui peuvent servir à sa délivrance. Elle regarderait comme une criante in-

justice et comme le résultat d'une mauvaise intention, l'empêchement qu'on y mettrait. Je vous rendrai compte de ce qui aura été résolu.

« Rien n'est terminé pour l'affaire de la division du général d'Espagne. Ce fâcheux événement est une queue de la régence d'Urgel. La junte de Navarre créée par elle s'obstine à conserver ses fonctions. C'est elle qui a décidé les officiers à imposer à leur général l'obligation de reconnaître la régence d'Urgel. La Régence actuelle a ordonné l'arrestation du colonel qui s'est mis à la tête de ce mouvement et elle a mandé à Madrid deux ecclésiastiques, membres de la junte de Navarre. Nous ignorons encore les résultats de ces mesures.

« Depuis quelque temps, le *Trappiste* nous donnait beaucoup d'inquiétude par ses violences et les exactions qu'il autorisait. La Régence l'a mandé ; il est arrivé ici avant-hier. Je l'ai vu passer à cheval, entouré de la populace qui baisait le pan de sa robe en poussant des cris de joie. Il a promis de rester ici jusqu'à nouvel ordre et paraît disposé à retourner dans son couvent.

« Rien de nouveau sur l'affaire du Portugal. Je crains que les choses n'aient pas aussi bien tourné que nous l'avions espéré. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXIV. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 11 juin 1823.

« Monsieur le comte, les choses se sont passées relativement à l'emprunt pour Séville comme je

l'avais prévu. J'ai eu ce matin une visite du ministre des Affaires Étrangères, qui est venu se plaindre du retard que j'avais apporté à la remise de la somme promise par M. Ouvrard. Il craignait que ce retard ne devînt funeste et voulait absolument faire partir ce soir l'homme de confiance qui doit emporter la lettre de crédit. Je lui ai promis de voir Monseigneur dans la matinée. Je l'ai vu en effet; Monseigneur m'a dit qu'il n'avait point de fonds qu'il pût envoyer au roi et qu'il ne se mêlerait en rien de l'opération proposée. Je n'ai rien voulu écrire à M. de Saez; mais je lui ai fait dire qu'il pouvait regarder notre conversation comme non avenue et agir comme il l'entendrait. Je sais que la somme est remise ce soir et que l'exprès chargé de la porter au roi part cette nuit.

« Je suis contrarié de cette opération, parce que c'est un embarras de plus que l'Espagne prépare dans ses finances déjà si embarrassées, et parce que le nom que vous trouvez déjà trop souvent répété, se trouve encore là; mais je ne puis, je l'avoue, m'étonner de l'insistance qu'a mise la Régence à consommer cette opération et à venir au secours du roi, dont le dénuement lui est connu.

« Je vois avec une véritable inquiétude que ses besoins ne tarderont pas à l'entraîner dans de nouveaux emprunts. Nous lui avons fourni 800 000 francs depuis son installation et vous jugez aisément de l'insuffisance de cette somme; elle réclame des secours, mais elle n'en obtient pas et elle cherche ailleurs ce qu'elle ne reçoit pas de nous. Quel moyen

y a-t-il de l'empêcher? Il est bien important que vous arrêtiez vos idées à cet égard, que vous déterminiez ce que le gouvernement français peut faire et que vous donniez des instructions positives pour qu'on sache si l'on doit laisser faire, ou chercher à empêcher des opérations tendant à obtenir des secours plus considérables. La Régence n'a rien trouvé ici ; elle doit créer une armée et organiser une administration. Tout cela exige des dépenses pour lesquelles il lui faut des ressources. Voilà ce qu'elle me répète sans cesse et je ne vois pas trop ce qu'il y a à lui répondre.

« Le général Silveyra, oncle du comte d'Amarante, m'a envoyé aujourd'hui d'excellentes nouvelles du Portugal, qu'il qualifie d'officielles, et qu'il a reçues sans date de son neveu, qui a quitté Salamanque pour rentrer en Portugal. Je vous envoie le bulletin qu'il m'a adressé et qui est écrit en portugais. Il paraît certain que le roi a quitté Lisbonne, qu'il s'est réuni à son fils et à toute sa famille à Santarem et que la presque totalité des régiments a suivi l'exemple du 23ᵉ. L'arrivée du comte d'Amarante et de sa division doit avoir achevé l'affaire. Puisse cet exemple être suivi à Séville avant le moment du départ! Je n'ose pas l'espérer.

« Mes rapports avec la Régence sont toujours sur un très bon pied. J'ai appris qu'elle s'occupait d'un grand travail sur le personnel des Conseils et tribunaux, c'est-à-dire sur le mode d'*épuration* à adopter. On m'a assuré qu'un projet de règlement avait été proposé à ce sujet par le Conseil de Castille ; que ce projet était sage et de nature à produire

de bons résultats, mais que son adoption éprouvait des difficultés à la Régence. J'ai écrit au duc de l'Infantado la lettre la plus polie du monde, dans laquelle je lui rappelle la promesse qu'il m'a faite, de nous communiquer avant leur émission les actes qui toucheraient à la politique, et je lui demande l'exécution de sa promesse pour ce projet de règlement. J'attends sa réponse.

« Les actes de reconnaissance arrivent de toutes les parties du royaume. Vous en trouverez un grand nombre dans la *Gazette* d'aujourd'hui que je vous envoie.

« Un événement que je redoutais vient d'arriver. Le comte de L'Abisbal était demeuré à Madrid après notre entrée. Son asile avait été découvert et d'innombrables avis avaient été donnés au corrégidor par des habitants qui demandaient son arrestation. La Régence m'engagea vivement à demander son éloignement pour éviter les malheurs que sa présence ici pouvait occasionner. J'obtins cet éloignement de Monseigneur ; mais on s'est contenté de le faire partir par le courrier et sans escorte. J'ai été averti qu'il avait été arrêté après Vittoria et conduit en prison à Bergara. J'ignore le parti que prendra Monseigneur. Quel qu'il soit, il aura des inconvénients ; je vous dirai ce qui aura été fait. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 11 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je remercie V. A. R. de la communication qu'elle a bien voulu me faire donner de la lettre qu'elle a écrite à Monsieur le 6. Je ne m'étonne pas du tout de ce que nous éprouvons de la part des soldats *de la Foi*. Monseigneur me paraît agir avec une extrême sagesse en renvoyant toutes les affaires de ce genre à la Régence. Si jamais nous sommes réduits à la nécessité de corriger ces gens-là, il faut que ce soit le plus tard possible, que nous en soyons requis par la Régence, et surtout que nous soyons préalablement délivrés des libéraux.

« Deux points sont selon moi désormais d'une importance majeure pour l'honneur et les intérêts de la France; c'est de forcer les Cortès à se dissoudre et à nous rendre le roi, et de purger définitivement les provinces en deçà de l'Èbre des corps armés qui les oppriment et les ravagent, car c'est surtout sur ces populations que nous devons chercher à exercer par ce grand service une influence qui les affectionne à la France.

« Il me semble qu'en prenant les choses dans l'état où elles sont et en donnant suite aux dispositions déjà prises, ce qui est toujours préférable quand on le peut, V. A. R. ferait bien de renoncer à tirer de nouveaux services du corps de Molitor vers la Catalogne, mais de s'en servir pour balayer le Midi de

l'Espagne et achever la conquête de Cadix et du roi, ou pour le faire remplacer à Madrid les troupes que Monseigneur préférerait diriger de ce dernier point au secours de Bourmont et de Bordesoulle, s'ils ont besoin de renfort pour réussir complètement dans leurs opérations.

« De notre côté, nous allons renforcer Moncey de 3 000 hommes qui vont lui arriver dans dix ou onze jours. Deux autres régiments vont passer la Bidassoa vers la même époque : ce sont là les quatre régiments que, depuis longtemps, nous avions promis à V. A. R. Ces 3 000 hommes sur Bayonne, avec les 7 ou 8 000 autres qui viennent de recevoir l'ordre de se porter sur ce point, formeront le corps de Lauriston, avec lequel Monseigneur pourra, soit vers l'Aragon, soit vers la Galice, faire opérer l'expulsion de toutes les bandes qui dévastent et oppriment les provinces en deçà de l'Èbre. Je radote peut-être; Monseigneur a des conseillers bien plus habiles que moi à entendre sur cette matière; aussi je livre mes idées à valoir ce qu'elles pourront, comptant toujours sur la bonté avec laquelle Monseigneur veut bien me permettre de les lui présenter.

« Si V. A. R. envoie de nouvelles forces vers Cadix, ou qu'elle veuille faire parvenir de l'argent ou des munitions à celles qui y sont, je la prie de vouloir bien le calculer à l'avance et nous avertir à temps, pour que nous puissions envoyer ces objets par mer, soit à San Lucar, soit sur tout autre point dont Monseigneur conviendrait avec les commandants des corps qui bloqueraient Cadix. Peut-être l'agent de la maison Rothschild qui est à Madrid

pourrait-il convenir avec M. Bricogne de quelques remises de fonds à Séville. Enfin si Monseigneur ne pouvait assurer par lui-même le service des corps qui sont si éloignés et de lui et de nos frontières, qu'il ait la bonté de se fixer sur les moyens que nous pourrions employer pour y suppléer et nous le ferons aussitôt.

« Les corsaires espagnols commencent à nous faire des sottises. Dans la Méditerranée, ils viennent de nous prendre un petit bâtiment venant de Nice avec un chargement d'huile, et, dans l'Océan, un navire arrivant de Saint-Domingue avec un chargement de café. Notre marine est avertie de ces deux prises, elle va faire ce qu'elle pourra pour empêcher le renouvellement de ces événements, qui nuisent encore plus par l'alarme qu'ils jettent que par le mal qu'ils font.

« On nous dit que maintenant que Mina a vu l'Aragon libre, il s'est porté de ce côté et a remplacé Pamphile-Lacroix à Balaguer. Je pense bien comme M. Guilleminot que c'est une folie que de donner aux courses de ce partisan plus d'importance qu'elles n'en ont; mais nous ne saurions empêcher que l'opinion n'attache le plus grand poids à ces deux points : la délivrance du roi, la déconfiture ou la clôture de Mina dans quelque place.

« Je continuerai pendant un mois à demander à Monseigneur de bonnes nouvelles pour mon emprunt qui sera adjugé le 10 juillet : celles-là nous vaudront des millions. Je lui en demanderai encore après, et pour notre pays et pour sa propre gloire : et avant comme après je serai toujours à ses ordres pour

seconder de mes vœux et de mon concours tout ce qu'il entreprendra, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

CCCCXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 12 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je remercie V. A. R. de la lettre qu'elle a bien voulu m'adresser le 7 de ce mois. Nous recevons en même temps la dépêche télégraphique du 9, relative au Portugal. Dieu est pour nous : je ne cesse de me le dire, tant sa protection est visible dans tout ceci. Il est en effet merveilleux qu'au moment où l'on est à délibérer à Séville sur la translation du roi, on y apprenne que la ressource du Portugal est enlevée et qu'une contre-révolution s'y est opérée. J'espère presque que quelque mouvement populaire, ou la défection de quelque corps, délivrera Ferdinand avant que vos troupes arrivent jusqu'à lui. Mais si cet événement n'a pas lieu, il me semble impossible, Monseigneur, que vous ne fassiez pas les plus grands efforts pour atteindre ce dernier but de votre entreprise. Audace et célérité, une fois arrivés où nous en sommes, me paraissent indispensables, et la manière dont V. A. R. a conçu et exécuté son expédition sur Séville, me persuade qu'elle a vu comme je vois moi-même à cet égard.

« Je ne sais rien de nouveau du côté de la Catalogne aujourd'hui. Je pense que Monseigneur doit désormais s'en fier aux renforts que nous pourrons

envoyer de ce côté et ne plus songer à détourner le général Molitor, en se privant des services qu'il pourra en retirer ailleurs. La prompte délivrance du roi me paraît désormais ce qui doit plus particulièrement occuper V. A. R.

« Ce n'est pas que je n'aperçoive très bien que le roi rendu à Madrid, tout n'est pas fini, tant s'en faut, et que peut-être alors se présenteront les plus grandes difficultés. Mais il me semble que la responsabilité en pèsera moins sur V. A. R., sur nous et sur la France. Un gouvernement ennemi aura été renversé, un Bourbon rétabli sur son trône, une population religieuse et royaliste délivrée. Si ces services de bons voisins ne suffisent pas, nous serons prêts à y ajouter celui de nos bons conseils et de nos secours, si l'on écoute les premiers, si les seconds sont nécessaires. Mais si l'on veut faire des folies, nous nous bornerons à ne pas les seconder et le rôle de V. A. R. n'en restera pas moins un des plus beaux auxquels prince ait pu être appelé. Recevez, Monseigneur, l'hommage, etc.

« J[n] DE VILLÈLE.

« *P. S.* — Des nouvelles que nous recevons de Perpignan sous la date du 9 nous font voir que Mina a fait une apparition du côté de Puycerda, qui a beaucoup inquiété, mais n'a eu aucune suite ; son corps s'est retiré vers Ripoll, au lieu de Balaguer, comme on l'avait dit d'abord. Des lettres de Gérone du 8 parlent d'une affaire qui aurait eu lieu à Granollers, que Rotten et les troupes réunies à Barcelone sont venues attaquer ; elles ont été vivement repoussées

par la division Curial. Pendant ce temps nos magasins ont été pillés à Mataro; on y est revenu après l'affaire et on va forcer les habitants à payer ce qu'ils ont enlevé. »

CCCCXVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 13 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que V. A. R. a bien voulu me répondre, le 8 de ce mois, sur deux points délicats que mon zèle pour le service du Roi m'avait porté à lui communiquer confidentiellement dans ma lettre du 2.

« Sur le premier, V. A. R. connaît mieux que moi le cœur du Roi, et doit être bien assurée que le nuage est déjà complètement dissipé. Sur le second, Monseigneur a vu, peu de temps après ma lettre du 2, que la décision du Roi était trop bien arrêtée pour qu'il fût possible, comme je l'avais d'abord espéré, d'attendre et d'utiliser la réponse de V. A. R.; elle devient donc sans objet et doit être considérée comme non avenue. Monseigneur peut être assuré que personne au monde n'en aura connaissance, puisque c'est complètement inutile.

« J'envoie à Monseigneur un rapport qui nous arrive de Bayonne sur l'arrestation de L'Abisbal, quoique je pense bien qu'il en est déjà parvenu un à V. A. R., sans doute plus circonstancié sur ce triste événement, dont nous ignorons encore les suites. Quelle déplorable anarchie! Quelle rage furibonde! Il faut délivrer le roi le plus tôt possible et

prendre le moins possible pour nous la tâche si difficile de réorganiser une société dans un tel état de dissolution. Je vois avant leur départ les ministres étrangers qui se rendent à Madrid; ils sont dans de bonnes dispositions et avec des vues assez justes; j'espère que Monseigneur sera content d'eux. Il convient, ce me semble, de ne pas leur montrer des opinions arrêtées sur ce qu'il conviendra de faire après la délivrance du roi; il vaut mieux leur laisser partager les embarras inévitables du parti quelconque qu'il y aura à prendre alors.

« L'emprunt des Cortès est décidément manqué à Londres. Le ministre prussien est nommé; c'est M. Roiez; il va partir comme les autres pour Madrid.

« Les 3000 hommes destinés à renforcer le 4e corps commencent à arriver à Perpignan le 22 de ce mois, mais n'y seront définitivement en état d'entrer en campagne que le 1er juillet.

« Nous allons cependant faire tous nos efforts pour que cette partie de votre entreprise reste le moins possible en souffrance. Je persiste à croire qu'il est inutile que Molitor soit détourné de ses opérations sur le Midi de l'Espagne pour revenir en Catalogne; V. A. R. jugera mieux que moi ce qu'elle doit décider à cet égard. Je finis en présentant à Monseigneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCCXVIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 13 juin 1823.

« Monsieur le comte, je ne vous ai pas écrit par l'estafette de ce matin, parce que je n'avais que des

affaires ébauchées et rien de positif à vous dire. Je suis plus avancé maintenant.

« Il y a deux jours qu'on m'a assuré que le nouveau ministre des Finances avait annoncé dans les lettres écrites à Londres, à l'occasion de l'emprunt projeté, que tous les revenus de l'État seraient affectés à la garantie des sommes actuellement prêtées, attendu que le gouvernement espagnol ne reconnaîtrait jamais les emprunts précédemment faits par les Cortès.

« Après avoir pris tant de peine pour obtenir de la Régence qu'elle laissât cette question entière, j'ai trouvé doublement dur de la voir ainsi tranchée par le ministre sans l'intervention du gouvernement. J'ai été hier chez le duc de l'Infantado pour savoir de lui la vérité à cet égard. Il a été fort étonné d'apprendre que M. Erro eût écrit rien de pareil sans la participation de la Régence; il a douté avec moi de la vérité de ce récit, m'a promis de l'éclaircir et de me donner un renseignement positif à cet égard dans la soirée. N'ayant reçu ce renseignement ni hier, ni ce matin, j'ai pris le parti d'aller moi-même m'en expliquer avec le ministre des Finances. Voici ce que j'ai pu recueillir de notre conversation.

« Les lettres écrites à Londres contiennent seulement la manifestation de l'intention d'emprunter et l'invitation de faire des propositions dans un délai déterminé. La lettre à M. Rothschild annonce que les emprunts précédents ne seront pas reconnus, à moins que des considérations graves ne déterminent le gouvernement à en décider autrement. Enfin une autre lettre à un capitaliste de Paris contient la dé-

claration formelle que les emprunts seront considérés comme nuls, et n'ajoute aucune restriction.

« Voilà ce que j'ai assez difficilement appris de M. Erro. J'ai cru devoir vous le dire, afin que vous soyez bien renseigné sur ces diverses circonstances. Le délai fixé expire le 20 ; si personne ne se présente, je ne doute pas que l'affaire se fasse avec M. Ouvrard : je ne vois guère de moyen de l'empêcher. Dans tous les cas, je crois qu'il est très convenable de ne se mêler en rien de cette opération. Je voudrais beaucoup qu'elle ne se fît qu'après mon départ.

« Je vous ai parlé d'un grand travail dont s'occupait la Régence sur le *mode d'épuration* des Conseils et tribunaux, et de la lettre que j'ai écrite pour en demander la communication *préalable*. J'ai reçu de M. le duc de l'Infantado une réponse très satisfaisante par laquelle il me promet cette communication.

« J'ai bien fait de ne pas vous parler ce matin de l'affaire de L'Abisbal. Je vous aurais donné une partie de l'inquiétude que cette fâcheuse affaire m'a causée. Il vaut bien mieux que je vous dise que cela n'aura aucune suite, que tout est arrangé et que toutes les parties sont satisfaites. C'est un des événements qui m'ont le plus tourmenté depuis notre départ de Bayonne.

« Les bonnes nouvelles du Portugal se confirment et s'améliorent encore. Tout annonce que la restauration est consommée. J'attends des détails qui me sont promis et j'espère les recevoir avant le départ de l'estafette. Toutes mes inquiétudes sont à Séville, ou nous viennent de là. Il me semble qu'on aurait pu trouver le moyen d'empêcher la translation

à Cadix, et je m'afflige que cette importante entreprise n'ait pas été assez soigneusement tentée. C'est là le côté faible de nos opérations; il y a bien longtemps que je le dis.

« Enfin les ministres étrangers se décident donc à venir. Que de peines on a pour faire faire aux gens ce qui leur est utile et avantageux! J'ai annoncé aujourd'hui à la Régence qu'elle était reconnue par les grandes puissances continentales. Cette nouvelle-là a été fort bien reçue. Je me suis opposé à ce qu'on la donnât comme officielle dans la *Gazette de Madrid*. Qui sait s'il n'y aura pas encore quelque difficulté nouvelle. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXIX. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 14 juin 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos lettres des 4, 6 et 7. J'espère que vous aurez été content de nos deux derniers bulletins. Bordesoulle sera le 22 au plus tard à Séville; Bourmont était le 11 à Truxillo; il n'a éprouvé aucune difficulté de la part de l'ennemi pour traverser le Tage à Almaraz, dont le pont est coupé depuis la dernière guerre. J'ai ordonné au général Bourke de se porter en Galice, et je fais en ce moment de nouvelles tentatives sur les places de Saint-Sébastien et de Pampelune, à la possession desquelles j'attacherais beaucoup de prix. Vous savez peut-être mieux que nous les nouvelles de

Portugal; il paraît que la contre-révolution y est faite complètement. Le comte d'Amarante est parti le 8 au matin de Salamanque avec sa division, pour y retourner.

« Je suis bien aise que le Roi ait été content de ma lettre au roi d'Espagne ; je joins ici la dernière que j'ai écrite à Bordesoulle.

« Je verrai arriver avec plaisir M. Joinville ; je lui donnerai toutes les facilités qui sont en mon pouvoir pour bien remplir la mission dont il est chargé.

« Je reconnais comme vous qu'il faut donner le moins d'argent possible aux Espagnols, qu'il faut leur livrer en nature tout ce que l'on peut leur fournir de cette manière, tels que l'habillement et les subsistances. Mais je ne pense pas qu'il y ait économie à leur faire payer la solde comme aux troupes françaises; je crains même que cela ne fût très dispendieux, en raison de la difficulté que l'on éprouve à constater l'effectif de ces troupes. Je persiste à penser qu'il vaut mieux donner à la Régence une somme fixe et déterminée, au moyen de laquelle elle sera chargée de pourvoir au paiement de la solde de ses troupes et de ses dépenses d'administration et de gouvernement.

« J'avais promis à la junte une somme de 1 500 000 francs par mois, je n'ai pas cru convenable de promettre moins à la Régence, et jusqu'à nouvel avis je continuerai à lui faire compter cette somme, qui se paie par quinzaine. Si vous trouvez que c'est trop, dites-le-moi; si ce n'est pas assez, dites-le aussi. La Régence au surplus ne consent à accepter ces fonds qu'à titre de prêt, et

elle montre à cet égard les meilleures dispositions.

« Mais il est une autre dépense qu'il faut espérer avoir bientôt à faire. Quand le roi sera libre, il lui faudra de l'argent, et je ne peux pas lui offrir moins d'un million. Cette somme doit être tenue tout exprès en réserve, et je m'occupe en ce moment de pouvoir assurer le paiement d'une partie à Séville, et même au besoin à Cadix.

« Le ministre par intérim des Affaires Étrangères est venu me dire que la Régence avait résolu de donner à Martignac la grand'croix de l'ordre de Charles III. J'ai dit que je vous en référerais ; mais il me semble que cela les désobligerait de refuser. Comme je suis content dudit Martignac, je compte le faire commandeur de la Légion d'honneur avant son départ.

« Je suis bien aise que les puissances aient reconnu la Régence ; j'espère que cela avancera nos affaires.

« Quand M. de Talaru sera arrivé, je me conduirai à son égard comme vous me l'indiquez. Je n'ai eu qu'une fois un petit bout de conversation à dîner avec le duc de l'Infantado. Je n'ai jamais eu de conférence avec lui. Il ne l'a pas demandé, je ne l'ai pas cherché, et je n'ai de communication avec la Régence que par Martignac. J'ai vu quelquefois d'Anduaga ; quand il vient, je le reçois.

« Comptez, mon cher comte, sur toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine.

« *P.-S.* — Je crois que j'ai oublié de vous mander l'arrivée de Casa Irujo : il m'a remis une

lettre de vous. Je crois qu'il n'est pas content de ne pas être ministre des Affaires Étrangères. Quand je dis que je n'ai pas eu de conférence avec le duc de l'Infantado, j'ai tort ; car j'en ai eu une avec lui à Alcovendas, et peut-être une seconde ici à mon arrivée, mais pas depuis.

« Le comte de L'Abisbal a été arrêté du côté de Montdragon, par ordre des autorités espagnoles, mais quand on a su qu'il se rendait en France par ma permission, il a été relâché. C'est sur la demande du duc de l'Infantado que je l'ai fait partir de Madrid. »

CCCCXX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 14 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je viens de lire au Roi la lettre de V. A. R. à Monsieur, du 9 de ce mois. S. M. m'a chargé de témoigner à Monseigneur toute sa satisfaction des bonnes nouvelles du Portugal et de Séville qu'il nous transmet, de lui dire combien elle est sensible à l'article de sa lettre relatif au colonel de la garde, et de l'autoriser à disposer des places qui pourraient devenir vacantes dans ceux de ces corps qui font partie de son armée, le grade de colonel de la garde excepté.

« Je félicite bien sincèrement V. A. R. de la tournure admirable que semblent prendre les affaires dans la Péninsule. Cette révolution de Lisbonne doit terminer celle d'Espagne. Il me paraît bien difficile,

malgré la force d'inertie et le flegme espagnol, que quelque incident n'opère la délivrance du roi avant même l'arrivée de vos colonnes. V. A. R. doit bien se féliciter d'avoir conçu et exécuté son opération sur Séville avant la connaissance des événements qui la justifient et en garantissent le succès.

« Quand Monseigneur aura délivré le roi, tout ne sera pas fini sans doute, mais certainement le plus périlleux sera passé. La mission spéciale de Monseigneur sera remplie et bien honorablement remplie. Le reste dépendra moins de lui et il en sera moins responsable. Il faudra pour le reste que tout ce qui sera bien soit dû à sa sagesse, et que le mal qui ne pourra être évité, tienne évidemment à des causes auxquelles il sera étranger.

« J'envoie à V. A. R. deux extraits qui nous parviennent de la Catalogne. Il est inimaginable jusqu'à quel point nos 25 000 hommes se laissent harasser et annuler par les 3 000 de Mina. Je n'en sais pas assez long dans ce métier pour dire ce qu'il faudrait faire, mais mon bon sens me dit que ce n'est pas ce qu'on fait.

« Ayez le roi, Monseigneur, et tous ces obstacles cesseront dans l'instant.

« Ne négligez pas de nous faire donner par le télégraphe les principaux résultats, lorsqu'ils sont de quelque poids. L'Europe entière attend son sort des dépêches de V. A. R. J'ai l'honneur, etc.

« J[n] DE VILLÈLE.

« *P.-S.* — Bulgari et Brunetti partent aujourd'hui comme ministres de Russie et de Vienne, à Madrid.

Le nonce ne tardera pas à recevoir aussi ses ordres de départ. »

CCCCXXI. — LE COMTE DE VILLÈLE A M. DE MARTIGNAC.

« Paris, le 15 juin 1823.

« Je reçois tous les jours, mon cher monsieur, les lettres que vous m'écrivez avec une régularité dont nous sommes bien reconnaissants. Je voudrais pouvoir vous répondre avec la même ponctualité ; mais si je ne le puis, du moins dans mes lettres à Monseigneur, je fais en sorte de ne laisser jamais en souffrance les sujets sur lesquels notre opinion peut vous être utile.

« Les événements de Lisbonne, dont votre lettre du 10, que je reçois à l'instant, ne nous affirme pas encore la conclusion, sont déjà assez importants dans leur partie certaine, pour avoir la plus heureuse influence sur nos opérations.

« D'un autre côté, le roi était encore à Séville le 5, et tout retard dans sa translation doit la rendre plus difficile et son établissement ailleurs moins solide. Au reste, comme rien ne sera fini qu'il ne soit délivré, il faut continuer à diriger tous nos efforts vers cette délivrance. Nos canons, nos cloches, nos lampions, tout est prêt. Envoyez-nous cette nouvelle et nous chanterons si haut vos hauts faits, que de Madrid vous entendrez notre tintamarre.

« Vous aurez encore à traiter avec vos Espagnols une affaire bien désagréable, celle de l'arrestation de L'Abisbal. Nous ignorons encore ici ce qu'ils en

ont fait. Le coup est parti de chez vous, et si j'en crois la connaissance que j'acquiers chaque jour de vos vilains hommes, c'est d'Eguia qu'il est parti. On me le peignait l'autre jour en l'appelant l'inexorable. Soyez sûr qu'Erro et Calderon sont tout à fait à lui; qu'Ugarte et la vieille camarilla sont de moitié avec lui; que Ferdinand sera plus à lui qu'à vous; qu'enfin vous avez à Madrid le gouvernement occulte et que ce vieux enragé en est l'âme.

« Ce qui me passe, c'est que le commandant français de Villaréal ait prêté la main à la délivrance des effets des prisonniers, au lieu de mettre la main sur les capteurs. Je veux bien que les Espagnols soient maîtres chez eux, mais il me semble qu'à ce point où nous en sommes, nous devons l'être dans nos malles-postes françaises.

« Je persiste à croire que tout emprunt avant la délivrance du roi est une folie; que tout emprunt consenti à Ouvrard sera une ruine pour les finances de l'Espagne; mais j'ai assez du mien sans me mêler de celui des autres. Je dois l'adjuger le 10 juillet. Je compte sur vos soins à Madrid pour ne pas nous laisser ignorer les nouvelles qui pourraient éclaircir la situation d'ici à cette époque. Je suis loin de vouloir duper nos souscripteurs, d'autant que je sais assez mon métier pour savoir que ce serait nous duper nous-mêmes. Mais l'emprunteur est assez à la discrétion des prêteurs pour ne pas vouloir aggraver sa situation, faute de faire connaître ce qui doit la faire voir à tous ce qu'elle est en réalité.

« M. de Talaru n'est parti qu'hier. Je ne le crois

pas homme à aller fort vite; vous ne l'aurez donc que dans sept ou huit jours.

« Nos ministres étrangers s'expédient l'un après l'autre. Ceux d'Autriche, de Russie et de Sardaigne sont déjà partis. Celui de Prusse est nommé et va nous arriver incessamment. Le nonce ne tardera pas non plus à recevoir ses ordres. Enfin, si vous continuez à faire comme vous faites, je vous promets A'Court aussitôt que Ferdinand.

« Je ne veux point presser votre rappel et vous en approuverez le motif. Il est tout entier dans l'intérêt de la justice que nous vous devons. Vous êtes commissaire civil auprès de Monseigneur, c'est-à-dire tout ce qu'on veut, car il n'y a rien de défini dans vos attributions : je conviens bien que, M. de Talaru arrivé et la Régence reconnue, vous n'avez plus rien à faire là, aussi suis-je d'avis que vous devez revenir. Mais si la marche sur Séville amène la délivrance du roi, s'il doit vous revenir en triomphe à Madrid d'ici à quinze jours ou trois semaines; il est juste et nous vous devons d'assister comme commissaire civil à la fête que vous aurez si bien contribué à préparer.

« Trouvera qui voudra que c'est là une mince considération. Je n'en juge pas ainsi, et à moins que les affaires ne prennent une autre tournure, ou que vous m'écriviez que cela ne vous convient pas, je suis dans la disposition de ne pas me presser de parler au Roi de votre rappel. Adieu, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

CCCCXXII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 15 juin 1823.

« Monsieur le comte, le télégraphe vous apprendra, beaucoup plus tôt que ma lettre, les bonnes nouvelles que nous avons reçues de la route de Séville. Tout le pays se déclare pour nous ou plutôt pour le roi, et le roi était encore à Séville. Y sera-t-il encore lorsque le général Bordesoulle y arrivera? Dieu le veuille. Ce sera un grand et bel événement. Dans peu de jours ce problème sera résolu.

« En attendant, nous faisons le plus de bien que nous pouvons et nous laissons faire le moins de mal possible.

« La Régence a nommé un surintendant général de police, auquel elle a attribué la surveillance des hommes suspects par leurs principes, et la faculté de les traduire devant les tribunaux pour y être jugés conformément aux lois, aussitôt qu'il a acquis la preuve de leur culpabilité. Cette institution, dont le besoin se faisait sentir tous les jours, est une nouvelle garantie contre le rétablissement de l'Inquisition. Je crois que de ce côté on peut être pleinement rassuré. L'administration s'organisera ainsi; le roi la trouvera en pleine activité et la conservera sans doute. Nous préparons par ce moyen l'un de nos plus importants succès.

« Une autre grande et difficile question vient de se présenter pour la première fois. C'est la validité des ventes des biens nationaux.

« Un Français, établi en Espagne depuis un grand

nombre d'années, était devenu créancier du gouvernement espagnol pour une somme d'argent prêtée. Le capital et les intérêts de plusieurs années lui étaient dus au moment de la révolution du 7 mars 1820. En 1821, on lui a donné en paiement de sa créance une maison qui appartenait à des moines. Il y a fait faire des réparations. Ces jours derniers, un moine est allé chez lui, accompagné d'un officier public ; il a déclaré reprendre possession de la maison et il a enjoint au possesseur actuel de payer les loyers au couvent.

« Le Français s'est adressé à moi ; il m'a remis sa réclamation. J'ai été moi-même chez le duc de l'Infantado pour l'entretenir de cette affaire. Je l'ai trouvé tout à fait décidé à considérer les ventes de biens appelés nationaux comme radicalement nulles, et il me paraît en effet bien difficile de prendre une détermination contraire. Cette détermination serait opposée à la justice ; elle le serait aussi à la politique, car elle nous enlèverait à coup sûr l'appui du clergé qui nous a si bien servis. Si donc il avait fallu nécessairement que la Régence prononçât sur le principe, je ne doute pas qu'elle eût proclamé la nullité. Dans l'état actuel des choses, il eût été fâcheux qu'elle se vît obligée de s'expliquer. C'est un de ces objets importants qu'il faut ajourner jusqu'au moment où le retour du roi aura fait cesser les résistances. Heureusement la situation particulière du réclamant rendait inutile l'examen de la question au fond. Ce n'était point un acheteur volontaire ; c'était un créancier de l'État, que l'État avait forcé de prendre en paiement une maison déclarée propriété natio-

nale. S'il est dépossédé de la maison, il redevient créancier : cela est de toute justice. Il a donc été convenu que l'on enverrait chercher le Français et qu'on lui paierait sa créance, si le couvent persistait à revendiquer sa propriété. L'affaire sera ainsi arrangée et la question ajournée.

« Au surplus, je ne crois pas en vérité qu'il faille beaucoup s'en inquiéter. Personne ne doute ici de la nullité de ces sortes de ventes. Tous les jours depuis notre entrée en Espagne, les anciens propriétaires se présentent et reprennent leur bien. Jamais, avant la réclamation dont je viens de vous parler, aucune plainte ne nous était parvenue et je suis convaincu que la réclamation du Français n'a été formée que parce que sa qualité de créancier de l'État lui donnait des droits tout particuliers.

« J'ai vu ce matin le général Silveyra, oncle du comte d'Amarante. Il n'a point encore de nouvelles de la rentrée du roi à Lisbonne, mais il n'a aucune inquiétude sur la complète restauration. Vous avez déjà reçu, je crois, la proclamation de l'infant don Miguel. Je vous l'envoie par surabondance.

« Il est arrivé, à l'occasion de cette proclamation, une assez singulière aventure. Une copie en avait été envoyée à la Régence ; elle avait été lue assez négligemment et il avait été décidé qu'on l'enverrait à la *Gazette* pour y être insérée. Quelqu'un survint ensuite et remarqua le passage qui promettait aux Portugais une constitution. Sur-le-champ un contre-ordre fut envoyé à l'imprimerie et la proclamation n'a pas été imprimée. Je tiens cela d'un témoin oculaire. Vous pouvez juger des dispositions où l'on

est à cet égard et de la réserve qu'il faut apporter dans tout ce qui touche à cette matière. Jugez de ce que ce sera quand les envoyés de Russie et d'Autriche auront passé par là.

« Nous attendons M. de Talaru cette semaine. Je lui remettrai ensuite une tâche qui aura besoin de son bon esprit et de toute sa patience.

« Monseigneur a dit ce que la Régence lui avait demandé l'autorisation de m'offrir avant mon départ. Je ne crois pas qu'il y ait de difficulté à cela et je présume qu'elle serait fort blessée si elle recevait un refus. Je vous renouvelle ma prière de faire cesser sans retard la position embarrassante où je vais me trouver quand M. de Talaru sera entré en fonctions. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXXIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 16 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je félicite bien sincèrement V. A. R. de la délivrance de L'Abisbal. En outre de l'horreur qu'inspirait l'enlèvement, du mauvais effet politique qu'il devait avoir, je sentais combien V. A. R. devait être personnellement blessée de cet acte.

« Je crois aussi pouvoir féliciter Monseigneur du parti qu'il a pris sur les ouvertures qui lui sont venues de Séville. D'abord, peut-on bien compter sur l'exactitude du commissionnaire? Ensuite (et cette considération me paraît décisive) les jours du roi ne

pourraient-ils pas être compromis par des menées dont lui, ou ceux qui lui sont dévoués, seraient les agents immédiats; et n'avons-nous pas assez pris sur nous sous ce rapport, en faisant connaître la récompense que Monseigneur assure à ceux qui le délivreront?

« Au reste, tout cela doit être décidé maintenant; s'il est resté à Séville, nous l'aurons bientôt; si on l'a conduit à Cadix, nous l'aurons encore, quoique avec plus de temps et de peine. C'est le but de l'entreprise; il faut le poursuivre jusqu'à ce que nous l'ayons atteint. Si Monseigneur a besoin pour cela d'assurer un asile en France et des secours correspondants à une demi-solde, à ceux dont la défection serait désirable, le Roi, dont j'ai pris les ordres sur ce point, m'a autorisé à lui dire qu'il y consentait.

« V. A. R. a bien des difficultés à vaincre pour concilier les ménagements nécessaires à garder pour réunir le plus d'efforts possible vers la réussite de votre entreprise, et conserver en même temps assez de modération pour ne pas réduire l'ennemi au désespoir. C'est ce à quoi elle a merveilleusement réussi jusqu'à présent. C'est ce qui fera ses succès et rendra sa campagne à jamais honorable. Quelques bavardages revenus de l'armée nous feraient soupçonner qu'on croirait à l'intervention d'une flotte anglaise devant Cadix, si le roi était conduit dans cette ville. C'est une rêverie qui ne doit avoir aucun accès auprès de Monseigneur. L'Angleterre ne bougera point; il n'y aura devant Cadix que notre flotte; et si on y mène le roi, que Bordesoulle et Bourmont serrent la ville de près par terre, Ha-

melin n'y laissera rien pénétrer par mer, et les bloqués se lasseront bien vite. Voilà du moins ce qui me paraît le plus probable.

« Nous n'avons pas encore aujourd'hui de nouvelles de Catalogne, ainsi je ne puis en transmettre à V. A. R. Recevez, Monseigneur, l'hommage, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

CCCCXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A M. DE MARTIGNAC.

« Paris, le 16 juin 1823.

« Je reçois, mon cher monsieur, votre lettre du 14. Monseigneur me paraît avoir agi avec une grande sagesse au sujet des ouvertures venues de Séville. Le commissionnaire est plus à M. Ouvrard qu'à nous, sans aucun doute; aussi donnait-il des conseils dans les intérêts de ce que veut M. Ouvrard et non dans les vues d'une sage politique.

« Je voudrais pouvoir vous transmettre chaque jour là-bas les preuves que nous avons chaque jour ici, de la manière dont cet homme vous abuse. Ainsi dans cette occasion, j'ai la certitude que c'est avec votre argent qu'il a livré à M. Rothschild, que celui-ci, en vrai juif qu'il est, lui a donné à un taux exorbitant les lettres de change sur Séville et Cadix, avec lesquelles il vous a dit qu'il allait travailler à la délivrance du roi, tandis qu'il disait ailleurs que c'était une absurdité, que le roi serait parti avant que l'argent pût arriver, et qu'enfin tout cela était de notre faute, parce que nous lésinons sur une affaire pour laquelle nous aurions dû faire tous les sacrifices qu'on nous aurait demandés.

« Promettre et payer une belle récompense à ceux qui délivreraient le roi, c'est ce qui est sage et raisonnable, car pour avoir la récompense il faut nous remettre la personne du roi. Celui qui voudra l'obtenir sera dans la nécessité de ne pas compromettre celui qu'il s'agit de délivrer. Au contraire, envoyer de l'argent au roi, c'est lui fournir les moyens de recommencer, avec sa *camarilla* et tous les intrigants auxquels il est en proie, les malheureuses et absurdes petites menées au moyen desquelles il a compromis sa sûreté, avant et depuis le 7 juillet, et en est venu où il en est. Ce que doivent voir M. Ouvrard et ses agents dans cette opération, c'est de se préparer les moyens d'arriver à leur but, qui est de dévorer les finances de cette malheureuse Espagne. Ce que doit y voir la Régence, c'est un moyen d'en venir à ses fins pour un emprunt et à ses fins en politique, qui sont de sortir de la tutelle de Monseigneur.

« Je ne puis vous exprimer à quel point il m'est pénible de voir un homme comme cet Ouvrard mêlé à des affaires aussi graves, quand elles sont confiées à une personne aussi auguste. C'est Monseigneur, ont-ils dit, qui voulait faire passer cet argent à Séville, comme si Monseigneur aurait eu besoin d'eux pour cela! Surtout lorsque c'était avec de l'argent de notre caisse que se payaient les titres fournis par l'homme de Rothschild, qui n'est à Madrid que par la tolérance de Monseigneur et justement pour lui fournir les moyens qu'il a si bien vendus à un intermédiaire.

« Au reste malheureusement, comme le savait si bien M. Ouvrard, tout cela n'aura servi à rien, puisque

les traites ne seront arrivées qu'après le départ du roi. Loin de blâmer qu'on fasse des sacrifices pour cette délivrance, je les verrais tous avec le plus grand plaisir, même l'équipée de notre Régence et de M. Ouvrard. Seulement j'aurais été désolé que Monseigneur donnât son assentiment à une opération aussi tardive, aussi absurdement onéreuse, enfin et surtout, si propre à compromettre le roi, en cherchant à le délivrer par des moyens que, pour ma part, je ne voudrais pas lui fournir.

« On reçoit ici une lettre de M. Erro annonçant que les anciens emprunts d'Espagne ne sont pas reconnus et ne seront pas payés. Je n'ai point d'opinion faite sur cette question, mais je suis sûr que celle qu'émet M. Erro est une imprudence. Que je vous plains d'avoir affaire à de pareilles gens ! Tirons-nous-en, aussitôt que nous le pourrons, avec honneur, et en attendant continuons, comme l'a si bien su faire jusqu'à présent Monseigneur, sans rompre avec eux, mais aussi sans nous laisser conduire où nous ne voulons pas.

« Il me tarde que vous en finissiez avec eux pour l'argent; qu'ils en prennent avec M. Ouvrard tant qu'ils en voudront, mais qu'ils ne nous en demandent plus. Ce terme moyen est détestable : c'est brûler la bougie par les deux bouts.

« Vous savez la délivrance de L'Abisbal. Il est heureux sous tous les rapports que le commandant de Villaréal ait si bien pris son parti. Adieu, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

CCCCXXV. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 17 juin 1823.

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous envoyer la *Gazette de Madrid* qui vient de paraître. Vous y trouverez les nouvelles de Cordoue du 14 et l'entrée de l'armée française dans cette ville. Tout nous fait espérer que le roi n'a pas quitté Séville et que l'heureux général Bordesoulle l'y aura trouvé hier ou aujourd'hui. Dieu est pour nous.

« Rien de nouveau ici. La Régence s'occupe de l'organisation de l'armée et des finances ; elle vient de rétablir les ordres religieux tels qu'ils étaient au 7 mars 1820. J'aurais voulu qu'elle différât : elle assure que cela n'était pas possible et elle s'est hâtée de publier son décret que vous trouverez dans la *Gazette* et qui ne m'avait pas été communiqué. Je me plaindrai aujourd'hui de cette précipitation.

« Je donne à dîner à la Régence et à tous les ministres. J'ai le pressentiment que d'heureuses nouvelles viendront rendre le dîner gai. Puissions-nous y boire à la santé du roi délivré! J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXXVI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 17 juin 1823.

« Monsieur le comte, lorsque je vous entretenais ce matin de mes espérances, le courrier qui était chargé de les détruire était déjà arrivé depuis deux

heures. Je l'ignorais et je rêvais encore quand tout le monde chez Monseigneur était déjà éveillé. J'ai appris la triste nouvelle quand l'estafette a été partie et je me suis bien repenti de vous avoir envoyé ma trompeuse *Gazette*.

« Ce qui est arrivé m'a affligé, mais ne m'a pas surpris. Jusqu'à hier je n'ai pas douté un moment du départ du roi. Les nouvelles qu'un zèle fort mal entendu avait répandues et accréditées hier, m'avaient fait illusion, mais l'espérance n'avait pas eu le temps de jeter des racines. Au surplus, si la chose principale est fâcheuse, les circonstances accessoires offrent des motifs de consolation. S'il est vrai, comme le rapport du général Bordesoulle nous l'apprend, que les Cortès ont eu l'insolence de déclarer le roi privé de l'exercice de ses facultés mentales et de le suspendre pendant la durée du voyage de Séville à Cadix ; s'il est constant que le roi a refusé positivement de faire ce voyage, qu'il y a été contraint par la force, et qu'une Régence a été nommée pour exercer l'autorité souveraine en sa présence et contre lui : ces derniers actes d'une démence audacieuse et furibonde doivent leur enlever toute ressource et tout appui.

« Je ne sais, mais il me semble que cette folie imprévue est de nature à décontenancer l'Angleterre et qu'elle ne peut plus, sans déshonorer sa politique, avouer l'intérêt qu'elle porte ou qu'elle feint de porter à un pareil gouvernement. Jusqu'à présent le nom du roi, sa présence, son concours au moins apparent aux actes du gouvernement révolutionnaire, ont pu donner une couleur et un prétexte à ceux qui

ont continué à le reconnaître et à le suivre. Aujourd'hui, ce fantôme même disparaît. Le roi est dépouillé du simulacre de puissance qu'on lui avait laissé; il l'est d'une manière outrageante pour lui-même et pour la majesté royale, et si on a réellement le projet de replacer sur sa tête à l'arrivée la couronne qu'on a arrachée au moment du départ, cette sanglante dérision, cette impudente raillerie, me semblent mettre le comble à l'injure faite aux souverains. Je ne puis croire qu'il y en ait un qui la sanctionne et qui la tolère.

« Quoi qu'il en soit, l'affaire n'est plus près de son terme et notre situation se complique et s'embarrasse. C'est un grand malheur qu'on n'ait pas eu quelques troupes de débarquement à jeter entre Séville et Cadix; 4 000 hommes auraient suffi pour mettre obstacle à l'arrivée. Je sais bien que rien n'est plus inutile que de parler de ce qui aurait pu empêcher une chose faite; mais comme c'est là ce que j'entends dire à tout le monde, aux Espagnols comme aux Français, je crois devoir vous en avertir afin que vous prépariez des explications qui vous seront sûrement demandées.

« L'opinion générale était ici, avant ces dernières nouvelles, que le gouvernement anglais favorisait le projet de translation à Cadix, parce qu'il voulait opérer lui-même la délivrance du roi, en lui imposant un projet de constitution. On tirait particulièrement cette conséquence de ce qui vient de se passer au Portugal et de la proclamation de l'infant don Miguel qu'on attribue à l'influence anglaise.

« Je ne sais pas trop jusqu'à quel point cette donnée

est exacte. J'ai quelque peine à croire que l'Angleterre ait choisi ce moment pour favoriser un mouvement qui ne peut qu'être avantageux à notre entreprise. M. de Silveyra, qui a joué un fort grand rôle dans tous les événements qui ont amené et préparé ce dénouement, affirme que l'Angleterre y est tout à fait étrangère et que le Portugal veut secouer le joug que le gouvernement anglais lui impose.

« Au reste, vous savez tout cela mieux que nous. Nous faisons ici des événements; mais c'est à Paris que se fait la politique. Le moment approche cependant où il s'en fera aussi à Madrid, et je ne le vois pas arriver sans quelque inquiétude.

« C'est déjà une chose bien difficile que de retenir le gouvernement espagnol dans de justes bornes. Tous ceux qui par leur situation peuvent avoir ici quelque influence, lui parlent dans le même sens et obtiennent avec peine une partie de ce qu'ils demandent. On peut juger de ce que ce sera, quand une partie considérable du corps diplomatique approuvera ses idées et favorisera ses vœux. Je crois qu'il faut à ce gouvernement de la vigueur et de l'énergie et je suis loin de vouloir l'empêcher d'en déployer; mais il lui convient de rassurer et de ramener un grand nombre d'hommes, qui ne demandent pas mieux que de se rapprocher, et il a une tendance fâcheuse à les repousser. C'est plus encore dans le ministère que dans la Régence que je retrouve cette disposition.

« Au surplus leur situation n'est pas facile. De toutes parts ils reçoivent des plaintes, des représentations, des remontrances, dont le sujet est toujours

l'impunité des coupables et le mécontentement des royalistes. Ils reçoivent aussi des suppliques imprimées pour le rétablissement de l'Inquisition.

« La juste mesure est fort difficile à trouver au milieu de tant d'intérêts contraires et d'opinions contradictoires. Cependant cette juste mesure, il ne faut pas l'abandonner, car si, d'une part, l'évidente majorité de la nation demande des vengeances et le rétablissement du pouvoir absolu, les hommes éclairés et capables, qu'il faut ménager et conserver, y sont très formellement opposés.

« Il faudra, pendant l'absence du roi, marcher avec fermeté dans une ligne clairement tracée. Il faudra que M. de Talaru s'en explique clairement aussi avec le gouvernement. Les membres qui le composent sont disposés à la défiance. Ils nous supposent, et à *vous* particulièrement, la volonté de leur donner une constitution de notre choix, de notre façon, et cette supposition les porte à l'inquiétude et au soupçon. J'ai tâché de les guérir de cette maladie en leur parlant avec franchise et simplicité, en leur disant nos désirs, les causes de ces désirs, mais en leur assurant que nous n'avions ni lois à leur dicter, ni charte à leur imposer. Il faudra, je crois, les entretenir dans cette confiance, qui est juste et fondée. J'expliquerai tout cela à M. de Talaru, comme je le comprends, et beaucoup plus clairement qu'on ne peut le faire dans une lettre. Je suis fâché du retard qu'éprouvera son arrivée, et je serais tout à fait affligé que les autres envoyés arrivassent avant lui. Il me semble que cela ne devrait pas être.

« Voilà beaucoup de réflexions que vous ne me

demandez pas, et fort peu de faits que vous demandez. Je réserverai les faits pour ma prochaine lettre. Celle-ci aura tout au plus l'inconvénient d'être inutile. Depuis quelque temps je m'accoutume à regarder de très bon œil les choses qui ne sont qu'inutiles. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXXVII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 18 juin 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 10, 11 et 12; je vous remercie de l'exactitude avec laquelle vous me tenez au courant de tout ce qui peut m'intéresser et de ce qu'il est important que je sache. Vos conseils, même pour la partie militaire, seront toujours bien vus.

« Vous aurez appris par le télégraphe que le roi était parti le 12 de Séville pour Cadix; c'est un malheur que nous ne pouvions pas empêcher. Je sais que le secrétaire d'ambassade anglais, qui va à Londres, a dit que si j'avais envoyé quelqu'un auprès des Cortès, j'aurais pu les déterminer à rester. J'avoue que je ne me repens pas de ne l'avoir pas fait: 1° parce que le succès n'en était pas sûr; 2° parce que je n'étais pas autorisé à ouvrir le premier des négociations avec les Cortès; 3° parce que je ne trouvais pas qu'il fût de ma dignité d'envoyer un de mes aides de camp auprès de ces gens-là pour qu'il y fût peut-être mal reçu. Bordesoulle sera le 21 à Séville et, après quelques jours de repos, qui sont indispen-

sables à ses troupes, il se portera devant Cadix. Il me demande s'il devra ouvrir des négociations avec ces gens-là, ce qui lui paraît bien difficile surtout à présent. Comme il ne pourra être devant Cadix qu'au commencement du mois prochain, je vous prie de m'envoyer des instructions sur cela.

« Molitor est entré le 13 à Valence, où il a été reçu avec le plus vif enthousiasme. Ballesteros ne l'a pas attendu ; il a levé précipitamment le siège de Murviédro, y a laissé toute son artillerie et il s'est retiré avec 15 000 hommes sur le royaume de Murcie. Molitor a envoyé à sa poursuite. La garnison de Tortose s'est déclarée le 12 pour le roi et a envoyé sa soumission à la Régence.

« Les gens sages et modérés se plaignent de la marche et des actes de la Régence : nommément de ce qu'elle vient d'ordonner ou d'autoriser les anciens propriétaires à rentrer de force dans leurs biens. Je ne l'ai su à l'ordinaire que quand cela a été fait. Que dois-je faire? Dois-je m'y opposer? Je le peux de deux manières : ou par la force en les menaçant, ce qui pourrait avoir de graves inconvénients pour l'avenir ; ou en leur annonçant que je ne leur donnerai plus d'argent. Ou dois-je les laisser faire tout ce qui leur passe par la tête? Il y a dans leur ministère des gens fort exaltés, nommément M. Erro. Ils vont l'être encore plus, quand ils seront sûrs d'être soutenus par les ministres des nations étrangères. Je n'ai de rapports avec eux que par Martignac. Ma position va être très difficile ; je vous demande des instructions précises sur la manière dont je dois me conduire à leur égard.

« Je pense bien comme vous que la première chose qu'ils devraient faire, serait de créer une gendarmerie et je le leur ai dit et fait dire, mais : 1° les Espagnols pensent qu'il n'y a rien de bien que ce qu'ils font; 2° il manque d'éléments pour tout chez eux; 3° il n'entre pas dans leurs idées que nous devions évacuer leur pays, parce qu'ils trouvent fort doux d'être gardés par une armée, qui loin de leur coûter, répand beaucoup d'argent dans leur pays. Ils voudraient nous voir partout et avoir des garnisons françaises partout. Les royalistes parce qu'ils redeviennent les maîtres, les constitutionnels parce que nous les protégeons contre les vengeances.

« Je ne sais pas du tout la manière dont la Régence emploie les 1 500 000 francs que je leur donne par mois; je crains que ce ne soit assez mal.

« D'après ce que vous me mandez des deux régiments qui sont à ma disposition, je leur envoie l'ordre d'entrer en Espagne. Je vous préviens que le ministre de la Guerre ne m'en a pas encore ouvert la bouche.

« Quand j'aurai des fonds à faire passer à des corps éloignés, comme à celui d'Andalousie, je vous en préviendrai. Bordesoulle a emporté ce qu'il lui faut pour tout le mois; je vais en faire passer à Molitor.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE.

« *P.-S.* — Le secrétaire d'ambassade anglais a dit que M. A'Court restait à Séville, et qu'il faisait demander à Londres s'il devait se rendre à Madrid ou à

Cadix. J'ai envoyé l'ordre au commandant des forces navales du Roi devant Cadix de bloquer étroitement ce port et de s'entendre pour tout ce qui regarde le service avec Bordesoulle ; je vous prie de demander à Clermont-Tonnerre de lui envoyer des instructions dans le même sens. »

CCCCXXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 18 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je m'y prends un peu plus de bonne heure que je ne l'ai pu hier, pour expliquer à V. A. R. la résolution du Conseil sur les fonds à faire à la Régence, ainsi que les motifs qui l'ont déterminée. Nous venons de connaître d'une manière positive que les cabinets de Russie, de Prusse et d'Autriche ont l'intention de favoriser de tout leur pouvoir le rétablissement pur et simple de l'absolu en Espagne. Il paraît certain que les basses classes, le clergé, et une bonne partie de ceux qui ont secondé nos opérations, sont dans les mêmes opinions ; il est très probable que le roi d'Espagne nous reviendra avec la même idée. Nous savons que M. Pozzo di Borgo n'attend que la nouvelle de l'arrivée de Ferdinand à Madrid pour s'y rendre sous le prétexte de le complimenter au nom de son maître, mais en réalité pour y travailler dans le sens du rétablissement de l'absolu, y flatter les passions du peuple, des hommes du moment et les penchants du roi, et fonder par ces moyens l'influence de son gouvernement sur le cabinet de

Madrid. Dans cette situation, nous avons pensé qu'il était de la dernière importance que la France pût opposer à ces intrigues le poids de services réels et nécessaires et que, dût-elle succomber dans le résultat, elle se réservât du moins le témoignage de la générosité, de la loyauté, de la sagesse et du désintéressement jusqu'à la fin de son intervention.

« Il est facile aux révolutionnaires de dire ce qu'ils veulent : c'est la constitution des Cortès, c'est-à-dire, le désordre et l'anarchie. Il est facile au peuple espagnol et à MM. des cabinets étrangers de dire ce qu'ils voudraient : c'est le rétablissement pur et simple de l'absolu ; le peuple n'en voit pas le danger : les cabinets étrangers s'en moquent.

« Mais nous, qui ne pouvons vouloir que le repos et le bonheur de l'Espagne, parce que celui de notre pays y est lié, parce que la nécessité et l'honneur de notre entreprise en dépendent, nous devons être plus embarrassés pour nous prononcer sur la question des moyens à employer pour donner de la stabilité à la restauration que nous avons opérée.

« Il a fallu commencer par traiter en ennemis irréconciliables les partisans de la constitution actuelle ; il a fallu, pour ôter à notre intervention la couleur étrangère, chercher un appui parmi les Espagnols, qui voulaient comme nous la délivrance du roi, mais voulaient comme lui le rétablissement de l'absolu. De cette situation forcée, est sortie la nécessité d'ajourner toute opinion sur ce qui serait à faire après la délivrance du roi, dans la crainte de compromettre le but de nos efforts communs en nous divisant avant de l'avoir obtenu. Tant que nous

n'aurons pas atteint ce dernier objet de l'entreprise que nous avons formée, nous sommes condamnés à maintenir le même ajournement; nous ne devons vouloir que ce qui sera jugé bon, convenable et utile à la stabilité de notre œuvre; c'est ce que la sagesse de V. A. R. a fait et saura faire jusqu'au bout.

« Mais le moment viendra, et jamais trop tôt, où il faudra, où nous pourrons sans danger, quitter ce système de circonspection et nous expliquer franchement et nettement sur le parti que le roi d'Espagne a à prendre pour le bonheur de ses peuples, pour avoir une garantie de la stabilité de son propre gouvernement. Il ne suffira pas d'émettre une opinion sage et éclairée, il faudra s'être préparé les moyens de la faire triompher des oppositions que nous voyons se préparer dans des intérêts contraires à la sagesse, contraires à l'honneur et à la puissance de la France.

« Un de ces moyens les plus puissants sans doute, celui que nous seuls pouvons employer, c'est celui des secours en hommes et en argent que nous donnons, que nous pouvons continuer à donner, d'abord à la Régence, ensuite même au roi, jusqu'à ce qu'on ait établi en Espagne un corps de troupes régulières, jusqu'à ce qu'on y ait fondé un système quelconque de restauration de ses finances. C'est pour faciliter l'organisation de ce corps de troupes, pour empêcher que, par des moyens destructeurs de tout crédit, on ne rende la restauration des finances de l'Espagne impossible; enfin c'est pour conserver à la France, et à Monseigneur qui la représente à Madrid, l'influence qui lui sera si nécessaire dans

l'intérêt du maintien de son ouvrage, lorsque la délivrance du roi lui permettra de s'occuper du parti qu'il aura à prendre, que le Conseil a pensé et que le Roi a approuvé aujourd'hui : 1° que le ministre de la Guerre serait autorisé à ordonnancer les dépenses de solde et de subsistance des troupes espagnoles servant tous les ordres de V. A. R. comme et sur le même pied que celles des troupes françaises.

« 2° Que le même ministre serait autorisé à ordonnancer, sur la proposition de V. A. R., les sommes qui seraient nécessaires pour l'habillement et l'équipement de 12000 hommes de garde royale espagnole, si la Régence voulait procéder à l'organisation de ce corps, et souffrir qu'un de vos officiers et un de vos agents de l'administration en réglassent les dépenses.

« 3° Enfin que le ministre des Finances réglerait et ordonnancerait les prêts déjà faits par ordre de V. A. R. à la Régence ou à la junte provisoire, ainsi que ceux que V. A. R. jugerait convenable de leur faire à l'avenir, avec la seule restriction que ces prêts n'excéderaient pas deux millions par mois, les dépenses militaires non comprises, et qu'ils ne pourraient avoir lieu si la Régence empruntait ailleurs sans le consentement exprès de V. A. R.

« Voilà, Monseigneur, ce que le Roi a approuvé ce matin et qu'il m'a chargé de vous transmettre en avertissant bien V. A. R. que ce sont des moyens facultatifs et entièrement à sa disposition, dont il ne lui est nullement prescrit d'user, si elle ne le trouve pas utile, et dont elle peut disposer, selon qu'elle le jugera à propos pour le bien du service de S. M.

« On paraissait croire au quartier général que les

Anglais avaient préparé la révolution qui s'opère en Portugal. Nous croyons être sûrs ici qu'ils n'y sont pour rien. On paraissait craindre aussi qu'une escadre anglaise ne vînt débloquer Cadix. Rien de semblable n'est à redouter. Un seul bâtiment de guerre anglais est à San-Lucar pour la sûreté personnelle de M. A'Court. Notre contre-amiral a l'ordre de ne pas souffrir qu'on se serve de ce bâtiment pour enlever le roi et la famille royale, si cette idée pouvait surgir durant les événements qui vont avoir lieu. Seulement on observe plus d'hostilité et d'aigreur contre nous en Angleterre, depuis quelques jours. On s'attend à ce que l'annonce de M. Erro sur l'annulation des emprunts antérieurs va augmenter beaucoup les déclamations et l'exaspération. Nous sommes décidés à déclarer que la France n'est pour rien dans cette détermination et qu'elle est annoncée par qui n'est pas compétent pour la prendre, si tant est qu'on vienne nous en parler.

« Les nouvelles de la Catalogne n'ont rien de saillant aujourd'hui. Il semble que Mina ait encore échappé, mais il paraît qu'on se prépare à se rapprocher de Barcelone. Recevez, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCCXXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. MGR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 19 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je remercie V. A. R. de la lettre qu'elle a bien voulu m'écrire le 14 de ce mois, ainsi que de la co-

pie de sa lettre au général Bordesoulle : le Roi auquel je viens de la lire me charge de dire à V. A. R. qu'il en est très satisfait.

« S. M. pense qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que la solde des troupes espagnoles soit donnée à la Régence, comme V. A. R. l'indique. Seulement nous l'invitons à s'assurer que ces paiements n'aient pas lieu en double emploi, aux corps comme paraît le croire le ministre de la Guerre, et à Madrid en versements à la Régence.

« A l'égard des fonds à mettre à la disposition du roi, Monseigneur peut être assuré que tout ce qu'il fera sera approuvé. Je crois seulement, pour sa propre gouverne, bien plus que comme une limite que nous prétendions lui donner, devoir dire à V. A. R. que, tant que le roi ne sera pas libre, tout ce que Monseigneur lui fera passer deviendra la proie des intrigants qui l'obsèdent, et sera employé par eux à préparer des révoltes mal combinées et plus propres à compromettre la famille royale qu'à la délivrer. Du moins c'est ce que nous avons éprouvé tout le temps que M. de la Garde a été à Madrid.

« Je dois encore ajouter que d'après tout ce que nous apprenons, il sera probablement très difficile à Monseigneur d'obtenir que la Régence n'emprunte pas du tout, et que s'il subordonnait, comme nous le lui avions dit, ses versements mensuels à l'exécution ponctuelle de cette condition, ils n'auraient jamais lieu. Nous ne pouvons en conséquence que remettre la direction de tout cela à la sagesse de V. A. R., qui peut se servir des subventions qu'elle accordera, à borner autant que possible l'étendue du mal que

vont faire à l'Espagne ces emprunts intempestifs et ruineux, n'importe avec qui la Régence les fera, tout aussi bien avec M. Rothschild qu'avec M. Ouvrard, et peut-être avec tous les deux : quand dans la campagne il se trouve un cadavre, les oiseaux de proie se réunissent pour le dévorer.

« Tout cela est dans la position. Il faut s'en tirer le mieux que nous pourrons et surtout le plus tôt possible, sans compromettre les résultats que nous devons obtenir.

« J'ai longuement entretenu hier V. A. R. des dispositions des cabinets étrangers vers l'absolutisme en Espagne, mais il ne faut pas en conclure que je croie au triomphe de leurs prétentions. Il me paraît rendu impossible par la seule force des choses. Vainement on le voudrait : comment l'établirait-on ? Il faudrait le garder : qui en paierait la garde ? à Naples cela s'est fait, mais Naples a pu payer l'occupation; qui paierait ou ferait payer celle de l'Espagne ? Ce n'est qu'à l'abri de quelques institutions que le trône pourra se soutenir sans beaucoup de soldats et par conséquent beaucoup de dépenses. Ce n'est qu'à l'abri des institutions raisonnables que les impôts, ou les moyens de crédit nécessaires à l'Espagne, pourront être obtenus. Je crois que sans nous lancer dans des discussions de principes, de théories ou de doctrines, nous pouvons combattre avantageusement par les faits et les embarras de la situation, tous ces projets absurdes qu'on voudrait faire prévaloir sur les conseils désintéressés et sages que V. A. R. aura à donner.

« Le Roi laisse toute latitude à V. A. R. pour les deux décorations qu'elle destine à M. de Martignac;

seulement le Roi observe que la Régence aurait dû s'abstenir d'en disposer en l'absence du roi d'Espagne. Au reste, il m'a dit que, par cette simple observation, il ne voulait gêner en rien les vues de V. A. R. pour M. de Martignac, auquel le Roi réserve aussi sa récompense.

« Si le roi Ferdinand est conduit à Cadix, que Monseigneur fasse bloquer cette ville par terre le plus tôt possible ; qu'il ordonne à Bordesoulle de se mettre en communication avec le contre-amiral Hamelin, et qu'entre la marine et l'armée, ils ne laissent rien entrer ni sortir de la place ; qu'ils ne la laissent pas un instant en repos. Rien ne sera fini tant que nous n'aurons pas le roi. Monseigneur sait que j'ai mis 300 000 francs en quadruples à bord de M. Hamelin et une lettre de change de pareille somme sur Cadix, pour aider à la délivrance du roi. Tout cela doit être employé selon les ordres de Monseigneur, s'il juge à propos d'en envoyer.

« Je joins ici un rapport qui m'est fait de mes divisions sur la faiblesse des escortes fournies à nos convois d'argent. Monseigneur pourra se faire rendre compte de ce qui convient à cet égard par M. Bricogne. Je crois les craintes de mon monde exagérées.

« V. A. R. doit maintenant avoir M. Joinville. Il a la réputation d'un homme probe et capable. M. de Villemanzy, en qui j'ai toute confiance, en fait grand cas. Je désire bien qu'il puisse bientôt dire à Monseigneur qu'avec sa confiance et notre argent, il lui répond de tous les services. Ce serait selon moi ce qui pourrait arriver de plus heureux. Recevez, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

CCCCXXX. — LE COMTE DE VILLÈLE A M. DE MARTIGNAC.

« Paris, le 19 juin 1823.

« Je vous renvoie ci-joint, Monsieur, votre lettre confidentielle : c'est mon moyen de brûler ce que la confiance qu'on a en moi fait désirer d'anéantir. Je n'oublierai rien de ce que vous me marquez. Comptez sur mes efforts pour vous obtenir un témoignage de satisfaction que vous avez si bien mérité. Je ne sais encore lequel sera adopté ; je vous le marquerai aussitôt que le roi sera fixé.

« Nous ne pensons pas encore à votre ordonnance de rappel. D'abord, je vous ai dit que si nos troupes délivrent le roi à Séville, il est impossible que nous nous refusions à la justice de vous laisser assister à son entrée à Madrid. D'autre part, M. de Talaru ne va pas vite et vous lui serez utile quelques jours. Mais je n'oublierai pas le désir que vous me manifestez pour que ce retard ne soit pas long.

« C'est la lettre de M. Erro à MM. Outrequin et Jauge, de Paris, qui a été lue en pleine Bourse, et a causé la dégringolade de nos propres rentes, et les cris de tous les banquiers de l'Europe. Ce bon ministre proclame sans nécessité une banqueroute, détruit par son arrêté sur les dîmes un des meilleurs gages de ses revenus, et veut en même temps emprunter. Il ne le pourra qu'avec Ouvrard, qui ne le fera qu'avec l'argent du munitionnaire général, ou avec celui de l'Espagne elle-même, en se faisant administrateur de ses finances. Voilà ce que je prédis à M. Erro. Au reste, il peut se consoler : de

plus habiles que lui seraient fort embarrassés ; seulement ils ne feraient pas de ces fautes-là.

« Nous n'avons de nouvelles du Portugal que par Madrid. Les vents du Nord ont empêché depuis une quinzaine toute communication avec Londres. Il nous importe fort de recevoir la confirmation de ces bonnes nouvelles. Notre espoir est qu'elles agiront efficacement sur Séville. Ce serait un grand malheur que le roi fût mené à Cadix. Il faudrait faire de suite les plus grands efforts pour l'en arracher, et quelque puissants qu'ils fussent, nos opérations en seraient allongées de deux mois.

« Vous allez maintenant recevoir chaque jour des ministres étrangers. Tirez-en le meilleur parti que vous pourrez. Il fallait qu'ils y fussent pour contenir l'Angleterre ; mais je doute que vous ayez là des anges de conciliation : il ne faut pas avoir l'air de s'en douter et se tenir toujours en garde. Heureusement que Monseigneur, son armée, et le besoin qu'on a de nous, sont là. Adieu, etc.

« J[h] de Villèle. »

CCCCXXXI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 19 juin 1823.

« Monsieur le comte, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 15 de ce mois, je vous rendais compte d'une réclamation formée par un Français, à qui on avait donné en paiement en 1821 une maison du clergé et qu'on dépouillait aujourd'hui de sa propriété. Je vous fis part de la conversation que j'avais eue à ce sujet avec M. le duc de

l'Infantado, et je vous annonçais qu'il était à peu près convenu qu'on rassurerait le pétitionnaire qui se trouvait dans une situation toute particulière, et qu'on ajournerait la question générale.

« C'est après cette conversation que j'ai vu paraître dans la *Gazette de Madrid* le décret de la Régence qui rétablit les ordres religieux dans l'état où ils étaient avant le 7 mars 1820. Je vous envoyai ce décret au moment où je venais de le recevoir et avant d'en avoir bien saisi toute l'étendue. J'ai vu plus tard qu'il tranchait la question de la validité des ventes des biens nationaux, et quoique cela n'y soit pas textuellement écrit, la nullité de ces ventes est une conséquence nécessaire de ces dispositions. C'est ainsi que tout le monde l'a entendu.

« J'espère que cette mesure n'aura pas en Espagne, où l'opinion y était assez préparée, les inconvénients qu'on pourrait redouter, mais je n'en ai pas moins été blessé de la précipitation avec laquelle on avait agi et du secret qu'on a fait à S. A. R. d'une disposition aussi importante.

« J'ai cru qu'il convenait de m'en expliquer franchement et sérieusement, et j'adresse à M. le duc de l'Infantado la lettre dont je vous envoie ci-jointe une copie.

« J'ai su que, dans la réunion des ministres, il avait été dit qu'il ne fallait pas se laisser imposer un joug humiliant par la France et j'ai dit un mot à ce sujet. Il faudra bien du soin, de la constance, de la fermeté et de la politesse à la fois, pour se maintenir avec le gouvernement espagnol dans les termes qui nous conviennent. Je ne néglige aucune occasion

pour conserver les bonnes habitudes et empêcher les mauvaises de se former. Je voudrais laisser à M. de Talaru de bonnes traditions. Rien de nouveau ici. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXXXII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 20 juin 1823.

« Monsieur le comte, depuis deux ou trois jours, notre position se complique et se gâte et j'ai aujourd'hui d'assez vives inquiétudes.

« Je vous ai fait connaître le décret relatif aux ordres religieux et je vous ai envoyé copie de la lettre que j'ai écrite à ce sujet au duc de l'Infantado. Depuis cette lettre, il s'est bien passé d'autres choses.

« Ce matin à 7 heures j'ai reçu une lettre du ministre des Affaires Étrangères, datée d'*hier* et contenant la copie d'une proclamation destinée à être publiée aujourd'hui. J'ai lu cette proclamation et comme j'y ai trouvé la matière de plusieurs observations, je me suis empressé d'écrire pour les faire. Ma lettre était arrivée avant 9 heures, mais on m'a répondu qu'il était trop tard et que la proclamation était déjà affichée.

« Cette précipitation m'a fort contrarié, mais elle a du moins servi à m'éclairer. J'ai remarqué que la Régence annonçait des mesures énergiques et vigoureuses. J'ai craint que la communication de ces mesures ne fût faite de la même manière que l'autre et j'ai voulu aller au-devant. J'ai fait demander une

conférence pour une heure et je me suis rendu au Palais.

« Là, je me suis d'abord expliqué sur ce qui regardait la proclamation et sur l'inutilité d'une communication semblable. On a accusé le garçon de bureau, etc. J'en suis venu alors à la nature des mesures annoncées, et voici ce que j'ai appris :

« Un projet de décret était arrêté. Il était composé de treize articles, dont voici le premier : « Il sera « procédé à l'arrestation et à la détention dans des « lieux convenables, en qualité d'otages pour répon- « dre de la vie de LL. MM. et de LL. AA., des pères, « femmes et enfants de tous les députés des Cortès, « des prétendus régents nouvellement nommés, des « ministres, et des miliciens volontaires de Madrid et « de Séville. » L'article 2 prononçait la séquestration de leurs biens.

« J'ai été effrayé, comme vous l'imaginez bien, d'un projet qui allait jeter la consternation et l'effroi dans Madrid. J'ai représenté tout l'odieux d'une pareille mesure tout à fait révolutionnaire ; mais j'ai trouvé une résistance vive et prononcée. J'ai exigé du moins la promesse que rien ne serait fait, ni annoncé, avant que Monseigneur eût été instruit, et j'ai engagé le duc de l'Infantado à avoir lui-même une conférence à cet égard avec S. A. R. Il a été convenu que je la demanderais pour ce soir même.

« Je suis en effet allé chez Monseigneur, de qui j'ai obtenu l'autorisation d'engager le duc à venir ce soir à 8 heures. Il s'est rendu chez le prince avec M. Caldéron. J'ai cru devoir m'abstenir d'assister à l'entretien, afin que ces messieurs entendissent le

prince s'expliquer lui-même et de son propre et seul mouvement. La conférence a été longue et animée. Monseigneur doit vous en donner les détails.

« J'ai rejoint les deux régents au moment où ils sortaient et je les ai trouvés vivement émus et dans l'impuissance de s'expliquer. Monseigneur m'a ensuite raconté ce qui s'était passé et j'ai conçu l'état de préoccupation où je les avais vus.

« Je suis tranquille sur les mesures projetées et suis bien sûr que le projet n'aura pas de suite ; mais je n'en ai pas moins des inquiétudes réelles sur notre situation.

« La Régence est placée dans une position réellement pénible. La vie du roi est menacée ; elle se croit obligée d'agir. Le peuple se plaint de son inaction et l'accuse déjà de faiblesse et de lâcheté. Ce soir, des rassemblements ont commencé à se former, d'abord devant la maison du duc de l'Infantado, ensuite devant le Palais. On demandait des actes de rigueur. Il a fallu haranguer les groupes. Peut-être leur a-t-on fait entendre que la Régence n'était pas libre, qu'elle avait les mains liées. Si cela se reproduisait, il est facile de pressentir de quel côté se tournerait l'exaspération du peuple.

« Je crains, d'un autre côté, que les membres de la Régence, mécontents des entraves qu'il faut bien mettre à leurs projets quelquefois peu sensés, ne se déterminent à donner leur démission, ce qui nous mettrait dans un grand embarras.

« Ne vous inquiétez pas pour les rassemblements. Des mesures seront prises pour les empêcher et on y parviendra. J'irai demain matin chez le duc de

l'Infantado. La Régence a annoncé des mesures vigoureuses : il faut bien qu'elle en prenne. Seulement il faut qu'elle les prenne convenables et sages. Je tâcherai de combiner quelque chose qui satisfasse le peuple sans ressembler à des actes révolutionnaires.

« C'est un moment vraiment difficile que celui où nous nous trouvons. Si un crime était commis à Cadix, si les misérables qui y ont conduit le roi, poussaient la fureur et la scélératesse jusqu'à attenter à sa vie, il est impossible de prévoir où s'arrêteraient les malheurs dont l'Espagne serait menacée, et les violences dont cet attentat serait le signal. Espérons que de telles épreuves ne nous sont pas réservées.

« M. le colonel Bourdoulin, aide de camp de l'empereur de Russie, est arrivé ce matin. J'ai eu un assez long entretien avec lui ; il m'a tout à fait rassuré sur les dispositions qu'apporterait ici le ministre de sa cour. L'accord des membres du corps diplomatique est peut-être le seul moyen de sauver ce malheureux pays de ses propres fureurs.

« Pas de nouvelles de M. le marquis de Talaru. Je vous envoie ci-jointe la proclamation qui a été affichée aujourd'hui. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXXXIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 20 juin 1823.

« Monseigneur,

« Les vents du Nord ont empêché depuis quinze jours les nouvelles de Portugal d'arriver par la voie

de mer, de sorte qu'on n'a que celles qui nous viennent de votre quartier général. Ce que nous avions appris hier par cette voie, nous avait fait le plus grand plaisir. Nous étions aussi enchantés de ce que nous venions de recevoir de nos frontières de Catalogne ; on est enfin parvenu à entamer Mina, et on nous donne l'espoir que son corps va être décidément mis hors d'état de continuer le genre de guerre avec lequel il arrête depuis deux mois nos opérations dans la Catalogne.

« Mais est arrivée à l'entrée de la nuit la dépêche télégraphique que V. A. R. a bien voulu m'adresser pour nous apprendre le départ du roi d'Espagne pour Cadix. Il a fallu remercier Dieu de nous avoir à l'avance donné le contre-poids d'une aussi triste nouvelle. Nous devions nous y attendre. Nous n'aurions même jamais pu nous figurer qu'après trois mois de campagne, nous en serions où nous en sommes. Mais on s'accoutume si aisément aux succès ; V. A. R. nous a tellement gâtés sous ce rapport, que la nouvelle du départ du roi pour Cadix a produit un grand effet sur tous ceux qui l'ont sue hier, et qu'il est probable qu'elle affectera sensiblement aujourd'hui l'opinion. C'est pour atténuer ce mauvais effet sans porter atteinte à la vérité, puisque nous connaissons les intentions ultérieures de V. A. R., que nous avons cru devoir ajouter les deux ou trois mots qui terminent la dépêche et annoncent que vos colonnes vont suivre l'ennemi à Cadix.

« Il ne faut pas nous dissimuler, Monseigneur, que cette dernière décision des révolutionnaires d'Espagne mérite de notre part la plus sérieuse attention,

et de la vôtre des dispositions militaires et politiques appropriées à un système plus complet et plus étendu que celui qu'il était nécessaire d'embrasser, lorsque nous pouvions espérer la délivrance du roi et la dislocation du gouvernement révolutionnaire dans un terme très rapproché.

« Il faut toujours continuer à ménager des défections dans les places, parmi les généraux et surtout pour la délivrance du roi; mais je compte peu désormais sur ces moyens de mettre fin à notre campagne. D'ailleurs ils acquerront d'autant plus de force que nous agirons avec plus de vigueur, de sagesse et d'activité. Il me semble donc indispensable que nous redoublions d'efforts en ce moment, et que nous combinions mieux que jamais tous les moyens qui sont à notre disposition, pour amener promptement à bien l'immense entreprise dans laquelle nous sommes lancés, et où nous avons été si bien secondés par la bonté divine jusqu'à ce moment.

« V. A. R. sait mieux que moi si, avec les 15 000 hommes qu'elle a dirigés sur Séville et les renforts espagnols que ces corps peuvent s'adjoindre, elle dispose de forces suffisantes pour lui garantir complètement le blocus de Cadix du côté de la terre. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il est indispensable que ces corps aient ordre de l'entreprendre dans le plus bref délai et que ce sera un grand moyen pour restreindre la durée de la résistance que de circonscrire le plus possible et le plus promptement possible, le cercle dans lequel ces restes révolutionnaires auront encore à se débattre jusqu'à leur complète destruction.

« V. A. R. aura bien mieux que moi aussi les

moyens de combiner par quelle voie elle renforcera ces corps, si elle le juge nécessaire. Je hasarderai seulement de lui indiquer qu'il me semblerait bien convenable, si c'était possible, que Molitor avec sa belle division, sans l'affaiblir d'un seul homme par des occupations inutiles et peut-être dangereuses, partît de Valence, après l'avoir soumise à la Régence, pour lui soumettre également toutes les grandes villes du Midi de l'Espagne, par lesquelles V. A. R. lui prescrirait de passer pour se rendre à Cadix, lui ordonnant surtout d'être moins lent dans cette campagne qu'il ne paraît dans son allure de l'être dans ce qu'il fait.

« Peut-être, au lieu de cela, Monseigneur préférerait-il faire diriger le corps de Molitor sur Madrid et faire pousser directement sur Cadix ceux qui se seraient remis de leurs fatigues pendant le temps qu'ils y auront passé. Je n'ai aucun moyen d'avoir un avis sur ces diverses combinaisons, et V. A. R. n'en a aucun besoin.

« D'après ce qui vient de se passer en Catalogne, et les renforts que nous avons dirigés de ce côté, je pense que Monseigneur peut nous laisser le soin de ne rien laisser péricliter dans cette partie. Il suffira sans doute aussi de la division qui va se former d'ici à un mois sous les ordres de Lauriston, du côté de Bayonne, pour donner à Monseigneur une complète sécurité sur les Asturies, la Galice et les provinces espagnoles du Nord-Ouest.

« Si comme je le crains, les nouvelles tentatives faites auprès des garnisons de Saint-Sébastien et de Pampelune n'ont aucun résultat, et qu'ainsi que me

le marque V. A. R., elle juge intéressant de faire tomber ces places, il nous serait sans doute possible d'y faire arriver des parcs de siège et d'en avoir promptement raison ; car je ne crois ni l'une ni l'autre de ces places en état de résister longtemps à notre attaque, tandis que je suis convaincu que tant qu'ils auront une goutte d'eau et une livre de pain, ces fainéants d'Espagnols aimeront mieux faire leur sieste tranquillement derrière leurs murs, que d'ouvrir leurs portes et sortir de cette position, insupportable pour des hommes plus actifs et moins imprévoyants.

« Mais c'est surtout, ce me semble, la prompte reddition de Cadix, qui doit attirer notre attention et tous nos efforts. Ici la marine peut nous seconder bien utilement, en ne permettant à aucun bâtiment, à aucune barque s'il se peut, d'y entrer ni d'en sortir ; en inquiétant sans cesse les assiégés, dans une position accessible de toutes parts aux attaques de forces navales ; en étant toujours en communication avec l'armée assiégeante pour l'aider à faire des débarquements, pour lui fournir, soit en vivres, soit en finances, des moyens de transport prompts et peu coûteux ; enfin peut-être, en prenant ses malades et les transportant, soit à Bayonne, soit à Toulon, si l'on craignait pour eux un trop long séjour dans un climat éprouvant. Il me semble que c'est en combinant à l'avance son plan d'attaque, les moyens qu'on veut y employer, et en les faisant concourir tous, selon leur plus grande convenance, au but qu'on se propose, qu'on peut le mieux garantir le succès d'une entreprise.

« Pour la partie du service qui me regarde, je suis prêt à faire charger, au Havre ou à Bayonne, sur un bâtiment de guerre, les fonds que V. A. R. m'indiquerait être nécessaires aux corps qu'elle destinerait au siège de Cadix. Nous pourrions lui faire porter aussi par mer les pièces d'artillerie et les munitions de guerre qu'elle désirerait. Enfin, si les subsistances devenaient rares ou trop chères dans le pays, nous pourrions en pourvoir notre armée par mer. Nous sommes pour tout cela aux ordres de V. A. R. Seulement qu'elle observe que, comme tous ces préparatifs demandent du temps et des dépenses, il faut qu'elle nous fasse connaître ses vues à l'avance, et que son plan soit ensuite irrévocablement suivi tel qu'il aura été arrêté.

« Il me semble indispensable que des corps de troupes soient stationnés sur des points de la côte, tels que le Port-Sainte-Marie, d'un côté, et Chiclana de l'autre, pour maintenir dans tous les temps une communication facile et sûre entre nos forces de mer et l'armée de terre. Enfin, Monseigneur, il faut que le contre-amiral Hamelin reçoive souvent les ordres de V. A. R., et que cette marine soit constamment encouragée et stimulée par vous. C'est mon ancien métier et c'est peut-être pour cela que je sens plus vivement le peu de services que nous en tirons, comparativement à ceux qu'elle pourrait nous rendre. J'en parle constamment; en agissant directement sur le commandant de la division qui est devant Cadix, V. A. R. pourra plus que je ne puis ici.

« Cette opération sur Cadix me paraît désormais la plus importante de celles qui restent à terminer,

pour rendre à jamais honorable et mémorable la campagne de Monseigneur en Espagne. Pour réussir, il faut qu'elle soit promptement et vivement conduite, j'en ai la conviction. Je serais désolé que vos colonnes fussent obligées de perdre à Séville plus de temps qu'il ne leur en faut pour se remettre de leurs fatigues. Plus les révolutionnaires auront pu gaspiller et terroriser autour de Cadix, plus ils vous auront préparé d'obstacles. Ne craignez rien des Anglais. Ils feront ce qu'ils pourront pour retarder l'époque de notre triomphe et le terme de nos sacrifices ; mais jamais ils ne feront la folie d'intervenir si tardivement. D'ailleurs, le meilleur moyen d'en imposer à tous nos ennemis est de n'en craindre aucun, et de conduire vigoureusement cette opération décisive.

« Je sors du Conseil, où nous venons d'arrêter, à l'occasion du départ de M. Achille Jouffroy pour Madrid, que M. le ministre de l'Intérieur n'accorderait de passeports pour aller en Espagne qu'aux personnes bien connues et pour des affaires pressantes dont elles justifieraient. Sans cela vous alliez bientôt avoir à Madrid la réunion générale de tous les intrigants de France.

« Le ministre de la Marine va expédier l'*Iris*, corvette de 18 canons, à M. Hamelin, pour lui porter des ordres plus pressants et plus positifs, et pour lui dire ce dont je dois informer V. A. R., que si vos troupes avaient besoin, pour former des batteries à terre, de l'artillerie et des munitions de quelqu'un de ses six bâtiments, il les livre et renvoie le bâtiment se réarmer dans un de nos ports.

« La nouvelle du départ du roi, contre-balancée par les bonnes, n'a causé qu'une baisse de dix centimes à la Bourse de ce jour,

« J'ai l'honneur, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

CCCCXXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 21 juin 1823.

« La lettre que je reçois aujourd'hui de M. de Martignac m'entretient des embarras que vous donnent chaque jour les incidents qui surviennent relativement à la politique et à l'administration intérieure de l'Espagne. Je crois utile et juste de fournir sur ce sujet délicat à V. A. R. ce que j'ai de renseignements, ce qui est pour moi un parti bien pris à l'égard de la conduite que doit tenir le gouvernement du Roi. Comme renseignements, je puis dire à V. A. R. que l'action qui a poussé à la guerre d'Espagne dans un temps où il n'était ni possible ni politique de la faire, se sent encore aujourd'hui pour amener le rétablissement de l'absolu pur et simple dans ce malheureux pays ; et qu'aujourd'hui comme alors, il y a combinaison d'efforts entre quelques cabinets étrangers et quelques coteries assez puissantes, tant à Paris que dans les provinces. Les cabinets agissent d'après la crainte qu'ils ont des constitutions pour leur propre pays ; les coteries françaises, partie en haine des institutions que le Roi nous a données, partie par ambition personnelle et avec l'espoir d'arriver aux places, si un tel changement venait, comme c'est iné-

vitable, à les rendre vacantes. Voilà les intentions, du moins telles que je les aperçois. Quant aux moyens pour les remplir, on est, ce me semble, fort peu avancé, et l'on doit être constamment arrêté par la force des choses.

« Je crois M. Pozzo di Borgo à la tête de la direction étrangère. L'empereur Alexandre autorise, peut-être plus qu'il ne l'indique, une semblable marche, dont on lui dérobe sans doute les vues ultérieures, et dont on le flatte d'obtenir le retour de l'influence qu'exerçait son cabinet sur l'Espagne sous M. Tatitschetf.

« La Prusse suit positivement la ligne de la Russie, et envoie, je crois, à Madrid un homme qui depuis longtemps est dans cette voie. D'ailleurs ce gouvernement est un de ceux qui redoutent avec le plus de motifs l'effet sur lui-même des exemples constitutionnels donnés dans les autres pays.

« L'Autriche partage les mêmes craintes, surtout pour ses possessions d'Italie, et je suis persuadé que si M. de Metternich a risqué la tentative de la réclamation du roi de Naples contre notre Régence, c'était surtout pour y veiller directement et puissamment à ce qu'il ne fût point tenté de donner des institutions à l'Espagne, pendant qu'elle serait sous notre direction.

« L'Angleterre, au contraire, voudrait voir établir partout des gouvernements représentatifs, parce qu'elle vit du désordre chez les autres, et qu'elle sait bien que peu de pays sont en mesure de surmonter comme elle les difficultés et les dangers de semblables institutions. Elle doit tenir plus particulièrement

encore à les voir maintenir en Espagne, parce qu'elle sait bien qu'elles ne peuvent y être qu'une arme et un moyen d'exercer le pouvoir pour le peu d'Espagnols qui peuvent avoir des liaisons et quelque penchant du côté des Anglais.

« Ainsi, Monseigneur, vouloir établir des institutions représentatives en Espagne de concert et avec l'appui du cabinet de Saint-James, ce serait s'exposer à poursuivre une impossibilité, ou concourir à replacer ce pays sous une influence anglo-révolutionnaire, c'est-à-dire doublement ennemie.

« Vouloir favoriser, de moitié avec les cabinets continentaux et les coteries françaises, le rétablissement pur et simple de l'absolu en Espagne, ce serait à mes yeux y préparer une révolution nouvelle, et la tentative d'une contre-révolution en France, qui n'aboutirait qu'à nous rejeter nous-mêmes dans le tourbillon des révolutions.

« Il faut donc, ce me semble, faire tous nos efforts pour marcher entre ces deux écueils. Ce n'est pas s'isoler que de ne se placer à la suite de personne et de chercher à utiliser dans chacun ce qu'il a de vues raisonnables. C'est ce que nous avons fait au sujet de la guerre actuelle. Pourquoi ne le ferions-nous pas aussi heureusement pour ses résultats ? On voulait nous la faire faire à tout prix, à tout hasard, et à la suite des Russes et des Autrichiens : nous l'avons faite seuls, et seulement quand il a été démontré que, si nous avions pu l'éviter, elle n'aurait pas été entreprise. L'Angleterre voulait nous faire traiter avec les geôliers du roi, et nous faire admettre son influence sur la Péninsule : nous lui avons constamment ré-

pondu que nous ne traiterions qu'avec le roi libre, et que nous ne consentirions jamais à la reconnaissance de sa médiation ou de son influence sur nos relations avec l'Espagne. Aujourd'hui, nous devons, ce me semble, nous appliquer uniquement à seconder de notre puissant appui à Madrid tout ce qui sera dans le véritable intérêt de l'Espagne, à repousser de toutes nos forces ce qui nous paraîtra dangereux pour elle, et contraire à la stabilité du trône que nous aurons relevé.

« Ainsi, point de théories, ni dans un sens, ni dans l'autre : ne nous attachons qu'à la pratique et aux résultats. Prenons la force où elle est et dirigeons-la vers une bonne organisation de la force publique, vers une bonne administration de la justice et des finances. En tout pays, pour avoir cette dernière, il faut obtenir du crédit, or on n'en saurait avoir dans ce siècle qu'avec des institutions plus ou moins représentatives. M. Erro, en voulant faire des emprunts, ne paraît pas se douter qu'il va tout droit au moins au rétablissement des *Cortès per estamientos*. A moins que les autres cabinets veuillent lui servir de garants, ou qu'il veuille se fier aux promesses du banquier de nos coteries, Ouvrard, il ne remplira pas son emprunt sans des garanties prises dans l'établissement d'institutions représentatives.

« Si, comme c'est le parti le plus sage, on veut se passer d'emprunts et couvrir ses dépenses par des impôts, il faut les avoir de bonne volonté ou par force. Si c'est de bonne volonté, il faut réunir ceux de qui on veut les obtenir, et on retombe ainsi dans ces institutions qu'on a la folle prétention d'éviter,

parce qu'on est trop préoccupé des terribles abus qu'on vient d'en faire. Veut-on avoir les impôts par force, il les faut légers et par conséquent peu productifs, car pour en lever de lourds, il faut une armée forte et nombreuse, qui ne peut exister qu'avec beaucoup de dépense. Il faut aussi un pays riche qui puisse les supporter, et l'Espagne est pauvre, elle n'a point d'armée : difficilement, ce me semble, on consolidera l'absolutisme dans un pareil pays.

« Je ne vois que deux choses à y faire, toujours sous le nom du rétablissement des anciennes Cortès du royaume. La première, en les organisant à la moderne, bornant leurs droits, mais leur en laissant assez pour fonder un système régulier de revenus et la possibilité des emprunts. L'autre de les habiller à l'antique, mais alors de faire peu de dépenses, et d'obtenir du clergé et de la grandesse le prix du sacrifice que leur ferait la couronne, en sacrifiant au maintien de leurs immunités les moyens bien plus larges qu'elle aurait obtenus par un autre mode de faire face aux dépenses du gouvernement.

« Ainsi, quoi qu'on veuille, quoi qu'on se promette par des intrigues plus ou moins bien ourdies, par des déclamations imprudentes, je doute qu'on parvienne à éviter que le roi Ferdinand ne rétablisse au moins les *Cortès per estamientos*. Ce sera suffisant ou insuffisant, suivant la manière plus ou moins habile dont la restauration sera conduite. Voilà mon opinion ; je ne crains pas de la livrer à V. A. R. pour ce qu'elle est, pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire pour mienne. Mais dans la situation où est V. A. R., il me semble toujours que je remplis un devoir en lui

disant avec franchise tout ce qui me vient et me paraît propre à l'aider à lever les difficultés qui l'entourent.

« V. A. R. a vu se décider presque d'elles-mêmes les questions épineuses de l'Inquisition et des biens nationaux ; j'espère qu'avec la sagesse et la droiture que met Monseigneur dans tous ses actes, il verra de même bien d'autres difficultés s'aplanir, et le temps et la force des choses déjouer bien des projets, anéantir beaucoup de folles espérances.

« L'estafette va partir ; je prie Monseigneur d'excuser mon bavardage et d'agréer l'hommage, etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« *P. S.* — On nous dit aujourd'hui Tortose livrée à une colonne de Molitor, Barcelone en révolution ayant chassé Rotten pour Maase. Nous ne savons encore rien de nos troupes qui sont à la poursuite de Mina, mais on lui a déjà fait 600 prisonniers et on assure qu'il ne peut échapper. Ce qui est sûr suffit pour ôter désormais à V. A. R. toute espèce d'inquiétude de ce côté. »

CCCXXXV. — LE COMTE DE VILLÈLE A M. DE MARTIGNAC.

« Paris, le 21 juin 1823.

« Je reçois, mon cher monsieur, votre lettre du 15. M. de Talaru vous arrive aujourd'hui ou demain ; le roi est parti de Séville ; vous persistez dans le désir d'obtenir votre rappel : je n'ai plus de motifs pour le retarder. Je viens donc de prendre les ordres du Roi : il y consent et vous nomme en même temps ministre

d'État. Il pourvoira à la diminution de votre traitement en faisant porter le vôtre aux 16 000 francs que vous aviez comme conseiller d'État. Il pourvoira à l'utilité dont vous devez encore être pour son service en vous appelant bientôt à des fonctions actives, auxquelles il ne peut vous nommer en ce moment, mais qui ne peuvent tarder à être vacantes. Voilà, mon cher monsieur, ce que S. M. vient de me dire. Je le communiquerai à mes collègues et ce sera exécuté au premier Conseil.

« Tout ce que vous nous avez marqué sur la Régence et les difficultés de pourvoir à l'administration de l'Espagne, ne m'étonne nullement. Il faut continuer à mettre beaucoup de sagesse et de fermeté dans notre conduite à cet égard, en même temps qu'il faut n'y intervenir que lorsque c'est indispensable.

« Monseigneur vous aura dit que nous nous étions décidés à fournir à la Régence une subvention mensuelle de deux millions, en outre des fournitures que l'administration de la Guerre faisait aux corps espagnols.

« Il serait bien qu'avant votre départ, vous réglassiez avec la Régence quant aux fonds que vous avez fournis, soit à la junte, soit à la Régence, jusqu'à la fin de ce mois, afin qu'à dater du 1er juillet je sache que, tous les mois, j'ai deux millions à verser pour cet objet, et que je puisse régler le compte antérieur avec la connaissance exacte des sommes que Monseigneur a délivrées. M. le ministre de la Guerre saura de son côté ce qu'il aura dépensé pour l'habillement et l'entretien des corps espagnols; et

de ces deux comptes résultera la somme que nous aurons avancée à l'Espagne.

« Vous sentez qu'il est indispensable pour notre responsabilité que nous puissions justifier de ces versements. Je compte sur vous pour mettre tout cela en règle jusqu'au 1er juillet, avant votre départ; pour convenir avec la Régence du mode à suivre pour ces justifications; enfin pour m'apporter les pièces sur lesquelles je pourrai établir cette comptabilité. Adieu, etc.

« Jh de Villèle. »

CCCCXXXVI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 21 juin 1823.

« Monsieur le comte, j'ai reçu aujourd'hui à la fois votre lettre du 15 et votre lettre du 16. L'estafette qui devait arriver hier, n'est pas arrivée et nous a donné de l'inquiétude. Nous avons appris aujourd'hui que le postillon avait été arrêté près de Lerma par deux voleurs qui l'ont dévalisé, mais lui ont laissé ses dépêches. Arrivé à Lerma, il a fait sa déclaration et il paraît certain que les paysans se sont armés, ont couru sur les traces des voleurs et sont parvenus à les arrêter. Les dépêches retardées sont arrivées aujourd'hui.

« J'ai passé, vous pouvez m'en croire, une triste nuit et une pénible journée. J'espère pourtant que cette nouvelle crise est finie. Dieu soit loué!

« Je vous ai raconté hier au soir tout ce qui venait de se passer, et la proclamation, et les otages, et la conférence avec Monseigneur, et la mauvaise hu-

meur, et les rassemblements. Tout cela a recommencé aujourd'hui.

« A 11 heures, la Régence m'a fait prier de me rendre au palais. J'y ai couru. J'ai trouvé beaucoup d'irritation dans les uns, de découragement dans les autres; et dans tous une tendance à la retraite. Je ne vous dirai pas tout ce que j'ai fait pour calmer les premiers, pour raffermir les seconds : ce serait beaucoup trop long à vous raconter.

« J'ai reconnu, en définitive, qu'il fallait faire quelque chose, que la Régence devait pour son honneur, pour sa responsabilité, prendre quelques mesures par suite des événements de Séville; qu'il le fallait encore pour calmer l'effervescence populaire qui se manifestait vivement.

« L'évêque d'Osma n'a jamais voulu renoncer à ses otages. Heureusement les trois autres ont été plus faciles à ramener. Mais que mettre à la place? Tout ce qui était proposé était trop faible pour eux; tout ce qu'ils proposaient eux-mêmes était inadmissible et n'aurait pas été adopté par Monseigneur. J'ai passé là trois heures dans la plus fatigante et la plus pénible délibération.

« Enfin je suis parvenu à extraire de tout ce qui a été dit quelques dispositions qui ont été accordées par la Régence et adoptées par Monseigneur, à qui je les ai soumises après. Je vous en envoie ci-jointe la copie.

« J'espère que leur publicité satisfera le peuple, sans porter l'inquiétude et l'effroi dans les classes élevées. Les mesures ne frappent que les véritables coupables; elles sont essentiellement révocables;

elles ouvrent une porte au repentir et font pour assurer la vie du roi à peu près tout ce qu'il est possible de faire.

« On ajoutera aux cinq articles que je vous transmets, quelques dispositions de précaution sur lesquelles nous sommes d'accord. On me communiquera de nouveau le projet dès qu'il sera définitivement rédigé et on ne l'imprimera qu'après cette communication. Voilà donc une affaire difficile à peu près terminée et je me suis séparé ce soir du duc de l'Infantado dans une position assez satisfaisante.

« On redoutait la journée de demain, qui est dimanche; mais toutes les précautions ont été prises. Le décret sera publié demain matin; un arrêté du corrégidor a défendu les attroupements et on veillera à son exécution. Enfin il devait entrer deux bataillons de la division de Quesada, qui viennent pour être organisés et habillés; mais comme on a craint qu'ils n'augmentassent le trouble, au lieu de le calmer, on a donné l'ordre de les laisser cantonnés provisoirement à quelque distance de la ville.

« C'est encore sur moi qu'est retombée toute l'humeur, je dirai même la colère de Quesada. Je me suis trouvé chez le duc de l'Infantado, quand il est venu lui porter sa démission. Nous sommes parvenus à obtenir de lui un peu de temps, et ce n'est pas sans peine, car il est profondément ulcéré des injustices dont il se dit abreuvé depuis trois mois.

« Je crois un peu à l'existence ou à la tentative du gouvernement occulte dont vous me parlez, mais je ne le crois pas bien fort. Le chef ne peut lui donner que son nom, car il est incapable de rien faire par lui-même. Ses deux anciens collègues sont beau-

coup plus actifs. Je crois le *Financier* fort peu disposé en notre faveur et fort pressé d'échapper à notre tutelle. L'emprunt sera l'acte d'émancipation, et l'emprunt est l'objet de tous ses désirs. Je ne doute pas qu'il se fasse et qu'il se fasse avec l'homme que vous savez. Tant pis pour eux s'ils se sont trompés : ils sont avertis. Pour nous, nous ne nous en mêlons pas et je m'interdirai de prononcer le mot d'emprunt.

« Vous avez bien assez du vôtre : je le conçois. Soyez sûr que nous ne manquerons pas de vous tenir bien au courant de tout ce qui sera de nature à rassurer l'opinion. Ce sera le cas de redoubler d'exactitude. Dans tous les cas je resterai ici jusque vers le 5, pour vous instruire avec fidélité de tout ce qu'il sera utile que vous sachiez.

« Je reconnais votre bienveillante obligeance dans le motif qui vous déterminait à ne pas presser mon retour. Si en effet le roi avait été délivré à Séville et avait dû revenir à Madrid sous quelques jours, je vous aurais demandé l'autorisation de l'attendre. Mais vous avez été fixé à cet égard à peu près à l'époque où vous avez reçu la lettre par laquelle je demandais mon rappel avec instance, et j'espère que vous aurez bien voulu acquiescer à cette demande. Ma mission finie, je ne puis désirer de voir se prolonger mon séjour ici. Recevez, je vous prie, etc.

« DE MARTIGNAC.

« *P.-S.* — Je vous envoie la copie d'une lettre que j'ai reçue de M. le marquis de San Adrian, grand d'Espagne. Vous jugerez sans doute convenable de lui donner la publicité qu'il désire. »

CCCCXXXVII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 22 juin 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 13, 14 et 16. Martignac vous a écrit hier, et vous a rendu compte de ce qui s'était passé dans la journée avec la Régence, jusqu'à la conférence que j'ai eue le 20, à 8 heures du soir, avec le duc de l'Infantado et M. Calderon. Je joins ici la proclamation de la Régence, et le projet de décret qu'elle se proposait de rendre; le duc de l'Infantado me l'a lu. Je lui ai dit qu'étant chargé de maintenir la tranquillité dans le pays, je ne souffrirais pas de mesures aussi arbitraires; que leur projet d'otages était digne de la Convention; que je ne souffrirais pas davantage des confiscations; que s'il y avait des coupables depuis qu'ils étaient installés en Régence, ils pouvaient les faire arrêter, et juger par les tribunaux; mais que je m'opposerais à toutes mesures arbitraires qui ne serviraient qu'à exciter les passions et à animer les partis; que leur sévérité envers les miliciens augmentait le nombre de nos ennemis; que j'exigeais qu'ils agissent de concert avec moi, et qu'ils ne prissent aucune mesure, et ne publiassent aucun décret sans me l'avoir communiqué deux jours auparavant; que s'ils voulaient agir d'eux-mêmes et sans me consulter, j'évacuerais Madrid, je rappellerais mes troupes, et je me retirerais vingt-cinq lieues en arrière. Ils m'ont supplié de n'en rien faire.

« Voilà le fond d'une conférence qui a duré près

d'une heure; je leur ai ajouté que je vous rendrais compte de tout, et que je me conformerais aux nouvelles instructions que vous m'enverriez de la part du Roi. Martignac m'a apporté aujourd'hui de leur part un nouveau projet de décret, où il n'est plus question que de menaces envers ceux qui sont à Cadix, et de mettre leurs biens sous un séquestre provisoire. Comme je n'y ai pas trouvé grand inconvénient et que j'attache beaucoup de prix au maintien de la bonne intelligence entre eux et moi, j'y ai consenti. S'il y avait eu quelque chose de nouveau dans la soirée, Martignac vous le manderait. Dites-moi donc, je vous prie, si vous approuvez ou désapprouvez la manière dont je leur ai parlé, et celle dont je dois me conduire à leur égard à l'avenir.

« Vous aurez appris avec plaisir les nouveaux succès qu'ont eus nos troupes en Catalogne et dans le royaume de Valence.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime, ma confiance et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCXXXVIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 22 juin 1823.

« Monsieur le comte, nous redoutions la journée d'aujourd'hui : la voilà passée. Il y a eu des attroupements; il a fallu faire quelques arrestations pour les dissiper; mais cependant cela n'a pas été alarmant.

« Le décret, dont je vous ai envoyé ce matin les articles principaux, a été définitivement arrêté après quelques tentatives d'additions, que j'ai formelle-

ment repoussées. Il sera imprimé cette nuit et affiché demain matin. Je vous en enverrai un exemplaire.

« L'emprunt est ajourné. Un M. Dumoulin, qui se dit mandataire ou ami de M. Baguenault et de M. de Lapanouse, a demandé quelques jours pour faire des propositions, en annonçant qu'il envoyait un courrier à ces messieurs. Le ministre des Finances lui a accordé jusqu'au 5 du mois prochain. J'ai appris cela ce matin.

« La lettre de M. Erro, que j'ai vue aujourd'hui dans la *Quotidienne* du 17, me prouve que je vous ai donné des renseignements exacts. Quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur le fond de cette question, je pense comme vous que c'est, dans la circonstance actuelle, une haute imprudence.

« La Régence est dans l'intention de vous adresser une demande tendant à obtenir la cession temporaire de quelques-uns des régiments suisses qui sont à la solde de la France. Comme je sais que vous n'étiez pas éloigné de cette idée, dont vous m'avez parlé à mon départ, je n'ai pas rejeté cette ouverture et je présume qu'elle vous sera faite par l'entremise de M. le duc de San Carlos. Rien de nouveau de Cadix. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXXXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 22 juin 1823.

« Monseigneur,

« J'ai sous les yeux les détails que V. A. R. a transmis le 17 à *Monsieur* sur la translation du roi

à Cadix. Cela fait horreur et doit démontrer aux plus prévenus qu'il n'y a rien de raisonnable à attendre de ces forcenés. Néanmoins ils ont le roi et la famille royale dans leurs mains; il est de notre devoir de ne rien négliger pour prévenir un crime; s'ils mettent la conservation de ces augustes victimes à prix, nous devons le payer, quel qu'il soit. Le Roi me charge de donner à V. A. R. toute latitude à cet égard.

« Le Roi vient également de faire expédier l'ordre à deux de ses bâtiments de guerre, l'un prêt à partir à Brest, l'autre à Toulon, d'appareiller sur-le-champ pour se rendre directement à Ceuta, et y surveiller tout débarquement, soit du roi, soit de quelque membre de la famille royale, qu'on parviendrait à soustraire à nos croiseurs des côtes d'Espagne pour s'en faire encore sur ce point des otages.

« Enfin, Monseigneur, nous persistons à penser ici suivant la façon dont agit V. A. R., c'est-à-dire, que le meilleur moyen de sauver le roi et la famille royale, est d'agir avec promptitude en force contre le dernier refuge de leurs geôliers. Jamais encore vous ne les avez mis dans la position où ils vont être à Cadix. Les populations ne se sont déclarées nulle part avant l'évacuation de l'ennemi, parce que nulle part, que je sache du moins, l'ennemi ne s'est placé comme il va l'être, entre les intérêts d'une grande population, et l'appui immédiat que vos troupes peuvent lui donner. Cette vérité est si frappante pour moi que je ne crains pas de dire avant l'événement, qu'il me paraît impossible que vous bloquiez par terre et par mer Cadix pendant un mois,

sans que le roi vous soit livré, ou que la population ne se joigne à vos troupes pour forcer à sa délivrance.

« V. A. R. demande par sa lettre si nous ne voyons rien à changer aux instructions à donner au général Bordesoulle. Je ne puis rien voir dans cette demande qui indique quelque idée, quelque désir qu'aurait à cet égard V. A. R.; elle n'aurait pas manqué sans doute de nous les communiquer.

« En toute occasion nous avons dit à Monseigneur que nous lui donnions les indications qu'il nous paraissait bien de lui fournir, mais que lui qui était sur les lieux, qui pouvait mieux juger que nous ce qui convenait, restait toujours le maître de modifier, de rectifier, de décider. Ce n'est pas au moment où d'aussi grands intérêts sont en jeu, que nous prétendrions à plus de prescience. C'est au contraire le moment où V. A. R. peut le plus suppléer et rectifier nos instructions, sûre à l'avance que le Roi approuvera tout ce qu'elle aura fait, lors même que ses tentatives ne seraient pas couronnées de succès.

« D'après une conversation que M. de Chateaubriand vient d'avoir avec sir Charles Stuart, il paraîtrait que le cabinet anglais était instruit d'avance qu'on devait, dans une séance secrète des Cortès, montrer au roi les lettres de sa main, par lesquelles il a provoqué les mouvements insurrectionnels qui ont précédé l'invasion, et celles par lesquelles il a sollicité l'intervention des souverains, afin de l'intimider et, en cas de non réussite, les Anglais savaient qu'on prononcerait sa déchéance. Hier, sir Charles Stuart vint me voir tout effaré d'une nouvelle qui circulait, que Cadix s'était révolté et avait délivré

le roi. Je lui répondis que nous n'avions rien reçu de pareil. Alors il se mit à me parler beaucoup de la nécessité que notre marine fît bonne garde. Deux jours avant, il m'avait beaucoup parlé de Tarifa, et de la facilité qu'on aurait à transporter de là le roi à Ceuta. V. A. R. a su aussi que les Cortès avaient pensé à le transporter aux Canaries. Si quelque tentative de ce genre venait à réussir, si même ces forcenés avaient l'idée de renvoyer le roi, et de transporter ailleurs, comme otages, ou comme garantie des conditions qu'ils lui auraient imposées, une partie de la famille royale, Bordesoulle doit avoir l'ordre de ne pas perdre un instant pour faire embarquer les troupes nécessaires pour poursuivre en Afrique, seul point où il semble qu'ils puissent désormais faire cette tentative, les victimes qu'ils auraient enlevées.

« Monseigneur doit conserver toute sécurité à l'égard de l'intervention armée de l'Angleterre. Toutes les données possibles nous confirment qu'elle n'aura pas lieu ; en même temps cette puissance retardera la délivrance du roi tant qu'elle pourra. Si même elle trouvait l'occasion à la fin de s'en faire un mérite et d'embarquer le roi sur un bâtiment anglais, elle le ferait. Mais comme alors Ferdinand serait libre et que l'emmener serait un acte de violence, qu'il est de notre droit et de notre devoir d'empêcher, nous n'avons pas balancé à donner l'ordre à M. Hamelin de ne pas le souffrir, à la charge par nous de traiter cette affaire ensuite avec l'Angleterre.

« Monseigneur, nous touchons au moment de la crise. Ce moment est difficile et délicat, puisqu'il faut

concilier les ménagements nécessaires à la conservation du roi avec les efforts indispensables à sa délivrance. Nous vous disons ce que nous pensons des moyens à employer pour réussir; nous mettons à votre disposition tout ce dont nous pouvons disposer, et le Roi donne carte blanche à V.A.R. : c'est inviter la divine Providence à nous conserver ses secours jusqu'au bout, car c'est faire tout ce qui dépend de nous.

« V. A. R. est maintenant rassurée sur la Catalogne. Les opérations de Molitor doivent aussi la satisfaire. Qu'elle ne s'inquiète pas trop des obstacles politiques et diplomatiques. La force des choses en fera raison et jamais le gouvernement du Roi ne consentira à partager la honte d'une direction imprudente et contraire aux paroles royales. Enfin Monseigneur peut porter tous ses soins, tous ses efforts, toutes ses pensées sur Cadix. C'est là désormais le seul point où il puisse encore arriver quelque malheur. Je conserve la conviction qu'il n'en arrivera point.

« M. Achille Jouffroy, tandis que nous nous occupions de le retenir ici, avait obtenu un visa à son passeport dans les bureaux du ministre de l'Intérieur. Nous ne jugeons pas qu'il vaille la peine de le faire arrêter au moyen du télégraphe, d'autant qu'il va, dit-on, pour un emprunt, et qu'on ne manquerait pas encore de calomnier les intentions sous ce rapport. Mais si Monseigneur avait quelque sujet de méfiance ou de plainte fondée contre lui, ou contre tout autre Français à Madrid, qu'il nous le renvoie sans cérémonie; il n'y retournerait plus : à l'avenir on sera

plus sévère sur les visa de passeports pour l'Espagne. J'ai l'honneur, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

CCCCXL. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 23 juin 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois. J'ai soumis au Roi, j'ai communiqué à *Monsieur* et à mes collègues les questions que V. A. R. nous adresse, et tous les avis, conformes à la volonté du Roi, sont pour y répondre de la manière suivante :

« A l'égard de la conduite de la Régence, V. A. R. nous paraît devoir en conférer elle-même avec le duc de l'Infantado, si elle n'y répugne pas trop, ou du moins charger M. de Talaru de le faire en son nom et en ce sens :

« La Régence a eu tort de laisser faire la déclaration de M. Erro sur les emprunts antérieurs ; elle a eu tort de rendre un arrêté pour le rétablissement des ordres religieux ; elle a eu tort d'en rendre un autre sur la possession des biens nationaux : tout cela ne devait pas être fait sans en avoir référé à V. A. R., qui aurait averti la Régence qu'elle n'était reconnue par l'Europe et par nous que pour administrer et préparer les moyens de délivrer le roi, et non pour prendre des décisions trop importantes pour n'être pas réservées au roi lui-même. L'urgence ne peut même pas servir d'excuse à la Régence,

puisque personne ne lui demandait la reconnaissance ni les intérêts des emprunts antérieurs ; personne n'empêchait les anciens religieux de se réunir dans leurs communautés, et l'on n'avait mis aucun obstacle à l'abandon des biens nationaux par les nouveaux propriétaires, ainsi qu'à la reprise de possession par les anciens. Mais il y a une grande différence entre la tolérance de ces faits et les actes exorbitants de pouvoir que la Régence s'est permis. Ces actes et la tendance trop manifestée par la Régence vers un système de réaction et d'exclusion produisent, et vous ne pouvez le cacher à ses membres, un effet contraire à votre mission et aux vues de la Régence elle-même ; ils éloignent le moment de la délivrance du roi. Ils pourraient même aller, s'ils se continuaient, jusqu'à compromettre les jours du roi et de la famille royale, en réduisant au désespoir ceux dans les mains desquels se trouvent malheureusement ces augustes otages, et en aliénant une foule de gens qui, pour la moindre action répréhensible antérieure, craindraient de devenir les victimes de ce système.

« Nous sommes sûrs qu'on se sert déjà de ces fautes commises par la Régence pour préparer des résistances en Espagne et engager l'Angleterre à prolonger la lutte et seconder ces résistances par cette foule de moyens qui sont à sa disposition, longtemps avant qu'elle se déclare ouvertement.

« V. A. R. ne doit pas demander la révocation de ces actes, mais inviter M. le duc de l'Infantado, dans l'intérêt même du succès de la cause à laquelle lui et ses collègues se dévouent, à éviter à l'avenir

de semblables imprudences, à prendre une ligne de conduite plus raisonnable, et surtout à s'occuper des objets qui, sans faire de mal et sans inquiéter, préparent à l'autorité royale les moyens de se soutenir, sans trouver des résistances qu'il lui serait impossible de vaincre.

« A cet égard, on peut indiquer à la Régence, comme objets qu'elle ne doit pas perdre de vue qu'elle n'y ait mis ordre, l'administration de la justice, l'organisation d'une bonne police intérieure, enfin celle d'une force publique dans chaque localité, soit gendarmerie, soit milice urbaine, et la formation d'une garde royale pour la sûreté du trône. On peut faire pressentir, en traitant cet article, l'absurdité de l'espoir que cent mille Français puissent être laissés en Espagne, et l'impossibilité où serait la France de continuer à verser tous les mois les quinze millions que lui coûte l'entretien de ces troupes dans la Péninsule. Le Roi veut délivrer l'Espagne du joug révolutionnaire, mais c'est à la sagesse et au dévouement des Espagnols à se préserver du retour au déplorable état dans lequel ils étaient tombés.

« Enfin Monseigneur peut s'expliquer catégoriquement sur un point fort délicat à traiter, mais avec lequel on cherche à semer la division et la méfiance entre les Espagnols et les Français ; c'est celui des institutions que le gouvernement du Roi voudrait, dit-on, imposer aux Espagnols et à Ferdinand après sa délivrance. Le roi de France a dit toute sa pensée, lorsqu'il a demandé que Ferdinand fût libre de donner à ses peuples les institutions

qu'ils ne peuvent tenir que de lui. Cette liberté que le Roi a demandée pour Ferdinand, il sera le premier à la respecter : Ferdinand libre fera à cet égard ce qu'il croira dans l'intérêt de ses peuples et celui de la conservation de son autorité tutélaire. Loin de lui conseiller l'adoption d'institutions étrangères, le roi de France l'en détournerait comme d'un acte fait pour blesser les Espagnols dans leurs sentiments les plus honorables. De même, si le roi voulait se livrer au système d'arbitraire, dont on a si cruellement abusé pour nuire à son gouvernement, le roi de France ne manquerait pas de l'engager à écouter les conseils de ses fidèles sujets, parmi lesquels il compterait d'abord les membres de la Régence, sûr que ces conseillers fidèles lui indiqueraient eux-mêmes, dans les anciennes institutions de la monarchie espagnole, les moyens de trouver les appuis et les garanties nécessaires au maintien de l'autorité royale, comme au bonheur et à la sécurité des peuples.

« Il est de mon devoir, avant d'en finir sur ce point, d'avertir Monseigneur que nous savons ici d'une manière certaine que ces actes de la Régence font un très mauvais effet sur beaucoup d'Espagnols, et de plus sont regardés en pitié et tournés en ridicule par une grande partie de notre armée.

« Relativement à Bordesoulle, nous ne pouvons rien indiquer de mieux à Monseigneur que ce qu'il a ordonné lui même à ce général. Point de traité avec les Cortès. Si nous ne voulons pas de la nécessité d'occuper l'Espagne pour y maintenir l'absolu du roi, nous n'en voulons pas à coup sûr pour y

maintenir l'anarchie constitutionnelle des Cortès, ou l'exécution des conditions qu'ils imposeraient et qui ne pourraient être maintenues que par ce moyen.

« Bordesoulle ne nous paraît plus devoir être le premier à faire des ouvertures. Si on lui en fait, il doit se borner à demander qu'on lui livre le roi et la famille royale, et cesser moyennant cela toute attaque; à donner même sécurité, soit dans notre armée, soit sur nos vaisseaux, à tous ceux qui se croiraient compromis ailleurs; enfin à payer à ceux qui livreraient le roi et la famille royale, soit le prix d'une rançon, si on l'exigeait; soit la récompense d'une évasion, si on l'avait obtenue. Toute autre condition doit être remise à la grâce du roi, quant il sera délivré, ou à l'intercession de V. A. R., si elle l'en juge digne. Enfin un asile en France et un traitement peuvent être garantis à tous ceux qui, ayant contribué à la délivrance du roi, seraient pourtant exclus de l'amnistie qu'il accorderait après sa liberté.

« Je dois dire à Monseigneur que notre opinion ici est que c'est en opérant avec célérité et vigueur qu'on peut sauver le roi et sa famille, bien plus qu'en laissant trop apercevoir tout le prix qu'on met à leur conservation.

« J'ajouterai, avant de finir cette lettre pour laquelle j'ai tant à réclamer l'indulgence de V. A. R., ayant été détourné à chaque instant, que nous regardons comme de la dernière importance que Molitor ne s'endorme pas à Valence et qu'il ne quitte pas Ballesteros qu'il n'ait dispersé ou détruit son armée.

« Monseigneur n'a rien à se reprocher sur le départ de Séville. S'il y eût envoyé demander le roi, on le lui aurait refusé, puisqu'on l'a emmené; s'il y eût envoyé pour traiter avec les Cortès, il aurait inutilement compromis l'honneur de sa campagne, la garantie de notre alliance continentale, la confiance des royalistes espagnols, le tout pour voir prononcer par ces gens-là la déchéance et la captivité du roi. Il est des choses qu'on peut laisser dire, car elles ne valent même pas une réponse; c'est comme ce qu'on dit à Madrid et à l'armée : Si on avait débarqué 4 000 hommes à San Lucar! mais depuis combien de temps sait-on qu'on aura pu faire sans danger cette belle expédition sur Séville? combien de temps aurait-il fallu pour préparer et exécuter ce débarquement? depuis combien de temps la contre-révolution de Portugal ne laisse-t-elle que cette retraite aux Cortès? et sans elle ne devions-nous pas préférer avoir à arracher le roi de Cadix que de Lisbonne?

« J'engage V. A. R., à user de M. de Talaru, ainsi et comme elle l'entendra, vis-à-vis de la Régence. C'est un homme sage, dont elle sera satisfaite.

« Qu'elle ne s'inquiète pas trop des dispositions des ministres étrangers; la force des choses ramènera tout. Qui voudrait se charger de maintenir l'absolu en Espagne, en y entretenant à ses frais les cent mille hommes qu'il y faudrait pour cela? Tout viendra se briser contre cette nécessité. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCCXLI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 23 juin 1823, à 10 heures du soir.

« Monsieur le comte, c'est aujourd'hui la veille de la Saint-Jean. On nous avait annoncé de nombreux rassemblements pour ce soir. Les précautions avaient été prises en conséquence. Un orage assez violent et une pluie longue et abondante, qui dure encore, sont venus au secours de nos patrouilles et les ont rendues à peu près inutiles. Il est dix heures. J'habite un des quartiers les plus populeux de Madrid; je vois de mes croisées la fameuse *Puerta del Sol*, et je n'ai entendu aucune espèce de bruit. Je présume d'après cela que tout est dans l'ordre.

« Ce que je craignais est arrivé. M. Bulgari est ici et M. de Talaru n'y est point. La Régence m'a fait demander ce soir si je trouvais quelque inconvénient à ce que M. Bulgari fût admis à se présenter à la Régence. Je n'ai pas cru qu'il fût possible de s'y opposer. J'ai fait répondre que, quant à moi, je n'y pouvais faire aucune difficulté. J'ai ajouté que M. de Talaru ne pouvait tarder plus de 48 heures à arriver. Je ne sais, mais il me semble que l'ambassadeur de France devait être le premier reconnu, et que c'était lui que la Régence devait entendre le premier.

« Nous avons eu des nouvelles de Séville. Cette pauvre ville a payé bien cher la faiblesse dont elle avait fait preuve dans la dernière circonstance. Elle a été occupée trois jours par les troupes de Lopez-Baños, après une résistance inutile et funeste et

elle n'a été délivrée une seconde fois qu'après bien des malheurs et bien des sacrifices.

« Nous avons su également par Séville l'arrivée du roi à Cadix le 14 à 4 heures du matin. Les ambassadeurs, qui avaient suivi le roi à Séville, avaient continué à y demeurer, en déclarant qu'ils ne reconnaissaient d'autre gouvernement que celui du roi constitutionnel Ferdinand VII. Je vous envoie ci-jointe une *Gazette* extraordinaire qui vient d'être publiée ici et qui contient tous ces détails.

« Le décret de la Régence dont je vous ai déjà entretenu a été publié aujourd'hui : je vous en adresse un exemplaire. J'ai vu des royalistes, des modérés, des *afrancesados*, et même des constitutionnels, qui en ont tous approuvé les dispositions, et l'ont regardé comme juste et nécessaire.

« La Régence a fait proposer hier à Monseigneur quelques dispositions relatives aux prisonniers et aux transfuges. Monseigneur les a adoptées parce qu'elles étaient convenables, en telle sorte que la bonne harmonie est tout à fait rétablie. Dieu veuille que cela dure !

« La Grandesse vient de faire une adresse à la Régence à l'occasion des événements de Séville. M. le duc de San Fernando m'a promis de m'en faire remettre une copie : je vous la transmettrai aussitôt qu'elle me sera parvenue.

« Du 24.

« L'estafette qui devait arriver hier, n'est point encore arrivée. Ce retard extraordinaire nous donne de l'inquiétude. Les accidents commencent à devenir fréquents. Pour les choses importantes, il sera,

je crois, nécessaire d'envoyer des *duplicata*. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXLII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 24 juin 1823, 10 heures du soir.

« Monsieur le comte, je commence par vous rassurer sur le sort de l'estafette, dont le retard extraordinaire nous avait inquiétés. Elle est arrivée aujourd'hui à une heure. Aucun accident ne l'avait arrêtée ; c'était la fatigue qui l'avait retenue plusieurs heures en route.

« Votre lettre du 19, qui m'est parvenue ce soir et qui répond à la mienne du 14, me prouve aussi que les inquiétudes qu'on nous avait données sur un événement arrivé à Tours le 18, n'étaient pas plus fondées. Je suis bien fâché de vous avoir fatigué avant hier par d'inutiles redites, dans la persuasion où j'étais que ma lettre du 14 ne vous parviendrait pas.

« Nous avons eu aujourd'hui de bonnes nouvelles de l'Andalousie. Le général Bourmont a poursuivi Lopez-Baños, qui s'est sauvé en s'embarquant ; mais il a atteint l'arrière-garde et lui a fait 7 à 800 prisonniers. D'un autre côté, le général Bordesoulle avance vers Cadix. Il paraît qu'il règne une agitation et un désordre extrêmes dans cette malheureuse ville et qu'il est impossible de prévoir le dénouement du drame dont les dernières scènes s'y jouent.

« Cet état de crise et d'incertitude, dont tout annonce la réalité, m'a fait penser que l'arrivée à Cadix du décret de la Régence que je vous ai adressé

ce matin, pouvait, selon les circonstances, produire un bon et salutaire, ou un mauvais et dangereux effet. Je vais en conséquence proposer à la Régence d'envoyer les exemplaires destinés pour Cadix, au général Bordesoulle qui en fera ensuite l'usage que les circonstances rendront utile et convenable. J'irai demain leur faire cette proposition.

« Ce n'est pas tout. Une difficulté grave et sérieuse nous a frappés ce matin. Il paraît certain que vingt députés au moins sont demeurés à Séville, à cause de l'impossibilité où ils ont été de se rendre à Cadix, au milieu du désordre inexprimable qui a présidé à la translation du roi. Ces députés ont pris part à la délibération qui prononce la déchéance ; ils sont par conséquent compris dans la disposition de l'article 3, qui déclare les auteurs de cette délibération coupables du crime de lèse-majesté.

« Le décret allait être envoyé à Séville par un courrier extraordinaire et son exécution allait être immédiate. J'ai craint que la condamnation de vingt députés, apprise à Cadix, n'augmentât l'exaspération de leurs complices et ne les portât à quelque acte de violence et de fureur qui mît en danger la vie du roi. J'ai fait part de ces craintes à la Régence. Il a été convenu que le courrier qui porterait le décret, porterait en même temps l'ordre d'arrêter les membres des Cortès, mais de suspendre leur mise en jugement. Voilà de véritables otages, avec lesquels il sera possible de racheter la vie du roi. Il me semble qu'il n'y a aucun inconvénient et qu'il peut y avoir des avantages dans cette mesure. Vous serez, je pense, de cet avis.

« J'avais bien prévu les conséquences qui suivraient la folle démarche de M. Erro. Je me propose de faire part à la Régence des inconvénients qui en sont résultés et que je lui avais annoncés d'avance. Je lui ai prédit que le gouvernement français désavouerait cette déclaration, et je suis convaincu que vous y serez forcé par les plaintes de l'Angleterre.

« Il n'y aurait vraiment qu'un moyen de salut pour l'Espagne, ce serait l'union parfaite des ministres des puissances continentales, appelés à y résider. Si cette union pouvait exister, si les grandes mesures qui se rattachent aux intérêts européens, pouvaient être concertées par eux, la Régence serait dominée par cet accord, et elle suivrait une marche qui lui serait ainsi tracée. Si, au contraire, il y a divergence dans les opinions, opposition dans le langage et dans la direction donnée, il est difficile de prévoir où cette direction nous conduira. Il y a seulement certitude que la Régence, et surtout le ministère actuel, suivront sans hésiter les conseils de ceux qui lui parleront de châtiment, d'exclusion, et de pouvoir absolu.

« M. Bulgari paraît persuadé de cette vérité, que l'union du corps diplomatique est indispensable pour le salut de la monarchie espagnole. Puisse-t-il agir comme il parle !

« Je vous envoie l'adresse des Grands d'Espagne à la Régence, et même le discours du duc de San Fernando qui l'a proposée. L'adresse a réuni quarante-trois signatures. J'ai l'honneur d'être, etc.

« DE MARTIGNAC. »

CCCCXLIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 24 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois aujourd'hui, de M. de Martignac, copie de sa lettre à M. le duc de l'Infantado relativement à l'arrêté pris par la Régence sur les biens nationaux.

« Je vois avec plaisir que, malgré la grande distance, les idées de V. A. R. et les nôtres se sont trouvées les mêmes; que tout ce que nous vous indiquions hier, vous l'aviez déjà fait; seulement, je crois devoir observer en thèse générale que, dans des affaires de cette nature, il convient d'écrire le moins possible, et qu'il est préférable de les traiter de vive voix.

« J'ai du regret d'affliger V. A. R. et j'ai la crainte de lui donner du dégoût pour un des principaux devoirs que son haut rang l'appelle à remplir, en lui faisant voir l'espèce humaine ce qu'elle est, c'est-à-dire sous un jour bien peu favorable; mais il est si important que Monseigneur connaisse les hommes qu'il emploie et le terrain sur lequel il marche, qu'il est de mon devoir de l'avertir, lorsqu'il vient à ma connaissance quelque chose d'utile au service du Roi.

« Je suis sûr que Growes, cet Anglais que V. A. R. a envoyé à Séville, a rendu compte de tous les détails de vos ordres et de sa mission, dans un sens tout à fait hostile, et pour V. A. R., et pour le gouvernement français, à sir Charles Stuart ici, et, par

lui, au cabinet de Saint-James. Je sais aussi qu'il rend compte des dissentiments de la Régence et du gouvernement français ; qu'enfin il se vante d'avoir fort agi pour vous déterminer à faire les premiers pas, et à envoyer un de vos aides de camp pour traiter avec les Cortès, sûr qu'en vous embarquant dans cette démarche, il en serait sorti, dit-il, la délivrance du roi, mais aussi un embrouillage sans terme entre nous et la Régence, et les royalistes espagnols.

« C'est en effet, Monseigneur, ce qui ressortirait de tout traité fait avec les Cortès ; la tentative en serait humiliante, si elle ne réussissait pas, et suivie de difficultés inextricables, si elle réussissait. Comme je le disais hier à V. A. R., nous serions obligés d'occuper l'Espagne pour y soutenir les conditions qui nous auraient été imposées par les Cortès et les révolutionnaires ; je ne connais rien de plus dangereux et de moins honorable.

« Il n'en est pas de même des propositions qui pourraient être faites par les généraux, s'ils voulaient délivrer le roi, ou livrer la place. On peut leur payer en argent le prix qu'ils voudraient, ou en honneurs, grades et récompenses, tout ce que leur roi voudrait leur accorder ; et dans le cas où ils craindraient pour l'exécution de ces promesses, on pourrait leur garantir toujours, ainsi qu'à ceux pour qui ils le réclameraient, asile et secours pécuniaires en France. Mais, Monseigneur, nous persistons à croire que rien de tout cela ne réussira sans les efforts les plus effectifs pour attaquer l'île de Léon et Cadix. Aussi prenons-nous les moyens de vous aider

autant qu'il sera en nous. Le ministre de la Marine envoie aujourd'hui l'ordre au vaisseau le *Centaure*, de 80 canons, et au *Trident*, de 74, de se porter de suite devant Cadix. Vous y aurez ainsi un vaisseau de 80, deux de 74, un vaisseau rasé, la *Guerrière*, trois ou quatre frégates et quatre ou cinq petits bateaux. Nous envoyons à cette division deux bâtiments de charge, afin de lui porter des fusées à la Congrève, des boulets creux, des obus et des munitions.

« Que Bordesoulle use de ces forces navales, qu'il établisse même, s'il le peut, avec les ressources qu'il trouvera à Séville et sur la côte, des batteries pour bombarder Cadix.

« Si V. A. R. peut aussi distraire du corps de Molitor les moyens de rendre plus efficaces les attaques de Cadix par terre, nous pensons que ce sera porter les efforts sur le point où peut se résoudre la difficulté : elle nous semble aujourd'hui tout entière à Cadix.

« V. A. R. peut être tranquille sur la Catalogne. Mina est en pleine déconfiture : nous assiégeons la Seu. Le 3 ou le 4 du mois prochain, les renforts seront arrivés de ce côté, et on investira Barcelone. Dès que V. A. R. l'ordonnera, nous ferons expédier les moyens préparés pour commencer les sièges de Saint-Sebastien, de Pampelune et de Figuères. M. le maréchal assure que tout est prêt pour cela.

« Nous avons eu ici une femme aimée du roi d'Espagne qui, je crois, l'a amenée de Valençay, et lui a donné depuis des titres en Espagne ; elle est repartie pour Madrid, chargée, m'assure-t-on, de la

correspondance et des commissions de tous nos partisans de l'absolutisme grands et petits. Mais tout cela ne doit point inquiéter V. A. R. La force des choses nous fera justice des intrigues et des absurdités. Délivrons le roi et tout le reste s'arrangera.

« Je finis, Monseigneur, sans pouvoir me relire; recevez mes excuses et l'hommage, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

CCCCXLIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 25 juin 1823.

Monseigneur,

« Sir Charles Stuart est venu me raconter hier tout ce qu'il a appris au passage du secrétaire de M. A' Court, sur la translation du roi à Cadix. Si ce qu'il dit est vrai, nous sommes bien mal servis par notre marine. Nous faisons cependant expédier sans cesse par M. de Clermont-Tonnerre les ordres les plus positifs aux commandants des nombreux bâtiments que nous avons sur les côtes d'Espagne. Mais j'observe depuis longtemps que tout cela est bien mal exécuté. Nous sommes si loin de Cadix qu'il faut bien que désormais V. A. R. prenne les moyens de se mettre directement en communication avec le contre-amiral Hamelin, qu'elle lui donne des instructions positives, et qu'elle use de sévérité à l'égard de ceux des capitaines qu'elle reconnaîtrait mal faire leur devoir.

« Sir Charles avait l'air de croire que son gouvernement était tellement blessé de la direction exclu-

sive prise par la Régence de Madrid, que cette direction tendait si évidemment à compromettre jusqu'aux intérêts matériels des sujets anglais, qu'il était probable que M. A'Court recevrait l'ordre de se rendre à Cadix, et que l'Angleterre finirait par intervenir dans la guerre et par secourir les Cortès. Je lui ai répondu que je croyais les Anglais trop bien avisés pour le faire ; que nous n'approuvions pas plus qu'eux les actes de la Régence, mais que rien ne nous ferait nous brouiller avec les Espagnols ennemis des Cortès, ni faire un pas rétrograde dans notre entreprise de délivrer le roi ; que si l'Angleterre avait, comme nous, le désir de voir les idées sages et modérées triompher en Espagne, elle devait favoriser la délivrance du roi ; qu'elle nous trouverait alors prêts à user aussi de toute notre influence pour le triomphe de ces idées.

« Au reste, Monseigneur, les renseignements que nous avons de Londres, continuent à nous donner toute sécurité sur cette intervention, dont sir Charles menace pour nous intimider, justement parce qu'en ce moment c'est l'audace qui doit compléter notre triomphe. Sous ce rapport, recevez nos bien sincères félicitations et nos compliments sur la détermination prise par Bordesoulle de se porter directement sur Cadix.

« M. le ministre de la Guerre vous offre de disposer, si vous le désirez, du maréchal de camp du génie Garbé, qui est en ce moment en inspection à Bayonne : c'est l'officier qui a dirigé tous les travaux du siège de Cadix qu'a commandé M. le duc de Bellune. Il vous offre aussi de faire transporter

sur quelques bâtiments de guerre, de ceux qui sont dans le golfe de Biscaye, les six compagnies de sapeurs, ainsi que les outils, qui sont à Bayonne pour les sièges de Pampelune et de Saint-Sébastien.

« Je m'empresse d'annoncer à V. A. R. que le Roi a signé aujourd'hui l'ordonnance du rappel de M. de Martignac et de sa nomination comme ministre d'État. Elles vous seront adressées et ne seront publiées que lorsque V. A. R. aura cru devoir leur donner cours.

« Le Roi a également réglé que le ministre de la Guerre continuerait à ordonnancer toutes les dépenses que V. A. R. croirait devoir faire pour l'armée espagnole, et que je régulariserais en l'ordonnançant tout ce que vous accorderiez au gouvernement espagnol à titre de subvention. J'attends le montant de ce qui a déjà été fait sous ce rapport, pour délivrer l'ordonnance, et à l'avenir elle suivra immédiatement la vôtre.

« Enfin Monseigneur sera peut-être bien aise d'apprendre lui-même à Guilleminot qu'ainsi qu'il le désirait, son beau-frère a été nommé aujourd'hui au commandement d'une brigade dans votre armée. Je finis, Monseigneur, en priant V. A. R. d'agréer, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCCXLV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 23 juin 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 17, 18 et 19.

« Je ne donnerai encore à la Régence, à la fin de ce mois, que 800 000 francs afin de me donner plus de temps pour faire les arrangements dont vous me parlez. Je ne vois aucun inconvénient, en leur donnant les deux millions par mois, à exiger d'eux qu'ils ne fassent aucun emprunt. Je leur ferai faire par Martignac des représentations très fortes sur la lettre de M. Erro, et je les engagerai peut-être même à revenir sur cette démarche. A l'égard du million pour le roi, je n'ai jamais songé à le donner qu'à la personne du roi, quand il sera libre, pour voyager et payer la dépense de sa maison. Au reste, je vous écrirai plus en détail sur tout cela d'ici à quelques jours.

« MM. Joinville et Bulgari sont arrivés. Le premier est venu chez moi me demander mes ordres; je lui ai dit que je n'en avais pas à lui donner, que c'était à lui à tout examiner, à me proposer ce qu'il y avait de plus économique, et que j'accepterais ce qu'il me proposerait, pourvu que ma signature fût respectée, et qu'il me répondît sur sa tête que mon armée ne manquerait de rien. Le second paraît un homme de beaucoup d'esprit; il a l'air de n'être pas pour l'absolutisme; mais peut-on s'y fier? Je ne me suis pas compromis par ce que je lui ai dit.

« Nous venons d'avoir un nouveau succès en Andalousie; Lauriston a fait 350 prisonniers, pris 400 chevaux et 40 voitures à San Lucar la Mayor. On est parti de Séville avec tant de précipitation qu'il y est resté beaucoup de monde, nommément le Conseil d'État, vingt-deux membres des Cortès, et la maison civile du roi.

« Guilleminot envoie le bulletin au ministre de la Guerre. Si je peux, je le joindrai ici, et alors je vous prierai de l'envoyer à mon père.

« Je vous prie de dire à M. de Corbière que j'ai reçu sa lettre du 14, et de l'en remercier.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

CCCCXLVI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE

« Madrid, le 25 juin 1823.

« Monsieur le comte, nous avons des nouvelles de Cadix jusqu'au 20 juin. La Régence provisoire a déclaré qu'elle cessait ses fonctions; elle a fait cette déclaration au roi qui a consenti à reprendre son autorité et a nommé le général Vigodet commandant en chef de toutes les troupes qui se réunissent à Cadix.

« Les Cortès se sont assemblées le 18. L'appel nominal a constaté que 110 membres étaient présents. Ce nombre étant suffisant pour délibérer, la séance a été ouverte. Les Cortès ont déclaré que la Régence provisoire avait bien mérité de la patrie. Elles ont reçu les félicitations de la municipalité de Cadix et ont renvoyé à une commission spéciale la proposition faite par plusieurs membres d'inviter le gouvernement à indiquer les moyens de sauver la patrie de la terrible crise dans laquelle elle se trouve. Le 19, le ministre de l'Intérieur a annoncé aux Cortès que le roi recevrait le lendemain, à une heure, la députation chargée de le féliciter sur son heureuse arrivée à Cadix.

« Les Cortès se sont occupées ensuite des mesures sanitaires et des approvisionnements ; elles ont enfin déclaré que, vu le danger imminent de la patrie, il y avait lieu d'appliquer l'article 808 de la constitution, et elles ont renvoyé au comité de législation pour présenter sans délai un projet de loi destiné à suspendre les formalités dans la poursuite des crimes de trahison et de conspiration.

« La famille royale s'est transportée le 18 au palais de la Douane, qu'elle doit occuper.

« Sanchez Salvador, ministre de la Guerre, s'est coupé le col avec un rasoir. Il a laissé un écrit dans lequel il déclare qu'il n'a pas pu survivre aux désastres dont il est témoin, et qu'il termine sa vie avec la consolation de n'avoir jamais commis aucun crime.

« Les journaux de Cadix, dans lesquels ces détails sont puisés, contiennent les contes les plus absurdes sur ce qui se passe à Madrid et dans le reste de l'Espagne.

« Le nouvel ordre de choses s'établit à Lisbonne sans opposition. Quelques arrestations y ont été faites. Oporto s'est déclaré pour la cause royale. La convention signée à Madrid, le 8 mars, a été annulée. Les journalistes de Cadix qui donnent ces nouvelles, n'osent pas même annoncer qu'il leur reste quelque espérance de ce côté.

« Telle est la substance des journaux qui ont été envoyés à Monseigneur par le général Bordesoulle et dont je n'ai pu me procurer que des extraits, parce qu'ils avaient été remis chez le major général, qui sans doute vous donnera de plus amples détails.

« Les lettres particulières en disent plus que les journaux. Il paraît certain que l'île de Léon n'est pas en état d'être défendue, que la garnison de Cadix, forte de 8 000 hommes, ne peut faire une longue résistance, et que le désordre et le désespoir règnent parmi les réfugiés. Ce qui peut prolonger leur agonie, c'est la facilité avec laquelle on assure que notre escadre laisse pénétrer dans la ville les provisions qu'on y envoie.

« Il est resté à Séville un très grand nombre de fonctionnaires, de conseillers d'État, de généraux et d'officiers, qui se présentent au général Bourmont pour offrir leurs services.

« Enfin, l'édifice révolutionnaire tombe et s'écroule de toutes parts. S'il est abandonné à lui-même, il n'en restera bientôt plus un vestige debout.

« L'Angleterre viendra-t-elle encore le soutenir? La nécessité imposée au roi, et qu'il a subie, de reprendre sa couronne et de récompenser, pour premier acte de son autorité reprise, l'un de ceux qui l'avaient usurpée, paraîtra-t-elle au cabinet de Londres un motif suffisant pour renvoyer son ministre à Cadix? On le croit généralement ici; quant à moi, je ne puis le croire. Je m'y déterminerais peut-être s'il y avait une chance de succès; mais je n'en vois pas et je suis convaincu qu'il n'en existe pas. La translation à Cadix n'aura retardé que de quelques jours un dénouement désormais inévitable.

« Ce qui importe, c'est de ne pas stériliser de si grands événements en cherchant à en abuser. La conduite de la Régence pendant la captivité du roi, le premier usage que fera le roi de sa liberté quand

il l'aura recouvrée : voilà de grands objets de sollicitude. C'est de là que dépend l'avenir de l'Espagne et par conséquent le repos de l'Europe.

« Je suis loin de penser qu'il fût sage et même possible d'imposer à l'Espagne des institutions qui ne sont pas en harmonie avec ses mœurs, ses habitudes et ses vœux : mais je crois qu'il faut la défendre contre le penchant qu'elle a à refaire tout ce qui l'a perdue, à reprendre tout ce qui lui a nui, à préparer un nouveau 1820 par un nouveau 1819. J'ignore encore ce qui lui conviendra : il faudra, dans le choix des moyens de salut, bien de la prudence, du discernement et de la mesure, mais il lui faudra quelque chose, et ce sera à la sollicitude du roi, éclairée par de sages conseils, à faire le choix.

« En attendant il faut bien se garder de rendre sa tâche plus difficile, et c'est ce que fera le gouvernement provisoire, s'il n'est pas sagement dirigé. Cette direction, il ne la recevra pas de nous seuls. La reconnaissance qu'il nous doit, la justice qu'il rend à Monseigneur, la présence de l'armée, les secours qu'il reçoit de nous, tout cela ne suffira pas pour nous donner sur sa conduite une influence régulière et positive. Il croit que nous le conduisons dans une fausse route et il répugne à nous y suivre. L'accord entre les autres puissances et nous peut seul le maintenir dans de justes bornes. S'il trouve un appui pour ses propres idées dans quelques-unes d'entre elles, rien ne pourra plus le retenir.

« Voilà, monsieur le comte, ce qu'il importe bien de faire sentir aux gouvernements qui vont être représentés à Madrid. Je ne puis trop le répéter. Le

succès *durable* de l'entreprise est là et ne peut être que là.

« Les membres du corps diplomatique nous arrivent successivement. Je vous ai déjà annoncé l'arrivée de M. de Bulgari. M. le comte de Sambuy et M. de Brunetti sont arrivés hier au soir. M. Bulgari a été reçu ce matin à la Régence.

« M. de Talaru, ni personne de sa maison, n'étaient encore ici ce soir. Cependant il est présumable qu'il sera à Madrid dans la journée de demain.

« Je vous ai annoncé ces jours derniers que la Régence avait nommé un surintendant général de police. Son choix s'était arrêté sur M. Arios de Prada, homme d'un caractère ferme et prudent, dont l'influence commençait à se faire sentir. Il est mort ce matin d'une attaque d'apoplexie.

« J'ai été voir M. Erro ce matin pour lui dérouler la longue liste des résultats fâcheux qu'avait eus son imprudente démarche. Je n'ai jamais pu lui faire convenir qu'il avait eu tort, qu'il s'était au moins trop pressé. Il est plus que jamais convaincu qu'il avait bien fait.

« Je ne vois à cela qu'un bon côté : c'est que si l'Angleterre a conçu de l'inquiétude de cette déclaration, ce pourrait être la matière d'une concession qui faciliterait peut-être un rapprochement. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXLVII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 26 juin 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 20 ; mes dispositions ont précédé vos désirs, car Bordesoulle s'est porté sur-le-champ devant Cadix où il doit être depuis trois jours, et Molitor a ordre de pousser jusqu'à Murcie et même Grenade. Bordesoulle, avec le corps de Bourmont, a assez de monde pour bloquer Cadix, mais j'ai été surpris d'apprendre que la flotte y laissait entrer des vivres. Si nous en avions besoin, je profiterais de l'offre que vous me faites de tirer des canons de gros calibre de nos vaisseaux. Je vais écrire sur tout cela à Bordesoulle.

« Puisque vous êtes toujours sans nouvelles du Portugal, je joins ici les seules que nous en ayons depuis les premières ; elles sont tirées des gazettes de Cadix. Elles prouvent bien que tout est fini à Lisbonne.

« J'ai l'intention de faire le siège de Pampelune, et d'en charger Lauriston. Je ferai écrire incessamment sur cela au ministre de la Guerre. Il faut au moins six semaines pour s'y préparer.

« Je profiterai de toutes les offres que vous me faites, si j'en ai besoin ; mais je ne pourrai le savoir que quand j'aurai reçu les premiers rapports de Bordesoulle après son arrivée devant Cadix.

« Je suis très affligé de l'annonce que vous me faites de M. Achille Jouffroy ; je vous préviens que

pour peu que je sois informé qu'il intrigue, je le ferai arrêter et reconduire en France ; il serait même possible que j'envoyasse l'ordre à Burgos ou à Vittoria de le faire arrêter. J'ai déjà assez de mal, sans le laisser augmenter par l'arrivée de pareils intrigants.

« J'ai vu hier M. Bulgari ; il m'a remis le protocole et m'a prévenu que M. Brunetti était arrivé et qu'il ne reconnaîtrait pas la Régence, à moins qu'elle ne déclarât tenir ses droits du roi de Naples. M. Bulgari m'a dit de plus que M. Brunetti avait fait grande diligence afin de l'engager à en faire autant, mais que lui l'avait rejeté comme contraire au protocole ; qu'il s'était présenté hier à la Régence et que la Russie agirait toujours de concert avec la France. Il m'a de nouveau parlé de l'Espagne d'une manière fort sage. Je lui ai dit que la France ne voulait pas lui donner une constitution plutôt qu'une autre, mais qu'il fallait qu'il y eût en Espagne un tel état de choses qui donnât sécurité pour l'avenir, ce à quoi nous étions plus intéressés que tout autre, à cause du voisinage.

« Comptez, mon cher comte, sur toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCXLVIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 26 juin 1823.

« Monsieur le comte, j'ai reçu cet après-midi chez Monseigneur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21. Je vous prie de mettre aux pieds du Roi l'expression de ma respectueuse reconnais-

sance pour la nouvelle marque de bonté qu'il vient de me donner. Quelles que soient les fonctions auxquelles la confiance de S. M. daignera m'appeler, elle peut compter sur tout le zèle et tout le dévouement d'un sujet fidèle.

« Je vous remercie de l'obligeant empressement que vous avez mis à appeler l'attention de S. M. sur ma situation. Je vous remercie aussi de ce que vous lui avez proposé pour moi. Je ne regretterais dans ce qui m'est accordé que le peu de moyens que j'aurais d'être utile; mais ce que vous m'annoncez pour l'avenir, me rassure à cet égard, et tout est pour le mieux.

« M. de Talaru n'est point arrivé. Il paraît qu'il n'est parti de Bayonne que le 23. Nous présumons qu'il sera ici dans la journée de demain. J'ai vu ce matin M. le comte de Brunetti. Il m'a assuré de ses excellentes dispositions; il a approuvé tout ce que je lui ai dit; il m'a parlé de la nécessité de l'union, de l'obligation de marcher parfaitement d'accord. Bref, il a parlé absolument le même langage que moi. Il m'a seulement, dans la conversation, laisser entrevoir quelques difficultés préalables, sur lesquelles il n'a pas voulu s'expliquer clairement. J'ai cru reconnaître quelque chose de *napolitain* dans cette partie de ses discours et je serais bien trompé s'il ne commençait pas par nous jeter un bâton dans les roues en élevant quelque *moyen préjudiciel*. Au reste, la Régence est préparée et elle répondra par une *fin de non-recevoir*.

« Je vais m'occuper sur-le-champ du règlement de vos comptes avec la Régence, tant pour ce qui la

concerne, que pour ce qui regarde la junte. Je verrai à cet effet le payeur général et je tâcherai de mettre cela en ordre avant mon départ.

« Monseigneur m'a fait connaître ce que vous aviez résolu pour les subventions mensuelles à fournir à la Régence. Il est bien à souhaiter, et sous plus d'un rapport, que ces secours, plus exactement réglés qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent, mettent la Régence en situation de se passer d'un emprunt. Je commence à croire au surplus que cet emprunt ne se réalisera pas. Aucune proposition ne lui a été faite et je doute qu'elle en reçoive. Elle n'avait de chance pour cette opération qu'avec M. Ouvrard. Celui-ci était en effet disposé à traiter avec elle ; mais il a été informé que cela pouvait contrarier vos vues et il est venu aujourd'hui me déclarer que cette considération suffirait pour le retenir. Il doit vous écrire par le courrier de demain pour vous l'annoncer lui-même, et il venait me prier de vous faire connaître de mon côté son empressement à remplir vos vues. Je m'acquitte de la commission.

« J'ai vu M. de Joinville, qui ne laisse pas que d'être fort embarrassé pour accomplir sa difficile et délicate mission.

« Martinez de la Rosa avait donné quelques inquiétudes à la Régence, et elle l'avait fait inviter à quitter Madrid. Il a demandé un passeport pour la France ; ce passeport lui a été donné et il est parti, il y a quelques jours. Il paraît qu'il a été reconnu en passant à Vittoria, que le peuple a voulu se porter contre lui à quelques violences, et qu'il a été arrêté. Nous n'avons eu jusqu'ici aucune nouvelle officielle de cet événe-

ment, mais le gouvernement en a été instruit. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCXLIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 26 juin 1823.

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur d'adresser à V. A. R. les deux ordonnances rendues à l'égard de M. de Martignac. Le Roi nous a ordonné de ne les publier que lorsque V. A. R. aura jugé convenable de leur donner cours.

« J'adresse aussi à Monseigneur les nouvelles qui viennent de nous arriver de Catalogne.

« J'ai reçu la lettre du 20 de M. de Martignac et copie de la proclamation de la Régence.

« Je m'afflige de toutes les tribulations qu'éprouve V. A. R. de ce côté; vous êtes au milieu de gens ivres de rage et de terreur des dangers auxquels ils sont réciproquement exposés ; la conduite des Cortès tient du délire, celle de la Régence n'est pas mieux calculée. L'armée française, au milieu de cela, doit faire constamment ses efforts pour calmer et maintenir l'ordre : elle n'est pas ivre comme les autres, les écarts lui seraient bien moins pardonnables. V. A. R., qui la commande, me semble devoir surtout être armée d'une grande patience et de beaucoup de calme envers les fous dont elle est entourée ; ils sont vraiment plus dignes de pitié que de colère, et Monseigneur les gouvernera bien mieux avec l'un qu'avec l'autre de ces instruments.

« La grande affaire est à Cadix, il faut en arracher le Roi, moitié par force, moitié par négociation avec Zayas. Il me semble que ce général doit finir par s'entendre avec Ferdinand et Bordesoulle, et qu'entre eux trois, ils doivent avant peu mettre un terme à une lutte dont la prolongation serait fatale à tous.

« Monseigneur sait que pour ce résultat le Roi lui a donné carte blanche et que nos caisses de réserve sont pleines et doivent s'ouvrir à sa première réquisition. Monseigneur peut d'ailleurs, avec la lettre de crédit que je lui ai envoyée, tirer sur la maison Rothschild, à Londres, telle somme qu'il conviendrait à ceux qui livreraient le roi d'y toucher, ce qui peut-être leur plairait davantage et leur garantirait mieux l'exactitude et le secret. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« *P.-S.* — Je crois pouvoir annoncer à Monseigneur que M. Giresse, secrétaire de ses commandements, va être nommé préfet de Chartres. »

CCCCL. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 27 juin 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 21. Ce que vous me dites de la politique des puissances étrangères à l'égard de l'Espagne et de la marche que j'ai à suivre, me donne assez d'embarras. Il me semble qu'à présent que nous allons avoir un ambassadeur, ce sera à lui à tout traiter avec le gouvernement espagnol et avec les ministres étran-

gers, et il ne devrait avoir recours à moi que dans les grandes occasions où il aurait besoin d'être appuyé par la force. Au reste, il n'est pas encore arrivé ; il aurait peut-être été préférable qu'il l'eût été avant tous les autres ministres.

« Je joins ici : 1° Une note que m'a remise hier le major général.

« Quelle conduite dois-je tenir à l'égard du Portugal? Dois-je accepter les offres de M. Silveira, appuyées par la Russie? Dois-je envoyer un officier à Lisbonne pour savoir ce qui s'y passe et faire en cas de besoin des compliments au roi de Portugal, soit en mon nom, soit au nom du Roi mon oncle?

« 2° Un nouvel extrait des gazettes de Cadix. Je n'ai pas vu, dans l'état que vous m'avez envoyé de notre escadre devant cette place, qu'il y eût des chaloupes canonnières; elles sont pourtant de la plus grande importance pour s'emparer de l'île de Léon.

« Je suis de plus en plus mécontent du ministre de la Guerre. Il fait tout ce qu'il peut pour entraver la marche de l'armée et pour la faire manquer. J'ai renvoyé à M. Joinville les nouvelles difficultés qu'il fait. Certainement les plus grandes que j'aie éprouvées depuis mon arrivée à Bayonne, viennent de l'humeur ou de la méchanceté de cet homme, et il faut, je vous assure, toute la patience que j'y ai mise pour pouvoir le supporter. A la fin, je ne pourrai plus y tenir.

« Comme vous m'y avez autorisé, j'ai nommé Martignac commandeur de la Légion d'honneur, et je l'ai autorisé à accepter de la Régence la grand'croix de Charles III.

« Quand le roi sera libre, dois-je exiger de lui qu'il donne une déclaration annonçant des institutions plus ou moins positives, ou dois-je attendre qu'il soit arrivé à Madrid?

« Tant que nous serons en Espagne et que nous lui donnerons de l'argent, il fera ce que nous voudrons, en le menaçant de retirer l'un et l'autre; mais une fois partis, il ne tiendra rien de ce qu'il aura promis.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine. »

CCCCLI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 27 juin 1823.

« Monsieur le comte, je ne vous donne pas les nouvelles d'Andalousie. Vous les recevrez avec les détails nécessaires par le major général. Tout marche merveilleusement. La déroute de Lopez Baños est complète, et donne la mesure de la résistance qu'on peut avoir à craindre de la part de nos ennemis. Il paraît impossible que Cadix se défende sérieusement. L'impossibilité serait plus évidente encore, si les troupes de mer faisaient leur devoir comme celles de terre. On annonce que Lopez Baños est entré dans Cadix avec les débris de sa division, et qu'on a laissé passer les embarcations qui les portaient. Cela paraît inconcevable. Au surplus, ces fautes mêmes ne les sauveront pas. La discorde, le désordre, l'égarement, sont au comble à Cadix. Une défense ne saurait s'organiser avec de pareils éléments.

« D'un autre côté, les nouvelles du Portugal sont parfaites. Les révolutionnaires les plus forcenés et les plus compromis ont pris la fuite ; les autres se sont soumis à la force et à la nécessité. Le roi règne paisiblement. La division du comte d'Amarante est à Lisbonne et environne le roi. Toutes les provinces se soumettent, et il ne restera bientôt plus de la révolution qu'un souvenir et une leçon. C'est M. le comte de Silveyra, oncle du comte d'Amarante, qui est venu aujourd'hui me donner ces bonnes nouvelles.

« J'ai fait la part du bien; il faut faire à présent celle du mal.

« Ce que j'avais pressenti hier par suite de ma conversation avec M. Brunetti n'était que trop réel. Ces belles protestations d'union et de concorde ont pour premier résultat une chicane que vous connaissez et qui ne peut avoir d'autre effet que d'embarasser notre situation et de donner aux ennemis communs de l'espérance et de l'appui. M. de Brunetti a annoncé ce matin à Monseigneur qu'il ne pouvait reconnaître la Régence qu'autant que celle-ci déclarerait qu'elle tient ses pouvoirs du roi de Naples, véritable régent du royaume. S. A. R. n'ayant pu adhérer à une pareille prétention, M. de Brunetti a annoncé qu'il ne pouvait prendre auprès de la Régence aucune qualité diplomatique, et c'est ainsi que l'audience s'est terminée.

« M. de Brunetti va maintenant faire son ouverture à la Régence. Elle est préparée, et sa réponse sera convenable. Elle n'est point appelée à prononcer sur des prétentions à la couronne ; elle doit au sur-

plus faire part de celle qui est soulevée en ce moment, aux souverains alliés; enfin au besoin, elle trouverait dans les lois fondamentales de l'État une réfutation décisive. Voilà quelle sera la substance de sa réponse.

« Cette chicane, réduite à elle-même, ne serait que ridicule; mais elle fait supposer quelque arrière-pensée, quelque désir de jeter de l'embarras dans une affaire dont on commence à craindre l'issue, quelque intelligence avec une des puissances opposées au succès. Si cette discussion acquiert de la publicité, ce qu'il est difficile d'empêcher, elle affaiblira la Régence et nuira nécessairement à la consommation de notre ouvrage. Comment cette prétention n'a-t-elle pas été jugée à Paris, et comment l'a-t-on laissé arriver jusqu'ici? La présence de M. de Brunetti méconnaissant la Régence est bien plus fâcheuse que son absence. C'est ainsi du moins qu'on le pense ici.

« Comment M. de Talaru n'est-il pas ici au moment où de pareilles questions s'agitent? C'est à lui qu'il appartenait d'intervenir pour les débattre. Sa haute mission lui donnait l'ascendant convenable pour donner à cette affaire une direction. J'ignore ce qu'a pu faire M. le comte de Caux, dont la situation n'est que transitoire. Quant à moi, je n'avais pour agir ni instruction ni qualité, puisqu'il s'agissait d'une discussion purement diplomatique; et si j'ai fait une démarche pour m'informer des dispositions de la Régence, c'est parce que Monseigneur me l'a ordonné.

« M. de Gabriac et M. de Vielcastel sont, dit-on, ar-

rivés hier au soir. Je n'ai vu ni l'un ni l'autre. Ils n'attendent guère M. de Talaru que le 30. S'il arrive en effet ce jour-là, je présume que mon départ aura lieu du 5 au 7 juillet. Jusque-là soyez sûr que je vous tiendrai au courant de tout ce qui aura quelque intérêt.

« Hier 26, Monseigneur m'a fait l'honneur de me nommer commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur en témoignage de sa satisfaction pour les bons services que j'ai rendus pendant la durée de la mission dont j'ai été chargé auprès de S. A. R. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCLII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 28 juin 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 22. Le Roi me donne carte blanche, je suis très heureux de sa confiance ; je tâcherai de n'en pas abuser.

« Encore un nouveau succès de nos troupes, vous en verrez le détail dans le bulletin. Mais je dois vous prévenir que votre flotte a laissé passer et entrer dans Cadix vingt bâtiments portant le reste de l'infanterie de Lopez Baños.

« J'ai vu hier le comte Brunetti ; il m'a dit qu'il n'avait ordre de reconnaître la Régence qu'à condition qu'elle reconnaîtrait les droits du roi de Naples à la régence, et tenir ses pouvoirs de lui. Je lui ai demandé comment je devais le considérer, il m'a répondu : « Comme particulier. » Je lui ai dit que je

vous en rendrais compte. J'ai fait défendre à la Régence d'accéder à cette prétention. Je vous demande des instructions sur cela.

« J'ai vu ensuite le chargé d'affaires de Sardaigne, qui m'a dit être accrédité auprès de la Régence.

« Je joins ici une note que je vous prie de soumettre au Roi, sur laquelle j'ai besoin de ses ordres et de vos instructions pour ma gouverne future.

« Comme ce que je crains le plus au monde sont les intrigants, j'ai envoyé l'ordre à Burgos et à Vittoria d'y faire arrêter M. Achille Jouffroy et de le faire renvoyer en France.

« Le chevalier A'Court est à Séville : Bourmont l'y a vu.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE.

« M. de Talaru n'est pas encore arrivé.

« M. Brunetti m'a dit encore qu'il attendait, d'ici à huit jours, un courrier de Vienne, qui lui apporterait peut-être des ordres plus positifs. »

NOTE.

« Le 1er août, les troupes de mon armée auront occupé toute l'Espagne, sauf quelques places. Le gouvernement des Cortès aura été détruit partout ; il l'est tout de suite par la population aussitôt que nos troupes arrivent ; il ne l'est presque nulle part sans cela ; le moindre petit détachement constitutionnel contient les plus fortes populations.

« Là où sont nos troupes, nous maintenons la paix et la tranquillité avec beaucoup de peine, mais enfin nous la maintenons. Là où nous ne sommes pas, on se massacre, on brûle, on pille, on vole, et partout on me demande des garnisons françaises, ce qui est impossible, car il faudrait 500 000 hommes pour occuper toute l'Espagne et je n'en ai pas 100 000.

« Les corps espagnols se disant royalistes ne cherchent qu'à voler et à piller et redoutent tout ordre régulier. Les gardes espagnoles qui ont été réorganisées tant bien que mal depuis deux mois, ne valent pas mieux que les autres.

« Si on veut maintenir quelque espèce d'ordre en Espagne, il faut une occupation générale qui peut être longue. Dans ce cas-là, je disposerais les troupes en conséquence. Ce système nous coûterait fort cher, car il faudra continuer à tout payer aux habitants, et fournir aux troupes les mêmes indemnités qu'elles ont eues depuis le passage de la Bidassoa.

« Si on veut se borner à occuper l'Èbre, alors je mettrai en marche dès le 1^er^ août les troupes les plus éloignées. Je laisserai deux divisions dans les provinces basques, le quartier général à Vittoria, l'avant-garde à Burgos, deux divisions en Catalogne occupant les places et Saragosse, et je propose de faire cantonner le reste de l'armée dans les 9^e^, 10^e^ et 11^e^ divisions militaires, prêtes à remarcher sur l'Èbre en cas de besoin; sauf la garde qui, je pense, doit retourner à Paris.

« A l'égard de Madrid, dans le cas où le gouver-

nement espagnol demanderait à y conserver une force française, on peut ou :

« 1° Laisser une division aux environs.

« 2° Laisser les deux bataillons suisses de la garde à la disposition du roi ou de la Régence.

« 3° Faire passer les régiments suisses qui sont en France, au service de l'Espagne.

« Pour ce qui regarde les places, j'ai tout lieu de croire que Saint-Sébastien et Santona seront en notre pouvoir avant le 1er septembre. Je compte faire assiéger Pampelune qui ne peut point être bloqué pendant l'hiver, qui est bien approvisionné et dont la possession est indispensable pour rester sur l'Èbre.

« Je ne puis encore rien dire sur les places de la Catalogne.

« Je demande des réponses, ou plutôt des ordres, sur ces différents points.

« Dans le cas de l'occupation de toute l'Espagne, dois-je y rester, ou à qui dois-je laisser, soit provisoirement, soit définitivement, le commandement de l'armée d'occupation?

« Dans le cas de la retraite sur l'Èbre, veut-on me laisser désigner ou proposer les commandants des corps ou des divisions?

« Louis-Antoine.

« Madrid, ce 27 juin 1823. »

CCCCLIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 28 juin 1823.

« Monsieur le comte, la nouvelle de la translation du roi à Cadix et des circonstances qui l'ont accom-

pagnée, a produit dans les provinces une grande fermentation et a été l'occasion d'un grand nombre d'actes fâcheux, dont nous recevons à chaque instant la nouvelle.

« A Cuença, le général Bessières a fait arrêter toutes les familles des députés des Cortès, toutes celles des membres de la junte de la province et celles de tous les chefs des divisions constitutionnelles. En rendant compte de cette mesure, il annonce qu'il l'a prise en vertu des *ordres secrets* qu'il a reçus du roi.

« A Burgos, l'intendant, le corrégidor et la municipalité ont ordonné aussi des arrestations. Le commandant français a voulu s'y opposer; ils lui ont répondu qu'aux termes de la proclamation de Monseigneur, la police, la justice et l'administration appartenaient aux autorités espagnoles et qu'ainsi c'était à eux à prendre les mesures de police intérieure qui leur paraissaient nécessaires.

« A Valladolid, le général O'Donnell a agi de même et l'on porte à près de trois cents le nombre des personnes arrêtées. Il paraît certain que la même marche a été suivie dans la plus grande partie des villes du royaume.

« Instruit de ces faits, je me suis hâté de demander une conférence à la Régence; j'en sors à l'instant. Je me suis plaint avec une grande vivacité, au nom de Monseigneur, d'une conduite si contraire à ses désirs, à ses promesses et aux intérêts de la cause qu'il défend. J'ai déclaré que S. A. R. ne pouvait consentir à prêter l'appui de sa présence et de celle de son armée à des actes injustes et violents. J'ai

demandé en son nom que des ordres fussent donnés sans aucun retard pour que la liberté fût rendue à tous ceux des individus arrêtés contre lesquels il n'y aurait pas lieu à poursuites judiciaires, et qu'il fût écrit une circulaire à tous les commandants des provinces et à toutes les municipalités pour leur défendre de prendre des mesures de cette nature, sans en avoir reçu l'ordre du gouvernement.

« La Régence m'a répondu qu'elle était tout à fait étrangère à ces actes ; qu'elle les voyait avec peine ; mais qu'il ne fallait pas s'étonner que dans le moment où l'on a appris l'attentat commis sur la personne du roi, on ait cru devoir prendre des mesures pour le garantir des dangers dont il était menacé ; que ces mesures mêmes étaient de nature à préserver ceux contre lesquels elles étaient prises, des premiers accès de l'effervescence populaire.

« On m'a promis cependant que des moyens seraient adoptés ce soir même pour réparer et pour empêcher des violences ainsi arbitrairement commises. Demain matin, on me fera connaître ce qui aura été arrêté.

« La lettre que vous avez écrite à Monseigneur et que S. A. R. doit communiquer au duc de l'Infantado, ne pouvait venir plus à propos. Elle contient justement et précisément tout ce qu'il faut, jugement sévère mais juste sur les actes de la Régence, sur les dispositions qu'elle manifeste, sur la nécessité d'adopter une marche plus prudente et plus conciliatrice, explication claire et franche des vœux de la France, de ses intentions, de son but. J'espère un bon effet de cette communication. Elle aura lieu demain à 2 heures. J'ai moi-même prié le duc de se

rendre à cette heure-là chez Monseigneur, et il me l'a promis. Il est convenu que Monseigneur lui lira votre lettre. C'est ce qu'il y a de mieux à faire.

« Croyez-vous bien que M. de Talaru n'est point encore arrivé ? On ne l'attend même pas demain. Ce retard est tout à fait fâcheux. On lui prête des causes secrètes et chacun se perd ici en conjectures à cet égard.

« L'arrestation de Martinez de la Rosa ne s'est point confirmée. Le général Castanos est arrivé ici. J'ai vu aujourd'hui un député des Cortès, nommé Villaboa, qui avait abandonné Séville plusieurs jours avant la translation. Il a de vives inquiétudes sur la sûreté du roi. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac.

« *P.-S.* — Les journaux ont parlé, il y a quelques jours, d'une réunion qui aurait eu lieu chez le duc de Médina-Céli, et où il aurait été question de faire une adresse au roi pour lui demander deux Chambres. Le marquis de Cerralbo m'écrit à ce sujet une longue lettre qu'il désire faire publier. Je vous l'envoie pour que vous en fassiez l'usage qu'il vous conviendra. »

CCCCLIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 28 juin 1823.

« Monseigneur,

« L'estafette d'hier est arrivée trop tard pour que je pusse répondre à la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 22.

« J'ai porté au Roi cette lettre, destinée à lui rendre compte de la conférence de Monseigneur avec le duc de l'Infantado et M. Calderon, et de la conduite tenue à l'égard de la Régence au sujet des mesures relatives à la translation du roi Ferdinand à Cadix.

« S. M. me charge de donner à V. A. R. l'assurance de sa haute satisfaction et de l'approbation la plus complète sur la conduite qu'elle a tenue dans cette circonstance délicate. Fermeté contre les mesures qu'elle devait réprouver; sagesse, tolérance et facilité pour celles que la crise et l'exaltation de sentiments louables, mais aveugles, rendaient inévitables: telle est la mesure difficile à saisir dans laquelle s'est placée V. A. R. Qu'elle nous permette d'ajouter nos humbles félicitations au témoignage auguste que je suis chargé de lui transmettre.

« S. M. est aussi très satisfaite des efforts de M. de Martignac pour seconder les vues de V. A. R. en cette occasion. Elle ne doute pas que M. de Talaru ne contribue également de tous ses moyens à satisfaire V. A. R.

« Ces malheureux Espagnols devraient se persuader que jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la délivrance de leur roi et la soumission de toute l'Espagne, les mesures violentes ne pourront que compromettre la sûreté du roi et prolonger les résistances qu'ils doivent chercher à dissoudre et à vaincre. Après la délivrance du roi et la soumission du pays, la violence serait impolitique, mais du moins elle aurait des dangers moins imminents. Alors ce sera force, justice, sagesse de s'en abstenir. Jamais la violence et les menaces révolutionnaires ne peuvent être approu-

vées par nous. Elles ne le seront par aucun cabinet de l'Europe et l'exaltation qui fatigue en ce moment V. A. R. aura, j'espère, cet avantage qu'elle lui évitera une grande partie des intrigues que l'arrivée des ministres étrangers à Madrid devait nous faire redouter; pas un ne se liera certainement à un système de réaction si propre à ramener les troubles qui ont compromis le repos de l'Europe.

« Achevons votre œuvre, Monseigneur. Entre Bordesoulle, Zayas et le roi Ferdinand, peuvent être posées les bases d'un arrangement honorable pour nous, profitable à l'Espagne, et qui mette fin à une lutte dont la prolongation serait fatale à tous les intérêts que nous voulons ménager. Mais ces traitailleries ne doivent faire perdre ni un instant, ni un effort pour commander et arracher ce qu'elles promettraient. Les Espagnols sont lents et obstinés; leur jeu est d'amuser le tapis; le nôtre, de brusquer les opérations : ne sortons jamais de notre rôle.

« Ne reconnaissons en rien, dans nos relations avec ces gens-là, des Cortès qui ont osé prononcer la déchéance du roi; ne garantissons jamais l'exécution de promesses extorquées au monarque captif, qu'il ne les ait ratifiées librement au milieu de nos troupes, ou mieux encore, s'il se peut, dans sa capitale avec V. A. R.

« Il paraît, par les renseignements que j'ai l'honneur de vous transmettre, qu'à Algésiras on a craint que le roi fût transféré à Ceuta. D'autre part, le secrétaire de Mina assure qu'il attendait 8000 hommes qui devaient être embarqués à Algésiras. Tout cela aura motivé sans doute l'inexpli-

cable disparition de nos vaisseaux de devant Cadix.

« Monseigneur, mieux informé maintenant et libre de faire parvenir ses ordres à la flotte du Roi, va coordonner les services qu'elle doit rendre aux opérations de son armée.

« Je finis, pressé par le temps, en offrant à V. A. R. l'hommage, etc.

« Jh de Villèle. »

CCCCLV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÈME.

« Paris, le 29 juin 1823.

« Monseigneur,

« J'apprends avec grand plaisir par les lettres du 24 de M. de Martignac, que V. A. R. est enfin débarrassée des tracasseries que lui a valu l'exaltation causée par les événements de Séville. Nous n'avons plus heureusement devant nous de semblables occasions à redouter, car je ne puis croire à de nouvelles violences de la part des Cortès, dans la position où ils se trouvent réduits. Ce sera fort heureux, car Monseigneur ne peut tolérer des désordres populaires ni des actes révolutionnaires, et d'autre part, il importe que les populations soient bien avec nos troupes, que les autorités espagnoles marchent de concert avec V. A. R.

« Il faut diriger l'activité de ces têtes volcaniques vers l'organisation des milices urbaines dans les localités, et d'une armée régulière, en commençant par une garde royale dans Madrid. J'en comprends toutes les difficultés. Mais cependant il faut s'y

mettre, le leur répéter sans cesse, car c'est indispensable, non seulement au présent, mais à l'avenir de la France et de l'Espagne. V. A. R. peut les aider du secours de ses officiers expérimentés dans de semblables organisations, et de nos fonds pour une dépense qui peut nous en éviter tant d'autres.

« Pour Cadix, je persiste à penser qu'il faut faire marcher de front et avec célérité les opérations militaires les plus vives et les négociations les plus actives avec Zayas et le roi Ferdinand. Il me semble que, le roi étant dans le camp ennemi, toute négociation à laquelle il participerait et dont le résultat serait sa délivrance, dont les conditions seraient soumises à sa ratification après qu'il serait libre, et dans lesquelles nous ne nous obligerions, pour le cas de non-ratification de sa part, qu'à donner asile ou à donner de l'argent, serait à des conditions que nous ne pourrions nous dispenser d'accepter. Il peut se présenter le cas où on voudrait livrer le roi et sa famille, à condition de garder Cadix et l'île de Léon comme place de sûreté. On pourrait, ce me semble, l'accepter en garantissant une retraite assurée aux hommes compromis pour le cas où, au bout d'un délai fixé, les conditions de la délivrance n'ayant pu être remplies, on recommencerait à attaquer la ville. Enfin il me semble que toute traitaillerie qui n'aura pas lieu avec les Cortès, à laquelle le roi concourra, et qui n'engagera à aucune concession politique définitive avant l'assentiment du roi rendu à la liberté, est tout à fait admissible par nous.

« Je joins ici une lettre du contre-amiral Hamelin,

qui nous donne l'espoir fondé que l'escadre se sera trouvée devant Cadix, au moment où le roi y est arrivé, et que M. Bordesoulle pourra s'en servir utilement à serrer de près cette ville.

« L'entrée de Lopez Baños à Séville démontre la nécessité d'organiser promptement, dans chaque ville soumise, des moyens de résistance contre ces restes épars de corps dispersés par nos colonnes. Il me semble aussi que cette expédition doit contribuer à décider V. A. R. à faire diriger une portion de la division Molitor vers l'Andalousie, en purgeant les provinces de Murcie et de Grenade des troupes de Ballesteros. Si la résistance de Cadix se prolongeait, il me semble que les corps de Bordesoulle ne seraient pas assez forts et assez liés avec ceux que V. A. R. doit garder à Madrid.

« De notre côté, il paraît certain qu'on va faire enfin l'investissement de Barcelone. Lauriston part mercredi pour Bayonne, où il trouvera la première brigade de son corps ; à mesure que le reste arrivera, il pourra, ou faire les sièges de Saint-Sébastien et de Pampelune, ou aller, selon les ordres de V. A. R., achever de purger les Asturies et la Galice des corps révolutionnaires qui y sont encore.

« Nous avons par Londres la confirmation des événements du Portugal. En Angleterre on est assez disposé à n'envoyer M. A'Court ni à Madrid ni à Cadix. Mais décidément on n'interviendra pas contre nous.

« Ainsi, Monseigneur, avec la sagesse que V. A. R. met dans sa direction politique, la force et l'activité de ses opérations militaires, et l'aide de Dieu, nous

réussirons, j'espère, à terminer heureusement la terrible entreprise à laquelle nous avons été forcés par l'entêtement absurde de ceux qui devaient en être les victimes.

« J'ai l'honneur, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

CCCCLVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 30 juin 1823.

« Monseigneur,

« Je remercie V. A. R. de la lettre qu'elle a bien voulu m'adresser le 25. Je n'ai pu encore faire parvenir à *Monsieur* le bulletin qui l'accompagnait, S. A. R. étant à la chasse.

« Nous nous félicitons bien ici des heureuses nouvelles que ne cesse de nous envoyer Monseigneur, et nous espérons les plus prompts et les plus heureux résultats de l'expédition contre Cadix. Il est impossible que la population de cette grande ville veuille se soumettre à toutes les privations qui l'attendent. La combinaison de nos forces de terre et de mer rend presque impossible la défense de l'île de Léon et de la ville de Cadix par le peu de troupes qui s'y sont retirées. Enfin il est impossible que la discorde et la méfiance ne se glissent dans les rangs ennemis, et tout cela doit faciliter la réussite de Bordesoulle. Il n'en faut pas moins prendre par ailleurs toutes nos mesures et toutes les précautions, comme si ce siège devait être long.

« Le Roi approuve la mesure dont M. de Marti-

gnac me rend compte, relativement aux membres des Cortès restés à Séville. Ils doivent être gardés comme otages du roi et de la famille royale. Seulement il faut avoir soin de les préserver de la fureur populaire, qui pourrait en faire des victimes et compromettre ainsi tout ce que nous devons conserver.

« V. A. R. disposera comme elle l'entendra de toutes les sommes qu'elle jugera convenable de mettre à la disposition du roi Ferdinand. Nous serons trop heureux et nous ne ferons plus que des dépenses économiques quand nous en serons là.

« Martinez de la Rosa est arrivé à Bayonne. Il a demandé à se retirer à Bordeaux ; on le lui a permis ; il ira partout où il voudra, ainsi que tous ceux à qui V. A. R. permettra de venir en France.

« Nous avons de meilleures nouvelles de Vienne. On y renonce tout à fait à l'idée de la régence du roi de Naples, et M. Brunetti reçoit l'ordre d'agir en tout comme ses collègues. En somme, les succès de V. A. R. ont bien servi notre diplomatie, et là comme ailleurs, avec de la force, de la tenue et des vues raisonnables et désintéressées, nous obtiendrons les résultats que nous voudrons.

« On me dit M. Royez, ministre de Prusse, parti d'ici dans de très bonnes dispositions.

« Aussitôt que nous aurons reçu de Lisbonne la notification du rétablissement stable de l'autorité royale, nous nous hâterons d'y envoyer un ambassadeur pour éviter, s'il se peut, le retour de la prépondérance anglaise sur ce cabinet.

« Nos nouvelles de la Catalogne sont toujours à

peine satisfaisantes. D'Eroles a encore laissé sortir Mina de la Seu, avec 7 à 800 hommes. Les uns disent qu'il s'est porté vers Tortose, les autres vers Lérida. Il évitera désormais d'avoir affaire à nos troupes; mais les siennes ont une grande supériorité sur celles de l'armée *de la Foi*. On nous promet toujours l'investissement de Barcelone pour le 5 ou le 7 du mois prochain.

« J'ai l'honneur, etc.

« J[h] DE VILLÈLE. »

CCCLVII. — S. A. R. M[gr] LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce 30 juin 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 23 et 24. J'ai vu hier le duc de l'Infantado; je lui ai lu tout ce qui regarde la Régence dans votre lettre du 23. Il ne me paraît pas porté, ainsi que tout ce qui compose la Régence et le ministère, à la modération et à la sagesse. J'ai vu ensuite Anduaga que vous m'avez envoyé; il m'a dit qu'il fallait absolument changer le ministère, et que cela m'était très aisé, en ne leur donnant pas d'argent : je vous soumets la chose, vous me direz ce que je dois faire. Il est certain que la conduite de la Régence augmente le nombre de nos ennemis, et par conséquent nos difficultés futures, si nous devions prolonger notre séjour en Espagne. J'ai envoyé à Bordesoulle la copie de tout ce qui regarde sa position dans votre lettre du 23. Les instructions que je lui ai données renferment tout ce que je pouvais lui dire. Je

crains qu'il ne soit pas très bien secondé par notre escadre, d'abord parce qu'elle manque de chaloupes canonnières et autres petits bâtiments pour longer la côte, et puis parce que nous ne sommes pas entreprenants sur mer.

« Ce que vous me dites dans votre lettre du 24, à l'égard de M. Grove, m'afflige, et que vous ayez pu croire que je me suis confié en lui. Je sais que c'est un drôle, que je n'ai jamais vu, avec qui je n'ai eu aucun rapport. Seulement il a su, comme beaucoup d'autres, que je donnerais un million à ceux qui me remettraient le roi. Je crois que l'appât du gain l'y a fait travailler, qu'il n'y a pas réussi ; qu'il a fait, dans ce but, comme Anglais, le voyage de Séville ; qu'en en revenant, il m'en a rapporté de prétendues propositions, que j'ai rejetées comme je vous l'ai mandé. Depuis, je sais qu'il est resté ici ; j'ignore ce qu'il y fait. Si vous voulez, je l'en chasserai : vous n'avez qu'à dire un mot. S'il en a dit plus que cela, il a menti, et je crois que ce ne sera pas la première fois de sa vie. C'est un homme qui habitait Paris, et qui était fort lié avec M. le duc de Bourbon.

« J'ai eu hier une conférence avec mes généraux et chefs de l'artillerie et du génie, d'où il résulte que, vu l'insuffisance de nos moyens d'artillerie et de transports, j'ai ajourné, sans pourtant y renoncer, mon projet de siège de Pampelune.

« J'ai reçu hier des nouvelles de Bordesoulle du 25. Il était arrivé la veille au Port-Sainte-Marie, et avait commencé à établir ses troupes autour de Cadix. Nous avons eu des affaires avantageuses dans les Asturies et du côté de la Manche. Nous n'avons

pas eu le temps de faire imprimer le bulletin, mais Guilleminot en envoie une copie au ministre de la Guerre.

« Bordesoulle me mande qu'il a des nouvelles de Cadix; que le roi et la famille royale se portent bien; qu'ils sont gardés à vue; qu'il espère que le manque de vivres obligera d'ici à quinze jours à lui faire des propositions. Il m'envoie une *Gazette* du 23, dont je joins ici un extrait.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCLVIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 30 juin 1823, 10 heures du soir.

« Monsieur le comte, je viens d'envoyer à l'hôtel de l'ambassade pour savoir si M. de Talaru était enfin arrivé. J'ai eu le regret d'apprendre qu'il ne l'était point encore. Ce retard extraordinaire commence à devenir tout à fait fâcheux. Ou les autres attendent son arrivée pour agir, ou ils ne l'attendent pas : il y a de graves inconvénients dans l'un et l'autre cas.

« M. de Brunetti n'a point encore fait d'ouverture à la Régence; il paraît incertain et embarrassé. Il a prié Monseigneur de ne pas parler de la communication confidentielle qu'il lui a faite, et il a dîné aujourd'hui chez S. A. R. avec son costume diplomatique. Il a dit ce matin à M. le comte de Bulgari qu'il attendait M. de Talaru avec impatience afin de provoquer une conférence sur quelques points pré-

liminaires ou préalables. M. de Bulgari paraît fort mécontent de cette condition ambiguë. Il m'a dit cependant qu'il n'en ferait point la matière d'une dépêche, jusqu'à ce qu'il ait su d'une manière positive le parti auquel s'arrêterait M. de Brunetti.

« Je crois que la réponse de la Régence, si M. de Brunetti persiste, sera telle que nous pouvons la désirer, et que, sans toucher à la question du fond, elle se bornera à déclarer son incompétence. Cela vaut mieux pour nous, car si nous avons intérêt aujourd'hui à faire repousser la prétention du roi de Naples, nous n'en avons aucun à faire reconnaître une préférence due à un autre.

« Tout cela m'est étranger. Mais, après avoir lu le protocole ouvert à Paris avec le concours de l'ambassadeur d'Autriche, et que M. de Bulgari m'a communiqué, j'avoue que je ne puis concevoir comment le gouvernement autrichien aurait donné à M. de Brunetti les instructions qu'il paraît avoir. Cette difficulté n'a point encore transpiré ici ; je désire bien qu'elle y meure ignorée.

« Ce que vous dites à Monseigneur de l'Anglais Groves, de ses discours et de sa correspondance, ne m'a nullement surpris. Je l'avais jugé ainsi dès le premier moment. Aussi n'ai-je voulu entrer avec lui dans aucune explication, malgré les recommandations dont il était entouré. Au surplus, il ment s'il prétend avoir reçu une mission de S. A. R. Je crois pouvoir affirmer qu'il l'a vainement sollicitée.

« Vous avez un million de fois raison de dire que nous serions perdus, si nous étions entrés en négociation avec les Cortès, considérées comme corps po-

litique. C'est une question dès longtemps jugée à mes yeux. Poursuivre avec vigueur et sans hésitation les opérations contre Cadix, accorder des récompenses et un asile à ceux qui coopéreront à la délivrance du roi, voilà tout ce qu'il y a de mieux, tout ce qu'il y a de possible à faire, et j'espère que ce moyen-là réussira, et réussira bientôt.

« Nous avons demain une grande cérémonie. Vous savez qu'on a envoyé de Paris à Monseigneur quarante-huit drapeaux espagnols, pris dans les dernières guerres et les clés de la ville de Valence. Nous avons joint à cela les deux drapeaux pris dans la guerre actuelle. J'ai écrit à la Régence pour lui annoncer que nous étions chargés, M. le major général et moi, par S. A. R. de déposer dans le Palais et de confier à sa garde un gage d'une amitié durable, que le roi de France destine à S. M. C. La Régence a répondu avec admiration et reconnaissance, et la translation se fera demain à midi avec une grande solennité. Je vous enverrai par l'estafette d'après-demain les deux lettres et une relation de la cérémonie.

« Nous avons eu aujourd'hui une grande conférence pour la fixation des subsides à accorder au gouvernement espagnol. Nous nous sommes spécialement occupés de l'organisation de l'armée, en annonçant que nous consentions à payer la solde, mais que nous voulions connaître l'effectif et ne payer que l'armée régulièrement organisée. MM. les ministres de la Guerre et des Finances, surtout ce dernier, trouvent cette condition pénible et humiliante. J'ai répondu qu'un prêteur était bien le maître de

demander des hypothèques; que notre hypothèque à nous, c'est l'organisation d'une armée en Espagne, et que nous voulions être sûrs par nous-mêmes de l'emploi des fonds destinés à cette organisation. Nous nous sommes séparés sans avoir rien conclu, pour nous revoir aujourd'hui.

« Je ne reçois plus de lettres de vous et j'en conclus que vous me croyez parti. J'aurais pourtant bien voulu connaître avant mon départ l'annonce officielle de mon retour. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCLIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 1er juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois dernier, et celle fort détaillée que m'a adressée M. de Martignac, le même jour.

« Je vois dans l'une et dans l'autre combien il importerait que tous les ministres étrangers agissent uniformément sur la Régence, pour la diriger dans un sens raisonnable et obtenir d'elle et du roi, après sa délivrance, l'établissement d'un ordre de choses qui garantît le repos de l'Espagne.

« V. A. R. me dit qu'elle est contente des dispositions que lui a montrées à cet égard M. Bulgari. Je savais déjà que ce ministre professait de très bonnes et sages opinions. Mais je continue à prévenir Monseigneur qu'encore hier, M. Pozzo di Borgo

disait à *Monsieur* qu'il n'y avait que le rétablissement pur et simple de l'absolu qui fût utile et convenable à l'Espagne.

« M. Brunetti prenait autrefois à Madrid toutes ses instructions auprès du ministre d'Angleterre, et cependant en ce moment le bon M. de Vincent dit à qui veut l'entendre que le roi de Portugal est fou s'il ne s'applique à éluder et renvoyer aux calendes grecques les promesses qu'il vient de faire à ses peuples. Tout cela n'est sans doute pas très conséquent, mais il faut le savoir pour se tenir en garde et être préparé contre des changements de direction ou des actes en opposition avec le langage tenu.

« Le fond de tout cela, c'est que les puissances du Nord redoutent l'exemple de concessions qu'elles ne veulent pas faire elles-mêmes ; qu'ensuite elles sont jalouses des avantages de notre situation actuelle ; enfin que le spectacle de la France marchant à la prospérité, jouissant d'une sage liberté, et conciliant avec tout cela le maintien de l'autorité royale et le triomphe des principes monarchiques, est tout ce qu'il y a de plus dangereux pour la domination autrichienne en Italie, la sécurité du roi de Prusse dans ses États, et la durée des préventions qu'on est parvenu à donner à l'empereur de Russie contre nous.

« V. A. R. s'est tenue dans une mesure parfaite avec M. Bulgari. Ce que nous voulons, comme elle l'a fort bien dit, ce que nous avons le droit de vouloir plus que tout autre, puisque sous tant de rapports nous y sommes les plus intéressés, c'est l'ordre et la stabilité dans les affaires d'Espagne. Le moyen, le mode nous importent peu. Mais il est impossible

de reconnaître ce caractère ou cette vertu au rétablissement du pouvoir absolu dans les mains de Ferdinand, au retour à l'ordre de choses qui a amené la catastrophe actuelle.

« Prenons patience et la situation amènera forcément l'accomplissement de nos vues puisque nous ne voulons que ce que tous les autres doivent vouloir comme nous, en ne considérant que l'intérêt de l'Espagne. Or c'est le seul qu'on puisse avouer dans la question dont il s'agit.

« Il nous semble que l'état des réfugiés de Cadix est tel que, lorsque Bordesoulle et Bourmont d'un côté, nos forces navales de l'autre, vont agir sur cette ville, elle ne peut tenir longtemps.

« Le Roi craint que la faiblesse dans laquelle vient encore de tomber Ferdinand, en reprenant son apparence d'autorité, ne soit un prétexte ménagé à M. A' Court pour rentrer dans Cadix et s'y mêler d'une négociation avec nous. S. M. pense que si cela arrive c'est le cas de nous en référer des propositions qui seraient faites, afin d'en éloigner la décision et de profiter de l'intervalle pour pousser avec la plus grande vigueur tous les moyens de force et de réduction qui pourraient amener la délivrance du roi sans le concours de l'Angleterre.

« Lauriston part demain. Il croit pouvoir remplir les intentions de V. A. R. sur Pampelune avant les six semaines que Monseigneur croit nécessaires à ses préparatifs.

« J'écris à M. Joinville pour l'encourager à travailler de tout son pouvoir à fournir à Monseigneur les moyens d'assurer les services de l'armée de la

manière la plus économique et la plus régulière. Si V. A. R. croit pouvoir se confier en sa capacité, elle le gardera pour s'en servir, sinon elle nous le renverra, comme c'est dans la mission temporaire qu'il a reçue, avec les renseignements qu'il aura recueillis. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCLX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 2 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je me hâte de répondre aux questions que m'adresse V. A. R. dans sa lettre du 27 dernier.

« Le Roi autorise Monseigneur à envoyer un officier à Lisbonne pour y complimenter le roi de Portugal, tant en son nom qu'en celui de V. A. R. ; cet officier pourra donner l'assurance qu'aussitôt que le gouvernement de S. M. aura reçu la notification officielle des événements de Portugal, M. Hyde de Neuville, précédemment destiné à la résidence de Rio-Janeiro, sera envoyé comme ambassadeur à Lisbonne ; enfin l'officier que V. A. R. enverra, peut accepter, si elle lui est faite, la proposition de la coopération des Portugais pour le blocus par mer de la place de Cadix. Monseigneur jugera lui-même s'il est nécessaire et politique d'accepter cette coopération pour les sièges de Badajoz et de Ciudad-Rodrigo : ici, nous sommes portés à redouter le mauvais effet du concours des Portugais à ces opérations, qui n'entrent d'ailleurs pas encore dans notre plan de

campagne; ces places nous paraissent devoir ouvrir leurs portes, comme toutes les autres, après la délivrance du roi ; nous ne pouvons que donner à Monseigneur toute latitude sur l'examen et la décision de cette dernière question.

« Les chaloupes canonnières que nous avons sont toutes employées le long des côtes de la Biscaye et de la Catalogne; mais rien de plus aisé que d'en faire de tous les bateaux que l'armée trouvera le long du Guadalquivir et sur les côtes qu'elle va occuper. Le maréchal duc de Bellune en avait réuni une centaine par ce moyen à l'époque où il fut forcé de lever le siège de Cadix.

« Enfin, Monseigneur, sur les nouveaux signes de mauvaise volonté de la part du ministre de la Guerre dont V. A. R. se plaint, je ne vois que deux moyens de mettre fin à toutes les tracasseries dont je comprends bien que Monseigneur soit fatigué : le premier, et je dois à la vérité de dire que je crois que ce serait le plus digne de V. A. R., consisterait à faire venir M. Joinville, à lui demander combien de temps il lui faudrait pour se mettre à même de répondre de tous les services de l'armée, et, s'il croyait pouvoir prendre cette responsabilité, de la lui laisser sous la direction du ministère de la Guerre, ce qui ôterait désormais tous motifs de conflit; le second, moins satisfaisant ce me semble, moins propre surtout à faire cesser tout le mal qui est résulté de l'état actuel, consiste à profiter de la mission de M. Joinville pour apporter, dans les conditions du marché du munitionnaire général, de nouvelles modifications qui le rendent moins onéreux, moins propre

à démoraliser l'armée elle-même par le commerce des faux bons, des fausses fournitures, des faux transports, et plus compatible avec les formes d'une bonne comptabilité.

« Jusqu'à présent la pénurie dans laquelle on avait laissé l'armée de Monseigneur, fait retomber sur d'autres toute la faute d'un tel marché; maintenant que tout peut se faire avec de l'argent et que V. A. R. est sûre de n'en pas manquer, maintenant qu'elle a auprès d'elle l'homme le plus habile de l'administration de la Guerre, s'il lui dit qu'il croit pouvoir dans douze, quinze ou vingt jours se charger de tous les services et en répondre, je crois, et je dois le dire parce que je le pense, que Monseigneur ferait une chose sage et utile en acceptant ses services et renonçant au maintien d'un marché qui, même modifié, sera toujours un acte impopulaire et onéreux au pays.

« Je prie Monseigneur de m'excuser si je lui dis ainsi ce que je pense sur les points même les plus délicats, mais je compte sur l'indulgence à laquelle je me sens des droits, dans la pureté des sentiments de dévouement complet avec lesquels j'ai l'honneur, etc.

« J[h] de Villèle.

« *P. S.* — Nous pensons que ce n'est qu'à Madrid que le roi doit faire connaître ses intentions : jusque-là il doit se borner à annoncer qu'il les fera connaître. »

CCCCLXI.— S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 2 juillet 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 25 et 26 juin. Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez de l'Angleterre. J'userai de mon mieux des moyens que vous mettez à ma disposition pour hâter la délivrance du roi d'Espagne. J'ai remis à M. de Martignac les deux ordonnances du Roi qui le regardent; je ne sais pas encore quand il partira, M. de Talaru n'étant pas arrivé.

« J'ai fait remettre hier à la Régence les drapeaux espagnols; cela s'est très bien passé, avec beaucoup de cérémonie.

« J'ai reçu hier de bonnes nouvelles de Morillo, de Lugo. Sur la nouvelle de l'attentat commis contre la personne du roi, il a donné une proclamation, nommé une junte et m'a fait proposer un armistice; il voudrait rester maître de la Galice jusqu'à la délivrance du roi et que les troupes françaises n'y entrassent pas. Je lui ai fait répondre que cela ne se pouvait pas, que mes troupes marcheraient, mais que je ne demandais pas mieux que nous agissions et occupassions les places de concert; qu'il fallait aussi qu'il reconnût la Régence. Bourke se mettra en marche le 3 d'Astorga pour Lugo, tandis que les généraux d'Albignac et Hubert y marcheront par les Asturies.

« Je vous remercie de l'annonce de la future nomination de Giresse.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine.

« Je joins ici les proclamations de Morillo. »

CCCCLXII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 2 juillet 1823.

« Monsieur le comte,

« Je puis vous annoncer l'arrivée de M. de Talaru; il est ici depuis hier à six heures du soir. Je compte le voir ce matin. Il est, je vous assure, bien temps qu'il arrive, car son retard donnait lieu aux plus singulières idées du monde.

« Vous serez instruit par Monseigneur des excellentes nouvelles que nous avons reçues de la Galice. Morillo a déclaré qu'il ne reconnaissait point la régence créée à Séville; il a protesté contre les actes des Cortès; il a établi une junte provisoire de gouvernement et a annoncé qu'il attendait ainsi les ordres du roi. Il a fait demander un armistice; je ne crois pas que Monseigneur l'ait accordé, mais il lui a fait dire de reconnaître la Régence du royaume et de se maintenir en Galice avec son corps d'armée. Je ne doute pas qu'il accepte et que ce soit déjà un ennemi de moins.

« La Régence a un vif désir d'envoyer un ambassadeur en Portugal, et elle a jeté les yeux sur le duc de Villahermosa pour remplir cette mission. M. de Saëz est allé faire part à S. A. R. de ce projet. Monseigneur a cru devoir l'engager à attendre jusqu'à

ce que l'on connût la détermination du gouvernement français. Je présume que cette détermination sera pareille et que vous croirez ne devoir pas perdre de temps. M. de Silveyra, que je vois quelquefois et qui n'est pas du tout Anglais, attache une grande importance aux relations diplomatiques qui doivent s'établir entre la France et le Portugal.

« Nous avons eu hier une cérémonie véritablement imposante. C'était la remise des drapeaux. Je puis vous assurer que je n'ai jamais vu une plus brillante solennité, et que c'était un beau jour pour la France.

« J'ai fait sous la forme d'une lettre particulière le récit de tout ce qui s'est passé et je vous l'envoie afin que vous le fassiez insérer dans les journaux. Je le crois de nature à intéresser et à produire un bon effet.

« Monseigneur m'a remis les ampliations des deux ordonnances qui me concernent. Je vous renouvelle mes remerciements. Quelques bonnes âmes prétendent que c'est un honorable enterrement. Moi qui suis sûr que ni le Roi, ni vous, ne voulez m'enterrer, je me tiens encore pour très vivant.

« Aussitôt que M. de Talaru se sera fait annoncer à la Régence, j'écrirai ma lettre de congé. Je resterai néanmoins quelques jours encore, ainsi que Monseigneur m'en a manifesté le désir; mais il est vraisemblable que je partirai d'ici vers le 8, pour me rendre directement à Paris.

« Je vais, d'ici au 5, m'occuper particulièrement des nouvelles qui peuvent avoir quelque influence sur votre opération du 10 et je vous les enverrai

avec exactitude, heureux de vous rendre encore ce service avant de terminer entièrement ma mission. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCLXIII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 3 juillet 1823.

« Monsieur le comte, j'ai cherché des nouvelles avec un très grand soin pour vous les communiquer; malheureusement je n'en ai appris aucune qui puisse avoir quelque intérêt. Les nouvelles de Cadix ne nous apprennent rien. Seulement il paraît certain que la ville est mal approvisionnée et qu'on est parvenu à empêcher l'introduction des provisions. On assure plus que jamais que la ville est divisée en trois partis différents qui sont prêts à en venir aux mains.

« Je n'ai point encore eu l'honneur de voir M. de Talaru. Je me suis empressé de me présenter chez lui hier matin. On m'a dit qu'il était sorti. J'ai su hier au soir qu'il s'était présenté chez le ministre des Affaires Étrangères, mais je n'ai eu aucune nouvelle directe de lui.

« Je présume d'après cela que M. de Talaru n'a pas grand besoin de moi et qu'ainsi il n'y a pas de raison pour différer mon départ. Cependant je resterai encore quatre ou cinq jours, et je serai toujours prêt à faire tout ce qu'il désirera.

« J'ai écrit hier au soir une lettre d'adieux à la Régence avec l'autorisation de Monseigneur. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCLXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 3 juillet 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 28 juin et la note qui y était jointe.

« Les difficultés faites par M. Brunetti auront cessé; du moins on nous mande de Vienne qu'il va recevoir l'ordre de reconnaître la Régence purement et simplement; la conduite contraire était absurde et Monseigneur a dû l'en convaincre en lui demandant comment il devait le considérer.

« Le Roi approuve le renvoi que V. A. R. a ordonné de M. Achille Jouffroy; nous veillerons mieux sur les gens qui iront en Espagne, et Monseigneur fera toujours bien de nous renvoyer ceux qui pourraient y nuire.

« Je vois par quelques rapports de Séville qu'on y trouverait tout ce qui est nécessaire pour armer des chaloupes canonnières et des bombardes, mais qu'on y manque d'argent pour faire cette dépense; j'espère qu'on ne sera par arrêté par là. Je fais tout ce qui est humainement possible dans ce genre, et certes si c'était faute d'argent qu'on manquât quelque opération avantageuse, on aurait tort; tout le mois de juillet est à l'armée ou en route pour s'y rendre, et j'ai vingt-quatre millions dans mes caisses de réserve à Bayonne et à Perpignan, attendant les ordres de V. A. R. Si vous avez besoin d'argent sur

des points éloignés, avec celui que M. Bricogne a à Madrid, il faudrait qu'il fût bien gauche s'il ne pouvait vous le fournir. J'ai 300 000 francs en or d'Espagne à bord du *Colosse* et une lettre de change sur Cadix d'une pareille somme : on peut user de cette ressource. En cas de nécessité, on peut faire prendre à Bayonne, par une des corvettes qui sont dans le golfe de Biscaye, les sommes qu'on voudra, et dans cinq ou six jours elles seront rendues à Cadix.

« Je ne puis aujourd'hui répondre officiellement et définitivement à la note que j'ai reçue de V. A. R., le Roi m'ayant ordonné de réunir le Conseil afin d'avoir son avis.

« Voici comme je crois que devraient être résolues les questions que contient cette note.

« D'ici à la délivrance du roi, toute marche rétrograde de notre armée serait honteuse et fatale; il convient donc d'ici là d'employer activement tous les corps, ou à soumettre la totalité du pays, à détruire tout ce qui tient encore la campagne, ou à faire le blocus des places dans lesquelles l'ennemi s'est réfugié.

« Si au 1er août, comme paraît l'espérer V. A. R., le roi est délivré et toute la campagne purgée des troupes constitutionnelles, il faudra demander au nom du roi la soumission des places fortes et assiéger celles, peu nombreuses je crois, qui résisteraient à cette sommation.

« Resterait la grande question de l'occupation et du mode selon lequel elle serait faite, ou totale, ou partielle; ou à nos frais, ou aux frais de l'Espagne.

« Mon opinion est que cette question doit être dé-

cidée par la conduite que tiendra le gouvernement de Ferdinand, par la direction que prendront les cabinets étrangers. Si cette conduite nous convient, si la direction est sage et désintéressée, nous la soutenons, nous nous y associons, et nous faisons pour la faire réussir tous les sacrifices que les devoirs du roi de France envers ses peuples lui permettront de faire en faveur de l'Espagne.

« Si au contraire on pousse Ferdinand à faire des sottises, et qu'il veuille écouter ces mauvais conseils, plutôt que ceux de V. A. R., nous pouvons lui prêter quelque six ou dix mille Suisses pour sa sûreté et celle de sa famille royale; nous pouvons, pour la nôtre, tenir garnison à Saint-Sébastien, Pampelune, Lérida et Figuères; mais il faut faire rentrer en France le reste de notre armée et ne retourner dans ce pays qu'à bon escient. Il est accoutumé à marcher et à vivre sans ordre et sans argent; il ne faudra pas trop s'effaroucher des brigandages et des révoltes partielles qui y auraient lieu : ce ne sera pas notre faute et nous n'aurons pas à les redouter.

« Reste à expliquer ce qui me paraîtrait une conduite que nous devrions approuver et soutenir; voici donc, les circonstances données, ce qu'elle me semblerait devoir être, ce que je pense que V. A. R. devrait conseiller à Ferdinand à son arrivée à Madrid : 1° la composition d'un bon ministère, et sur cela il faudrait, sans laisser pénétrer sa pensée, s'occuper dès à présent à se fixer soi-même sur les meilleurs choix; de même pour la composition d'un bon Conseil d'État et de bons capitaines généraux des provinces.

« 2° La convocation des anciennes Cortès du royaume, avec les modifications dans leur composition et leur choix commandées par l'état actuel de l'Espagne et autorisées par le long oubli dans lequel est tombée cette institution. Le but de la convocation borné à l'examen des moyens de rétablir les finances du royaume et d'accorder les subsides nécessaires à ce rétablissement.

« 3° La nomination de trois infants, don Francisco, celui de Lucques, et celui qui vient d'arriver du Portugal, aux vice-royautés héréditaires du Mexique, du Pérou et Chili, et du Rio de la Plata, avec concession à ces royaumes de la liberté du commerce avec toutes les nations, moyennant un avantage de dix pour cent en faveur du commerce avec l'Espagne.

« 4° Traité avec la France, qui s'obligerait à fournir à l'Espagne les vaisseaux et les détachements nécessaires pour porter et protéger l'entrée des infants dans leurs vice-royautés respectives, ainsi qu'à passer à l'Espagne six mille de ses Suisses, et à laisser le nombre de troupes françaises nécessaires au maintien de l'ordre dans les provinces en deçà de l'Ebre pendant le laps de temps nécessaire à la réorganisation de l'armée espagnole.

« 5° Enfin remise par la France à l'Espagne de tous les frais et de toutes les avances faites durant la guerre, à la charge de rembourser au moyen des emprunts qu'on lui faciliterait, en attendant le rétablissement de ses finances et de ses relations coloniales, les frais que nous coûteraient les armements maritimes, les Suisses, et les troupes françaises que nous lui prêterions.

« Voilà mes rêves, Monseigneur, je suis bien hardi de vous en fatiguer; mais ils sont sans conséquence, puisqu'ils n'ont encore aucune apparence de réalité, aucune sanction qui puisse même vous faire craindre qu'il en soit jamais fait mention.

« Tout ce que je puis affirmer à V. A. R., parce que c'est mon affaire spéciale, c'est que l'état de nos finances ne nous permet pas une occupation de l'Espagne à nos frais, et que, dussent-ils rentrer en révolution dans six mois, nous serions forcés à nous borner à maintenir la sûreté du roi et la conservation des forteresses du Nord de l'Espagne, s'il fallait le faire à nos frais.

« J'ai oublié de marquer hier à V. A. R. que nous avions lieu de croire que M. A' Court recevait l'ordre de rester à Séville, d'aller à Gibraltar, ou même à Cadix, selon qu'il le jugerait plus utile à la sûreté du roi Ferdinand. Monseigneur devinera aisément qu'il ira à Cadix.

« Mais ces dispositions étrangères m'inquiètent peu dans l'état actuel de l'Europe. Il faut sauver les apparences avec tous les cabinets, pour ne donner à aucun la nécessité d'une rupture que tous redoutent; mais la décision des affaires restera à celui qui les entreprendra. Je suis convaincu que personne ne s'opposerait à ce dont nous conviendrions avec Ferdinand, surtout si, comme je le propose, nous ne voulions aucun privilège pour nous, et que nous fissions voir l'envoi des infants ce qu'il est en effet, la substitution des formes monarchiques aux formes démocratiques dans le Nouveau Monde.

« Mais retournons à Cadix et délivrons le roi, car

rien de si ridicule que de vendre la peau du lion avant de la tenir. J'ai l'honneur, etc.

« J^H DE VILLELE. »

CCCCLXV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 4 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Le Conseil vient d'être réuni pour délibérer la réponse aux questions que V. A. R. nous a adressées le 27 du mois dernier. Je n'ai pu encore en rendre compte au Roi ; ainsi ce que j'ai à dire à V. A. R. ne doit être considéré par elle que comme un avis que le Conseil va soumettre à S. M.

« 1° Décision très positive de n'accorder aucun appui, ni en Espagne, ni en Portugal, à l'établissement de l'absolu.

« 2° N'imposer à Ferdinand en Espagne aucune obligation relative à tel ou tel mode d'institutions ou de concessions; mais lui conseiller d'accorder des garanties à ses peuples, et d'organiser son gouvernement de telle sorte qu'il fournisse les éléments d'une administration rassurante et de finances suffisant aux besoins de l'État.

« 3° Émettre l'avis que la convocation des Cortès par Estamentos, ou des institutions provinciales, seraient un bon moyen d'obtenir ces résultats.

« 4° Indiquer comme un moyen complémentaire, auquel nous mettrions un grand prix, l'envoi des trois infants dans les trois royaumes que j'ai désignés hier.

« Offrir, dans le cas où nos conseils seraient suivis et immédiatement exécutés, le concours de nos forces de terre pour établir l'ordre et le maintenir en Espagne, et de nos forces de mer pour l'opération aux colonies.

« Si au contraire le système du rétablissement de l'absolu prévaut, se borner à pourvoir à la sûreté de la famille royale en prêtant les trois régiments suisses demandés, et à la nôtre en mettant garnison française dans Pampelune, Saint-Sébastien, Lérida et Figuères; faire rentrer le reste de notre armée en France aussitôt après la prise de ces places.

« Voilà, Monseigneur, ce que je chercherai à mieux préciser à V. A. R., si le Roi approuve ce que je suis chargé de lui soumettre demain. Le nonce part pour Madrid; M. Brunetti a ordre de reconnaître purement et simplement la Régence; la prétention de M. de Metternich à l'égard de cette régence pour le roi de Naples a fort refroidi l'empereur des Russies pour la cour de Vienne, et le rapproche de nous. En Angleterre le ministère lui-même, M. Canning excepté, nous fait dire : *Faites toujours et laissez-nous dire ; nous ne bougerons pas.*

« Il est six heures. Je finis en priant V. A. R. d'agréer, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

CCCLXVI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 4 juillet 1823.

« Monsieur le comte, c'est dans les moments où les nouvelles offriraient le plus d'intérêt pour votre

grande opération, que le pays le plus fertile en événements n'en fournit aucun qui ait quelque importance. Les dernières lettres du général Bordesoulle ne contiennent rien de nouveau sur Cadix. Il a toujours des inquiétudes sur la vie du roi, à cause de l'exaspération de quelques hommes qui paraissent avoir fait le sacrifice de leur propre vie. D'un autre côté, beaucoup d'autres sont moins déterminés, et le peuple ne peut tarder à se fatiguer d'une situation qui deviendra chaque jour plus pénible. Il y a donc de grandes espérances d'un succès prochain, mais ce ne sont que des espérances.

« Une mesure récemment prise par Monseigneur, va sûrement donner lieu à bien des cris et des plaintes : je veux parler de l'arrestation, ou plutôt du renvoi de M. Achille Jouffroy. Je crains qu'à Paris on ne fasse de cette mesure une affaire de parti; ici, on ne manque pas de dire que c'est un moyen violent pour empêcher un emprunt. On m'a assuré hier que cet emprunt se traitait mystérieusement avec la Russie et que M. Bulgari s'en occupait. Je tâcherai d'avoir là-dessus des renseignements positifs avant de partir.

« Avant de partir, je veux aussi régler avec la Régence pour les sommes à elles comptées; mais je ne peux pas en finir. J'en finirai pourtant, car il le faut bien.

« J'ai vu hier M. de Talaru. Nous avons eu une première conférence; nous continuerons aujourd'hui. Il fait aujourd'hui sa visite d'introduction à la Régence. M. de Talaru paraît connaître parfaitement les difficultés de notre position, et tout annonce

qu'il apporte des vues bien sages et l'esprit de mesure et de patience qui est ici de première nécessité.

« J'ai reçu de la Régence une réponse à ma lettre d'adieux. Cette réponse est tellement honorable pour moi que j'ose à peine vous prier de lui donner de la publicité. Je vous envoie à la fois et ma lettre et la réponse. Il me semble qu'il serait heureux pour moi qu'elles fussent insérées dans les journaux en même temps que les deux ordonnances du Roi que vous voudrez bien publier, attendu que Monseigneur a autorisé mon départ pour un jour prochain.

« S'il y a quelque chose d'intéressant aujourd'hui, je ne manquerai pas de vous l'écrire demain matin. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCLXVII. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, le 4 juillet 1823.

« Monsieur le comte, c'est bien à moi qu'est arrivée votre lettre du 29 du mois passé. Je me suis hâté de me rendre chez M. de Talaru pour la lui communiquer, mais je ne l'ai point trouvé; j'y retournerai demain matin. J'ai vu ce soir M. le duc de l'Infantado; j'ai profité de cette entrevue pour lui faire part de vos observations. Il en est touché, mais au fond du cœur il n'est pas convaincu de leur justesse. Il croit que c'est vous qui vous trompez, parce que vous ne connaissez pas l'esprit du pays comme lui. Est-il entretenu dans ces idées par quelqu'un des nouveaux arrivés? On l'assure. Ce serait un

grand malheur. Je pense plus que jamais que l'union du corps diplomatique est le seul moyen d'assurer le succès de notre grande et difficile entreprise.

« Cette indispensable nécessité de l'union me ramène naturellement à une opinion qui commence à prendre ici quelque consistance. Je vous ai déjà dit hier que l'on parlait d'un emprunt favorisé, facilité par la Russie. On va aujourd'hui jusqu'à dire qu'il sera garanti par elle et que M. Pozzo l'a réglé avec M. Rothschild. Vous êtes mieux à portée que nous de savoir ce qui en est. Je tâcherai cependant d'éclaircir ce fait avant mon départ. Il est arrivé ici un M. le marquis de Croï, qui venait avec M. Achille Jouffroy et qui se plaint amèrement de la violence exercée envers son compagnon. Il dit qu'il vient ici pour l'emprunt. De quelle part vient-il? Son voyage se rattache-t-il à cette idée que je vous indique? C'est là ce que je crois utile de savoir.

« Un emprunt facilité, négocié, garanti par la Russie, et cela mystérieusement, serait une chose singulière, qui supposerait quelque dessein également mystérieux; je livre ces observations à votre prudence.

« Nous nous plaignons comme vous de la lenteur extrême avec laquelle marche l'organisation de l'armée. C'est là un des objets les plus fréquents de mes notes et de mes invitations verbales. On s'en occupe, mais c'est avec nonchalance. On ne sait rien faire vite.

« On a parfaitement senti, comme vous, l'utilité des milices locales et on y travaille avec assez de soin. Il y a déjà dans un grand nombre de villes

une force armée en état de maintenir l'ordre et de repousser les attaques des petites bandes.

« La grandesse d'Espagne a le désir de ne pas borner sa coopération à de stériles vœux. Elle cherche à réaliser un emprunt de dix millions de réaux, avec lequel elle voudrait lever un corps de dix mille hommes. Ce louable projet éprouve des difficultés ; je suis cependant convaincu que la Grandesse trouvera le moyen de donner une preuve réelle de son dévouement. J'ai vu tout à l'heure M. le duc de San Fernando, que j'ai eu soin d'entretenir dans ces bonnes dispositions.

« Les nouvelles particulières de Cadix sont assez bonnes. Un grand nombre de membres des Cortès ont pris la fuite. Il y a des furieux capables de tout dans ce qui reste et dans les deux milices de Madrid et de Séville ; mais le nombre en est peu considérable et le mécontentement fait chaque jour des progrès. Il y a des désertions considérables de l'île de Léon, et tous ceux qui en arrivent assurent que la garnison n'attend qu'une occasion pour abandonner la partie. On se plaint de l'insuffisance du blocus par mer et on assure qu'il entre fréquemment des provisions dans le port. Il serait bien nécessaire d'apporter de ce côté-là toutes les précautions possibles.

« M. le marquis de Talaru a eu ce matin son audience de réception de la Régence avec toutes les cérémonies d'usage. M. le comte de Caux a pris congé en même temps.

« Je compte toujours partir le 8. A mon arrivée, je vous demanderai, comme un acte de justice bien-

veillante, de réclamer des bontés du Roi la décoration de la Légion d'honneur pour deux jeunes hommes qui m'ont accompagné en qualité de secrétaires dans ma mission, et dont le dévouement et les utiles services méritent cette récompense. Je suis avec le plus respectueux dévouement, etc.

« De Martignac. »

CCCCLXVIII. — S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême au comte de Villèle.

« Madrid, le 5 juillet 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 28 et 29; je n'ai rien à vous apprendre de Cadix. J'envoie à Bordesoulle tout ce qui, dans vos lettres, concerne la marche politique qu'il doit suivre. J'ai pourtant deux questions à vous faire. Jusqu'à présent cette place n'a point encore été sommée, dois-je la faire sommer? A qui la sommation doit-elle être adressée? Que doit-elle contenir? Vous me dites bien que l'argent ne doit pas être ménagé pour ravoir le roi, mais si ceux qui le tiennent demandaient des sommes exorbitantes, combien de millions suis-je autorisé à leur promettre, ou à employer, pour la délivrance du roi? Je demande une réponse claire et nette sur ces deux points.

« J'ai vu hier M. Joinville qui m'a soumis un travail qui m'a paru très bien. Je lui avais donné carte blanche; il m'a dit qu'il était impossible de casser le marché Ouvrard, et qu'il n'oserait pas se charger de l'administration de l'armée, avec les éléments que le ministère de la Guerre nous avait don-

nés. Je lui ai dit de vous rendre compte de tout.

« Martignac doit partir dans deux ou trois jours.

« Vous me parlez de l'organisation d'une garde royale espagnole. Mais 1° les éléments sont trop mauvais pour rien faire de bon; il en est de même pour une gendarmerie, qui nous serait si utile, mais il serait impossible de la bien composer; 2° il faudrait que je formasse moi-même cette garde par un officier général que j'en chargerais; mais ils ne le veulent pas; ils veulent avoir l'argent, former eux-mêmes avec toutes leurs catégories, et ils ne formeront jamais rien de bon. Le mieux sera encore de licencier leur armée et de leur faire prendre un corps de Suisses, ou autres étrangers, à leur solde. Celui qui fait le plus de difficultés sur tout, est M. Erro.

« Comptez, mon cher comte, sur toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCLXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 5 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Voici les réponses que le Roi me charge de faire aux questions adressées par V. A. R. le 27 du mois dernier.

« 1° D'ici à la délivrance du roi Ferdinand aucun mouvement rétrograde, ou qui puisse être considéré comme tel, ne doit être fait dans votre armée; la question de l'occupation doit être ajournée jusque après cet événement; les dispositions au retour en

France, qui sont assez manifestes, doivent être contenues avec soin par le silence de Monseigneur et de ses principaux officiers sur cet article délicat.

« 2° Monseigneur doit continuer à maintenir l'ordre sur tous les points de l'Espagne où le nombre de ses troupes lui permet de le faire sans compromettre la sûreté de son armée.

« 3° Il doit utiliser le temps qui s'écoulera encore d'ici à la délivrance du roi, pour soumettre le pays et ensuite les places qui résistent encore, pour être plus libre de ses opérations ultérieures, lorsque Ferdinand sera de retour à Madrid.

« 4° D'ici là, Monseigneur doit continuer à exiger de la Régence une direction sage et modérée; le besoin qu'elle a de lui et la considération de la sûreté du roi d'Espagne et de la famille royale doivent conserver à Monseigneur assez d'influence sur elle, si ce n'est pour la diriger complètement, du moins pour la contenir dans des bornes plus ou moins raisonnables.

« 5° Ce n'est que lorsque le roi sera délivré que la question de l'occupation ultérieure pourra être décidée; voici d'après quelles considérations elle le sera :

« Il est de l'honneur et de l'intérêt de la France que les effets de son intervention dans les affaires d'Espagne soient le plus durables possible. Continuer à maintenir l'ordre établi dans les points principaux de l'Espagne est par conséquent une nécessité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire; la question se trouve donc réduite à une occupation plus ou moins étendue; dans tous les cas nous devons pour-

voir à la sûreté du roi et de la famille royale en laissant à Madrid une force suffisante pour les préserver de tout danger dans la capitale, pour les ramener intacts jusqu'à nous, si des chances que nous ne pouvons prévoir les forçaient jamais de la quitter.

« Nos quatre régiments suisses peuvent être prêtés au roi d'Espagne et remplir complètement cet objet; on s'occupe déjà d'obtenir l'agrément de la Suisse pour cette opération.

« Une seconde sécurité nous est nécessaire dans tous les cas : c'est l'occupation des places de Figuères, Pampelune et Saint-Sébastien, auxquelles selon les circonstances on pourrait ajouter celles de Lérida, Hostalrich, Barcelone et Santona; il est impossible que nous puissions abandonner l'Espagne dans l'état actuel, sans prendre quelques précautions contre la nécessité d'une nouvelle intervention; le moyen d'éviter le retour de cette nécessité est de diminuer les difficultés de son exécution.

« Le second système d'occupation serait un acte de bienveillance du roi de France pour Ferdinand, s'il adoptait une marche assez sage et assez raisonnable pour justifier aux yeux de la France les sacrifices auxquels il la condamnerait : c'est celui proposé par V. A. R. sous le nom d'occupation de la ligne de l'Èbre. Ce système qui consiste à laisser quelque cavalerie et quelque artillerie à Madrid, deux divisions dans les provinces Basques, deux dans la Catalogne, et à cantonner le reste de l'armée dans les 9e, 10e et 11e divisions militaires, nous entraînerait dans un surcroît de dépense qui ne peut être évalué à moins de cinquante millions par an; il est impos-

sible de l'admettre sans des compensations politiques qui le justifierait aux yeux des peuples.

« Voici ce que nous considérons comme possible, désirable et propre à remplir cet objet : que la conduite de Ferdinand donnât par sa sagesse l'espoir fondé que les sacrifices ne seraient pas longtemps nécessaires et suffiraient à la consolidation de son gouvernement.

« Une amnistie générale avec des exceptions restreintes aux personnages les plus marquants et les plus dangereux.

« Un choix d'hommes modérés et capables pour composer son ministère, son Conseil d'État et pour commander dans les provinces.

« La convocation des anciennes Cortès du royaume, ou l'organisation de juntes provinciales pour examiner la situation des finances et fournir les moyens d'y pourvoir.

« Enfin, si cela peut entrer dans des têtes espagnoles, procéder immédiatement à la pacification des colonies, en maintenant les îles sous la dépendance de la métropole, et en concédant héréditairement le gouvernement des royaumes de terre ferme comme il suit : à l'infant Don Francisco, celui du Mexique; à l'infant de Lucques, celui du Pérou et du Chili; à l'infant don Sébastien, celui de la Plata et du Paraguay; avec la seule réserve d'une faveur de 10 p. 100 pour le commerce espagnol comparativement avec celui de toutes les autres nations, qui seraient admises à négocier avec ces pays sur un pied égal pour toutes. La France fournirait à l'Espagne les moyens maritimes nécessaires au transport et à l'ad-

mission des infants dans ces colonies ; peu de troupes et quelques fonds suffiraient pour garantir la réussite de ces opérations ainsi conçues ; elles seraient très propres, ce nous semble, à être goûtées par les divers cabinets de l'Europe, à rétablir la paix et l'ordre dans le Nouveau Monde, à honorer par une conclusion utile notre intervention en Espagne, à rendre plus tolérable à la France par cette considération et par celle des nouveaux débouchés qu'elles fourniraient à nos produits, la surcharge des frais que nous avons faits et que nous aurions à faire pour l'Espagne ; enfin elles seraient un élément de crédit, de restauration des finances pour ce pays, car si cet arrangement pouvait avoir lieu, si la paix s'établissait entre la métropole et les colonies, les avantages commerciaux réservés à l'Espagne la dédommageraient bientôt, et au delà, de ce qu'elle aurait perdu sous le rapport de sa souveraineté.

« Notre ambassadeur, qui va se rendre à Lisbonne, favorisera de tout son pouvoir une semblable transaction entre le Portugal et le Brésil.

« On ne peut arriver que successivement et sans compromettre la sûreté intérieure de l'Espagne, à l'évacuation de la partie de nos troupes qui doit retourner en France dans l'un et l'autre système. Monseigneur ne peut quitter Madrid que lorsque ce mouvement de nos troupes sera décidé et aura commencé à être exécuté. Ainsi, quelque parti que l'on prenne, il nous paraît impossible d'évaluer à moins d'un mois le séjour que Monseigneur sera forcé de faire à Madrid après le retour du roi Ferdinand ; Quelque répugnance qu'ait V. A. R. à se mêler de

diplomatie et de politique, son intervention dans ces matières est d'un tel poids et d'un si grand intérêt pour le service du Roi, qu'elle ne peut se refuser à surmonter sa répugnance sur ce point, d'autant que dans ces premiers moments et pour ces grandes décisions, personne ne pourrait agir avec autant de moyens de succès qu'elle. Le Roi ne pense pas qu'il fût convenable que V. A. R. prolongeât son séjour en Espagne après la décision des grandes affaires et après le retour d'une partie de ses troupes. Mais le Roi consent avec plaisir à laisser désigner par V. A. R. les corps et les chefs qui devront rester en Espagne. Le Roi veut même que je vous dise qu'il donnera le commandement en chef des corps d'occupation au général que vous lui indiquerez. Il désire seulement que vous vous attachiez à rendre ce choix agréable au roi Ferdinand. Nous sommes bien décidés ici à ne pas nous laisser traîner à la suite des cabinets qui cherchent à faire prévaloir l'absolu à Lisbonne et à Madrid, pour préparer des changements inconsidérés en France. J'ai appelé hier la délibération du Conseil sur ce point; il a été unanimement décidé que nous ne nous prêterions jamais à de pareilles vues et que nous les combattrions de toute notre influence en Portugal et en Espagne. Aussi, Monseigneur, sans afficher l'intention de dicter des lois, V. A. R. peut ne pas se gêner avec la Régence et ses ministres pour s'opposer aux réactions, aux persécutions, et pour s'expliquer sur la détermination de la France de ne pas soutenir le retour à un absolu absurde et qui compromettrait de nouveau le bonheur et le repos de l'Espagne.

« Je reçois dans l'instant la lettre de V. A. R. du 30. Elle nous arrive bien tard, je ne sais pour quel motif. Je réponds de suite que si vous conservez toujours l'espoir de la prompte délivrance du roi, il est inutile et dangereux de replâtrer le ministère actuel; il faut se borner à le contenir et à l'empêcher de faire des sottises.

« Il importe fort que V. A. R. se fixe en secret sur les choix qu'elle proposera au roi à son arrivée, et qu'elle prenne bien ses précautions pour que Ferdinand ne fasse rien avant d'être à Madrid.

« Les corsaires de la Corogne nous désolent. Ils nous ont pris deux beaux navires richement chargés, l'*Eole* et l'*Argonaute*. Si vos troupes étaient à portée, elles devraient aller imposer à cette ville la restitution de ces prises, ou le paiement en vingt-quatre heures de leur valeur.

« Si cette opération ne peut être faite par terre, aussitôt le roi délivré, il faut que le contre-amiral Hamelin s'y rende avec le *Colosse* et le *Trident* et qu'il rase la ville, si elle ne restitue le fruit de ses brigandages. Il faut exiger les mêmes restitutions sur tous les points où se seront réfugiés les auteurs de ces déprédations, qui causent beaucoup de mécontentement dans nos villes de commerce.

« Je vois par une lettre de Bordesoulle qu'il a l'opinion *qu'une puissance étrangère se mêlera de l'affaire comme médiatrice*. Il est tout à fait dans l'erreur et pour une bonne raison : c'est qu'au point où en sont les choses, il n'y a de médiation possible que celle que nous admettrions de bonne volonté, ou celle que l'intervention armée nous imposerait; or

l'Angleterre n'est pas en mesure de nous imposer la sienne, et nous ne devons l'admettre que comme celle de Zayas, c'est-à-dire moyennant la délivrance du roi et son entière liberté de faire ensuite librement dans sa capitale les actes qu'il voudra. La médiation aussi directe ne me paraît pas fort à craindre. On doit se tenir en garde, du côté de Séville et de Cadix, de la prévention dans laquelle on me paraît être à l'égard de l'influence de l'Angleterre. Il suffira de ne pas y croire pour la réduire à zéro dans cette occasion.

« Que M. A'Court fasse rendre le roi, j'y consens. Mais qu'il lui dicte des conditions et s'en porte garant, bien fou qui s'y fiera. Quant à nous, nous ne pouvons reconnaître ce fait, s'il a lieu, comme un droit.

« Je suis, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

CCCCLXX. — S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 7 juillet 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres du 30 juin et 1[er] juillet. Mon père vous aura peut-être parlé de la lettre que je lui ai écrite hier au sujet du ministre de la Guerre. Je joins ici une note qui vous mettra au fait de cette affaire, vous en ferez l'usage que vous croirez convenable, soit auprès du Roi, soit auprès de ses ministres; mais si mon oncle juge à propos de le garder, je demande qu'il le tance de manière à ce qu'il ne se conduise plus, à

mon égard, comme il n'a pas cessé de le faire depuis son voyage de Bayonne, car j'avoue que je ne puis plus y tenir.

« Comme je vous l'ai déjà mandé, j'ai donné carte blanche à M. le baron Joinville, il a fait tout ce qu'il a jugé à propos, je ne l'ai gêné sur rien; j'en ai été fort content. Il serait bien à désirer pour le service du Roi, et pour mon armée, qu'il pût remplacer M. Perceval au ministère de la Guerre.

« Je fais partir demain deux compagnies d'artillerie pour Cadix et j'envoie l'ordre à Valence et à Bayonne d'envoyer des projectiles et des munitions à Bordesoulle. Cadix marchera avant tout et Pampelune après. On est occupé à Séville à équiper et à armer une flottille de chaloupes canonnières et de bombardes; on me fait espérer qu'elle sera prête dans quinze jours. C'est Le Coûteux, un de mes aides de camp, qui en est chargé.

« M. de Talaru est venu me dire hier qu'il devait voir M. Ugarte qui l'avait fait demander. Je lui ai répondu qu'il était le maître de faire ce qu'il voudrait. Je l'ai prévenu seulement de ce que je savais sur son compte, et que j'avais été autorisé à le faire partir d'ici, si je l'avais jugé convenable. Il m'a dit qu'il devait voir tout le monde. Je ne sais si je vous ai mandé que mon ordre pour M. Achille Jouffroy l'a trouvé à Burgos. Le commandant l'a fait repartir pour la France.

« J'ai lu les deux lettres de M. Groves; je vous ai mandé la vérité sur son compte; je ne l'ai jamais vu, ni ne lui ai parlé. J'étais à table, lorsqu'on m'a remis les lettres de Bordesoulle dont il était porteur.

Comme ordinairement elles sont portées par un aide de camp ou un officier d'état-major, j'ai dit qu'on le fît manger à la seconde table, et ce n'est qu'après que j'ai su que c'était cet homme.

« Je n'ai point entendu parler de M. Martinez de la Rosa; il ne m'a rien fait demander.

« Martignac part demain matin.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCLXXI. — M. DE MARTIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 7 juillet 1823.

« Monsieur le comte, je me suis occupé de l'affaire dont je vous entretenais dans ma dernière lettre

« M. de Croy, qui venait ici avec M. A. de J..., est envoyé par la maison Pictet de Paris pour faire des propositions relatives à l'emprunt. Voici ses propositions :

« Il offre de négocier 200 millions de réaux et de prendre les inscriptions à 45 p. 100, avec un prélèvement de 5 p. 100 de commission. Il paraît qu'il s'engagerait à fournir vingt millions de réaux quinze jours après que la remise de la totalité des inscriptions aurait été effectuée, et ainsi de mois en mois.

« Il exige que les emprunts faits par les Cortès soient déclarés nuls; c'est, à ce qui paraît, une condition de rigueur.

« Rien n'annonce que M. de Bulgari se mêle en rien de cette affaire. On assure néanmoins que la

maison Pictet est tout à fait dévouée à la Russie.

« J'ai vu hier M. Erro, qui est venu me faire sa visite d'adieu; il ne s'est pas clairement expliqué avec moi; mais je crois pouvoir vous dire qu'il faudra que les conditions soient bien dures pour qu'il ne les accepte pas. Jamais l'emprunt n'a été aussi vivement désiré. Il se fera sans doute et je crois devoir vous avertir que la reconnaissance sera plus pour ceux qui auront aidé à avoir de l'argent que pour ceux qui ont délivré le pays.

« Un article de la dernière *Gazette de Madrid* appelle la charité publique sur les soldats déguenillés de Quesada et une souscription est ouverte pour venir à leur secours. Peut-être aurait-il été nécessaire de faire quelque chose pour repousser l'inculpation indirecte, mais évidente, que cet article contient contre nous.

« L'obligation imposée à M. A. de J... de quitter l'Espagne est représentée comme une preuve que le gouvernement français est déterminé à employer jusqu'à la violence pour empêcher le gouvernement espagnol de se procurer des ressources, et il n'est pas facile d'expliquer autrement cet acte. Occupez-vous sérieusement et promptement de cette question de l'emprunt espagnol. Elle mérite votre attention.

« Définitivement je pars demain. Je m'arrêterai deux jours à Bordeaux et j'arriverai à Paris du 20 au 23 pour me mettre aux ordres de S. M. et à votre disposition. J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Martignac. »

CCCCLXXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 7 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois. Nous apprenons avec grand plaisir la décision du général Morillo. Si Ballesteros et les généraux de Catalogne avaient ainsi pris leur parti, nos affaires et les leurs en eussent été bien améliorées; l'Espagne eût été placée dans la véritable situation où elle finira par se trouver; c'est-à-dire, avec toutes les opinions, tous les intérêts divers en présence, ce qui n'existe pas tant que, s'obstinant à rester dans une situation absurde, à défendre une cause perdue que nous ne pouvons que combattre, une portion notable des Espagnols livre son pays aux prétentions et à l'exaltation du reste de la nation.

« La reddition de Cadix, ou la délivrance du roi, mettra fin, il faut l'espérer, à toute cette résistance partielle et placera V. A. R. dans une bien meilleure situation pour faire entendre et triompher les conseils de la raison et d'une saine politique. Tant que ce dernier triomphe n'est pas obtenu, la Régence, le ministère et l'opinion qui se montre à l'abri de nos baïonnettes, resteront dans la voie de l'exaltation et de la violence. C'est dans la nature des choses, dans celle du cœur humain ; il y a plus de faiblesse et de crainte que d'autre chose dans cette disposition. Il faut la supporter et la pardonner, en la contenant

tout juste ce que nous pourrons, sans nous exposer à l'exaspérer encore davantage par une contradiction qui ne serait pas adoucie par la bienveillance.

« Le Roi approuve tout à fait la conduite tenue par V. A. R. à l'égard de Morillo ; qu'il reconnaisse la régence de Madrid ; qu'il emploie ses troupes, de concert avec les vôtres, à maintenir l'ordre dans son pays. C'est, je le répète, le meilleur parti que tous ces généraux auraient à prendre ; mais le pourraient-ils? Nous voyons les folies de notre parti ; ils sont soumis à celles du leur, et je ne serais pas étonné d'apprendre que Morillo a été abandonné de son monde en Galicie, comme Labisbal à Madrid.

« Monseigneur aura la bonté, dans les ordres qu'il donnera à ses généraux, de ne pas oublier que l'occupation de la Corogne nous importe beaucoup, ainsi que la restitution des prises faites par les corsaires de ce port. Nous venons d'apprendre qu'ils ont capturé un second navire richement chargé venant de Saint-Domingue. C'est fort mauvais pour l'opinion en France et doit continuer à exalter les mauvais sentiments à la Corogne. Il faut mettre un terme à ce double mal le plus tôt que nous pourrons.

« V. A. R. me marquait dans une de ses dernières lettres qu'elle renonçait à faire faire le siège de Pampelune, sans m'en donner les motifs. Elle avait pensé précédemment que cette ville ne se rendrait pas avant l'hiver, et que plus tard le siège n'en pouvait être fait. C'est une des places que nous devons occuper dans tous les cas. Ne serait-il pas alors indispensable d'en faire le siège à tout événement? M. le maréchal prétend que tout est prêt à la

frontière et qu'on trouverait avec facilité à louer tous les moyens de transport nécessaires. Je soumets tout cela à la sagesse de Monseigneur.

« Je lui rappelle, à l'égard des divers systèmes d'occupation dont je l'ai entretenu ces jours derniers, que notre intention ne peut être de vouloir imposer aucune de ces mesures; mais seulement de les accorder avec plus ou moins d'étendue, selon qu'on usera de plus ou moins de sagesse. Nous serons trop heureux de n'avoir rien à occuper et de pouvoir ramener en France toute notre armée, et cela le plus tôt possible.

« M. de Martignac me parle de l'envie qu'aurait la Régence d'envoyer un ambassadeur à Lisbonne. Je ne vois aucun motif de nous opposer à cet envoi.

« L'attention et l'inquiétude générales se tournent maintenant sur Cadix : on a raison ; c'est là que va être décidé le sort de notre entreprise. Je n'ai pas la moindre appréhension sur le résultat; mais quand j'en calcule les conséquences, je sens qu'il importe que nous ne négligions aucun des moyens de réussite qui seront à notre disposition. Si d'ici nous pouvions aider au succès, indiquez-nous en quoi, et, pourvu que ce soit possible, nous le ferons.

« J'avais pensé à deux paquebots à vapeur que nous avons à Calais; je viens d'en faire demander des nouvelles : aucun n'est en état de vous être envoyé. Nous avons fait cette guerre sans avoir rien de ce qu'il fallait. Tirons-nous-en comme nous pourrons; mais n'oublions pas ensuite que nous ne sommes bien montés, ni en marine, ni en administration de guerre, et attachons-nous à y pourvoir.

« Des Anglais sont venus me proposer de partir de Londres sur un bateau à vapeur qui fait quatre lieues à l'heure, d'aller à Cadix et d'y enlever le roi un jour de calme. Je n'ai pas voulu laisser mettre sous la main des Cortès un tel moyen de nous enlever le roi. Il faut songer au parti qu'ils pourraient tirer de ce mauvais bateau à vapeur qu'ils ont à leur disposition; le seul moyen est que les canots à rames de notre escadre fassent bonne garde dans ces lieux-là, et que, bien armés et montés par des hommes résolus, ils puissent s'emparer de ce bateau, si jamais on le voyait tenter de profiter d'un calme pour sortir du port. Que Monseigneur ne craigne rien de l'Angleterre, ni des dispositions des autres cabinets à soutenir l'absolu, ni des intrigues de nos coteries : tout cela viendra se briser contre une résolution sage et inébranlable. Le succès de nos armes, la conduite admirable de Monseigneur, et par-dessus tout la main de Dieu, si évidente dans tout ceci, doivent nous donner une entière confiance. Je suis, etc.

« Jh de Villèle. »

CCCCLXXIII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 9 juillet 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 2 et 3. J'ai lu à M. Joinville l'article qui le regarde; il m'a dit qu'il vous écrivait avec détail. ainsi je m'en réfère à lui. Je verrai aujourd'hui Bricogne et je conviendrai avec lui de la meilleure manière de

faire passer à Bordesoulle et à Bourmont tout l'argent dont ils peuvent avoir besoin.

« Je ne sais pas encore si Morillo se réunira à nous. Bourke lui a fait dire que rien ne pouvait arrêter sa marche et qu'il serait le 10 à Lugo.

« On prétend que M. Achille Jouffroy venait ici pour offrir un emprunt à la Régence; qu'il avait avec lui comme associé un M. Croui qui est arrivé ici.

« M. Ward, secrétaire de sir W. A' Court, a passé ici hier. On prétend qu'il aurait dit que le gouvernement britannique fait proposer au roi d'Espagne de se rendre en Angleterre à bord de vaisseaux anglais qui seraient expédiés pour cela.

« Rien de nouveau de Cadix.

« Louis-Antoine. »

CCCCLXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 10 juillet 1823.

« Monseigneur,

« V. A. R. apprendra avec satisfaction que notre emprunt vient d'être rempli; ce sont MM. Rothschild frères qui ont fait la soumission la plus élevée; la rente leur a été adjugée à 89 fr. 55 c. et ils n'ont pas le coupon courant, c'est-à-dire que les intérêts ne partiront pour leur compte qu'à dater du 22 septembre prochain et que le premier semestre qu'ils toucheront ne sera payé que le 22 mars 1824.

« C'est une chose remarquable qu'engagés comme nous le sommes dans une entreprise comme celle

d'Espagne, surchargés par une dette antérieure en billets à échéance de 400 millions, nous trouvions à la convertir d'un seul coup en rentes perpétuelles à un taux si élevé que le Trésor obtient sur cette opération un bénéfice de 30 millions, comparativement au taux auquel ces rentes avaient été données au gouvernement par la législature. Après Dieu, c'est à vous, Monseigneur, c'est à la sagesse, aux succès de V. A. R. que nous devons ce magnifique résultat : je le sais et la jouissance que j'en éprouve est plus douce pour moi. Je ne sais si cet événement sera apprécié ce qu'il vaut, mais il prouve la force et la puissance de la France ; il justifie ceux qui ont la confiance de lui demander des prodiges ; il constate l'avantage inappréciable des institutions que nous a données le Roi, et la haute sagesse qui les a conçues et dirigées jusqu'à ce jour.

« Hier nous fûmes alarmés : le Roi était fort accablé ; il est mieux aujourd'hui. C'était le travail d'une éruption qui a eu lieu depuis.

« J'ai reçu la lettre de V. A. R. du 5 de ce mois. Voici notre avis sur la sommation de Cadix. Il faut la faire dans un moment opportun ; c'est-à-dire, soit après avoir lié quelques relations avec l'intérieur, auxquelles cette démarche puisse être utile ; soit, ce qui est plus sûr, après avoir préparé quelque opération militaire, dont l'imminence appuie la sommation. Cette sommation doit être faite au général commandant les troupes espagnoles qui défendent la place. Elle ne doit dans aucun cas s'adresser aux Cortès, gouvernement que nous voulons détruire ; ni au roi, que nous devons toujours considérer

comme prisonnier. Nous ne pouvons que sommer la force armée, que le militaire que nous combattons; car c'est une puissance que nous ne pouvons méconnaître et qui s'oppose à ce que nous voulons, la délivrance du roi. De cette situation ainsi posée découlent les termes de la sommation, les conditions que l'on peut agréer, celles qu'on doit refuser.

« *Rendre la liberté au roi,* de qui dépendront ensuite les récompenses dues à ce service; nous ne pouvons intervenir sur ce point que pour les choses qui dépendent de nous : ainsi, veut-on de l'argent? Nous pouvons prendre des engagements de ce genre et ceux que nous prendrons, nous les remplirons bien; veut-on la liberté de se retirer sur une terre étrangère? Nous pouvons la donner, en laissant passer les bâtiments sur lesquels s'embarqueront ceux qu'on serait convenu de laisser passer; enfin, veut-on asile et sûreté en France? Nous pouvons l'accorder. Il n'y a pas plus de dix noms qu'on pourrait excepter de la jouissance de cette faveur, et ceux-là ne la demanderont pas; ils se sentiront plus convenablement en Angleterre ou ailleurs.

« Un seul cas susceptible de quelque doute peut se présenter, c'est celui où la garnison de Cadix, après avoir obtenu des concessions du roi, voudrait lui rendre la liberté en conservant la ville et l'île de Léon comme place de sûreté jusqu'après l'accomplissement de la promesse royale. Nous ne balançons pas à croire que cette proposition, si l'idée en venait aux assiégés, doit être acceptée; seulement la retraite de l'escadre, qui est la seule qu'on pourrait concéder, ne devrait avoir lieu qu'après que la déli-

vrance du roi et de la famille royale serait effectuée, et une partie de nos moyens maritimes devrait être employée de suite à bloquer Ceuta pour obtenir la reddition de cette place, si c'était possible, et, dans tous les cas, pour empêcher les forcenés de Cadix de s'y rendre et se préparer ainsi un second refuge plus inexpugnable que le premier.

« Quant à nos troupes de terre, elles devraient continuer à garder leurs positions durant l'armistice. On pourrait stipuler la quantité d'approvisionnements journaliers qu'elles pourraient laisser passer. Enfin, Monseigneur devrait, dans ce cas, préparer les choses pour laisser peu à peu la corvée de cette opération aux Espagnols, afin de soustraire nos troupes aux influences du climat, et éviter de prendre sur notre compte la fin de cette opération dans le cas où les conditions promises ne seraient pas tenues.

« C'est sur la somme à employer pour obtenir la délivrance du roi, que nous avions laissé une entière latitude à V. A. R.; c'est sur ce point que le Roi lui a donné carte blanche. Notre opinion est que, comme rançon, comme prix de la délivrance du roi et de la famille royale, la somme ne peut être limitée ; que nous ne pouvons guère en contester le montant, puisqu'en définitive ce serait l'Espagne qui la paierait, ou que l'honneur qu'elle nous en laisserait la couvrirait d'infamie. Enfin, si on considère les cas peu probables où un pareil marché aurait lieu, on doit calculer qu'une somme de dix à douze millions sacrifiés pour un pareil résultat, tout en paraissant un prix énorme, serait une économie pour nous, alors

même qu'elle n'aurait d'autre avantage que d'abréger d'un mois notre séjour en Espagne.

« Comme prix d'une évasion du roi, un million nous a toujours paru suffisant pour tenter, comme récompense personnelle, l'individu qui se livrerait isolément à une semblable opération. Mais nous ne mettrions aucun obstacle à ce que V. A. R. doublât ou triplât cette somme, si elle croyait trouver dans cette mesure plus de chances de réussite.

« Enfin, pour les sommes à dépenser afin de secourir ceux qui voudront essayer l'entreprise, nous ne saurions indiquer à Monseigneur un maximum qu'il ne devrait pas outrepasser. C'est à sa sagacité, à sa sagesse, à juger du degré de confiance qu'il peut accorder, soit aux projets qui lui seraient communiqués, soit aux intrigues ou aux aventuriers qui se présentent ordinairement pour de semblables commissions. Être leur dupe le moins possible, éviter de compromettre la sûreté du roi et de la famille royale, plus qu'elle ne l'est, par des entreprises mal conçues, telle paraît être la seule indication que nous puissions donner à Monseigneur, après la certitude que tout ce qu'il fera, réussite ou non, sera toujours approuvé.

« J'en dis de même des arrangements que proposera M. Joinville, sans dissimuler à V. A. R. que j'aurais préféré qu'il eût été possible à cet intendant général de prendre lui-même les services de votre armée, tant je serais jaloux que tout y fût exempt d'abus et de blâme, comme le sont les affaires que Monseigneur peut voir et faire marcher par lui-même.

« Martignac paraît croire à la possibilité d'une intrigue faite pour opérer un emprunt pour l'Espagne, dont la Russie se porterait garante. En vérité, je crois que cette idée peut être passée dans la tête de quelque intrigant; mais la Russie a trop d'embarras dans ses propres finances pour vouloir aller y ajouter l'embarras de celles de l'Espagne. Que lui donnerait-on en échange? L'influence sur la direction des affaires de ce pays? Mais ce serait un embarras ajouté à un autre. D'ailleurs cette influence sur un gouvernement éphémère vaut-elle donc tout pour les autres cabinets? Nous seuls sommes obligés d'y tenir, parce que notre armée est en Espagne et que les succès en dépendent. Méprisons toutes ces intrigues; continuons à donner des secours et de bons conseils à cette malheureuse nation et, Dieu aidant, nous viendrons à bout, à notre honneur, de la belle entreprise confiée à V. A. R.

« J'ai passé une heure chez le Roi; il est tout à fait mieux et n'a pas eu un seul instant d'assoupissement. Je suis, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCCLXXV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 11 juillet 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 4 et 5, en réponse à une note du 27 juin : je vous en remercie. Je joins ici : 1° une note que le duc de l'Infantado m'a apportée avant-hier au nom de la Régence. J'ai chargé M. de Talaru d'y répondre que

je donnerais tous les ordres au général Bordesoulle pour hâter le plus possible le grand but auquel nous aspirons, celui de la délivrance du roi ; que pour le reste j'en référais à mon gouvernement, à qui j'envoyais la note.

« 2° La copie d'une lettre du général Bourmont au major général.

« Vous connaissez toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

CCCCLXXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 12 juillet 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu votre lettre du 7 et la pièce relative aux observations faites par M. le maréchal sur les promotions faites par V. A. R.; j'ai reçu en même temps une lettre de M. de Martignac relative à l'emprunt proposé à M. Erro par M. Pictet, ou son agent à Madrid, M. de Croy; enfin le rapport de M. le baron Joinville sur le marché Ouvrard. J'ai été chez *Monsieur*, qui, étant hier à la chasse, n'avait pu m'entretenir au sujet de la lettre dont il était fait mention dans la vôtre. Je me suis rendu chez le Roi, qui est si bien rétabli qu'il allait sortir pour faire sa promenade ordinaire; il m'a ordonné de convoquer le Conseil: j'en sors et m'empresse de transmettre le résultat à V. A. R.

« Le ministre de la Guerre ne demandera désormais autre chose que ce qui est indispensable pour

mettre à l'abri sa responsabilité d'après la disposition de la loi du recrutement, savoir : que les avancements donnés par V. A. R. soient le résultat des *vacances survenues,* ou autorisées par des *actions d'éclat mises à l'ordre de l'armée.* Nous avons là la loi : ce sont les expressions qu'elle contient. Il nous a promis d'éviter tout ce qui pourrait donner des sujets de plainte à V. A. R.

« Il nous a également promis de donner son assentiment à la transaction proposée par M. le baron Joinville. La seule chose qu'il demande qu'on évite de prononcer dans cet acte, c'est la reconnaissance de la nécessité dans laquelle on a été de faire le marché d'Ouvrard. Il est buté, ce me semble, bien mal à propos, sur le point dans lequel il a le plus évidemment tort, savoir : celui des approvisionnements qui existaient à Bayonne quand le marché a eu lieu. C'est se mettre sur le plus mauvais terrain possible, et je le lui ai fait observer, en lui rappelant que lui-même à Bayonne avait reconnu, même par écrit, ce qu'il conteste aujourd'hui. Il n'en tient compte et s'obstine en disant que c'est porter atteinte à son honneur que de lui faire signer qu'il a laissé manquer l'armée de tout. Comme il ne s'agit pas de juger cette question en ce moment, et qu'il consent à faire ce qui est nécessaire, c'est-à-dire régulariser ce qui est, sans se lancer dans un mauvais système et une tentative hasardeuse, qu'il consent à la transaction, je supplie V. A. R., dans l'intérêt du service du Roi, de donner cours à cette opération sans y agiter une question oiseuse et déjà décidée par l'opinion, en la dégageant, par l'amé-

lioration des conditions du marché Ouvrard, de tout ce qui peut blesser cette reine du monde, et faire dire que, si ce marché était inévitable au commencement de la campagne, il était trop onéreux pour être maintenu jusqu'à la fin. Que Monseigneur laisse faire Joinville : il lui sera facile d'amener à bien cette opération, sans trouver sur son chemin l'obstacle absurde et étrange qui n'est d'aucun intérêt en ce moment.

« Le second point très important dont nous nous sommes occupés, est celui de l'emprunt de la Régence. Peu nous importe qu'elle emprunte ou non; mais ce qu'il ne faut pas permettre sans protester diplomatiquement et déclarer que nous ne lui reconnaissons pas le droit de décider cette question, c'est la banqueroute des précédents emprunts. L'Angleterre est fortement intéressée dans cette question, elle interviendrait inévitablement; elle pourrait au moins se nantir en prenant Cuba ou Porto-Rico, ou Ceuta. Nous ne voulons pas nous exposer à cet embrouillage tant que notre situation en Espagne peut y faire supposer l'existence de notre influence. Ainsi M. de Chateaubriand est chargé d'écrire à M. de Talaru pour qu'après avoir pris vos ordres, il passe une note à la Régence, ou au ministère des Affaires Étrangères, dans laquelle il lui déclare que la France s'oppose à un tel acte et ne lui reconnaît pas le droit de décider une pareille question.

« J'ai aussi chargé Chateaubriand d'écrire à M. de Talaru à l'égard d'Ugarte, et j'espère qu'à l'avenir il ne fera que ce que V. A. R. jugera dans la direc-

tion politique que le Roi nous a ordonné de suivre et que nous sommes bien décidés à ne pas laisser changer. Il y a dans tout cela plus de petites intrigues et de petites vues que de dangereuses machinations; mais la moindre faute peut avoir de si grandes conséquences, tant que le roi n'est pas délivré, qu'il faut mettre tous nos soins à les éviter.

« Je finis, ayant écrit ceci bien à la hâte. Je prie V. A. R. de m'excuser et d'agréer, etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« *P. S.* — Ces gens-là sont fous : leur emprunt est à 34 pour cent et ils ne toucheront que 1 500 000 francs par mois. C'est moins que ne leur donne V. A. R. Ce M. Pictet n'a pas le moindre moyen, et je me suis assuré qu'aucune maison ici n'est dans cette opération. »

CCCCLXXVII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 13 juillet 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 9. J'ai envoyé des instructions au général Bourke pour la Corogne dans le sens que vous le désirez. J'ignore encore quelle résistance cette place pourra faire.

« J'avais renoncé pour le moment au siège de Pampelune, parce que je ne croyais pas en avoir les moyens; aussitôt que je serai assuré de les avoir, je donnerai l'ordre de commencer cette opération. C'est Lauriston que je compte en charger.

Quand il l'aura terminée, j'ai le projet de lui faire descendre l'Èbre et de le porter sur Lérida, si cela est nécessaire, pour nous assurer de toutes les places de la rive gauche de ce fleuve.

« Il n'entre pas dans la tête des Espagnols, de quelque parti qu'ils soient, que nous puissions évacuer leur pays avant plusieurs années. J'espère qu'ils pourront s'en passer, mais il est bon que vous sachiez ce qu'ils en pensent.

« Je n'ai rien à vous demander à présent pour Cadix. Il nous aurait fallu des chaloupes canonnières, et vous n'en avez pas.

« Votre réponse à ma note me met dans le cas de vous faire quelques nouvelles questions.

« 1° A qui puis-je parler de la composition d'un ministère sage pour le retour de Ferdinand? Anduaga, Casa-Irujo et Castanos me paraissent fort raisonnables, éloignés de l'absolu et des persécutions : puis-je en causer avec eux?

« 2° Dois-je ou puis-je parler ou non à la Régence des projets des trois vice-royautés d'Amérique? Il me semble qu'il faudrait en faire parler au roi tout de suite après sa délivrance, avant son retour à Madrid avec la famille royale. Dois-je lui en écrire ou lui envoyer quelqu'un pour traiter de ces affaires avec lui?

« 3° Comment peut-on répondre sans s'en être assuré d'avance que les infants partant de Cadix sur nos vaisseaux, seraient reçus en Amérique.

« 4° Ne craindrait-on pas que l'Angleterre, qui ne pourrait pas ne pas en être informée, ne s'y opposât?

« 5° Ma position ici pendant un mois, avec le roi d'Espagne, me paraîtrait bien embarrassante; car tant que je suis ici avec mes troupes, j'y suis maître de fait.

« 6° Dois-je écrire au roi d'Espagne pour lui demander (excepté une amnistie) de ne rien faire ni décider avant son arrivée à Madrid?

« Je vous préviens que je suis informé qu'il y a en route un envoyé du roi de Portugal qui m'apporte des lettres.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

CCCCLXXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 14 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je viens de répondre à M. le baron Joinville sur les nouvelles difficultés dont il m'entretenait dans sa lettre du 9, à laquelle me renvoyait celle du même jour de V. A. R. Je supplie Monseigneur de ne plus s'inquiéter de tout cela. La volonté du Roi est que M. le maréchal se contente de la transaction dont M. Joinville a posé les bases, et c'est ainsi que cette affaire sera terminée. V. A. R. a de bien autres soins; qu'elle abandonne désormais celui-là à M. Joinville pour ce qui doit être fait à Madrid, et à nous ici pour ce qui regarde M. le maréchal.

« Nous avons reçu hier la dépêche télégraphique

de Monseigneur pour annoncer l'arrivée de ses troupes devant le Ferrol et la Corogne pour le 15, ainsi que la demande de quelques forces maritimes pour les seconder. Nous avons pu disposer du brick le *Curieux*, qui a reçu l'ordre de partir sur-le-champ de Brest, et de la frégate la *Thémis*, qui était dans le golfe de Biscaye et a reçu le même ordre par Bayonne. Une autre frégate croise sur nos côtes; si le *Curieux* peut la trouver, il l'amènera avec lui devant la Corogne.

« Nous avons bien à Brest la frégate la *Cybèle*, que M. Hamelin a eu la simplicité de nous envoyer de Cadix pour nous apporter des nouvelles que nous savions par terre depuis dix jours. Mais puisqu'elle est là, nous en profiterons pour lui faire prendre des munitions de guerre, des bombes, des mortiers, etc., pour Cadix, et nous lui ferons déposer en passant M. Hyde de Neuville, ambassadeur du Roi à Lisbonne. Nous attendons d'un instant à l'autre l'arrivée du vaisseau de 74 le *Jean-Bart;* sitôt que nous l'aurons, il sera mis en état et expédié où V. A. R. croira pouvoir le mieux utiliser.

« Vous devez avoir en ce moment devant Cadix, le *Centaure*, le *Trident*, le *Colosse*, la *Guerrière*, trois ou quatre frégates et plusieurs petits bâtiments. Avec cela et la flottille armée à Séville, il est impossible qu'on ne puisse tenter par mer tout ce que V. A. R. ordonnera.

« Nous pensons d'un autre côté que le corps de Molitor, après avoir dispersé celui de Ballesteros, continuera sa marche sur Cadix, et que, vers la fin de ce mois au plus tard, des forces importantes et

des préparatifs terminés vous mettront en mesure de porter un coup décisif sur ce dernier asile de la révolution espagnole.

« La Galice va être dégagée, Barcelone et toutes les places fortes en deçà de l'Ebre bloquées, la campagne purgée de tous les corps armés susceptibles de présenter quelque résistance, et il ne restera plus que Cadix. Toute l'attention, tout l'intérêt vont se porter exclusivement sur ce point. Il faut le prévoir, ne rien négliger, calculer à l'avance tous les moyens de séduction et de force qui peuvent être employés pour le réduire, compléter tous les préparatifs qui dépendent de nous, et ne pas laisser passer le mois d'août sans avoir fait tout ce qu'humainement nous aurons pu pour terminer une opération que les maladies, le dégoût et l'excessive dépense nous rendraient fatale si elle se prolongeait.

« Je livre ces réflexions à V. A. R., qui les a sans doute faites avant moi. Ne nous laissons pas aller à l'espoir de calculs raisonnables de la part des forcenés qui se sont renfermés dans Cadix. Voyez comme l'esprit de vertige et d'absurdité a présidé jusqu'à présent à toutes leurs déterminations. Ce peuple est imprévoyant, paresseux, orgueilleux et obstiné. Il ne croit au mal que quand il est arrivé. Il prend les avertissements pour de la jactance, parce qu'elle est dans son propre caractère. En rase campagne, il ne tient pas parce qu'on peut l'y joindre et qu'il ne faut pas grande prévoyance pour s'enfuir quand on est sur vous; mais derrière des murailles, il vit de rien, fait la sieste, et tient avec autant d'assurance que s'il était encore en possession des deux mondes. Je suis

convaincu que nous ne viendrons à bout de Cadix que par la corruption ou par les bombes; il faut préparer l'un et l'autre moyen, et qu'en août V. A. R. termine sa mémorable campagne par la délivrance de Ferdinand. Je suis convaincu qu'en y faisant ce que nous pourrons, nous obtiendrons cet immense résultat. En poussant ainsi cette affaire, ne craignons rien des Anglais; ils n'ont rien préparé pour intervenir; ils désirent au fond comme nous maintenant la fin de cette expédition. Leur attention inquiète paraît devoir se porter plutôt sur l'Orient, où les vues de la Russie vont recommencer à les inquiéter. L'Autriche, toujours secrètement d'accord avec eux, le montre en ce moment plus qu'elle ne l'avait fait depuis longtemps. Je ne puis croire qu'on ait le projet d'enlever Ferdinand pour l'emmener en Angleterre. Quand cela arriverait malgré nous, car notre escadre ne doit pas le souffrir, et doit reprendre Ferdinand partout où elle pourrait l'atteindre; quand cela arriverait, ce serait pour le rendre à l'Espagne: ainsi le mal ne serait pas grand.

« Sir Charles Stuart assure ici qu'A'Court a l'ordre d'aller à Gibraltar, à moins que le roi ne l'appelle à Cadix et qu'il ne puisse lui être utile. Il ne peut pas résulter grand'chose, ce me semble, de cette alternative. L'essentiel est que l'Angleterre n'intervienne pas avec des forces, et elle ne le fera pas.

« L'affaire de l'emprunt ne doit pas non plus inquiéter V. A. R. Nous en avons la clef : les spéculateurs ont opéré sur la rente d'Espagne; les uns en baisse, et ceux-là veulent prêter à la Régence à la condition qu'elle prononcera l'annulation de

ces valeurs; les autres en hausse et ils sont tout prêts à prêter à la Régence, pourvu qu'elle renouvelle les précédents emprunts. Tous lui donneraient quelques millions afin d'en gagner beaucoup plus par la décision qu'ils imposent comme condition. Il ne faut pas nous mêler de ces agiotages; seulement, nous devons, si quelque chose de semblable se réalisait, signifier à la Régence par une note diplomatique, que nous ne lui reconnaissons pas le droit de décider la question politique du maintien ou de l'annulation des précédents emprunts. Par là, nous évitons les inconvénients politiques de la mesure, et c'est tout ce qu'il nous faut. Quant aux autres sottises que peut faire cette Régence, ou son ministère, elle est si peu de chose sans notre appui, que la seule indifférence de V. A. R. pour elle la jetterait dans l'embarras. C'est au reste en délivrant le roi, et en nous délivrant nous-mêmes de cette scabreuse entreprise, que nous pouvons le mieux nous débarrasser des inconvénients sans nombre du simulacre de gouvernement que nous n'avons reconnu que pour parvenir à recouvrer le véritable, le légitime, auquel nous laisserons le soin de régler ce que ni nous, ni la Régence, ne pouvons décider utilement.

« Alors, Monseigneur, vous donnerez vos conseils; nous donnerons nos secours, si les conseils sont écoutés; s'ils ne le sont pas, nous prendrons nos précautions : voilà, je crois, à quoi doit se réduire notre opération.

« Si V. A. R. jugeait nécessaire que nous fissions acheter à Londres un des meilleurs bateaux à va-

peur pour surveiller celui qui est dans Cadix, ou ceux qu'on pourrait y envoyer, je suis prêt à le faire. Mais comme c'est une dépense de trois ou quatre cent mille francs, je n'ai pas voulu la faire sans que l'utilité en fût bien reconnue.

« La rente est aujourd'hui à 91 fr. 15 et l'emprunt gagne déjà 2 1 4 pour cent. MM. Rothschild, à qui le roi de Portugal a fait demander un prêt de 25 millions de francs, ont fait la galanterie au Roi de lui faire demander son agrément avant d'y consentir, chargeant M. Hyde de Neuville de déclarer à S. M. T. F. que si S. M. T. C. n'avait pas approuvé qu'ils fissent cet emprunt, ils n'auraient pu le faire. Voilà bien la finance cherchant à intervenir dans la politique. Au reste nous avons ici Rothschild de Londres, Rothschild de Vienne, Rothschild de Francfort et Rothschild de Paris : c'est ce qui n'a pas peu contribué à me donner la confiance de fixer mon minimum à 89 fr.

« Revenez donc, Monseigneur, avec votre belle et bonne armée au plus tard pour le 1er octobre, et vous verrez qu'avec nos produits et notre emprunt, tous les arriérés et tous les frais seront payés. Je suis, etc.

« Jh de Villèle. »

CCCCLXXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. MGR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 16 juillet 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu ce matin la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 11 de ce mois, ainsi que

la note passée par la Régence à V. A. R., l'extrait d'une lettre du général Bordesoulle du 4 juillet, et un rapport sans date du comte de Bourmont au major général. J'ai soumis le tout au Roi dans le Conseil des ministres qu'il a présidé aujourd'hui. Il a été décidé tout d'une voix que V. A. R. devait répondre, ou mieux, faire répondre par M. de Talaru aux quatre points spécifiés par la note, dans le sens dont je joins ici l'indication telle qu'elle a été approuvée par S. M. D'autres remèdes plus propres à mettre un terme à la situation délicate dans laquelle se trouve placée V. A. R. par suite de la fausse direction prise par la Régence et de l'obstination forcenée des réfugiés à Cadix, ont été débattus au Conseil; le Roi a voulu les mûrir encore et m'a chargé de passer à temps demain pour vous transmettre ses ordres à cet égard; ainsi la prochaine estafette les portera à V. A. R. Je puis seulement aujourd'hui lui dire qu'il s'agissait, lorsque tous les préparatifs d'attaque sur l'île de Léon et de bombardement de la ville de Cadix seraient faits, d'engager V. A. R. à transporter son quartier général à Séville, se mettre elle-même à la tête des négociations ou des opérations militaires, et ne pas les abandonner qu'elles n'aient amené le dénouement dont dépendent les difficultés politiques et militaires qui restent encore à surmonter pour avoir terminé votre opération.

« Le corps de Molitor doit être bientôt en position de seconder celui de Bordesoulle en Andalousie. La division du prince de Hohenlohe peut aussi bientôt être avancée jusqu'à Madrid pour y remplacer les troupes qu'en retirerait V. A. R. pour les diriger sur

Séville. Enfin, dans les autres parties de l'Espagne, nos troupes, employées aux sièges ou aux blocus que Monseigneur aurait ordonnés, auraient moins besoin d'une direction centrale comme elles la reçoivent du quartier général de Madrid.

« On ne peut se dissimuler que la réussite de l'entreprise est tout entière dans la délivrance du roi; qu'il faut l'obtenir, ou par la négociation, ou par la force, peut-être par la combinaison de ces deux moyens; que personne ne peut mieux y réussir que V. A. R. elle-même; et que les fautes de la Régence, qui vous entravent quand vous en partagez la responsabilité à Madrid, seront peut-être un moyen de terminer les affaires à Cadix, lorsque la délivrance du roi pourra faire espérer que, d'accord avec V. A. R., le rétablissement de son autorité sera le terme de celle de la Régence.

« Nous espérons peu de chose des ouvertures faites au général Bourmont par don Ramon Calvo de Rotas. Son exclamation : *Que cela est beau!* lorsqu'on lui a parlé d'offrir un asile aux réfugiés de Cadix qui ne pourraient rester en Espagne, nous paraît caractéristique et tout à fait d'un tartufe. Au reste, c'est bien peu risquer que de lui donner le passeport qu'il demande.

« Quand à Bordesoulle, il sait sans doute qu'il peut offrir bien plus de 200 000 fr. à celui qui parviendrait à délivrer le roi. Il sait aussi que ce ne sera pas faute d'argent qu'il n'organisera pas avec les moyens du pays une flottille à l'entrée du canal de Santi-Petri. Le gouvernement ne peut vouloir être absurde, et ce serait l'être que de se refuser à des dé-

penses nécessaires pour abréger une opération qui nous coûte 500 000 fr. par jour. Ainsi, Monseigneur, évitons tant que nous pourrons le mauvais emploi de l'argent des contribuables de France; mais ne balançons jamais à le verser à pleines mains pour hâter le terme de l'opération, dont ils ne pourraient supporter sans ruine un prolongement de durée.

« J'ai été marin, pour mon malheur en cette occasion, parce que j'en sens plus vivement les fautes qu'il me semble que fait notre marine. Comment les vaisseaux en croisière devant Cadix n'ont-ils pas formé une flottille, en attendant celle de Séville, de leurs chaloupes et de leurs grands canots, qui, sous la protection d'une frégate ou d'une corvette, se serait établie dans quelque baie du voisinage de Santi-Petri, et de là aurait avec facilité, de nuit comme de jour, non seulement empêché l'introduction des provisions, mais encore beaucoup inquiété l'ennemi? Nous sommes dans la plus belle saison de l'année; est-il possible que ce que j'ai vu faire si constamment aux croiseurs anglais, nous ne puissions le faire nous-mêmes?

« Il faut voir aussi s'il ne serait pas utile à la coopération de notre escadre que votre armée de terre eût un poste à San Pedro, à Bermeja, Barrasa ou Conil, enfin sur un point de cette côte où, en cas de besoin, la flottille pût trouver asile et sûreté.

« Il faut aussi préparer les moyens d'envoyer force bombes sur la ville de Cadix. V. A. R. connaît tout ce qu'on a obtenu des villes maritimes par ce moyen. La possibilité d'en user, la menace de le faire, sont les meilleurs appuis des conditions raisonnables

auxquelles Monseigneur peut demander la reddition du roi. Je finis, etc.

« Jn DE VILLÈLE.

« *P. S.* — Monseigneur ne pourra donner aucune suite à ce que je lui dis confidentiellement aujourd'hui, que si le Roi m'autorise demain à le convertir en ordre définitif de sa part. »

CCCCLXXX. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 17 juillet 1823.

« J'ai eu le plaisir de recevoir avant-hier votre lettre du 10, mon cher comte. Je vous fais mon sincère compliment sur la vente de vos rentes. J'ai envoyé hier à Bordesoulle l'extrait de votre lettre qui regarde l'opération dont il est chargé. Je me suis borné à y ajouter que quand le roi serait libre, il devait lui demander de se rendre le plus tôt possible à Madrid, et de ne faire (excepté l'annonce d'une amnistie) aucun acte avant son arrivée dans sa capitale, et de m'avoir vu.

« Je vous préviens que je suis informé qu'il se commet un gaspillage affreux dans l'administration militaire du 4e corps.

« Il m'est arrivé hier un chambellan du roi de Portugal ; je dois le voir aujourd'hui.

« Comptez, mon cher comte, sur toute mon estime et mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE.

« J'ai reçu hier une lettre qui est très bien du comte

de Carthagène. Je la joins ici. Elle m'a été remise par le colonel O'Doyle, son chef d'état-major. Il fait sa soumission à la Régence. Après cela il recommande ses troupes, et désire se retirer avec quelques officiers, soit en Espagne, soit en France. Je suppose que, vu l'exaspération et la déraison des esprits, il sera obligé de prendre ce dernier parti et que je vous l'enverrai. C'est un homme estimable, bon militaire, mais qui n'entend rien en politique. »

CCCCLXXXI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 17 juillet 1823.

« Monseigneur,

« S. M. me charge de donner à V. A. R., comme indication de la réponse à faire à la Régence, la note que j'ai jointe à ma lettre d'hier. Le Roi pense que c'est par M. de Talaru que Monseigneur doit faire faire cette réponse, afin d'éviter l'incommodité des relations directes avec des gens aussi peu raisonnables et dont cependant il faut ménager la susceptibilité pour utiliser les bonnes dispositions. Quant à la translation du quartier général de V. A. R. à Séville ou à Xérès, comme c'est une disposition essentiellement militaire, et dont vous seul pouvez bien juger l'utilité, l'opportunité, même la possibilité, le Roi veut qu'après vous avoir indiqué les avantages que nous en espérions, V. A. R. reste entièrement maîtresse d'en faire ce qu'elle voudra, sûre que l'ouverture n'en sera faite qu'à elle.

« Nous considérons que, de la Corogne à Valence,

il n'y a plus que des places à garder, à bloquer, ou à assiéger: que d'un autre côté Monseigneur peut confier la direction des opérations au maréchal Lauriston, et de l'autre au maréchal Moncey, ce qui atténuerait les inconvénients de l'éloignement du quartier général. Nous supposons Molitor ayant suivi Ballesteros, et pouvant soumettre et occuper tout le pays depuis Gibraltar jusqu'à Séville et Cadix. Nous pensons que des corps tirés de Madrid et remplacés de proche en proche, depuis la frontière jusqu'à cette capitale, par ceux qui entrent en Espagne, pourraient être dirigés sur Badajoz, et lier de cette place jusqu'à Séville une base d'opérations qui compléterait les dispositions militaires les plus propres à rendre la chute de Cadix inévitable. Nous pensons qu'après avoir fait exécuter ces dispositions, Monseigneur pourrait lui-même, à la tête d'un corps de troupes légères, se rendre à Séville, Xérès et Cadix vers le 10 ou 15 août, de manière à pouvoir se promettre de fêter la Saint-Louis par la reddition de Cadix et la délivrance de Ferdinand.

« C'est en activant les moyens militaires qu'on peut le mieux contenir les moyens révolutionnaires auxquels nos bons alliés de la Régence sont si disposés à avoir recours. C'est peut-être en vous éloignant de Madrid, et vous ne le pouvez qu'en allant à Cadix, que vous obtenez le double résultat de ne pas rester responsable des écarts de la Régence et même de les faire tourner au profit de votre entreprise, en présentant à ceux qui redouteraient ces excès, la reddition du roi comme le moyen le plus sûr d'y mettre un terme.

« D'autre part cette délivrance du roi est la palme de la campagne, pourquoi V. A. R. n'irait-elle pas la cueillir elle-même ?

« Enfin deux moyens se présentent de délivrer le roi : les négociations, les opérations militaires. Pour les négociations, savoir : les promesses, les garanties individuelles, les sommes à offrir et à donner, qui peut remplacer V. A. R. et pour ceux qui livreraient le roi, et auprès du roi et de la famille royale ?

« Pour les opérations militaires, qui peut leur imprimer plus d'activité, plus d'ensemble et d'unité ? Qui peut se flatter de rendre les efforts de nos marins et de nos soldats plus unanimes, plus irrésistibles, que V. A. R. ?

« Si nous supposons le roi délivré, quel avantage immense qu'il soit aussitôt avec Monseigneur, qu'il reçoive de lui les premières impressions, qu'il reste avec lui quelques jours, sans les objections des membres de la Régence et du ministère, sans les intrigues de tous les envoyés des cabinets étrangers. Enfin quand V. A. R. a délivré le roi, elle peut de suite, si elle le veut, prendre ses dispositions pour faire retourner en France, ou sur les bords de l'Èbre, toutes les troupes accumulées à Cadix, soit par mer les moins valides ainsi que les bagages incommodes et inutiles, soit par les routes les plus directes, ne réservant pour l'escorte du roi jusqu'à Madrid que les corps qu'elle jugerait nécessaires. Le séjour de V. A. R. dans cette capitale se trouverait ainsi abrégé de tout celui qu'elle aurait utilement employé pour la France et pour l'Espagne auprès de Ferdinand.

« On a objecté contre ce plan l'incertitude des

succès de l'opération sur Cadix. L'esprit juste du Roi a saisi tout de suite la réponse à l'objection et il l'a faite en disant : « Le roi doit être délivré ou « notre entreprise échoue. Que Monseigneur soit à « Cadix ou non, c'est là que tout se décide, son sort « comme le nôtre. Seulement, s'il y va, nous avons « plus de chances de réussite. » Voilà, Monseigneur, comme les choses nous apparaissent ici. Mais tant de notions nous manquent pour en juger avec certitude que nous reconnaissons que c'est avec toute raison que le Roi nous ordonne d'en laisser la décision à V. A. R., et de l'assurer que, quelque parti qu'elle prenne, nous l'adopterons et le seconderons de tout notre pouvoir.

« Qu'au lieu d'immoler des victimes ou d'entasser des otages dans des prisons, où ils seraient égorgés sur la moindre fausse nouvelle répandue par la malveillance, la Régence ordonne des prières publiques dans toute l'Espagne au moment du départ de Monseigneur pour Cadix, et la quarantaine ne sera pas finie que le roi et la famille royale nous seront rendus.

« Je finis, Monseigneur, en priant V. A. R. de recevoir l'hommage, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

CCCCLXXXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 18 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je m'empresse de répondre à la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce

mois. Je voudrais avoir, comme Monseigneur le possède à un degré si remarquable, le talent d'exprimer ma pensée avec clarté et précision; j'éviterais ainsi à V. A. R, les retards et la peine de nouvelles explications sur des objets déjà développés. Mais il faut suppléer à ce qui me manque sous ce rapport en priant V. A. R. de ne pas m'épargner les demandes et les questions, lorsque ce que je lui aurai marqué lui en paraîtra susceptible.

« Au sujet de l'occupation de l'Espagne, Monseigneur sait à merveille qu'il est de l'intérêt de la France de la réduire, et en quantité de troupes et en durée, autant qu'il sera possible. L'Espagne n'est pas un pays auquel on puisse imposer des contributions de guerre, pas même lui demander de payer les frais d'une occupation. D'ailleurs ce qui doit caractériser la nouvelle politique de la France et fonder sa nouvelle influence, c'est le désintéressement et la générosité. La campagne de V. A. R. nous aura fait entrer noblement dans cette carrière. Mais il serait bientôt impossible de la suivre si la générosité devenait de la duperie, si le désintéressement à l'égard des étrangers devenait de l'injustice à l'égard des sujets du Roi.

« L'occupation de *sûreté*, bornée aux six mille Suisses à Madrid et aux garnisons de Pampelune, Figuères et Saint-Sébastien, n'augmenterait pas notre budget de cinq à six millions. Nous ne devons pas considérer ce cas sous les rapports que je viens d'exposer.

« Mais l'occupation de *bienveillance* ne peut avoir lieu sans nécessiter le séjour en Espagne d'une qua-

rantaine de mille hommes, sans accroître nos charges de quarante ou cinquante millions par an. Il est impossible de songer à demander ce sacrifice à la France sans autre compensation que celle d'être utile à l'Espagne.

« Le premier remède à cet inconvénient serait que V. A. R. obtînt du gouvernement espagnol la fourniture à nos troupes des subsistances, des frais de chauffage, éclairage, casernement, hôpitaux et transports, en un mot tout ce qui, pouvant être fait sur les lieux et par des fournitures en nature, doit offrir beaucoup moins de difficulté pour les Espagnols. Quant à l'habillement, l'équipement et la solde, c'est de l'argent ; l'Espagne n'en a pas : nous y suppléerons en nous chargeant d'y pourvoir. Mais cette concession ne suffit pas pour justifier aux yeux de la France le sacrifice d'hommes et d'argent que nous serions obligés de lui demander dans le cas de cette occupation de *bienveillance*. Il faut en outre que le roi d'Espagne prenne des moyens efficaces pour en rendre la durée la plus courte possible en donnant sa confiance à des ministres capables, en composant ses conseils d'hommes considérés, en donnant à son gouvernement et à ses peuples des garanties de stabilité et de justice, qu'ils concevront comme ils voudront, mais dont je crois qu'ils trouveraient le meilleur élément dans la convocation des anciennes Cortès du royaume ; en mettant de l'ordre dans ses finances, enfin en prenant un parti raisonnable et utile relativement aux possessions espagnoles du Nouveau Monde. Ce parti raisonnable nous semblerait devoir être de conserver sous la souveraineté de

l'Espagne et sous le régime du commerce exclusif, tout ce que l'Espagne dans son état de faiblesse actuelle peut conserver, c'est-à-dire ce qui ne s'est pas encore révolté. Toutes les îles, Cuba, Porto-Rico, les Philippines, les Canaries, lui forment encore un lot assez riche de possessions annexées à la métropole : puisse-t-elle les exploiter et en tirer tout ce que leur fertilité et leur situation leur promet d'avantages ! Quant au continent, vainement voudrait-on le remettre sous le joug du gouvernement métropolitain et l'obliger à renoncer aux relations commerciales qu'il a formées avec les autres nations. Le plus sage est de transiger avec ces divers royaumes d'une manière qui puisse satisfaire les vœux raisonnables de leurs habitants, les prétentions des puissances étrangères, qui peuvent y perpétuer le désordre si elles ne sont pas satisfaites, enfin qui conserve à l'Espagne des profits et des avantages commerciaux équivalents, s'il se peut, à ce qu'elle retirait de la possession exclusive avant le soulèvement de ces colonies. En vérité je ne crois rien de plus propre à accomplir ces diverses vues, que de partager ces royaumes entre les diverses branches de la famille régnante en Espagne et de réserver à la métropole un avantage de 10 pour 100 sur les autres nations dans le commerce qu'auraient la liberté d'avoir avec elles ces colonies ainsi constituées.

« V. A. R. me demande si je crois que les colonies recevraient les infants et si les Anglais, ou les Américains, encore plus intéressés dans cette question, n'y mettraient pas obstacle. Je réponds que déjà

lorsque Wellington a passé par Paris pour se rendre à Vérone, je lui ai parlé des intentions de la France dans ce sens, et que je suis persuadé que si l'Angleterre n'a, depuis, fait aucune tentative sur les colonies espagnoles, c'est en partie parce qu'elle connaît nos dispositions à cet égard et qu'elle en approuve les bases. Quant à la réception des infants, il existe dans tous ces pays des partis armés en faveur de la métropole; si les infants ne trouvaient pas des royaumes soumis, ils auraient du moins des royaumes faciles à soumettre avec les secours de notre marine et de notre crédit, dont l'emploi pour cet usage serait approuvé de toute la France, par l'espoir qu'elle aurait des avantages commerciaux que ces sacrifices lui garantiraient dans l'avenir.

« V. A. R. désire savoir s'il nous paraît convenable qu'elle écrive ou fasse parler au roi de toutes ces choses avant son arrivée à Madrid. Nous sommes loin de le penser. Nous livrons confidentiellement à Monseigneur le but vers lequel doivent être dirigés les conseils qu'il aura à donner, le but vers lequel il aura à tendre, les résultats qu'il doit chercher à obtenir. Nous lui indiquons la manière dont nous désirons qu'il termine sa mission. Mais avec les hommes, et surtout dans des matières de gouvernement, les moyens d'arriver à ce que l'on veut, ne sont pas toujours les plus directs; il faut d'ailleurs ne les employer qu'à mesure qu'on sent qu'ils peuvent réussir, à mesure que les circonstances en amènent l'application.

« L'affaire des colonies doit surtout être gardée

en réserve et n'être produite qu'après que d'autres plus pressées et plus importantes auraient été terminées. Je crois que dans l'état d'incertitude et d'irritation où sont actuellement les esprits, Monseigneur doit recueillir en secret les documents sur les hommes qu'il sera indispensable d'exclure de l'amnistie, sur ceux qu'il sera possible et utile d'appeler au ministère, au Conseil, et aux fonctions les plus éminentes; se fixer aussi sur les mesures les plus importantes à prendre dans les premiers moments pour préparer la restauration de l'autorité royale en Espagne. Pour bien faire, Monseigneur devrait être prêt, si demain il était roi d'Espagne, sur tout ce qu'il ferait; et ce qu'il ferait et croirait devoir faire, il devra chercher à le faire faire au roi. Mais pour être préparé sans danger, ce travail doit se faire sans que personne puisse se douter que Monseigneur s'en occupe.

« La question de l'occupation, sa nécessité dont V. A. R. me dit que tous sont pénétrés, doit donner à ses conseils, à ses vues, un poids immense : il faut que ce poids serve à diriger vers les vues que nous indiquons. Mais il ne faudra les dévoiler qu'à mesure qu'elles pourront être exécutées et que Monseigneur trouvera des dispositions à les adopter. Je sens toute la difficulté de la position. V. A. R. restant un mois à Madrid après le retour du roi et de la famille royale. Ce délai d'un mois n'a rien de positif dans notre pensée. Monseigneur jugera de ce qui sera convenable et l'événement prouvera que nous ne nous trompons guère dans cette estimation. Ce qu'on a si bien commencé, si bien conduit, il

faut le bien terminer sous peine de perdre le fruit de tous ses travaux.

« Que d'embarras et d'obstacles nous éviterions si, après avoir tout fait préparer pour une attaque de Puntalès et une descente dans le faubourg de Cadix pour le bombardement de cette ville, Monseigneur y arrivait pour présider à l'exécution de cette opération, et qu'ensuite, l'olivier d'une main et la foudre de l'autre, il sauvait son malheureux cousin, sa royale famille, et terminait ainsi par un coup d'éclat et de modération dans la victoire une campagne qui ne peut être jugée qu'après que cette grande délivrance aura été opérée. Tout ce que Monseigneur a à faire ensuite se trouve tellement simplifié dans ce cas, si compliqué si Monseigneur attend le roi à Madrid, que je ne balance pas à croire que quand V. A. R. examinera la question de son déplacement sous ce rapport, elle sera jugée. Je finis pour profiter de l'estafette, en offrant à Monseigneur, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

CCCLXXXIII. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, c^e 19 juillet 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 12; d'après son contenu je me flattais que le ministre de la Guerre vous tiendrait parole. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et Joinville a reçu une nouvelle lettre de lui dans le même sens que les précédentes, et absolument en opposition avec ce

que vous me mandez. Joinville vous en rend compte. Je lui ai ordonné de finir son travail, et quand je l'aurai approuvé, il retournera auprès de vous pour vous mettre au fait de tout. Je ne vous cache pas que je suis non seulement ennuyé et fatigué de tout ceci, mais j'en suis offensé; il faut que le Roi y mette ordre, car je ne puis plus y tenir. Il me paraît difficile que cela ne finisse pas par une enquête sur la conduite du ministre de la Guerre et de M. Perceval pour les préparatifs de la guerre. Je vous prie d'y mettre ordre, car ma position devient intolérable, et je crois pourtant avoir assez bien servi le Roi et ma patrie, malgré le ministre de la Guerre.

« Je n'ai encore envoyé personne à Lisbonne. Votre ambassadeur devant partir incessamment, cela me paraît moins nécessaire.

« Je joins ici : 1° une lettre de l'amiral Hamelin avec les pièces qui y étaient jointes, et ma réponse.

« 2° Un extrait de la lettre du général Pamplona, comte de Subsera, président du Conseil du Portugal.

« Mon père vous aura communiqué la lettre que j'ai reçue de S. M. T. F. et ce que j'ai dit en réponse au comte de Villaflor, son envoyé auprès de moi.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE.

« Rien de nouveau de Cadix.

« Je vous préviens qu'avant de faire partir ma

réponse pour l'amiral, je l'ai communiquée à M. de Talaru qui l'a approuvée.

« J'oubliais de vous dire qu'à partir du 1^er^ juillet, je donne (ainsi que vous m'y avez autorisé) les deux millions par mois au gouvernement espagnol, sans y comprendre toutes les dépenses de leur armée. »

CCCCLXXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 19 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je quitte le Roi et *Monsieur*, qui m'a chargé de soumettre à S. M. les questions qui résultent de la lettre de Portugal. Le Roi pense que cette lettre ne doit faire le sujet d'aucune délibération du Conseil et que V. A. R. a parfaitement répondu aux questions qui lui étaient adressées. Nous ne pouvons ni ne voulons intervenir dans les affaires intérieures du Portugal. Notre présence en Espagne a suffi pour amener le renversement du régime absurde qui pesait sur le Portugal; les succès définitifs que nous espérons devant Cadix, empêcheront certainement le retour des nouveaux malheurs que la reine paraît craindre pour le Portugal.

« Plus nous réfléchissons ici sur le point où en est l'entreprise confiée à V. A. R., plus nous croyons à l'opportunité de la présence de Monseigneur devant Cadix. Trente mille hommes, c'est-à-dire à peu près le tiers des forces que vous avez en Espagne, vont être réunis sur ce point. C'est le seul où il y ait une résistance forcenée à ramener ou à vaincre; c'est là

où va se décider le sort de l'entreprise; c'est enfin là qu'est le roi et la famille royale. Il est bien difficile que le poste du généralissime, du prince libérateur et allié du roi d'Espagne, du plénipotentiaire du roi de France, ne soit pas au lieu où vont se passer des événements aussi décisifs. Nous calculons que Molitor doit être aujourd'hui à Grenade, et que par conséquent ses troupes auront fait leur jonction avec celles de Bourmont et de Bordesoulle au plus tard à la fin du mois.

« Nous expédions de Brest, de Rochefort et de Bayonne, tout ce que Bourmont nous a demandé en munitions; celles que Monseigneur fait venir de Valence, vont recevoir l'escorte demandée; tout cela sera ainsi rendu vers la fin du mois. V. A. R. peut faire arrêter par ses troupes, ou par quelque bâtiment de sa flotte, toutes les embarcations propres à être armées ou à servir à un débarquement, qui sont sur la côte depuis Jamonte et Moguer jusqu'à Cadix d'un côté, et de l'autre depuis Algésiras jusqu'à Santi-Petri. Ce sont des ressources pour les opérations militaires qu'il faut accumuler dans la baie de Cadix pour le jour du besoin, et des moyens d'approvisionner Cadix qu'il faut ôter à l'ennemi.

« Si Monseigneur avait besoin d'autres munitions, s'il voulait des fonds, ou enfin pour toute autre chose que Monseigneur veuille tirer d'ici, il le peut en nous le demandant par le télégraphe, ou en donnant lui-même ses ordres directement à Bayonne. Je le prie seulement, dans tout ce qui devra lui être expédié par mer, ainsi que dans toutes les expéditions maritimes qu'il aurait à faire, de ne pas perdre de vue

qu'il est bien plus facile de communiquer avec Cadix de l'Océan que de la Méditerranée, le courant qui entre toujours dans cette dernière par le détroit, rendant la sortie de ce passage très difficile et subordonnée à des bourrasques de vent d'Est fort rares dans cette saison.

« Tout étant ainsi prêt, ou devant l'être à la fin de ce mois, je crois que Monseigneur doit se décider à aller se mettre à la tête des négociations et des opérations militaires dans les dix à douze premiers jours du mois d'août. J'avais calculé que V. A. R. pourrait se renforcer des corps qui sont à Madrid; mais j'apprends que par les dispositions prises et le retard du 2e corps de réserve, cela serait impossible d'ici à longtemps. Mais il sera facile, je pense, de combiner la marche de Monseigneur et de son état-major de manière à ce que, par le corps qu'elle a à Andujar et ceux qu'elle chargerait Molitor d'échelonner sur la route, elle puisse s'assurer les moyens de faire la translation de son quartier général avec toutes les sûretés que nécessite cette opération, sans trop dégarnir Madrid.

« Il ne faut pas, je crois, que Monseigneur redoute beaucoup ce qui se fera dans cette capitale pendant son absence. Il faut qu'elle en laisse le commandement à un général sûr et qui soit bien obéi par les autres. Si je ne craignais pas de fâcher le maréchal duc de Reggio en le privant d'aller au feu, je le trouverais tout indiqué pour commander là, et jusqu'aux limites des grandes divisions territoriales mises sous les commandements de Lauriston et de Moncey, pendant l'absence de Monseigneur. La

partie politique resterait surveillée par M. de Talaru, dont c'est la mission. Enfin Monseigneur recommanderait à la Régence de veiller à l'administration du royaume, à l'organisation de l'armée royale, des milices locales, et d'ordonner des prières pour le succès de nos efforts et la délivrance du roi.

« Je suis convaincu que l'éloignement de V. A. R., qu'il serait au reste inutile de rendre public longtemps à l'avance, n'aurait aucun résultat fâcheux, ni sur la conduite de la Régence, ni sur les opérations militaires que Monseigneur aurait ordonnées, tant en Galice et en Navarre, qu'en Catalogne.

« Rendu à Cadix au moment où tout y serait prêt pour agir avec vigueur contre cette place, il faudrait profiter de l'effet moral que produirait, et sur l'armée et sur les ennemis, la présence de V. A. R. pour faire une sommation et réclamer la délivrance du roi et de la famille royale, offrant garantie, protection et secours à tous ceux qui s'en rendraient dignes, menaçant de tous les maux qui accompagnent les attaques de vive force, ceux qui vous réduiraient à cette nécessité.

« S'il pouvait sortir quelque négociation de cette démarche, Monseigneur se trouverait en position, plus que tout autre au monde, de la conduire à bien, de la concerter peut-être même avec Ferdinand, de donner toutes les garanties compatibles avec l'honneur de l'expédition et la sûreté future de l'Espagne; enfin d'aider, ou par des récompenses pécuniaires, ou des dédommagements en argent, ou des prix mis à des services, la conclusion pacifique de cette terrible opération.

« Si rien de tout cela ne réussissait, la conscience de Monseigneur, rassurée sur les conséquences d'une attaque de vive force, dont tout l'univers serait forcé de reconnaître qu'il n'a pu se dispenser, en appellerait à son épée, à la bravoure de son armée, à l'efficacité des moyens préparés pour s'emparer de l'île de Léon, peut-être même, comme je le disais hier, pour s'établir, au moyen de débarquements favorisés par notre flotte, dans le faubourg même de Cadix, et de là finir avant peu par obtenir de la terreur ou de la force ce que l'intérêt de leur pays, leur intérêt propre, n'aurait pu décider ces forcenés à accorder aux premières paroles de Monseigneur.

« Tout sera dans ces moments lié à la belle entreprise de V. A. R. : le salut du roi d'Espagne et de sa famille, le sort de l'Espagne, l'honneur de la France, le repos du monde. Ce bouquet terminera de la manière la plus éclatante la campagne la plus noblement conçue, la plus honorablement exécutée, de toutes celles qui ont été faites depuis bien longtemps.

« J'ai pensé que pour pouvoir donner les garanties pécuniaires qui faciliteraient peut-être les négociations, quoique avec ces Espagnols j'aie peu de foi dans ces moyens, il était bon, sans rien dire de relatif au voyage de V. A. R., de demander à M. Rothschild de mettre à votre disposition M. Bellin, son agent à Madrid, avec un crédit illimité pour pouvoir tirer sur la maison Rothschild à Londres toutes les sommes que demanderait V. A. R. Il y a consenti, et si Monseigneur part, il peut emmener cet homme dont la signature, ainsi autorisée, équivaudra à toutes

les sommes qu'il eût été si difficile et si embarrassant de réunir, de déplacer et de livrer, si c'eût été le cas, pour obtenir par cette voie la délivrance de Ferdinand. Cet homme est personnellement connu de la plupart de ceux qu'il faudrait séduire, et il doit être bien plus tentant pour eux d'avoir à toucher à Londres en secret le prix de leur infamie, que de le recevoir en écus et de l'emporter à leurs risques d'une ville cernée de toutes parts. Je prends la liberté de conseiller à V. A. R., si elle en vient jamais à l'usage de ce moyen, de veiller à ce que sous ce prétexte on n'abuse de rien, et que M. Bellin lui-même ne puisse rien faire sans les ordres exprès et directs de V. A. R. L'heure me presse, je finis en offrant, etc.

« J[h] DE VILLÈLE.

« *P. S.* — Il me semble que la plus grande rigueur doit être maintenant exercée par nos croiseurs, qu'ils doivent arrêter et entasser au Port-Sainte-Marie tout ce qui se présente en navires et en embarcations de toute espèce. Tout cela servira ensuite pour les débarquements, ou pour être mouillé sur des points de la côte à tout risque, et servir d'abri à nos canots d'expédition. »

CCCCLXXXV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 20 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Quand je crois quelque chose bien à propos dans des circonstances fugitives, je ne puis penser qu'à

cela. Je reviens donc sans cesse sur le départ pour Cadix au risque de fatiguer V. A. R. Je n'en parlerai plus si elle me marque que j'ai tort et qu'elle voit différemment.

« Lauriston devrait, ce me semble, être chargé de veiller à tous les blocus ou sièges des places jusqu'à une ligne tracée par V. A. R. A partir de cette ligne jusqu'à la Méditerranée, y compris les corps laissés à Valence, toutes les opérations devraient être confiées à Moncey. Oudinot devrait être chargé de la conservation de Madrid et des communications entre cette capitale et la France, entre cette capitale et l'armée de Monseigneur. Enfin les corps espagnols battraient la campagne dans toutes les provinces pour repousser et disperser les guérillas constitutionnelles.

« Monseigneur rendu sous Cadix au moment où les préparatifs pour l'attaque seraient terminés, où le blocus aurait déjà fatigué les assiégés depuis plus de six semaines ; où la défection de Morillo, la disparition de Ballesteros, le blocus de Barcelone dans lequel est compris Mina, enfin les rigueurs de la Régence, le désordre des bandes armées en Espagne, réunissent toutes les circonstances les plus favorables pour agir sur les esprits d'une manière convenable à des arrangements raisonnables ; il me semble que la sagesse de Monseigneur doit les obtenir, et dans tous les cas je suis sûr qu'il peut honorablement les proposer. Si cette tentative ne réussit pas dans les deux ou trois premiers jours de l'arrivée de Monseigneur, il doit profiter de l'hésitation et des nouveaux germes de division que ses propositions

pacifiques auront fait naître parmi les assiégés, pour agir avec activité et vigueur contre eux.

« Il me semble que c'est par un coup audacieux qu'on doit terminer cette crise. Ce n'est pas sur l'île de Léon, que je crois qu'on devrait attaquer; c'est dans le faubourg même de Cadix qu'il faudrait s'établir; c'est en accablant la ville de bombes dès le lendemain de cette occupation, qu'il faudrait l'obliger à rendre le roi et la famille royale. Je me monte peut-être la tête sur l'effet d'une semblable décision; mais il me semble qu'avec des Français ayant à leur tête V. A. R., le résultat en serait certain.

« Après ce service rendu, le poids des conseils de V. A. R. serait irrésistible; elle ferait cesser le système d'exclusion et de réaction, contre lequel elle ne peut lutter aujourd'hui sans compromettre la force qui lui est nécessaire pour terminer la guerre. Après avoir délivré l'Espagne et son roi, elle rendrait à la première son repos, au second un pouvoir consolidé par la sagesse, et dès le 1^er^ octobre nous pourrions être délivrés d'une guerre, dont les finances de la France ne peuvent supporter la prolongation, et dont l'opinion ne peut tolérer l'indécision sans le plus grand dommage.

« Pardon, Monseigneur, de reproduire ainsi sans cesse les mêmes idées. Je les abandonne aussitôt que V. A. R. me dira qu'elles sont inapplicables. J'ai vu Martignac dès hier ; le Roi le recevra demain. J'ai l'honneur, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

CCCCLXXXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 22 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je demande pardon à V. A. R., mais je sors du Conseil et n'ai qu'un moment pour lui transmettre les ordres du Roi.

« S. M. désire que vous fassiez conserver le commandement de son armée au général Morillo et qu'après qu'il aura combattu avec vous, on lui conserve aussi le gouvernement de la Galice; qu'on traite ses troupes comme les nôtres : c'est le seul moyen de provoquer de semblables défections.

« A Cadix, qu'on n'épargne pas ceux qui tentent d'approvisionner cette ville; qu'ils soient de bonne prise, et qu'ainsi les croiseurs, tant français qu'espagnols, soient intéressés à les prendre. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCCLXXXVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 23 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Le Roi approuve les réponses qu'a faites V. A. R. à l'envoyé de S. M. le roi de Portugal; en même temps le Roi pense qu'il faut utiliser les bonnes dispositions de ce pays pour en tirer, en le payant, tout

ce que Lisbonne peut offrir de ressources plus rapprochées pour l'attaque de Cadix.

« Nous avons eu sous les yeux aujourd'hui des détails sur les préparatifs du siège de cette place donnés au ministre de la Marine par Bordesoulle et Bourmont : ils sont on ne peut plus satisfaisants. Le contre-amiral Hamelin fait aussi très bien tout ce qu'il faut pour seconder ces messieurs. D'après tout ce que j'aperçois, si V. A. R. se décide à se rendre sur ce point dans les premiers jours d'août et qu'elle ordonne de ne pas gaspiller inutilement d'ici là les négociations, les menaces et les attaques, qu'on se borne à bien bloquer et à bien accumuler les moyens de forcer la place, lorsque Monseigneur arrivera, il pourra dans vingt-quatre heures épuiser tout ce que la négociation offre de chances, et, si ce moyen ne lui réussit pas, en très peu de jours terminer par la force ce qu'il a si bien conduit jusqu'à ce point, qu'en vérité je ne crois pas possible aujourd'hui que Cadix ne tombe pas avant la Saint-Louis.

« Je recommande à Monseigneur un plan d'attaque du général Bourmont, fort bien développé dans sa lettre au ministre de la Marine. Je ne puis le juger sous les rapports militaires ; mais si bien sous celui de la connaissance de ce qui agit sur les hommes, et je le trouve infaillible en ce point. Il ne faut point accoutumer ces gens-là aux attaques inutiles, il ne faut pas les familiariser avec les bombes. Il faut que l'arrivée de Monseigneur, la sommation, les boulets, les fusées, les bombes, les débarquements, tout cela fonde à la fois sur eux, avec toutes les nouvelles de la soumission du reste de l'Espagne, de la défection

de Morillo, de celle de Ballesteros ou de sa dispersion, du concours du Portugal, de la retraite de M. A' Court à Gibraltar, enfin de l'asile et des secours que vous pouvez offrir à ceux qui ne peuvent plus rester là.

« Au sujet de la sommation, j'avais, je crois, mandé à Monseigneur que j'avais prié Martignac de m'en brocher une, sûr du talent et du bon esprit qu'il y mettrait; il vient de me l'apporter et je l'envoie de sa main même à Monseigneur.

« On nous mande de Barcelone qu'on n'y désespère pas d'une prompte reddition de cette place.

« Bourke et Morillo auront aussi sans doute le Ferrol et la Corogne. Tout est prêt pour le siège de Pampelune; on le commencera quand Monseigneur voudra.

« Il ne reste véritablement de difficultés que dans les folies de la Régence et la délivrance du roi. Monseigneur les lève d'un seul coup et avec un honneur infini, en forçant la reddition de Cadix, et, je le répète, je ne crois pas le succès douteux. Je ne voudrais pas pour tout au monde donner un avis sur un point aussi délicat pour Monseigneur, si je ne voyais le résultat inévitable. Je finis en offrant à V. A. R., etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

CCCCLXXXVIII. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 24 juillet 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos quatre lettres des 14, 16, 17 et 18 juillet. Je vous remercie de

votre exactitude à m'écrire, à répondre à toutes mes demandes, et à me tenir au courant de tout ce qui peut m'intéresser. En me mettant aux pieds du Roi, je vous prie de lui dire que je partirai lundi prochain 28 et que je compte être le 18 août à Séville. J'ai remis la copie de votre note à M. de Talaru, et je l'ai prié de répondre dans ce sens à la Régence.

« J'ai été un peu incommodé pendant vingt-quatre heures, mais cela va bien aujourd'hui.

« Molitor ayant devant lui les corps de Ballesteros, Zayas, Campoverde et Placencia, et derrière lui de fortes garnisons dans Alicante et Carthagène, peut difficilement s'éloigner de Grenade, et détacher du monde de ce qui lui reste, car il a été obligé d'en laisser à Saragosse, à Valence, à Murcie et à Lorca.

« Les corps de Lauriston, Hohenlohe et Bourke, formant environ de 25 à 30 000 hommes, ayant à assiéger Pampelune et La Corogne, à bloquer Saint-Sébastien, Santona et Le Ferrol, à garder les provinces Basques, la Navarre, les Asturies, la Galice, le royaume de Léon, Burgos, et assurer la communication entre cette dernière ville et notre frontière, il est impossible d'en rien détacher, du moins pour le moment, ce qui me met même dans l'impossibilité de préserver l'Estramadure et une partie de la Castille des courses et des ravages de la bande de l'Empecinado, et des garnisons de Badajoz et de Ciudad-Rodrigo.

« Je ne vois pas la nécessité de vous faire faire la dépense de l'achat d'un bateau à vapeur.

« Nous occupons toute la côte jusqu'à Conil. Nos officiers de terre eux-mêmes disent que notre flotte fait tout ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a.

« Quand j'aurai dépassé Cordoue, si d'après les nouvelles que je recevrai de Cadix, je le croyais nécessaire, je hâterais ma marche.

« Le ministre de la Guerre vient encore de faire une chose qui est bien mal. Il a fait une promotion énorme et comme on n'en a jamais vu, dans l'artillerie en France, de manière que tous les cadets de ceux qui sont à l'armée ont été avancés; c'est pour faire dire à ceux qui sont en Espagne, qu'ils auraient mieux fait de rester en France ; et moi, je ne puis ici donner de l'avancement que pour les remplacements, ou pour faits de guerre. Je vous demande quel nom on peut donner à une pareille conduite du ministre de la Guerre et si cela est supportable de ma part? Je vous prie de le dire au Roi. Je ne désire le mal de personne, ainsi je ne demande pas qu'il soit renvoyé, mais si vous finissiez par en sentir la nécessité, je crois qu'il serait bien remplacé par d'Ambrugeac qui saurait défendre son budget à la tribune, et Perceval par Joinville. Vous ferez de cette idée l'usage que vous voudrez.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine. »

CCCCLXXXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 24 juillet 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois, et le compte qui m'est transmis sous la même date par M. Joinville. J'ai dû soumettre l'une et l'autre à S. M., qui m'autorise à mander à V. A. R. que M. Joinville est directement sous ses ordres pour y terminer le travail qu'il a commencé, et non pour s'y porter juge des prétentions de M. le ministre de la Guerre, prétentions que ni S. M., ni le Conseil des ministres, ne jugent convenable de laisser élever. Si, comme me le marque V. A. R., les choses finissaient par la nécessité d'une enquête sur la conduite du ministre de la Guerre et de M. Perceval sur les préparatifs de la guerre, ce serait un malheur, car ces enquêtes amènent toujours des résultats contraires à l'intérêt et à la force du gouvernement. Nous ignorons si cette enquête aura lieu plus tard, le Roi n'ayant encore rien décidé à cet égard ; mais tant que la guerre dure, tant que le roi Ferdinand est dans une position aussi malheureuse que difficile à changer, le Roi veut que tous les efforts, tant de l'armée que du ministère, tendent à préparer et à bien employer les moyens nécessaires pour obtenir le résultat final de la guerre actuelle. Tout ce qui peut atténuer la force du gouvernement, montrer des prétentions opposées, signaler des fautes commises par les agents

de son autorité, lui paraît contraire au bien de son service. Et en même temps qu'il me charge de dire à V. A. R. combien il apprécie les services qu'elle lui rend, combien il est loin de les comparer à quelque autre service que ce puisse être. Le Roi veut aussi que je témoigne à Monseigneur le désir qu'il se contente d'être assuré que tout ce qu'il ordonnera à M. Joinville sera approuvé, et que les prétentions de M. le maréchal ne prévaudront jamais, lorsqu'elles auront pour objet de contrarier les vues de V. A. R. Avec cette assurance, Monseigneur peut continuer en toute confiance de rendre au Roi et à l'État les services éminents qu'il a rendus jusqu'à présent, et ne pas s'occuper des contrariétés dont il lui est trop facile de juger le motif pour qu'il puisse s'en offenser. Ce qu'on pardonne le moins aux autres, Monseigneur le sait bien, c'est d'avoir tort soi-même : c'est là le fait de ce pauvre maréchal et surtout de M. Perceval qui le pousse.

« M. de Chateaubriand vient de recevoir l'ordre de signifier officiellement le blocus de Cadix à toutes les puissances : ainsi nous serons fort en règle vis-à-vis de l'Angleterre. En attendant, Monseigneur a fait à merveille de donner à l'amiral Hamelin l'ordre de tout arrêter. S'il s'élève des contestations ensuite, ce sera à nous de les vider ; mais c'est à V. A. R., en attendant, à lever par la force et une décision positive et prononcée, tous les obstacles qui se présentent.

« Plus le temps passe, plus les événements marchent, et plus apparaît dans tout son jour la nécessité de terminer promptement, et par un coup de

force bien combiné, l'affaire de la délivrance du roi.

« Soyez assuré, Monseigneur, que vous n'obtiendrez rien de ces gens-là que ce que vous aurez la force d'arracher. Soyez sûr aussi que vos efforts, étant bien combinés, auront une réussite complète et coûteront moins qu'on ne semblerait devoir le craindre. Enfin je ne puis m'empêcher de le dire, parce que j'en suis fermement convaincu : si on tarde trop à attaquer Cadix, si l'attaque est mal conduite, si de grands efforts ne sont faits pour vaincre sa résistance dans le cours du mois prochain, l'honneur et les résultats de notre entreprise sont compromis. Le roi peut nous être enlevé ; l'Angleterre peut nous entraver ; la révolution peut se relever derrière nous, et il n'y a pas si loin de Sainte-Marie aux bords de l'Èbre qu'il le semble en ce moment. Tout le reste est secondaire et, j'ose le dire, insignifiant actuellement. Les sottises de la Régence, l'état du Portugal, les dispositions de l'Angleterre, les sièges de la Corogne, de Saint-Sébastien, de Pampelune, de Figuères, de Barcelone, les intrigues des cabinets, les imprévoyances de nos ministres, les dispositions de notre intérieur, tout est couvert, si le roi est délivré par vous à Cadix. Si Cadix vous résiste, si le roi vous échappe, une seule de ces choses suffit pour tout compromettre. C'est ce qui m'a porté à presser si fort V. A. R. de se mettre elle-même à la tête d'une opération dont dépendent de si hautes destinées. Tout va se décider à Cadix ; tout s'y décidera en bien, j'en suis sûr, si V. A. R. y est. Je ne voudrais pas en répondre si V. A. R. n'y est pas. Et quand je serais dans l'erreur, il suffit que cette opi-

nion puisse être émise pour que V. A. R. ne doive pas s'exposer à supporter les conséquences d'un revers et à laisser à d'autres l'honneur du succès.

« Il faut que je sois bien pénétré de la nécessité de cette opération pour oser insister sur ce que dans tout autre cas, je n'oserais même pas proposer. Mais Monseigneur me le pardonnera et sentira, j'espère, que je lui donne en cette occasion une grande preuve du plus complet dévouement et, je puis ajouter, de l'estime la plus profonde pour la grande âme de Monseigneur. J'ai l'honneur, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

CCCCXC. — S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 26 juillet 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 20.

« Le duc de l'Infantado est venu hier me trouver et m'a fait part que la Régence avait résolu de me suivre; je lui ai répondu que non seulement je ne le permettais pas, mais même que je le défendais; qu'elle devait s'occuper à administrer le royaume; que le corps diplomatique étant accrédité auprès d'elle, elle ne pouvait pas s'éloigner de Madrid. J'ai profité de cette occasion pour lui parler d'une manière un peu forte sur la marche qu'elle suivait, qui avait ma désapprobation, ainsi que celle de mon gouvernement. M. de Talaru m'a dit le soir qu'il avait reçu une note du ministre des Affaires Étrangères pour le prévenir de la résolution de la Régence de

me suivre. Je lui ai dit ce que j'avais répondu et je lui ai demandé de répondre dans le même sens.

« Vous me parlez, dans votre lettre du 18, d'une occupation *de bienveillance* d'une quarantaine de mille hommes, qui coûterait de 40 à 50 millions par an. Qu'un remède à cela serait de faire fournir aux Espagnols, subsistances, frais de chauffage, éclairage, casernement, hôpitaux et transports. Je vous répondrai :

« 1° Qu'une occupation de 40 000 hommes ne coûterait pas à la France un surcroît de dépenses de 40 à 50 millions, puisque si ces troupes n'étaient pas payées, nourries, habillées, entretenues en Espagne, elles le seraient en France.

« 2° Qu'il serait impossible de faire fournir aux Espagnols, subsistances, frais de chauffage, éclairage, etc., parce que ce serait au gouvernement espagnol à payer tous ces objets à ses sujets qui les fourniraient ; que ce gouvernement n'ayant pas d'argent, les habitants n'étant pas payés cesseraient bientôt de fournir, qu'il faudrait en revenir aux réquisitions qui nous feraient bientôt détester, et que, dans un mois de temps, il y aurait une levée générale contre nous.

« J'en ai parlé à M. Joinville, afin de le mettre en état d'en causer avec vous, et de vous prouver l'impossibilité d'une pareille mesure. Je vous recommande M. Joinville ; j'en ai été fort content. J'ai consenti à tout ce qu'il m'a demandé. Il était le maître de casser le marché Ouvrard, s'il l'avait cru possible. Il aurait désiré que je lui donnasse un témoignage de ma satisfaction, en le faisant grand officier

de la Légion d'honneur ; je lui ai dit que j'aimais mieux que ce fût vous que moi qui lui accordiez cette récompense.

« Pour ce qui est de composer un bon ministère à S. M. C., c'est une chose fort difficile, parce que, d'un côté, la matière première manque, et de l'autre, on trouve partout l'esprit de parti à un point dont vous ne vous faites pas d'idée. Je vais pourtant m'en occuper. J'ai causé hier avec le marquis de Casaflores, qui va à Vienne comme ministre. Il était à Paris en 1814. Il y repasse, je vous engage à le voir ; il m'a paru sage et j'en ai été très content. Il connaît bien aussi la cour de Portugal.

« Comme il est vraisemblable que, d'ici à mon retour en France, je serai peu de temps en place, il me sera difficile de prendre beaucoup de renseignements sur tous ceux que le roi d'Espagne aurait à appeler au ministère, au Conseil et aux fonctions les plus éminentes.

« Anduaga m'a demandé de le mener avec moi, je lui ai dit que je ne le pouvais pas sans ordre, et alors il m'a demandé les miens pour vous et pour Paris.

« Je sens tout le poids de la besogne que vous me donnez.

« J'ai parlé à Bricogne de faire venir des fonds par mer de Bayonne à Cadix. Il en profitera s'il le croit nécessaire. Il verra M. Bellin et lui dira de se rendre à Séville.

« C'est le maréchal duc de Reggio que je laisse ici pour commander en mon absence.

« Louis-Antoine. »

CCCCXCI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 26 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Nous apprenons l'incendie du 20 et nous rendons grâce à Dieu qu'il n'ait pas éclaté pendant que V. A. R. était dans l'église. On aura de la peine à persuader au public qu'il n'y ait pas de la malveillance dans les causes de cet événement. En tous cas, elle eût été bien maladroite, car on ne se laisse pas prendre sous une coupole qui, avant d'être incendiée au point de mettre en danger, doit donner le temps de se retirer. On juge ici que, s'il y a eu de l'intention dans tout cela, c'est bien plutôt celle d'inquiéter, d'intimider, de faire une insolence, que l'espoir de nuire en réalité. Quoi qu'il en soit, nous remercions Dieu que V. A. R. n'y fût plus. Nos ennemis de Cadix sont plus audacieux que nous ne le supposions. Vos troupes les ont reçus de manière à les dégoûter de pareilles tentatives. Mais il pourrait bien résulter de la difficulté d'aborder cette place et de la disposition de ceux qui s'y sont renfermés, que sa prise de vive force soit bien difficile, et que la délivrance du roi par négociation ne le soit pas moins.

« Dans cet état de choses convient-il que V. A. R. se porte de sa personne au corps d'armée chargé de cette opération? C'est la question que le Roi a confiée à la solution qu'en donnerait V. A. R. elle-même. Nous aurons au premier jour son opinion à cet égard,

et, quelle qu'elle soit, je l'ai déjà marqué à Monseigneur, il sait bien que le parti qu'il adoptera sera celui que nous approuverons et suivrons de tout notre cœur. Mais j'engage toujours V. A. R. à considérer, avant de se décider, que nul autre ne peut mieux qu'elle terminer cette affaire par la voie des négociations, si celle-là est praticable, ou par celle de la force, si elle est possible. Que si, ni les négociations, ni la force, n'y peuvent rien, il ne reste plus que le blocus et le temps; que les chances de ce dernier moyen sont si nombreuses qu'il serait peut-être à désirer qu'avant d'en être réduits là, nous eussions fait tous nos efforts pour faire réussir les deux autres; qu'il s'agit de la délivrance du roi d'Espagne et de toute la famille royale; qu'il s'agit de la fin d'une guerre très onéreuse pour nous sous tous les rapports, et qu'il ne faut pas, dans un cas aussi grave, que l'on puisse nous reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui était en notre pouvoir.

« Nous avons décidé hier que tout ce que V. A. R. avait arrêté relativement à la formation des trente mille hommes de l'armée espagnole, serait approuvé et exécuté par M. le ministre de la Guerre.

« J'envoie à Monseigneur un extrait de lettre reçue par Clermont-Tonnerre. Nos affaires de ce côté vont bien. On nous dit aussi que notre grosse artillerie s'ébranle vers Pampelune. Il paraît que Saint-Sébastien ne tardera pas à se rendre. Tout cela doit aider pour agir sur les forcenés de Cadix. L'arrivée de Molitor de ce côté, après avoir mis en débâcle Ballesteros, fera aussi un très bon effet. Monseigneur me permettra de l'engager à surveiller la disposi-

tion que donne souvent aux généraux la rivalité du commandement. J'espère qu'elle ne nuira pas en cette occasion à la prompte réunion des corps de Bordesoulle et de Molitor. Il y aura assez de gloire à acquérir pour tous deux.

« J'espère aussi que Bourke ne nous fera pas attendre la prise de la Corogne. J'y suis presque personnellement intéressé aujourd'hui. Les corsaires de ce port viennent d'y amener un de mes beaux-frères, pris sur le sixième vaisseau, richement chargé, que notre marine a laissé prendre sur nos côtes et conduire dans ce port que, malgré tout ce que j'ai pu dire depuis le commencement de la guerre, elle n'a jamais voulu bloquer. Je finis, Monseigneur, en offrant, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

CCCCXCII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 28 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Grâces vous soient rendues, d'abord d'être entièrement remis de votre indisposition, qui nous a donné depuis hier de vives inquiétudes, ensuite de prendre le parti que nous croyons le meilleur dans la situation actuelle, celui de diriger en personne et les négociations et les attaques contre Cadix. Croyez, Monseigneur, que ce n'a pas été sans faire un sacrifice bien pénible pour moi, que je me suis décidé à soumettre à V. A. R. mon opinion sur une question aussi délicate. Mais il m'a paru si important

pour la réussite de l'opération, si honorable pour Monseigneur qu'il se dévouât encore en cette occasion, que j'aurais cru lui manquer à lui-même et à mon devoir en ne le lui disant pas.

« Votre parti est pris, Dieu soit loué : il bénira tant de dévouement et nous accordera le succès de la plus noble et de la plus juste cause. Les craintes de Monseigneur sur la conduite de la Régence pendant son absence ne se réaliseront pas. Que Monseigneur songe à la force que doit ajouter à celle qu'il a déjà, l'acte de dévouement et de décision qu'il fait en ce moment. Qu'il calcule ensuite l'affaiblissement dont va être cause pour la Régence l'absence de V. A. R. d'auprès d'elle. Enfin que Monseigneur se figure l'effet que doit produire l'espoir de voir bientôt le roi remis dans les mains de V. A. R., ramené par elle à Madrid, et l'existence de la Régence devenant d'autant plus précaire, que l'événement qu'on attendra de votre présence à Cadix, paraîtra plus prochain et plus inévitable.

« Sur les négociations, je dois répéter à V. A. R. que je crois qu'elle s'abuserait si elle comptait beaucoup sur ce moyen d'obtenir la délivrance du Roi. Ces Espagnols sont si crédules, si faciles à tromper quand on leur parle de manière à flatter leur amour-propre, que derrière des murailles ils croiront toujours beaucoup plus les forcenés qui leur diront qu'ils sont invincibles, que ceux qui leur parleront de céder à vos demandes.

« Je crois que les offres d'argent auront aussi peu de prise sur eux. Ils sont maîtres de Cadix avec leurs bandes ; cette ville renferme beaucoup d'ar-

gent; ils en lèveraient pour s'en aller, si c'était le cas, et ce serait plus sûr à leurs yeux que toutes vos promesses. J'ai toujours cru que ceux qui prêchaient tant qu'il fallait offrir à ces gens-là des sommes énormes, étaient dupes d'intrigants qui, sous ce prétexte, espéraient faire quelque tour de leur façon et s'approprier une partie des sommes prodiguées. Il faut de l'argent sans doute, mais pour n'être arrêté en rien de ce qu'on peut faire d'utile par ce moyen ; pour avoir des relations sûres dans le camp ennemi, pour y gagner des partisans au roi, pour y semer les défiances et la division parmi les ennemis, enfin pour s'y faire ouvrir par quelques individus gagnés une des portes de derrière, pendant que le gros de la troupe s'amuse à faire une sortie comme celle du 16.

« Il faut que Monseigneur se méfie et avertisse, d'ici à son arrivée, Bordesoulle et Hamelin de surveiller. On assure que ces forcenés ont envoyé un de leurs plus déterminés aux Canaries pour y organiser une nouvelle retraite pour le roi. Je ne serais pas étonné que, quand ils sauront la prochaine arrivée de Monseigneur, ils ne tentassent cet enlèvement. Si notre marine veut faire son métier, elle doit l'empêcher. Un moyen serait d'avoir en seconde ligne, un peu au large, un bâtiment bon marcheur, destiné à visiter sans cesse, et de nuit et de jour, ce qu'il pourrait atteindre.

« J'ai à prier Monseigneur de donner ordre à tous les croiseurs qui sont en position d'en recevoir de lui, d'arrêter et d'envoyer en séquestre dans un de nos ports tout bâtiment espagnol, armé ou non, ve-

nant d'un port non soumis à la Régence, soit d'Europe, soit des colonies. Il est indispensable que nous préparions ces moyens de compensation à nos armateurs dont les navires ont été capturés. Monseigneur sait qu'à notre approche de la Corogne, ces bâtiments en ont été enlevés. Un d'eux vient d'être conduit à Plymouth, où nous le faisons réclamer par l'ambassadeur et surveiller par une corvette. Le commerce de Nantes et de Bordeaux jette les hauts cris contre notre marine et contre nous. La vérité est que nos croisières ont été faites avec une incurie inexplicable.

« Je ne crois pas du tout, comme Monseigneur le mande à *Monsieur*, que nous puissions compter sur la délivrance du roi avant votre arrivée devant Cadix. Les choses ne nous paraissent ici ni aussi avancées, ni aussi faciles. Je suis convaincu qu'avec les miracles que doit opérer la présence de Monseigneur au milieu de nos troupes, tous les obstacles seront surmontés, tous les efforts concentrés vers un même but, toutes les lumières mises à sa disposition et dirigées vers le résultat. Mais je pense qu'il ne faut pas moins que l'effet magique de la présence de Monseigneur pour s'emparer du Trocadéro, sans lequel vous ne pourriez rien de direct sur Cadix, du fort de Santi-Petri, sans lequel il entrera toujours dans Cadix tout ce qu'on voudra par les canaux qui y aboutissent ; enfin pour faire une attaque définitive, d'abord sur Puntalès avec le secours de nos vaisseaux, et enfin sur le faubourg San-José, d'où, une fois établis, la ville peut être attaquée de vive force et, en attendant, bloquée de manière à ce que rien

ne puisse ni entrer ni sortir. Tout cela, et sans doute mieux, car Monseigneur doit souvent se moquer de mes idées sur une matière qui m'est si étrangère ; tout cela, c'est-à-dire tout ce qui est à faire pour délivrer le roi, ne sera pas fait le 18, quand Monseigneur arrivera à Cadix. Mais il le fera, il l'obtiendra de ses troupes, et il terminera glorieusement cette entreprise, dont il ne m'est pas permis de lui dire tout ce que je pense, depuis que par son dévouement Monseigneur est allé au delà de ce que j'aurais osé lui demander au nom de son pays. J'ai l'honneur, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

CCCCXCIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 29 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Vous savez mieux que nous ce que peut, ou ne peut pas, Molitor ; mais nous avions toujours cru ici que l'intention de V. A. R. était de réunir une dizaine de mille hommes de sa division aux troupes qui sont actuellement devant Cadix. Il nous semble que vous avez bien peu de forces devant cette ville, et maintenant que V. A. R. y sera, maintenant que la translation du quartier général à Séville ne permet plus de quitter Cadix qu'on n'en ait retiré le roi, il nous paraît d'une nécessité indispensable que Monseigneur y réunisse tous les moyens qui doivent garantir la réussite de l'opération. Du reste, Monseigneur y étant et voyant par lui-même, sentira

bien assez ce qu'il convient d'ordonner, et nous ne pouvons que nous en remettre entièrement à sa sagesse.

« Il faut bien qu'en même temps on s'occupe d'organiser l'armée espagnole, afin de s'en servir pour remplacer sur plusieurs points nos corps isolés, qui certainement pour la sûreté de notre armée ont besoin d'être plus concentrés. Il faut aussi que nous fassions des sièges pour mieux assurer notre position et réduire ce qui s'est renfermé dans les places et sert de point d'appui à tous nos ennemis dispersés dans l'intérieur. Enfin surtout, il faut prendre Cadix et délivrer le roi. Maintenant que Monseigneur se dirige de ce côté, ce résultat devient plus indispensable que jamais.

« Que V. A. R. nous dise ce en quoi nous pouvons le seconder, et il faudra que ce soit impossible pour que nous ne nous empressions pas de le faire.

« Je vais tâcher de faire avoir une frégate et une corvette au moins devant chacun des ports de l'Espagne investis par vos troupes. Il me semble que nous en avons maintenant partout, excepté devant Carthagène.

« Si Monseigneur a besoin d'argent à Cadix, il sait qu'il peut par une dépêche télégraphique, ou par l'envoi d'une frégate, soit à Bayonne, soit à Brest où j'ai des fonds, obtenir de suite par mer tout ce qu'il voudrait.

« Le Roi, à qui je viens de lire la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 24, est satisfait, sans en être surpris, de la nouvelle preuve de dévouement que vous lui donnez en vous transportant

à Cadix. S. M. attend les plus heureux résultats de cette détermination, à laquelle elle a bien réfléchi avant de nous permettre de vous en parler. Le Roi, à qui j'ai lu le projet de sommation de l'écriture de Martignac, que j'ai eu l'honneur d'adresser à V. A. R., pense qu'on doit changer le mot *réfugiés* en celui de *réunis* à Cadix. S. M., avertie qu'il serait possible qu'on voulût vous enlever Ferdinand en l'embarquant sur le vaisseau espagnol l'*Asie*, qu'on dit préparé à cet effet dans Cadix, me charge de vous indiquer, comme un ordre à donner au contre-amiral Hamelin pour la conduite qu'il aurait à tenir en pareil cas, de diriger tous ses coups sur la mâture de ce vaisseau jusqu'à ce que, l'ayant totalement désemparé, on pût l'entourer et l'aborder pour délivrer le roi sans compromettre sa vie.

« Enfin Monseigneur verra si, lorsqu'il sera rendu sous les murs de Cadix, il ne convient pas avant de faire paraître la sommation menaçante et, avant d'attaquer la ville par force, de faire demander aux Espagnols réunis dans ses murs la délivrance du roi et les conditions auxquelles ils l'accorderaient Je finis en priant Monseigneur d'agréer, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

CCCCXCIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 31 juillet 1823.

« Monseigneur,

« Je viens de lire au Roi la lettre que V. A. R. a bien voulu m'écrire le 26 de ce mois. S. M. ap-

prouve la réponse que Monseigneur a faite à la demande de la Régence. Il était absurde de la traîner ainsi à la suite du quartier général, et certes, avec l'indépendance qu'elle affecte et le peu d'égards qu'elle a pour les sages conseils de V. A. R., cette demande annonce de sa part bien peu de conséquence et d'esprit de conduite. Le Roi donne aussi son approbation complète aux reproches que V. A. R. a cru devoir adresser au duc de l'Infantado relativement à la marche suivie par la Régence. Quand elle aurait pris à tâche de nous susciter des ennemis, de nous créer des obstacles et de rendre la restauration de l'Espagne impossible, elle n'aurait pu mieux faire.

« On nous reprochera sans doute, en faisant l'histoire de cette époque, de n'avoir pas assez usé de notre influence et de notre pouvoir sur cette autorité provisoire pour empêcher les fautes qu'elle a commises. V. A. R. sait comme nous que les avis et les avertissements n'ont pas été ménagés et qu'il eût été plus nuisible qu'utile de passer les bornes que nous nous sommes prescrites.

« Je considère sous ce rapport le départ de V. A. R. pour Cadix comme le seul remède que nous puissions apporter aux maux que ce défaut d'accord entre les actes de la Régence et la ligne que suivait V. A. R. et son gouvernement, devait entraîner à sa suite. Ne pouvant empêcher les folies de la Régence, il est bon que la présence de V. A. R. ne semble plus nous en faire partager la responsabilité. C'était d'ailleurs une nécessité de plus de hâter la délivrance du roi, qui peut seule mettre fin à la

Régence et à son système calamiteux. Or il n'y avait rien de plus propre à obtenir ce résultat que l'arrivée de Monseigneur en personne devant Cadix.

« V. A. R. me permettra, au sujet de cette décision importante et délicate, de lui dire tout ce que je pense : elle sait que je n'ai en vue que le bien du service du Roi et la gloire de Monseigneur. Je crois que les plus grands interêts sont liés à la réussite de l'entreprise formée pour la délivrance du roi, et je dois par conséquent penser que rien ne doit être négligé pour l'obtenir. Je reviens donc à deux idées que j'ai déjà soumises à V. A. R. La première serait de réserver la tentative de bombardement et toute attaque sérieuse jusqu'à l'arrivée de Monseigneur. La seconde, c'est de faire seconder les opérations militaires de Cadix par une partie du corps de Molitor et par cet excellent général lui-même : son arrivée sous Cadix devant faire croire que la plus grande partie de son corps y arrive avec lui, ce qui doit augmenter l'effet moral qu'il est si désirable que produise, et sur l'armée, et sur l'ennemi, l'arrivée de Monseigneur.

« Je crois indispensable d'ajouter à ces précautions, de hâter la marche de Monseigneur, autant que sa santé et les ménagements nécessaires à la troupe le permettront. Plus tôt il sera sous Cadix avec jonction d'un corps sous les ordres de Molitor. plus son arrivée produira d'effet.

« Je suis ensuite d'avis que Monseigneur, après s'être assuré que tous les préparatifs pour l'attaque la plus sérieuse sont prêts, après l'avoir combinée le mieux possible avec ses généraux les plus expéri-

mentés, après avoir eu sur les dispositions des esprits dans l'intérieur de Cadix tous les renseignements que les généraux chargés du blocus doivent lui fournir : Monseigneur fasse la tentative la plus positive et la plus complète pour obtenir par la négociation la délivrance du roi. Il est impossible qu'à la distance où Monseigneur se trouvera de nous, nous puissions désormais lui être de quelque secours par des indications sur des démarches aussi délicates et aussi dépendantes de circonstances qui nous sont inconnues. Mais Monseigneur connaît le discours du Roi à l'ouverture des Chambres ; Monseigneur a présentes les proclamations qu'il a publiées ; Monseigneur a vu, depuis qu'il est en Espagne, la disposition des esprits ; il connaît les vues des divers cabinets de l'Europe ; il sait ce qu'on doit ménager, ce qu'on est obligé d'observer religieusement dans la forme, comme dans le fond de ces négociations. Il est impossible qu'avec ces lumières, avec la perspective de l'effet que produira en Espagne, en France et en Europe, ce que fera Monseigneur, il ne lui soit facile de juger si c'est bien, si c'est mal.

« La position des gens enfermés dans Cadix est telle qu'il est possible que Monseigneur puisse les amener à délivrer le roi et leur pays à des conditions exécutables et honorables pour nous. Si V. A. R. y parvient, ce sera le plus grand service qu'elle ait pu rendre à son pays, à l'Espagne et à l'humanité. Nous ne devons pas d'ailleurs perdre de vue que l'attaque de vive force du lieu où sont enfermés le roi d'Espagne et toute sa famille, d'un lieu dont les abords sont si difficiles et doivent coûter la vie à

tant de braves gens, ne peut être tentée qu'après avoir fait, de manière à pouvoir en justifier aux yeux du monde entier, tout ce qui était compatible avec l'honneur, pour éviter cette dure nécessité.

« Je ne pense pas que Monseigneur, rendu devant Cadix, doive pour sa négociation se traîner dans le sentier des tentatives obscures que Bordesoulle aura faites avant lui. Elles doivent être conservées comme moyen secondaire, si l'on en espère quelque appui. Mais je crois que Monseigneur doit aller plus franchement, plus nettement, plus authentiquement à son but.

« Je ne sais, mais il me semble qu'en écrivant directement au roi, qu'en envoyant en parlementaire un de ses aides de camp porter cette lettre et prendre la réponse, cette démarche, pourvu qu'elle fût bien combinée de manière à ce qu'on ne pût en inférer l'aveu de la liberté du roi dans les mains de ses geôliers, aurait l'avantage de parler à tous ceux de qui dépendent en réalité les négociations, en ayant cependant l'air de ne parler qu'à celui auquel V. A. R. doit naturellement s'adresser, qu'à celui avec lequel elle doit en réalité tout conclure.

« La difficulté de savoir à qui s'adresser levée, il me semble que le reste doit être plus facile. Que peuvent demander ces gens-là pour prix de la délivrance du roi ? Des concessions personnelles : nous sommes disposés à leur accorder, hors de leur pays, toutes celles qui dépendront de nous; en Espagne, toutes celles que le roi voudra et pourra leur garantir après sa délivrance. Or ces dernières sont tellement bornées pour les hommes les plus com-

promis, qu'il n'est pas à croire qu'ils y prétendent. Ils trouveront plus sûr de se retirer. Si, comme c'est malheureusement trop probable, leurs intérêts individuels amènent une réponse négative et mettent au jour leurs prétentions exorbitantes, l'emploi de la force est justifié ; le sang versé retombe sur leurs têtes et non sur la nôtre. L'intérêt de la masse moins compromise qu'eux, et cependant exposée aux mêmes maux, devient opposé au leur, et il peut encore sortir de cette tentative manquée quelques chances de plus pour la réussite de nos efforts ou le retour à de nouvelles négociations.

« La présence de Monseigneur inspirera une extrême confiance dans Cadix, si des arrangements sont encore possibles ; dans votre armée, s'il ne reste d'autre ressource que l'emploi de la force.

« J'ai lu au Roi l'article de la lettre de Monseigneur relatif à M. Joinville. Monseigneur peut être tranquille à cet égard, le Roi fera pour lui tout ce que Monseigneur désirera.

« Monseigneur peut se servir de l'argent de la maison Rothschild pour tous les besoins pécuniaires que le service de l'armée ou les négociations feraient naître. Sur ce dernier article les relations de banque de cet agent avec les principales maisons de banque de Cadix pourraient aussi lui être utiles. La banque et le commerce sont amis de la paix. Seulement ils la voudraient toujours, même aux dépens de l'honneur. Mais avec un contrepoids tel que celui des sentiments de Monseigneur, il n'est pas à craindre de laisser intervenir ces messieurs. Je finis en offrant, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

CCCCXCV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 2 août 1823.

« Monseigneur,

« Je dois dire à V. A. R. que son départ pour Cadix produit ici le meilleur effet; que ceux qui espèrent qu'on peut encore obtenir la délivrance du roi par des négociations, pensent que la présence de V. A. R. pouvait seule inspirer assez de confiance pour les rendre possibles. Ceux qui croient qu'on n'obtiendra rien par cette voie, reconnaissent que Monseigneur seul pouvait obtenir des généraux destinés à coopérer à l'attaque de Cadix, cet ensemble nécessaire, et inspirer à nos troupes cet élan, sans lequel une semblable tentative pourrait ne pas réussir.

« On reconnaît aussi assez généralement que, si V. A. R. avait un moyen de se dégager de la responsabilité des folies de la Régence, et en même temps de tempérer sa sécurité à se lancer dans une voie périlleuse et absurde, c'était en lui ôtant, comme elle vient de le faire, l'appui et la confiance que lui donnait la présence de Monseigneur à Madrid.

« Au reste, le décret sur les miliciens a été généralement blâmé par les ambassadeurs étrangers ici, et je suis sûr qu'ils ont tous écrit à Madrid dans ce sens. Croyez que lorsque les conséquences d'une marche aussi folle que celle qu'on suit, seront imminentes pour ses auteurs, ils seront plus circonspects.

« Les munitions qu'on avait demandées pour Cadix et les bâtiments nécessaires pour renforcer les croisières des ports bloqués, ont enfin pu partir de nos ports le 31 juillet. J'espère qu'au moment où V. A. R. recevra cette lettre, tout sera rendu à sa destination.

« Hamelin a fait une faute impardonnable en laissant entrer une frégate anglaise dans un port qu'il bloquait. C'est un acte honteux pour notre marine. J'ai voté au Conseil pour qu'il fût immédiatement remplacé par Halgan; le ministre de la Marine a obtenu de la bonté du Roi qu'il fût préalablement entendu dans sa défense. Il aura probablement d'ici là lavé sa faute par quelque bon service, et il ne sera plus temps d'en faire un exemple. Mais si la guerre durait, on serait certainement obligé de sévir contre ces messieurs, qui me paraissent fort éloignés de se faire une idée des devoirs qu'ils ont à remplir.

« J'ai dû parler au Conseil, avant de la soumettre au Roi, de l'idée dont j'ai entretenu V. A. R. dans ma dernière lettre, relativement aux démarches que je croyais qu'il serait utile de faire avant d'attaquer Cadix de vive force; nous avons remis à demain pour en délibérer à fond après y avoir bien réfléchi.

« On paraissait croire dans cette première discussion, qu'aussitôt après l'arrivée de Monseigneur à l'armée, il serait bon de la signaler par un fait d'armes propre à intimider l'ennemi et à améliorer la position de l'armée assiégeante. On représentait comme possible et propre à remplir cet objet, la prise du Trocadéro par terre et celle du fort et de l'île de Santi-Petri par mer. C'est après avoir ainsi

resserré le blocus et préparé des facilités aux attaques contre le corps de la place, que l'on regarde la lettre de Monseigneur au roi comme pouvant produire quelque effet. Je rendrai compte à V. A. R. des observations qui seront faites demain au Conseil, et lundi je pourrai probablement lui adresser les ordres du Roi sur la conduite à tenir dans une des circonstances les plus délicates et les plus décisives de toutes celles qu'aura présentées l'entreprise confiée à V. A. R.

« On vient de monter à Londres une action très forte pour faire crouler notre emprunt et notre rente au moment critique de la première liquidation du mois après la conclusion de l'emprunt. En Angleterre on a réussi à faire baisser tous les fonds de 40 sols et à mettre l'emprunt au pair. Ici nous avons tout soutenu ; l'effort est passé et aujourd'hui nous n'avions plus qu'à contenir la hausse.

« Je finis en priant, etc.

« Jh de Villèle. »

CCCCXCVI. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Manzanarès, ce 3 août 1823.

« J'ai eu le plaisir de recevoir, mon cher comte, vos lettres des 22, 23, 24, 26 et 27. D'après les circonstances, je ferai usage du projet de proclamation pour Cadix, mais je serais porté à croire qu'une sommation verbale suffit. Je verrai sur les lieux. J'ai envoyé l'ordre à l'amiral Hamelin de ne laisser passer aucun vaisseau de guerre, de quelque nature

qu'il soit. Nous n'avons guère à nous louer de notre marine sur aucun point, elle coûte pourtant soixante millions.

« Je crains que Bourke n'ait de la peine à réduire la Corogne. Lauriston à l'ordre de commencer le siège de Pampelune aussitôt que ses moyens seront réunis.

« Je viens de recevoir des nouvelles de Molitor jusqu'au 1^er^. Il a eu les 23 et 28 des affaires très brillantes contre Ballesteros. Celle du 28 peut passer pour une bataille. L'ennemi a présenté en ligne 12 000 hommes d'infanterie et 1 200 chevaux. Molitor l'a attaqué avec 14 bataillons. Loverdo a chargé plusieurs fois à la baïonnette à la tête de sa division, et Saint-Chamans à la tête de sa cavalerie. La perte de l'ennemi y compris les déserteurs a été considérable et il était avant-hier à Cazorla avec 7 000 hommes devant Foissac, qui n'a pour infanterie que trois bataillons de la garde. Ballesteros est toujours en pourparlers avec Molitor, mais jusqu'à présent les conditions qu'il propose sont inadmissibles. C'est à la conduite de la Régence qu'on doit attribuer son opiniâtreté, et la réunion d'une armée ennemie aussi considérable. Le bulletin ne pourra être envoyé que demain. La garnison de Carthagène a fait une sortie dans la nuit du 17 au 18, mais elle a été vigoureusement repoussée par le général Vincent.

« J'ai fait une note que je joins ici, mais que je désire que je vous ne communiquiez qu'au Roi et à mon père.

« Je viens de recevoir dans le moment votre lettre

du 28. Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE.

« Je vais faire donner les ordres que vous demandez aux officiers de marine qui peuvent se regarder comme sous mon commandement. »

NOTE.

« 3 août 1823.

« Plus j'examine l'Espagne, et plus je vois l'impossibilité d'y faire le bien. On ne pourrait lui donner une constitution raisonnable que par deux moyens, qui maintenant ne sont plus possibles : 1° Modifications à la constitution de 1812. 2° A mon entrée en Espagne ou à mon arrivée à Madrid, leur imposer une constitution toute faite. Maintenant, quelque chose que nous fassions et quelques conseils que je puisse donner à Ferdinand, l'absolutisme prévaudra.

« Les partis sont trop acharnés et haineux pour que cela puisse être autrement ; et si nous prolongeons notre séjour en Espagne, nous nous verrons forcés de combattre les principes du gouvernement qui nous régit si heureusement et si glorieusement.

« Le Roi a pour lui le clergé et le bas peuple ; tout ce qui est seigneur, propriétaire ou bourgeois est contre lui et s'en défie, à très peu d'exceptions près. Nous resterions dix ans en Espagne, qu'au bout de ce temps-là les partis se massacreraient, comme ils le feraient demain s'ils le pouvaient. Il est impossible de former un ministère composé d'hommes

sages et habiles. Ces derniers manquent complètement. Castanos, Casa Irujo et Anduaga sont des gens modérés; mais on reproche au premier de n'avoir pas de caractère, au second d'être maçon, au troisième d'être intrigant. On parle de Martinez de la Rosa comme d'un des plus capables, mais jamais ce qu'on appelle les royalistes n'en voudront.

« Cette campagne-ci aura d'avantageux pour nous, d'avoir assuré au Roi une bonne armée, et d'avoir rendu à la France la considération qu'elle doit avoir en Europe; mais tout le reste est inconvénient, et on n'en retirera aucun autre bon parti. Le roi passe pour être faible et faux; il me ferait cent promesses qu'il ne les tiendrait pas, le jour que j'aurais tourné le dos. Si je n'ai pas pu empêcher la Régence de faire toutes les sottises imaginables et qui nous ont fait et nous font encore chaque jour beaucoup de mal, quelle plus grande influence pourrai-je avoir sur le roi? Je travaille à former une armée à l'Espagne, mais je crois la chose impossible, parce que les éléments manquent.

« Tenez pour certain qu'il n'y a rien de bon à faire ici, que ce pays-ci se déchirera pendant bien des années, mais, je crois, sans aucun danger pour nous, en tenant une partie de nos troupes dans le Midi de la France, où elles ne coûteront pas plus cher que dans le Nord. La seule occupation possible est une division à Madrid pour la sûreté du roi et de la famille royale, et l'occupation de Pampelune, Saint-Sébastien, Figuières, Hostalrich, Barcelone, et Lérida, comme sécurité pour nous. »

CCCCXCVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 4 août 1823.

« Monseigneur,

« C'est au Conseil que nous venons d'arrêter définitivement la rédaction de l'acte bien délicat et bien important dont j'adresse la copie à V. A. R.; le Roi l'a complètement approuvé et *Monsieur* l'a trouvé propre à atteindre le but que nous espérons.

« L'arrivée de Monseigneur devant Cadix nous semble devoir être marquée par un succès militaire et une ouverture à des négociations raisonnables.

« Nous pensons à l'égard du premier point que V. A. R. doit ordonner à l'avance au général Bordesoulle de discontinuer toutes les négociations inutiles qu'il peut avoir entamées, et qui porteraient atteinte à notre loyauté à la veille d'une attaque, et nuiraient aux ouvertures spéciales et positives que V. A. R. doit se réserver de faire elle-même après le succès.

« Il nous semble également que Monseigneur doit donner l'ordre à Bordesoulle, Bourmont et Hamelin de préparer, sans en user avant l'arrivée de V. A. R., tous les moyens qu'ils ont pour enlever de vive force quelques points importants et propres à rendre imminente une attaque décisive contre la ville même de Cadix. Nous restons convaincus que la conquête la plus importante sous ces deux rapports serait celle du Trocadéro. Nous y avions ajouté une expédition maritime contre l'île Santi-Petri. Nous ignorons si tout cela est possible, si les préparatifs

ne sont pas faits pour être dirigés sur d'autres points ; nous ne pouvons que dire ce qui d'ici nous paraît bien, et nous en remettre entièrement à ce qui, sur les lieux, paraîtra possible et préférable.

« Monseigneur arriverait sous Cadix au moment où tout serait prêt : le succès doit être dû à sa présence. Dès le lendemain Monseigneur enverrait un de ses aides de camp, ou tout autre selon sa volonté, porter au roi la lettre dont nous croyons avoir suffisamment pesé tous les termes pour pouvoir répondre qu'elle renferme tout ce que, dans la circonstance, on peut offrir avec le moins d'inconvénients et le plus de chances de succès.

« En même temps Monseigneur ferait préparer une nouvelle attaque plus directe que la première ; les 48 heures expirées, celle-là devrait commencer. On pense ici qu'elle pourrait être dirigée contre le fort Puntalès lui-même ; que les batteries établies à l'extrémité du Trocadéro et de Matagorda, soutenant une canonnade de trois vaisseaux de guerre dirigée contre le fort Puntalès, le réduirait au silence, et qu'ensuite on pourrait y loger et y soutenir des travailleurs, qui avec la mine et les autres moyens du métier, pourraient avancer successivement jusque dans le faubourg de la place. J'ignore si tout cela est possible ; mais je soumets à Monseigneur tout ce que j'aperçois d'un peu raisonnable, soit sous le rapport des négociations, soit sous celui des opérations militaires. Dieu veuille nous seconder ; il nous a donné le tact et la sagesse de V. A. R. pour discerner ce qui est bon au milieu de

tout ce que nous vous soumettons. J'ai l'honneur, etc.

« J^h DE VILLÈLE. »

CCCCXCVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^gr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 5 août 1823.

« Monseigneur,

« Le Roi vient de s'occuper encore du projet de lettre dont j'ai eu l'honneur d'adresser hier une copie à V. A. R. ; S. M. y fait quelques légers changements, qui nécessitent le nouvel envoi que je joins à cette lettre.

« Nous sommes très préoccupés ici de l'importance décisive de l'opération dont est chargé Monseigneur en ce moment. Il continuera à me permettre de lui rendre compte jusqu'à la fin de toutes les idées que nous suggèrent nos réflexions constantes sur ce grave sujet.

« Nous ne pensons pas que V. A. R. puisse faire de démarche plus convenable et plus propre à garantir d'une défense désespérée de Cadix, que l'envoi de la lettre dont nous lui soumettons le projet. Monseigneur apercevra bien que l'unique but que nous nous proposons est de faire connaître que les garanties que pourrait donner le roi, seraient aussi données par nous, si elles se renfermaient dans le cercle raisonnable que nous traçons. Nous n'attendons rien de cette ouverture dans les premiers moments ; mais elle fructifiera et produira sans doute son effet à mesure du succès des attaques qui seront faites contre la place.

« Nous pensons qu'il est de la dignité de V. A. R. de faire cesser, aussitôt après son arrivée, toutes ces traitailleries secrètes qui sont au-dessous d'elle, et ne font que donner plus d'audace aux ennemis. On peut seulement continuer l'espionnage et les moyens de corruption usités à la guerre, par la partie du quartier général pour qui c'est un devoir.

« Si sur les ouvertures faites dans la lettre, ou sur tout autre prétexte, on invoquait l'intervention de l'Angleterre, il serait convenable d'observer que cette puissance, étant restée neutre, s'est interdite le rôle qu'on paraîtrait vouloir ne lui faire jouer qu'afin de gagner du temps, et d'éluder les ouvertures faites ; qu'en conséquence on va reprendre l'offensive ; et en effet redoubler d'efforts pour forcer à en finir avant cette intervention.

« Nous persistons à penser que Monseigneur, une fois à Cordoue, doit hâter son voyage, ainsi que lui-même en avait eu la pensée. Nous persistons également à croire qu'il est nécessaire que Molitor et une partie de ses troupes soient dirigés sur Cadix, de manière à y être rendus, s'il se peut, avant Monseigneur. Nous pensons que d'ici à son arrivée, on ne doit faire aucune attaque sérieuse, le bombardement moins que toute autre ; mais que les généraux et l'amiral doivent tout disposer pour qu'aussitôt que Monseigneur aura approuvé un plan quelconque parmi ceux qui lui seront proposés, tous les moyens de l'exécuter puissent être employés immédiatement. Si Monseigneur arrive et passe quelques jours dans l'inaction, il perdra une partie de l'effet que doit produire sa présence. La prise du Trocadéro et celle

d'une position qui ferme d'une manière indépendante de la marine l'entrée de canal Santi-Petri, nous paraissent les deux opérations par lesquelles on devrait commencer, et qui même devraient précéder l'envoi de la lettre au roi.

« Nous pensons qu'ensuite il est plus profitable de chercher à s'établir sous le corps de la place et de la couper de l'île de Léon, que de chercher à s'emparer de cette île elle-même ; mais tout cela peut être bien mieux décidé par V. A. R. que par nous. Enfin il nous semble que, comme il faut toujours agir selon un plan général immuable, et que ce plan doit toujours être conçu d'après les chances les moins favorables, on doit ne rien faire dans cette attaque qu'avec le but de préparer les moyens de resserrer l'espace à bloquer dans la moindre étendue possible, et de prendre des positions telles qu'elles puissent empêcher le ravitaillement, même pendant le temps où l'escadre serait momentanément éloignée par quelque coup de vent.

« Si l'on en venait à des explications sur l'amnistie que nous garantirions, il serait indispensable d'en excepter ceux qui ne peuvent vouloir sérieusement résider en Espagne avec une sécurité qu'il ne dépend d'aucune puissance de leur donner ; mais c'est à ceux-là qu'on pourrait accorder la seule garantie qu'ils puissent raisonnablement espérer, la liberté de s'éloigner, les moyens de le faire et un asile en France, s'ils en manquaient ailleurs.

« Au reste, c'est sur ce point qu'il est nécessaire d'agir avec une grande circonspection, Monseigneur ayant pu se convaincre que le seul moyen d'amener

la population délivrée à ne pas se faire justice elle-même, est de lui donner quelque satisfaction.

« Je finis comme à mon ordinaire sans me relire, et en demandant à Monseigneur son indulgence et sa confiance dans les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

CCCCXCIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 6 août 1823.

« Monseigneur,

« Nous avons reçu la lettre que Bordesoulle écrivait à V. A. R. le 28. Nous y voyons avec plaisir que toutes les *traitailleries* entamées avaient cessé, ainsi que je marquais hier à V. A. R. que cela nous paraissait désirable. Nous apprenons aussi avec une grande satisfaction qu'on prépare tout devant Cadix pour agir dès le lendemain de l'arrivée de Monseigneur et qu'on n'attaquera pas d'ici là, ce que nous croyons très propre à amener un meilleur résultat.

« Je puis, par des moyens que je crois pouvoir garantir être exacts, donner à V. A. R. quelques renseignements dont elle saura bien tirer parti.

« La cessation des dispositions manifestées d'abord à Bordesoulle pour traiter avec lui, tient uniquement à la fatale entrée de la frégate anglaise, par laquelle les Cortès ont écrit à A'Court de demander à son gouvernement de se porter pour médiateur entre eux et nous; A'Court en a écrit à son gouvernement et ils attendent la réponse qui lui sera faite :

telle est la cause de leur refroidissement à notre égard. Le 28, ils avaient reçu la réponse d'A'Court. Leur projet est de faire proposer par lui des modifications à leur constitution et une amnistie générale. A'Court s'établirait à bord de la frégate entre eux et nous. Si cela arrivait, je conseillerais à Monseigneur de déclarer que, ses instructions n'ayant pas prévu ce cas, il va en référer à son gouvernement, et continuer en attendant à presser la reddition de la place, comme si de rien n'était.

« Je sais ensuite par la même voie que, dans Cadix, on souffre peu du blocus pour les divers objets dont Bordesoulle les croit privés ; ce qu'ils demandent le plus, c'est de l'argent ; ce qu'ils ont uniquement l'air de redouter, c'est quelque trahison qui amène la fuite ou la délivrance du roi.

« Je prends ici les moyens d'empêcher qu'ils ne reçoivent de l'argent ; je réussirai, du moins pendant quelque temps.

« De son côté, Monseigneur doit s'appliquer à faire pratiquer, s'il se peut, dans l'intérieur de la ville, pour corrompre les troupes, ou faire acheter l'évasion du roi, puisque ce sont les choses que l'ennemi paraît craindre.

« Je finis en offrant à Monseigneur l'hommage du profond respect, etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« *P. S.* — Ward fait partout des gorges chaudes de sa conversation avec Bordesoulle. La frégate anglaise a amené des passagers à San Lucar. On se moque beaucoup de notre frégate française qui a demandé à l'anglaise si elle avait le roi à bord. »

D. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Baylen, ce 7 août 1823.

« J'ai eu le plaisir de recevoir, mon cher comte, vos deux lettres des 29 et 31. J'espère que les nouvelles de la bataille du 28 et de la soumission de Ballesteros auront fait de l'effet à Paris. On n'y a jamais bien jugé de tout ce qu'a fait le 2e corps depuis son entrée en Espagne, et des forces qu'avait Ballesteros. Car même après la victoire du 28, Molitor n'aurait pas pu m'envoyer un seul bataillon, et je n'aurais pu amener devant Cadix que 1 200 hommes composés de deux bataillons de la garde. Je vais vous le démontrer. Le 2e corps était composé de vingt-huit bataillons. Sur cela Molitor a été obligé d'en laisser neuf à Saragossè, Valence, Murcie et Lorca; il lui en restait dix-neuf qui, réduits à 400 hommes, ne formaient guère plus de 7 000 hommes. Sur cela, il ne pouvait pas en détacher avec Loverdo moins de 4 000 pour poursuivre Ballesteros qui en avait encore 7 000, en laisser 1 000 à Grenade pour garder tout son matériel, et en envoyer 2 000 contre Zayas, qui en a au moins 3 000 à Malaga. Je ne pouvais laisser moins de quatre bataillons à Foissac pour couvrir nos derrières et empêcher Ballesteros de se porter sur Valence, Madrid ou l'Estramadure. Il me restait deux bataillons. Maintenant je pourrai en disposer de onze pour Cadix. Je regarde tout ce qu'a fait Molitor comme si important, que j'attache le plus grand prix à ce que le Roi veuille bien le

faire maréchal de France; je vous prie de le lui demander de ma part avec instance. Tout ce qu'a fait le 2e corps depuis son entrée en Espagne est à lui seul une admirable campagne. Il n'a pas cessé de marcher pendant quatre mois et par de bien fortes chaleurs.

« J'espère être à Cadix dans la nuit du 16 au 17. Je crois qu'avant de rien tenter, j'enverrai un aide de camp au gouverneur ou commandant, pour lui demander verbalement de me remettre le roi et la famille royale, offrant toutes les quaranties possibles aux individus. Le roi n'étant pas libre, je ne crois pas devoir faire de démarche auprès de lui, à moins qu'on ne me le demande.

« Si j'avais besoin de Molitor, je l'appellerais auprès de moi; mais il faut qu'il surveille l'armée de Ballesteros, Carthagène, Alicante et Zayas. Je me flatte pourtant que l'influence du premier me procurera bientôt la soumission de ce dernier et des deux places. Ballesteros croit que sa soumission avancera beaucoup celle de Cadix; je dois le voir un de ces jours. Je me suis engagé à payer ses troupes, ainsi que celles de Morillo. Il croit qu'excepté Pampelune, toutes les places se soumettront.

« Je vous prie, mon cher comte, de communiquer ma lettre au Roi et à mon père et d'agréer l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« Je joins ici le bulletin et la convention conclue entre Molitor et Ballesteros. »

DI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 7 août 1823.

« Monseigneur,

« J'écris toujours fort tard et fort à la hâte, afin de donner à V. A. R. les derniers documents que je reçois; elle doit excuser mon griffonnage et mon style d'après cette nécessité. Nous recevons la dépêche télégraphique de Mançanarès et nous réjouissons de voir Molitor et une bonne partie de son corps à la disposition de Monseigneur par suite de cette défaite de Ballesteros. Elle doit aussi avoir une grande influence sur les défenseurs de Cadix. Monseigneur a assez de prudence pour n'user des divers moyens que, dans notre prévoyance, nous devons lui indiquer, que selon les besoins de la situation dans laquelle il se trouvera.

« Ainsi, le projet de lettre au roi Ferdinand, que nous avons soumis à V. A. R., ne doit être envoyé qu'autant que les chances de réussir à délivrer le roi sans prendre à l'avance des engagements, qu'il sera plus noble de tenir après le succès que d'avoir contracté pour l'obtenir, ne paraîtraient pas probables. C'est là une de ces observations qui ne peuvent échapper au tact et à la sagacité de Monseigneur. D'un autre côté, l'envoi de cette lettre peut servir à garantir de l'offre de médiation de l'Angleterre; car, si M. A'Court est habile, il doit, lorsque les affaires des Cortès seront désespérées, se présenter pour vous offrir ce qu'il peut pressentir être ce que vous

désirez, ce que vous ne pouvez refuser, et ainsi se donner l'apparence de vous avoir imposé, ou d'avoir obtenu par son intervention, ce qu'il vous ôterait le mérite d'avoir accordé.

« Je pense que la conduite de Monseigneur devant Cadix est une des plus importantes et des plus délicates qu'il soit possible d'imaginer. Je crois que, pour en éviter tous les dangers, il faut la considérer comme devant amener la délivrance du roi, soit par la négociation, soit par la force, avec cette condition que la négociation ne doit jamais arriver que comme supplément à l'insuffisance de la force; car il ne faut pas se dissimuler qu'avec la disposition des esprits en Espagne, et celle des augustes alliés, la voie de la négociation ne soit entourée des plus grands dangers. Cependant, comme le plus grand de tous serait que Monseigneur passât un mois devant Cadix sans avoir obtenu la délivrance du roi; comme un second danger à éviter est l'intervention anglaise avec l'avantage d'une proposition assez raisonnable pour n'être pas acceptée, et dont nous ne pussions pas dire : *C'est ce que nous avons déjà proposé;* Monseigneur sentira sur les lieux, et selon la situation des choses, s'il doit user ou ne pas user du moyen que nous lui avons offert par l'envoi du projet de lettre au roi Ferdinand.

« Nous pensons que, dans tous les cas, le contenu de la lettre doit être ignoré du public et de l'armée jusqu'au moment où Monseigneur verrait de l'intérêt à le faire connaître.

« J'ai vu dans les lettres de Cadix que ceux qui les ont reçues m'ont portées hier, que dans la ville ils

croient avoir pour deux mois de subsistances; qu'ils fondent un grand espoir sur la médiation de l'Angleterre; qu'on la leur promet pour obtenir une amnistie générale et la garantie de leur constitution, modifiée à Cadix par les Cortès et le roi avant sa délivrance; que ce dont ils manquent le plus et qu'ils réclament avec le plus d'instances, c'est un secours en argent; que ce qu'ils redoutent le plus, c'est l'évasion du roi par la connivence de quelques-uns d'eux, ou par la défection d'une partie de leurs troupes.

« A propos de cela, je dois dire à V. A. R. que les sorties qu'ils font me paraissent ce qui peut être le plus dangereux pour eux, puisque pendant que la plus grande partie de leurs forces est ainsi ailleurs, une poignée d'hommes peut suffire pour nous livrer le roi ou nous introduire dans la place.

« Sous ce rapport, la prise de l'île de Léon ne me paraît pas être l'opération militaire la plus avantageuse dans les circonstances, puisque sa possession force l'ennemi à s'écarter du lieu où est le roi. Mais au contraire, tout ce qui rapproche du corps de la place, comme la prise du Trocadéro, et l'établissement à la pointe Puntalès, me semblent les faits d'armes les plus éclatants, les plus profitables et par conséquent ceux qu'il convient le mieux de tenter, si c'est possible.

« Je conseille fort à Monseigneur, si l'intervention anglaise vient compliquer ses difficultés, de s'engager dans peu de discours avec M. A' Court, de le traiter avec beaucoup de politesse, mais en même temps de n'avoir d'autre égard à son intervention que de redoubler d'activité et de sévérité

dans ses opérations militaires, afin d'en finir, s'il se peut, avant que la diplomatie vienne s'en mêler; et aussi, afin de faire perdre aux assiégés la confiance qu'ils doivent tirer de l'opinion que nous redoutons l'Angleterre.

« Soyez assuré que ce n'est pas lorsque les affaires en sont venues au point où elles sont, que cette puissance s'exposera à la guerre contre toute l'Europe pour soutenir la cause perdue des réfugiés de Cadix. Il faut, je vous le répète, être fort poli avec eux, et fort indifférent dans nos actes pour leur folle prétention de nous ravir le prix et l honneur de si grands sacrifices.

« Les chiffres de la lettre écrite en portugais, que Monseigneur nous a envoyée avec la lettre de Bordesoulle du 28 juillet, voulaient dire : « Dis à l'empe-« reur Alexandre qu'il ne perde pas le souvenir de « nos deux pays ; ce prince est le seul qui puisse nous « délivrer. » Monseigneur voit ce qu'il a déjà trop vu sans doute, qu'il faut faire son devoir et rendre service dans un tout autre but que celui d'en recevoir pour prix de la reconnaissance.

« De même à Madrid, où Régence et corps diplomatique, tout est dans l'opinion que Monseigneur n'a été en personne devant Cadix que pour y traiter avec les Cortès et exiger du roi des concessions humiliantes.

« Mais rien de tout cela ne doit influer sur la conduite qu'indiquent la raison et la sagesse. Monseigneur touche au terme de sa mémorable entreprise; il fera, selon le besoin et les obstacles, ce qui sera nécessaire pour finir avec éclat et honneur ce

qu'il a si admirablement conduit jusqu'ici, et il n'oubliera pas qu'à quelque prix que ce soit, et par tous les moyens qui sont en son pouvoir, il doit obtenir la délivrance de Ferdinand avant le mois d'octobre. L'honneur de nos armes, la vie de nos soldats, le salut de nos finances exigent ce résultat.

« Nos rentes sont aujourd'hui à 92 fr. 30, malgré une faillite de quatre millions d'un de nos agents de change qui avaient le plus agi pour amener une baisse à la dernière liquidation. J'ai l'honneur, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DII. — S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Andujar, ce 9 août 1823.

« J'ai eu le plaisir de recevoir ce matin, mon cher comte, votre lettre du 2. Les plaintes que je recevais de tous côtés sur les arrestations arbitraires des autorités locales, avouées ou tolérées par la Régence, m'ont mis dans la nécessité de rendre l'ordonnance que je joins ici. Il n'y avait rien de nouveau à Cadix le 6 au soir. D'après mon autorisation, Bordesoulle a envoyé un officier à Lisbonne pour demander l'assistance de la flottille portugaise. Ce n'est que quand je serai arrivé sur les lieux que je pourrai juger ce qu'il y aura de mieux à faire.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

DIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 9 août 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire de Mançanarès le 3 de ce mois, ainsi que la note qui l'accompagnait ; je remercie Monseigneur de la confiance qu'il veut bien me témoigner et dont mes sentiments me rendront toujours digne.

« Je pense comme V. A. R. qu'il y a peu de bien à faire dans cette malheureuse Espagne, et qu'il faut prendre aussi peu qu'il nous sera possible, la responsabilité de ce qui s'y passera après notre départ. La Sainte Alliance, qui a la manie de régenter, se hâtera sans doute, aussitôt après la délivrance de Ferdinand, de vouloir le diriger; M. de Talaru nous représentera là pour notre quart ou notre cinquième; on croira nous avoir soufflé un bon morceau. Laissons-le croire, et sans affectation, sans mépris, sans trop de facilité même, nous leur laisserons aller le fardeau, et nous bornerons à faire ce qui est indispensable pour notre honneur et notre repos, c'est-à-dire à laisser six mille hommes à Madrid pour la sûreté du roi et de la famille royale et des garnisons françaises dans Saint-Sébastien, Pampelune et Figuères. Mais ce sont des vues à garder pour soi ; il suffit que Monseigneur sache qu'elles ont l'approbation de son gouvernement, que le Roi approuve tout ce que Monseigneur in-

dique dans sa lettre et dans la note qu'il m'a adressée, et qu'à mesure que les circonstances le permettront, il recevra les ordres conformes au plan qu'il nous indique.

« Une seule question se présentait : c'était celle de savoir s'il fallait persister dans l'envoi de la lettre de Monseigneur au roi Ferdinand, qui semble hors de cette ligne de conduite, puisqu'elle indique la convocation des anciennes Cortès et une direction modérée qui ne prévaudra probablement pas. Nous pensons que ce que nous prévoyons avoir de la peine à se réaliser, ne doit pas nous empêcher de déclarer que ce serait utile, désirable, et que nous conseillons de le faire. C'est la réponse à ce que produirait de fâcheux pour notre intervention la discordance entre ce qui se passera en Espagne et ce qui existe si heureusement chez nous. C'est nous préparer l'excuse des inconvénients, et peut-être des malheurs qui résulteront pour l'Espagne de la mauvaise voie dans laquelle elle va retomber. Le roi de France, lors du départ de M. de La Garde de Madrid, a recommandé, comme moyen de pacification, une amnistie, des institutions ; quand son neveu, après avoir délivré l'Espagne, rendu sous les murs de Cadix, vient y réclamer Ferdinand, il indique de nouveau les mêmes remèdes au mal qui travaille l'Espagne ; il offre de se porter garant que tout ce que la France et ses alliés pourront faire pour consolider ces actes, sera fait ; il donne un conseil salutaire ; il tiendra ce qu'il promet. Mais il lui est bien permis, si son conseil n'est pas suivi, comme il le prévoit, si ses efforts sont inutiles pour procurer le

bien, de calculer l'honneur de son gouvernement, l'intérêt de son pays, et après avoir livré ses conseils, montré sa sagesse, de proportionner ses efforts à l'opinion qu'il a de leur efficacité. Le Roi persiste donc à penser que Monseigneur doit écrire à Ferdinand la lettre dont nous avons envoyé le projet, avant d'en venir au bombardement de Cadix, et après les opérations préliminaires propres à intimider les réfugiés dans cette ville. Mais en cela comme en tout ce qui a été indiqué à Monseigneur, le Roi veut que V. A. R. juge elle-même, qu'elle agisse d'après cet excellent jugement que Dieu lui a donné, qu'elle change, modifie, rejette même ce que nous lui indiquons, si elle le juge plus utile; enfin, et c'est tout simple, le Roi donne à Monseigneur carte blanche; il lui demande la délivrance de Ferdinand avant octobre, et son retour en France au plus tard pour la Toussaint.

« Nous croyons savoir aujourd'hui l'arrivée à Plymouth de Wilson et de Riego, annonçant la prise de la Corogne et de Vigo par nos troupes.

« On nous dit aussi que le prince Esterhazy nous arrive de Londres avec la mission de préparer le retour du cabinet anglais à la participation de la réunion des autres cabinets sur les affaires d'Espagne. S'il en était ainsi, les gens de Cadix, abandonnés à eux-mêmes, tomberaient à la discrétion de Monseigneur. Dieu le veuille; nous le seconderons de tous nos efforts. Je finis, Monseigneur, en vous offrant l'hommage, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE.

« *P. S.* — Nos fonds sont aujourd'hui à 92 fr. 75. »

DIV. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE[1].

« Ce 10 août 1823.

« Je profite du départ du vicomte de Marcellus pour vous écrire, mon cher comte. Je ne vous ai pas plus tôt fatigué de mes lettres, sachant combien vous devez être occupé et m'imaginant bien que vous vous mettez au fait de tout ce que je mande à Paris. Le vicomte de Marcellus vous donnera des détails sur l'affaire des navires français capturés par les Espagnols et conduits dans les ports anglais. Je mets toute l'activité possible à empêcher la vente des cargaisons de ces navires. M. Canning m'a assuré que si ces prises n'avaient pas été condamnées, elles ne seraient pas vendues; mais même dans ce cas, avant de recouvrer les objets dont elles se composent, il faut remplir des conditions dont vous entretiendra le vicomte de Marcellus.

« J'ai été présenté avant-hier au roi d'Angleterre. Il est impossible d'être mieux accueilli que je ne l'ai été par ce souverain; j'ai dîné et passé la soirée avec lui, et il a saisi toutes les occasions de me faire connaître la conformité qui existait entre son opinion et la nôtre, et de m'assurer de tous les vœux qu'il formait pour la prospérité de la France.

« L'approche du dénouement des affaires d'Espagne rend le cabinet britannique moins aigre à notre égard. Ne serait-ce pas un moment favorable, dont il faudrait profiter, pour s'efforcer de détruire

1. Le prince de Polignac avait remplacé M. de Chateaubriand comme ambassadeur de France à Londres.

en partie les causes qui ont opéré l'éloignement qui subsiste depuis six mois entre ce cabinet et le nôtre? Par exemple, une des craintes qui tourmentent le plus M. Canning résulte de l'ignorance dans laquelle il est de la manière dont nous userons de la victoire. Il s'est souvent plaint qu'aucune ouverture, relative à l'avenir qu'on prépare à l'Espagne, ne lui a jamais été faite. Veut-on rétablir dans la Péninsule le régime absolu? Veut-on y conserver l'influence qu'impose une nation victorieuse sur une nation vaincue? Quoique la magnanimité royale ait déjà répondu du haut du trône à cette seconde question, on ne guérit quelqu'un de la peur qu'en cherchant à détruire souvent et peu à peu la cause qui sert de base à ce sentiment. Je sais, quant à la première de ces questions, qu'on peut répliquer que notre intention n'est pas d'imposer des conditions à Ferdinand, et de lui rendre ainsi la liberté physique au prix de la liberté morale ou politique. Mais néanmoins, mon cher comte, on doit naturellement penser que le concert unanime des volontés des souverains de l'Europe continentale, que la vigueur surtout qu'a déployée la France dans la conduite de la grande question relative à la Péninsule, n'aient pas eu simplement pour but l'obtention de succès militaires, et tout en nous abstenant d'user entièrement des prérogatives attachées à la victoire, nous devons croire néanmoins à l'influence de nos conseils. Or, de quelle nature seront ces conseils? C'est ce qui pourrait inquiéter le gouvernement britannique. Une explication aussi complète que la gravité des circonstances peut le permettre et amenée dans une conversation

de manière à lui faire perdre le caractère officiel de notification, simplifierait ici notre position et adoucirait bien les amours-propres blessés. Je vous soumets toutes ces observations, sur lesquelles j'appellerai incessamment l'attention du vicomte de Chateaubriand, et je serais charmé que vous joigniez le poids de vos conseils, si vos occupations vous donnent le temps de m'écrire un mot, aux instructions qu'il me donnera à ce sujet. Nous n'avons rien à craindre de l'Angleterre en ce moment; mais il faut songer à nous rendre son amitié utile un jour.

« Je vous recommande, mon cher comte, le bon et excellent Marcellus, jeune homme de beaucoup de mérite et qui a tenu ici, dans des moments critiques, une conduite qui a su lui mériter même l'estime et le respect de ceux dont il était chargé de combattre l'opinion. Voyez aussi, je vous prie, ce que vous pourrez faire en faveur de M. Dubois, inspecteur aux douanes à Rouen, que je vous ai déjà recommandé; je puis vous assurer, quoi qu'on ait pu dire contre lui, que c'est un employé aussi bien pensant qu'habile et actif; vous saurez qu'il désirait avoir une direction.

« Je ne finirai pas, mon cher comte, sans vous réitérer l'assurance des sentiments d'attachement et d'amitié que je vous ai voués pour la vie.

« Le prince de Polignac. »

DV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, 10 août 1823.

« Monseigneur,

« Votre dépêche télégraphique du 6, arrivée hier au soir, est pour moi la reddition de Cadix. Il est impossible que lorsque vous vous présenterez devant cette ville avec la soumission de Ballesteros et la libre disposition du corps de Molitor, on puisse vous opposer la moindre résistance. Peut-être en fera-t-on la démonstration pour obtenir quelques sûretés quant au présent et quelques garanties dans l'avenir. Mais résister sérieusement et vous réduire à la nécessité d'attaquer la ville à outrance, c'est, je crois, ce qui n'est plus à craindre.

« La soumission de Morillo et de Ballesteros, celles qui suivront probablement la délivrance du roi, telles que celle de l'armée de Catalogne et des garnisons de toutes les places fortes, ne laisseront pas que de donner un appui assez notable aux conseils de sagesse donnés par le roi de France au roi d'Espagne, et d'être un contrepoids utile aux dispositions absurdes qu'il est de notre devoir d'empêcher de prévaloir, si cela est possible.

« Nous pensons donc qu'il importe que V. A. R. rendue devant Cadix, avant même de s'être exposée à répandre inutilement du sang par une attaque quelconque, fasse remettre au roi la lettre dont nous lui avons soumis le projet. Monseigneur pourrait facilement y ajouter ces mots : « Les généraux Mo-

« rillo et Ballesteros ont fait leur soumission; leurs « troupes se sont réunies à nous. » Ils pourraient suivre immédiatement ceux-ci : « L'Espagne est dé- « livrée du joug révolutionnaire. »

« Il nous semble qu'il sera honorable et qu'il est de notre devoir de dire, lorsqu'il en est encore temps, ce que nous croyons dans l'intérêt de l'Espagne et de la restauration du trône que nous avons relevé. Si les passions viennent ensuite détruire notre ouvrage, que nous ne puissions pas du moins être accusés de n'avoir pas indiqué une voie plus sûre. Après avoir rempli ce devoir, nous sommes bien d'avis que V. A. R. doit éviter de se commettre inutilement. La délivrance du roi obtenue, le rôle de Monseigneur doit se borner aux secours, aux attentions dues au roi et à la famille royale. Les embarras doivent être laissés à la diplomatie. Il faut que Monseigneur conserve dans tout son éclat le beau rôle de libérateur de l'Espagne et de généralissime de l'armée française. Pour cela V. A. R. me semble devoir s'occuper, aussitôt après ce grand événement, à pourvoir à la sûreté et la promptitude du retour du roi d'Espagne et de sa famille à Madrid. Monseigneur doit aussi faire effectuer le retour de notre escadre dans nos ports, et s'en servir pour transporter en France les bagages inutiles, les malades et les corps les plus fatigués.

« Monseigneur doit aussi s'occuper de la soumission des corps armés et des places qui résisteraient encore. Il est à croire que la délivrance du roi amènera ce résultat partout; mais Monseigneur doit combiner la direction à donner à ses troupes vers la

France sur la supposition que ces places résisteraient, et n'évacuer le pays qu'à mesure qu'il laisse tout soumis derrière lui. La même attention doit avoir lieu pour la destination à donner aux forces navales; il devrait en être envoyé devant Carthagène et devant Barcelone, si ces villes persistaient à refuser de reconnaître l'autorité du roi. Le retour de la flotte pourrait peut-être être combiné de manière à passer devant ces places, tout en remplissant le but indiqué plus haut, toutes les probabilités étant que sa seule présence déterminerait le résultat qu'on voudra obtenir.

« Quant au séjour que Monseigneur doit faire en Espagne après l'accomplissement de sa mission militaire, il nous semble devoir être limité au temps strictement nécessaire à l'observation des convenances à l'égard du roi d'Espagne et de sa famille. La question ainsi posée, V. A. R. ne saurait avoir à prendre conseil que d'elle-même.

« Heureux, Monseigneur, d'en être enfin au point où nous pouvons sans témérité nous occuper de la rentrée de nos troupes et de votre retour! Ainsi Dieu l'a permis et il nous a bien visiblement secondés. Après lui, Monseigneur, votre sagesse et l'admirable conduite de votre armée. Nous allons enfin faire terminer l'arc de l'Étoile, et c'est à vous et à elle que nous le devrons.

« Les six mille Suisses à Madrid, des garnisons dans Figuères, Pampelune et Saint-Sébastien, et votre armée cantonnée dans nos départements du Midi, voilà, Monseigneur, ce qui nous paraît le plus convenable à ajouter aux sacrifices déjà faits à l'Espagne.

« Si elle était raisonnable, elle profiterait de la circonstance pour terminer l'affaire des colonies comme je vous l'ai indiqué. Il sera bon qu'avant de quitter le roi Ferdinand et sa famille, Monseigneur fasse connaître son sentiment sur ce point et offre tous les secours qui dépendraient de nous, pour réaliser ce plan. Tout autre pourra flatter l'orgueil, mais n'amènera aucun résultat. Recevez, etc. »

« J[H] DE VILLÈLE. »

DVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 11 août 1823.

« Monseigneur,

« Nous calculons que ce n'est que devant Cadix que nos lettres peuvent rejoindre V. A. R. Nous espérons qu'elle s'y sera fait suivre par Molitor et toute la partie de son armée dont la soumission de Ballesteros lui aura permis de disposer. Enfin nous avons l'opinion que si l'orgueil, l'imprévoyance et l'obstination, sur lesquels nous devons malheureusement compter, font résister à votre première sommation et aux ouvertures raisonnables que vous êtes autorisé à faire, l'effet de la première attaque sera de jeter assez de terreur, de désordre et de découragement dans les rangs ennemis pour amener la soumission de Cadix à V. A. R., comme la bataille donnée par Molitor a forcé celle de Ballesteros.

« Le Roi me disait tout à l'heure qu'il ne lui paraît pas possible que V. A. R. se dispense d'accompagner elle-même le roi et la famille royale à Madrid,

d'où, après avoir pris ses dispositions selon ce qui aura été réglé, elle pourra effectuer son retour ici. Le Roi pense également que V. A. R. pourra faire embarquer les corps les plus fatigués à Cadix. Lorsque Monseigneur s'occupera de ces détails, il peut se rappeler que nous avons à Nantes et à Brest deux des régiments suisses que nous serons peut-être obligés d'envoyer à Madrid, et qu'ainsi, si l'on embarquait à Cadix des corps qui pussent rester dans ces villes en garnison, ce serait éviter un mouvement inutile.

« Quiroga s'est embarqué à Vigo et est arrivé en Angleterre après quatre jours de traversée; il a, dit-on, l'intention de se rendre à Cadix, ce qu'on prétend qu'a déjà dû tenter Wilson. Il faut recommander ces deux passagers à la surveillance de notre marine. Au reste, leur fuite annonce ce qu'on doit penser de la résistance de la Corogne.

« Une lettre de Desprez nous annonce que Manzo traite de sa soumission, avec une partie de sa troupe. Je ne doute pas que l'exemple de Ballesteros n'entraîne enfin Millans et Llobera, qui n'avaient encore pas voulu se décider. V. A. R. observera qu'en général ces gens-là ne se rendent à la raison qu'après avoir éprouvé les dangers de la résistance, dont leur orgueil et leur ignorance les empêchent de bien juger avant d'en avoir essayé. Je pense que Monseigneur doit donc envoyer la lettre au roi, sans beaucoup compter sur un résultat immédiat; mais que, sans se laisser entraîner dans des pourparlers inutiles, il doit tout préparer pour agir vigoureusement aussitôt les 48 heures données expirées, et que ce n'est qu'après ce premier succès que la lettre produira son effet, et

qu'on doit espérer que la voix de la raison se fera entendre. Recevez, Monseigneur, etc., etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« *P. S.* — La rente s'est fermée aujourd'hui à 93 fr. 25. Trois agents de change, qui avaient participé au coup monté à la baisse, sont tombés en faillite. La justice les poursuit et ils seront condamnés aux galères ; mais ils emportent l'argent d'une quantité de familles qui n'auraient pas dû l'employer là. »

DVII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÈME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ecija, ce 13 août 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 3, 4 et 5, avec le projet de lettre de moi à S. M. C. qui y était joint. Puisqu'il est approuvé par le Roi, je m'y conformerai. J'avoue que j'aurais préféré faire un message verbal par un de mes aides de camp, aussitôt mon arrivée, adressé au commandant militaire, avec sommation de me remettre le roi et la famille royale. S'il y a possibilité d'enlever le Trocadéro avant d'envoyer la lettre, je le ferai. J'ai envoyé d'avance le lieutenant général Dode, commandant en chef du génie de mon armée, pour tout examiner et m'en rendre compte à mon arrivée : c'est un officier très capable. Molitor m'envoie six bataillons, qui arriveront le 20 devant Cadix ; c'est tout ce que je peux tirer de son armée. Cinq bataillons de la Garde, arriveront du 20 au 25. On dit qu'à la fermeture des Cortès, le roi a fait un discours où il a juré

de ne rien changer à la constitution, et que les meneurs sont résolus en ce moment à faire de Cadix une seconde Sagonte.

« M. Bellin, l'agent de Rothschild, vient de mourir à Séville; mais il a laissé ses papiers à un homme dont j'ai oublié le nom, qui le remplacera jusqu'à ce qu'il ait reçu les ordres de M. Rothschild. Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« Je viens de recevoir dans l'instant votre lettre du 6. »

DVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 13 août 1823.

« Monseigneur,

« Nous avons ici le duc de Cumberland et le prince Esterhazy. Marcellus vient de nous arriver de Londres. Tout ce que j'ai tiré de leur conversation est que Palmella, fort lié avec Canning, en a obtenu l'envoi à Lisbonne de quelques frégates et d'un vaisseau de ligne anglais, pour donner, par leur présence dans le Tage, un appui moral à la politique de ce ministre portugais.

« Quant à cette politique, elle ne m'a pas été bien précisée. Il paraît seulement qu'elle tiendrait un milieu entre le parti de la reine, qui voudrait l'absolu, et le parti de Pamplona, qui voudrait les deux Chambres. Quant à l'Angleterre, il paraît probable qu'elle évitera de paraître influencer les déterminations du

gouvernement portugais. Il est certain que l'envoi de ces forces dans le Tage ne doit vous inspirer aucune inquiétude à Cadix, et que l'Angleterre ne se mêlera nullement de ce que vous ferez. Il paraît même que son gouvernement saisira avec empressement la première occasion de réunir ses envoyés à ceux des autres puissances, afin de n'être pas exclu des délibérations importantes qui auront lieu à la suite de vos opérations.

« Nous allons attendre les nouvelles qui nous viendront de V. A. R. avec bien de l'impatience ; le Roi conserve le meilleur espoir d'un beau bouquet pour sa fête. L'affaire de Ballesteros doit merveilleusement préparer celle de Cadix. Nous apprenons aujourd'hui la soumission de Manzo : on attend comme inévitable celle de Millans et de Llobera : c'est excellent. Mais que Monseigneur y songe et décide si une des conséquences de cette manière d'en finir n'est pas l'obligation pour nous de ne pas évacuer trop vite un point aussi dangereux que l'île de Léon et Cadix. C'est ce qui a fixé toute notre attention ; c'est ce qui a dicté ma lettre d'hier[1]. C'est à Monseigneur, qui voit de plus près que nous, à juger dans sa sagesse les modifications que le nouvel état des choses doit apporter au plan précédemment adopté. Le Roi s'en remet à ce que V. A. R. jugera devoir être fait dans l'intérêt de la conservation des miraculeux résultats de son entreprise. Je prie Monseigneur d'agréer, etc.

« J[h] de Villèle. »

1. Une des lettres détruites pendant la campagne et dont M. de Villèle n'a pu avoir la copie.

DIX. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi soir, 16 août.

« Je vous renvoie, mon cher comte, la lettre de mon fils et la pièce qui y était jointe. Dieu veuille que je me trompe, mais je suis un peu effrayé du ton et du contenu de cette ordonnance[1]. Elle est bien absolue d'une part, et, de l'autre, elle me paraît de nature à exaspérer un grand nombre d'Espagnols. Je n'aurai pas le temps de causer avec vous demain qui est dimanche, mais vous me direz en deux mots si vous trouvez mes craintes à cet égard justes, ou exagérées. Je n'ai rien à dire sur la triste affaire d'Ouvrard ; je me borne à espérer que la prompte conclusion de la grande affaire fermera la bouche à tout le monde. Je crois que le maréchal est de bonne foi dans les promesses qu'il a données ; mais d'une part, je crains ses entours, et de l'autre, je vois qu'avant tout il tient à sa place. Bonsoir ou bonjour, mon cher Villèle.

« C. P. »

1. Par une ordonnance datée d'Andujar, 8 août 1823, Mgr le duc d'Angoulême interdisait aux autorités espagnoles en général de faire aucune arrestation sans l'autorisation du commandant des troupes françaises dans leur arrondissement ; il commandait à ces chefs militaires de faire immédiatement élargir tous ceux qui avaient été arrêtés arbitrairement et pour motifs politiques, notamment les miliciens rentrant chez eux ; il les autorisait à mettre eux-mêmes en arrestation ceux qui contreviendraient à ces prescriptions ; il plaçait tous les journaux sous la surveillance des commandants français ; enfin prescrivait que l'ordonnance fût publiée et affichée partout.

DX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 16 août 1823.

« Monseigneur,

« C'est ce soir que V. A. R. doit arriver sous les murs de Cadix ; ce ne sera que dans neuf jours que cette lettre lui parviendra. Il faut espérer qu'à cette époque, elle aura obtenu la délivrance du roi d'Espagne et terminé, en atteignant le but pour lequel elle avait été faite, l'honorable expédition qui lui avait été confiée.

« Il était temps ; car la conduite de la Régence irritait Monseigneur, et il en serait bientôt résulté un surcroît de difficultés, dans une affaire qui n'en était déjà que trop hérissée.

« Je reçois aujourd'hui la lettre de V. A. R du 9 et la copie de l'ordonnance qu'elle a rendue contre les arrestations arbitraires et l'abus des journaux.

« Nous blâmons tous ici M. de Talaru d'avoir adressé à V. A. R. la note fort inconvenante passée par la Régence à la suite de l'affaire de Burgos. C'était à l'ambassadeur à répondre à cette impertinence, et il ne devait pas mettre V. A. R. dans le cas de prendre une mesure qui peut aggraver la situation au lieu de l'améliorer, et qui, dans tous les cas, a l'inconvénient de rendre publics, au moment du dénouement, des dissentiments qu'il eût été désirable de dérober à la connaissance de l'ennemi, au moins jusqu'à sa complète soumission.

« La situation des cabinets commence à se faire

mieux connaître à mesure que tous s'attendent à voir arriver le dénouement. Nous avons ici le prince Esterhazy fort occupé de préparer le retour de l'Angleterre aux conférences qui auront probablement lieu entre les grandes puissances au sujet de l'avenir de l'Espagne. L'Angleterre est fortement prononcée sur la nécessité d'établir des institutions dans ce pays. Les démarches du prince Esterhazy sembleraient donc annoncer que le cabinet de Vienne serait bien aise de voir prévaloir cette opinion : il y paraît cependant opposé. Comment concilier ses vues avec ses démarches? Pozzo est comme un enragé pour l'absolu ; il veut partir pour Madrid aussitôt après la délivrance du roi. Mais comme il faut des troupes pour maintenir l'ordre, et de l'argent pour pouvoir marcher, notre influence sur ce qui se fera sera encore plus forte que ces prétentions, plus propres à embrouiller qu'à finir les affaires.

« Délivrez-nous donc le roi, Monseigneur, et soyez assuré que la force des choses amènera des résultats plus heureux pour l'Espagne que ne sembleraient l'indiquer l'état dans lequel vous la voyez, et les dispositions des cabinets qui peuvent prétendre à la diriger.

« J'espère que V. A. R. aura senti le danger de ne pas mettre l'île de Léon à l'abri d'un coup de main, et qu'elle y aura laissé une garnison française, en attendant qu'elle puisse être occupée par les troupes royalistes espagnoles. Les corps de Quesada seraient sans doute beaucoup mieux là qu'à Madrid.

« Je déclare à Monseigneur qu'il est impossible d'imposer à nos finances une plus longue durée

des sacrifices énormes que nous coûte le séjour de nos troupes en Espagne. Il faut donc, ou que le gouvernement espagnol leur fasse toutes les fournitures dont j'ai parlé à Monseigneur, ou que l'occupation soit bornée aux six mille Suisses pour Madrid, et à dix-huit ou vingt mille hommes dans les places frontières les plus voisines de nous.

« Il est impossible de soutenir autre chose devant les Chambres; il nous est impossible de fournir hors de chez nous à la dépense d'un plus grand nombre de troupes. Jamais occupation n'a eu lieu ainsi aux dépens de la puissance occupante. Ce serait un appauvrissement pour la France, ajouté aux cent cinquante millions que la guerre actuelle lui aura fait verser dans la Péninsule.

« Je conjure Monseigneur de se tenir en garde contre ceux qui pourraient avoir intérêt à lui présenter ces questions sous des points de vue plus analogue à leurs intérêts personnels qu'à ceux de l'État.

« Finissons le plus tôt que nous pourrons une des opérations les plus onéreuses pour les finances d'un État, qui puissent être faites. Personne ne songera à récriminer ou à marchander sur ce qui aura été fait pour obtenir l'immense résultat de cette admirable campagne; mais il y aurait de l'imprudence à vouloir étendre plus loin la durée de ces sacrifices, et l'on se tromperait si l'on croyait pouvoir le tenter avec succès.

« Dieu veuille que cette lettre trouve Monseigneur avec la famille royale d'Espagne sur la route de Cadix à Madrid. Le Roi a l'espoir de quelque bonne

nouvelle pour le jour de sa fête. Dieu seconde V. A. R. qui n'épargnera rien, nous le savons, pour lui donner ce bouquet. J'ai l'honneur, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

DXI. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 17 août 1823.

« Après avoir bien relu vos dernières lettres, mon cher comte, j'ai assemblé ce matin un conseil auquel j'ai appelé les généraux Guilleminot, Bordesoulle, Tirlet, Dode et Hamelin, et après avoir discuté près de trois heures, il a été reconnu impossible d'attaquer de vive force le Trocadéro. J'ai adopté un plan régulier d'attaque exigeant cinq jours pour le mettre à exécution. Je me suis décidé à faire partir le colonel La Hitte, un de mes aides de camp, avec la lettre que vous m'avez envoyée pour S. M. C.[1]. Le seul

1. Voici le texte de cette lettre :

« Monsieur mon frère et cousin,

« L'Espagne est délivrée du joug révolutionnaire ; quelques villes fortifiées servent seules de refuge aux hommes compromis.

« Le Roi, mon oncle et seigneur, avait pensé (et les événements n'ont rien changé à son sentiment) que Votre Majesté, rendue à la liberté et usant de clémence, trouverait bon d'accorder une amnistie nécessaire après tant de troubles, et de donner à ses peuples, par la convocation des anciennes Cortès du royaume, des garanties d'ordre, de justice et de bonne administration.

« Tout ce que la France pourrait faire, ainsi que ses alliés et l'Europe entière, serait fait pour consolider cet acte de votre sagesse ; je ne crains pas de m'en porter garant.

« J'ai cru devoir rappeler à Votre Majesté, et par elle à tous ceux qui peuvent prévenir encore les maux qui les menacent, les dispositions du Roi, mon oncle et seigneur. Si d'ici à cinq jours il ne m'est parvenu aucune réponse satisfaisante, et si Votre Majesté est encore

changement que j'y aie fait est de mettre cinq jours au lieu de deux. Je regrette de ne pouvoir donner aucune bonne nouvelle au Roi pour la Saint-Louis; je joins ici une lettre que je vous prie de vouloir bien lui remettre. J'en joins aussi une du colonel Bourel au maréchal duc de Reggio, dans laquelle il lui rend compte d'une mission dont le maréchal l'avait chargé pour Ciudad-Rodrigo.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE. »

DXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 18 août 1823.

« Monseigneur,

« Nous nous sommes occupés, depuis l'arrivée de Joinville, de l'examen de son travail; si je n'en ai pas entretenu plus tôt V. A. R., c'est que j'ai voulu tout entendre et tout voir par moi-même avant de lui soumettre mes observations.

« Si la guerre eût dû se prolonger, il y aurait eu amélioration par les prix plus modérés des fournitures, par la reconnaissance du tarif des monnaies, enfin par les formes de comptabilité mieux obser-

privée de sa liberté, j'aurai recours à la force pour la lui rendre. Ceux qui écouteraient leurs passions de préférence à l'intérêt de leur pays, répondront seuls du sang qui sera versé.

« Je suis avec le plus profond respect, Monsieur mon frère et cousin, de Votre Majesté le très affectionné frère, cousin et serviteur.

« LOUIS-ANTOINE. »

vées. Mais avec la perspective de voir bientôt terminer cette lutte par la délivrance de Ferdinand, les articles du traité qui sont le plus à considérer sont ceux qui chargent M. Ouvrard d'un approvisionnement en denrées sur la ligne de l'Èbre, et qui lui assurent la fourniture de l'armée d'occupation, s'il y en avait une.

« Sur ces deux dispositions, il est de mon devoir de faire remarquer à V. A. R. qu'elles peuvent être très onéreuses et placer le gouvernement dans une position peu soutenable à l'ouverture des Chambres. Monseigneur n'ignore pas que des approvisionnements énormes, s'élevant à une valeur de quinze à dix-sept millions, ont été faits dans les 10e et 11e divisions militaires, en double emploi des subsistances consommées par nos troupes en Espagne. Il nous arrive, en outre de cet encombrement des greniers publics dans le Midi, une récolte fabuleuse qui va rester invendue dans les magasins des propriétaires. Si à ce double sujet de souffrance nous allons volontairement ajouter de faire acheter par M. Ouvrard, où il le trouvera le plus commode et le meilleur marché, c'est-à-dire en Espagne, un approvisionnement pour 60 000 hommes sur la ligne de l'Èbre, il sera vraiment impossible de répondre aux justes plaintes des députés de tout le Midi, qui se plaindront avec raison que l'intérêt du Trésor, comme celui des contribuables, a été sacrifié par cette mesure.

« La seconde perpétue le marché d'Ouvrard au delà des circonstances qui l'ont fait naître et peuvent seules le justifier. Elle le rend actuel au

moment où nous aurons à défendre devant le tribunal de l'opinion, et à celui de la tribune, les cent cinquante millions que la guerre d'Espagne nous aura coûtés en six mois. Les succès de cette admirable campagne nous fourniront une réponse sans réplique pour tout ce qui aura paru nécessaire à V. A. R. pour la conduire comme elle l'a fait. Mais quand le nom de Monseigneur n'y sera plus, quand une stérile et coûteuse occupation aura succédé à l'intérêt des événements militaires, il n'y a pas de doute pour moi que ce ne fût compromettre le passé et s'exposer à quelque échec dans le présent, que de vouloir inutilement conserver à M. Ouvrard des bénéfices que l'état des choses ne comportera plus.

« Il résulte du projet d'approvisionnement confié à M. Ouvrard qu'il débute par nous demander deux millons pour les denrées qu'il a prises dans nos magasins en avril, qui lui avaient été précomptées, et que maintenant il prétend nous vendre en approvisionnements sur la ligne de l'Èbre, de sorte qu'il garderait et notre argent et nos denrées. Il résulte encore des dépenses toujours croissantes de tous ces changements, car j'avais mensuellement pourvu aux besoins de l'armée par l'envoi de treize millions environ pour avril, mai, juin, juillet et août, et pour septembre les demandes sont déjà de 16 500 000 fr.

« Dans un tel état de choses, je penserais que ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de ne rien changer aux conditions faites le 5 avril avec M. Ouvrard, et au mode qui a été suivi jusqu'à ce moment, les ordonnances délivrées par V. A. R. n'éprouvant plus aucune difficulté et toute contestation sous ce rapport

étant interdite, ainsi qu'elle l'est, à M. le ministre de la Guerre. Je soumets cette proposition à Monseigneur, non seulement comme l'accomplissement du devoir d'un ministre du Roi, mais encore comme celui de l'homme que les bontés de Monseigneur ont encouragé à lui dire toujours ce qu'il croit être bon, juste et utile. Tout le monde rend justice à M. de Joinville; il a fait tout ce que la position des choses lui permettait; il nous en a très bien expliqué les difficultés ; il nous a prouvé que ce qu'il y avait de mieux à faire pour assurer le service de l'armée, était de n'en point changer en ce moment l'administration. C'était le but de sa mission, il l'a rempli et aura, comme Monseigneur le désire, la récompense qu'il demande. Mais les changements dans le marché d'Ouvrard auraient des avantages d'une durée si courte, et des conséquences si graves dans un sens inverse, que certainement ce qu'il y a de mieux à faire est de ne rien changer du tout, et de se borner à faire cesser les résistances du ministère de la Guerre aux ordonnancements demandés, chose dont Monseigneur n'aura plus à se plaindre.

« Puisse cette lettre trouver Monseigneur prêt à repartir de Cadix avec le roi Ferdinand et sa famille. Soit par la force, soit par la négociation, il faut obtenir ce résultat. Honneur, sûreté, tout était là; tout y est bien plus encore par la présence de Monseigneur. Mais aussi, qui ne se confierait dans la parole de V. A. R., et quel poids pour une négociation semblable! Quel soldat français ne ferait l'impossible sous les yeux de son prince? Voilà nos garanties pour tout espérer, en même temps que

nous sentons bien les difficultés que Monseigneur doit rencontrer pour terminer cette belle entreprise, ainsi qu'il l'a si bien conduite jusqu'au point où elle est aujourd'hui. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

DXIII. — S. A. R. LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 19 août 1823.

« J'ai reçu hier au soir, mon cher comte, votre lettre du 10 ; celle au roi d'Espagne était déjà partie et remise ; ainsi je n'ai pu y faire les petits changements que vous m'indiquiez, et qui au reste ne sont pas bien importants. J'ai vu avec plaisir que vous pensiez à l'envoi de la lettre sans attaque préliminaire, ainsi cela m'assure l'approbation du Roi.

« Je joins ici :

« 1° Un petit rapport que j'ai fait faire au colonel La Hitte sur sa mission. Je ne l'ai autorisé à s'adresser qu'au gouverneur, parce c'est la seule autorité de fait que nous reconnaissions.

« 2° Une demande adressée par ledit gouverneur à l'amiral, qu'il m'a renvoyée, et à laquelle je lui ai ordonné d'accéder et de se conformer, parce qu'il paraît qu'elle a pour but d'éloigner de Cadix ceux qui sont trop compromis. Je recommande seulement à l'amiral de bien surveiller pour qu'on ne profite pas de cette facilité pour enlever le roi ; mais je ne crois pas qu'ils aient cette idée dans la disposition où ils se trouvent. L'espoir d'une négociation

ne me fait négliger de recourir à la force, si je n'ai pas une réponse satisfaisante.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE. »

DXIV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 21 août 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 11 et 12: je suis très reconnaissant de ce que le Roi a l'intention de faire à la fin de la campagne pour mes principaux généraux; j'aurais désiré seulement que la dignité de maréchal de France eût été accordée de suite à Molitor. A moins d'impossibilités, je me conformerai à ce que vous me mandez sur les troupes et les généraux à laisser sur les différents points en Espagne, particulièrement en ce qui regarde Cadix.

« La tranchée ouverte la nuit dernière a été poussée jusqu'à 250 toises de la coupure du Trocadéro. Sur les midi, l'ennemi a fait un débarquement de 350 hommes vers la tête de notre tranchée, qui a été appuyé par une assez forte canonnade. La compagnie de voltigeurs qui était de garde l'a promptement fait rembarquer. Je crois que faute de moyens, un bombardement ne pourra pas être tenté avant quinze jours, mais j'espère que nous pourrons faire quelque chose auparavant.

« Quand la Corogne sera prise, entre-t-il dans vos intentions, à cause de l'Angleterre, que j'y laisse

une garnison? Je vous prie de prendre sur cela les ordres du Roi.

« Excepté le baron de Damas, je ne vois personne en Catalogne que je puisse recommander aux bontés du Roi pour la pairie.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

DXV. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 22 août 1823.

« Ayant été à bord de la flotte et ne faisant que de revenir, je n'ai que le temps, mon cher comte, de vous accuser réception de votre lettre du 13 et de joindre ici la réponse que j'ai reçue cette nuit de S. M. C. Je me suis borné à dire que je la transmettrais au Roi.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE ».

DXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 24 août 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois. Je vois avec peine que Monseigneur ait cru préférable de faire une sommation verbale à l'envoi du projet de lettre que nous

lui avons adressé; je le vois avec peine parce qu'en ces matières on craint toujours de se tromper et que j'ai, comme je le dois, une grande confiance dans la manière de voir de V. A. R.

« S. M. a été principalement déterminée par le désir d'épargner le sang de ses sujets, en faisant précéder l'attaque de l'île de Léon, ou du corps même de la place, par une déclaration franche et positive de tout ce qui paraissait pouvoir être fait de plus raisonnable pour obtenir une conciliation.

« D'un autre côté, la division des cabinets, celle des esprits en Espagne, sur la question des meilleurs moyens d'assurer le repos de la Péninsule, semblaient imposer au gouvernement de S. M. l'obligation de faire, avant la délivrance du roi d'Espagne, un acte qui pût servir de base à une bonne direction, si les conseils de la sagesse prévalaient; qui restât pour témoigner de notre désapprobation, si on venait à suivre une marche qui amenât de nouvelles catastrophes.

« C'est après y avoir mûrement réfléchi, c'est en ayant sous les yeux une lettre confidentielle du roi Ferdinand à S. M. dans laquelle, en juillet de l'année dernière, il annonçait son intention positive et formelle de convoquer les anciennes Cortès du royaume, s'il parvenait à recouvrer le pouvoir de faire par lui-même ce que le besoin de ses peuples exigeait sous le rapport des garanties, que nous nous sommes décidés à expliquer aussi nettement les vues du Roi dans cette grande circonstance. C'est Ferdinand lui-même qui s'en est ouvert avec le Roi, qui lui a écrit que tels étaient les engagements qu'il pouvait prendre en son nom.

« Nous persistons à penser qu'il était bon, dans le cas de la délivrance du roi, d'avoir une ligne de conduite tracée : celle de ses engagements libres, et volontairement pris à l'égard de S. M., nous a paru la seule qu'on pût convenablement opposer, et aux partisans exclusifs de l'autorité royale, et à ceux qui voudraient chercher des garanties dans une source moins pure. Nous eussions cité la lettre de Ferdinand sans la crainte de le compromettre en fournissant la preuve de son opposition avec la direction apparente que lui avaient imposée ceux dans les mains desquels il se trouve encore.

« Voilà, Monseigneur, des explications que je regrette de n'avoir pas donné plus tôt à V. A. R., mais qu'il lui sera peut-être utile de pouvoir donner à ceux qui désapprouveraient notre marche dans cette circonstance décisive.

« Nous allons attendre avec une bien vive impatience des nouvelles de Monseigneur des premiers jours après son arrivée devant Cadix. J'étais averti que ceux qui défendent cette place annonceraient d'abord l'intention de s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de consentir à quelque modification que ce fût de la constitution. Mais en même temps j'étais assuré qu'ils étaient fort embarrassés et très disposés à accueillir des idées plus raisonnables, s'ils voyaient jour à les faire goûter par V. A. R. Aussi ne suis-je ni étonné, ni inquiet, de ce qu'on a rapporté à Monseigneur de leurs prétendues dispositions. La chose qui paraît la plus embarrassante à ceux qui connaissent le mieux la disposition réelle des esprits dans Cadix, c'est le moyen de parvenir

à amener ces gens-là à agir selon leurs véritables sentiments. Il leur est excessivement difficile de s'entendre entre eux; ils ne savent jamais comment s'y prendre pour mener à bien une négociation. Il faudrait leur donner jusqu'aux moindres indications et les guider, pour ainsi dire, dans toutes leurs démarches, même en disputant avec eux. Il est à craindre que par ignorance et par paresse de faire ce qu'au fond ils désirent, ils ne restent en proie à la plus absurde des obstinations.

« Voilà ce qu'on m'a dit de plus probable et je le transmets à Monseigneur comme simple renseignement.

« V. A. R. aura vu par mes précédentes lettres que la soumission de Ballesteros nous avait fait sentir la nécessité d'appeler l'attention de Monseigneur sur l'occupation de Cadix et de l'île de Léon par une division de six mille Français; six autres mille à Madrid, six mille à Pampelune et Saint-Sébastien, douze mille en Catalogne, et, si Monseigneur y tient, six mille pour lier ceux de Madrid avec les autres, en tout 24 ou 30 000 hommes, peuvent être laissés après le départ de Monseigneur, pour donner le temps à l'Espagne de s'organiser, s'il lui est possible, et ôter à la révolution l'espoir de dominer encore le pays.

« Mais Monseigneur ne doit pas s'y tromper, les sacrifices énormes que la France aura faits dans cette campagne, ne peuvent se prolonger; ils ne doivent pas être sans compensation. L'aperçu que je viens de faire faire ici sur pièces authentiques, servira à Monseigneur à se fixer sur la somme réelle

à laquelle s'élèveront les dépenses de la guerre d'Espagne. Il est impossible d'y ajouter les frais d'une occupation à nos dépens, et quand je parlais d'une convention d'après laquelle Monseigneur consentirait à laisser au roi d'Espagne, sur sa demande, les 24 ou 30000 hommes dont j'ai parlé plus haut, à la charge par le pays de leur fournir la nourriture, le chauffage, l'éclairage, le casernement, je crois que j'étais dans la limite des sacrifices que l'opinion la plus raisonnable en France permettrait d'ajouter à ceux déjà faits.

« Monseigneur peut chercher aussi, dans les idées que je lui ai développées sur les colonies espagnoles, à trouver des dédommagements agréables à la France. Le commerce de ces pays ouvert à notre pavillon à des conditions égales à celles des autres pavillons étrangers, avec une organisation monarchique et libre, produirait aussi le meilleur effet en France.

« Enfin je me permets de le dire à Monseigneur, parce que cette idée est essentiellement liée à l'honneur de sa campagne, il faut qu'il en sorte quelque chose de stable, d'utile à la paix du monde, et de profitable à la France. Sans cela on n'y verra bientôt plus que les 180 000 000 fr. d'extraordinaire qu'elle nous aura coûtés.

« Je finis, Monseigneur, avec la crainte de vous impatienter avec mes observations, mais avec l'espoir que V. A. R. les verra toujours fondées sur mon dévouement pour la personne de Monseigneur.

« Boyer, de Saint-Domingue, nous fait des propositions d'avantages commerciaux très grands, à la

condition que nous l'émancipions. Il a envoyé un plénipotentiaire pour nous faire ces offres. On traînera jusqu'au moment où l'on pourra juger du parti que l'Espagne veut prendre pour ses propres colonies. J'ai l'honneur d'être, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

DXVII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 25 août 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 14 et 16 de ce mois; vous nous croyez beaucoup plus avancés que nous ne sommes, car non seulement nous ne sommes pas dans Cadix, mais je ne prévois pas si jamais nous viendrons à bout d'y parvenir. Tout ce qui sera possible d'être tenté avec quelque espoir de succès, le sera. Nous allons être au pied de la coupure du Trocadéro, sans savoir encore s'il est possible de la passer. Par mer, c'est de toute impossibilité : tout bâtiment qui s'en approcherait serait coulé par les forces supérieures de l'ennemi. Le pauvre amiral Hamelin en a pour ainsi dire perdu la tête. Avec ma permission, il a remis son commandement à l'amiral Des Rotours et va retourner en France. On ne demande pas mieux que de traiter dans Cadix; j'en joins ici la preuve; on compterait sur tout ce que je promettrais, mais personne ne met de confiance dans F... et on ne veut pas s'en rapporter à lui. Il est possible que j'aie eu tort de rendre l'ordonnance du 9; je l'ai crue nécessaire; tout le monde se trompe, je ne me crois pas plus infaillible

qu'un autre; mais ce que je puis vous certifier, c'est qu'il n'existe pas une position plus difficile que la mienne. La Régence soutenue par la Russie se croit très forte et indépendante de la France; mais étant en Espagne avec l'armée française, je saurai toujours soutenir la dignité du Roi et de mon pays. Malgré ce que je leur ai représenté à mon départ de Madrid, le duc de l'Infantado et M. Saëz sont partis pour l'Andalousie; je viens de recevoir la lettre, que je joins ici, qui me l'annonce, comme je le savais déjà depuis plusieurs jours. J'ai envoyé un de mes aides de camp à Séville, pour les engager très poliment à ne pas continuer leur voyage et à retourner à Madrid. Comme je crains les intrigues de ces messieurs, et que mon quartier général entraîne nécessairement beaucoup de monde, je ne laisse point arriver ici les Espagnols étrangers à la ville. Le but de ces messieurs en arrivant ici est de s'emparer du Roi, aussitôt qu'il sera libre, pour lui persuader de rétablir l'absolutisme (ce qui ne sera pas difficile), et pour lui inspirer de la méfiance contre la France. Je vous demande si les deux millions accordés à ce gouvernement sont de l'argent bien placé, et s'ils ne l'emploieront pas à soudoyer des guérillas contre nous. Ce ne sont que des craintes : après cela je suivrai la ligne qui me sera tracée. Bourmont est arrivé ici aujourd'hui. L'amiral Villavicentia y est aussi. Je vous répète que tout ce qui sera possible d'être tenté le sera, avec quelque espoir de succès, car un échec serait très fâcheux; ce ne sont pas les troupes qui me manquent, j'en ai bien assez, mais les moyens maritimes et d'artillerie. Il nous faudrait

500 pièces de canon, 25 vaisseaux et 100 bombardes et chaloupes canonnières. L'ennemi a 50 chaloupes canonnières très bonnes, ce qui le rend supérieur partout.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

DXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 26 août 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu ce matin et me suis empressé de porter au Roi la lettre que V. A. R. m'avait adressée pour S. M. et celle qu'elle m'avait fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois.

« Il est tout simple, Monseigneur, qu'à une telle distance des lieux, nous jugions ici les opérations à faire avec moins de connaissance des faits et des possibilités que ceux qui voient tout de près. Aussi tout ce que Monseigneur fera, sera-t-il toujours regardé ici comme ce qu'il y avait de mieux à faire.

« Nous sommes donc fort tranquilles sur la direction militaire que donnera V. A. R. si, comme nous le craignons, elle se voit réduite à avoir recours à la force pour délivrer le roi; nous sommes seulement affligés de ne pouvoir à l'avance deviner ce qui pourrait être utile à Monseigneur, pour le seconder de tous nos moyens dans cette difficile entreprise.

« Quant à la direction politique, Monseigneur voit, et sa correspondance nous le prouve, qu'une partie

de l'Espagne a besoin et voudrait des garanties qu'elle se figurerait pouvoir trouver dans des institutions analogues à celles qui nous régissent; mais que l'autre partie, sans comparaison aucune la plus nombreuse, repousse de toutes ses forces ces institutions, les regarderait comme imposées à la nation et à son roi par notre armée, par notre penchant pour les révolutionnaires, et qu'il résulte de cette position une difficulté infinie à terminer par d'autres voies que par la force, l'entreprise dans laquelle nous sommes engagés.

« C'est plutôt comme acquit de conscience et pour avoir une direction fixe et arrêtée, que par confiance dans la réussite de négociations basées sur cette transaction, que nous avons présenté le système d'amnistie et de retour à l'ancienne constitution espagnole, dont le projet de lettre au roi Ferdinand, que nous avons envoyé à V. A. R., contient l'exposé.

« Quelque chose qui arrive désormais de cette campagne, il sera constaté que la France a suivi la direction politique la plus propre à concilier les divers partis, les diverses opinions, les divers intérêts en Espagne.

« Nous n'avons rien pris sur nous en parlant d'une amnistie qui est réclamée par tout ce qui résiste encore à nos armes, et que tout le monde sait être le seul moyen de mettre fin aux longs troubles dans tous les États. Nulle part cette mesure n'est plus nécessaire que dans le pays dont le roi et toute la famille royale sont encore dans les mains de ceux qui ont besoin de l'amnistie. Il ne faut leur rien dire du tout, et abandonner ces gages précieux au délire

d'hommes désespérés, ou il faut laisser à ces hommes l'espoir d'être graciés, s'ils consentent à se dessaisir de leurs victimes, du dernier gage de sécurité qui leur reste.

« Quant à la convocation des anciennes Cortès du royaume comme garantie d'ordre et de justice, ce n'est pas Ferdinand qui peut repousser cette transaction : il l'a lui-même proposée de sa main au roi de France, en lui demandant les secours que V. A. R. a été chargée de lui porter. Ce ne seraient pas les royalistes espagnols : tous les généraux royalistes qui sont venus solliciter notre intervention, d'Éroles, d'Espagne, Quesada même, tous sont convenus que la convocation des anciennes Cortès du royaume était la mesure la plus propre à mettre un terme aux dissensions de l'Espagne. Enfin Monseigneur se souvient que le président de la Régence lui-même a présenté le retour à cette institution comme la chose la plus convenable à son pays.

« Quant au parti constitutionnel, nous ne sommes pas venus en Espagne pour lui, mais contre lui ; nous n'avons donc à nous en occuper que sous le rapport de la raison et de la justice de ses prétentions. S'il nous rend le roi et consent à livrer les points de défense qu'il conserve encore, nous devons lui donner sécurité. Il la trouvera certainement dans les seules institutions que le pays puisse admettre et supporter sans trouble et sans déchirement; les seules que son roi libre veuille reconnaître et soutenir; les seules que la presque totalité de la population ne puisse repousser.

« Il me semble, Monseigneur, que c'est sur ce ter-

rain que V. A. R. doit se placer pour assurer sa direction politique et la défendre auprès du roi Ferdinand, auprès des royalistes espagnols, et vis-à-vis des hommes avec lesquels elle a à traiter.

« Il est possible qu'au premier abord des propositions raisonnables aient été repoussées. Mais à mesure que les opérations militaires rendront la situation des réfugiés plus gênante et plus périlleuse, les négociations peuvent être reprises avec avantage, et ce que je viens de marquer à Monseigneur pourra trouver son utilité.

« Je finis en priant V. A. R. de recevoir, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

DXIX. — S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ce 28 août 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 18; j'ai ressenti quelque peine en voyant que cette malheureuse affaire, que je croyais enfin terminée, donne lieu à de nouvelles discussions, et doit encore me tourmenter au milieu des soins pénibles qui m'occupent en ce moment. L'économie que l'on veut obtenir, dépend de la solution de deux questions, de la fin prochaine de la guerre et de l'existence d'une armée d'occupation. Sans doute personne ne voudra soutenir encore, après l'investigation de M. Joinville, qu'un marché d'urgence n'était pas nécessaire à Bayonne pour assurer les subsistances et les transports de l'armée, que tant de fautes avaient compromis. Ma première pensée a

été le bien-être de l'armée, et la seconde l'économie dans les dépenses. Le premier marché était devenu trop onéreux; un commissaire extraordinaire a été envoyé à l'armée avec les pleins pouvoirs du gouvernement pour juger la question, il était revêtu de votre confiance, je lui ai accordé toute la mienne; je l'ai laissé le maître de tout changer, de tout détruire: mais je dois ajouter que j'ai voulu qu'il m'en répondît; il m'a démontré que si je détruisais ce qui existait, je compromettrais le service de mon armée. Il paraît que son travail est bien fait, puisqu'il est reconnu tel, même à Paris; il est en cours d'exécution depuis le commencement du mois et nous en ressentons déjà les bons effets. Je suis sorti moi-même d'une position où je me trouvais placé par force majeure et qui m'obligeait de mettre ma volonté en la place de celle du ministre responsable. Maintenant je ne devrais plus être en opposition avec le ministre de la Guerre, car en mettant ma signature après celle de M. le baron Joinville sur le nouveau traité, j'ai détruit le premier et n'ai signé que ce que je regardais comme approuvé par le ministre de la Guerre lui-même; je l'ai fait avec empressement d'après vos avis, pour me débarrasser des soins de l'administration.

« Quant aux approvisionnements en cas d'une armée d'observation, on m'assure qu'aux termes mêmes du nouveau traité, ils doivent être faits en très grande partie par le gouvernement et peuvent l'être en totalité, ce qui produira un débouché aux abondantes récoltes du Midi de la France.

« Que l'on fasse au surplus tout ce qui sera né-

cessaire pour assurer ce résultat, mais qu'on ne trouble plus l'ordre de notre service et qu'on n'aille pas à l'avance embarrasser celui de l'armée d'occupation, à laquelle je porterai toujours le même intérêt.

« Je voudrais aussi qu'on ne m'attribuât pas une dépense de 150 000 000 en six mois; il y en aura à peine 60 de dépensés en Espagne, sur lesquels on doit déduire 18 à 20 000 000 de solde, qu'il aurait fallu payer en France comme en Espagne. On compte aussi dans ces 150 000 000 au compte de l'armée d'Espagne, une foule de dépenses qu'il était indispensable de faire lors même que la guerre n'aurait pas eu lieu, si on voulait avoir une véritable armée.

« Louis-Antoine. »

DXX. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 28 août 1823.

« Une frégate anglaise est arrivée ce matin, mon cher comte, elle a mouillé auprès de notre escadre et a amené ici M. Elliot, qui m'a remis une lettre de sir William A'Court que je joins ici ainsi que ma réponse.

« J'ai causé avec lui; j'en ai été fort content; il a fort bien senti mes raisons; je lui ai dit que tout ce que je demandais était que le roi fût libre et qu'il donnât à son peuple les institutions qu'il jugerait à propos.

« Il n'a pas été moins étonné que moi de la phrase de la lettre de S. M. C. où il est dit que la médiation

de l'Angleterre a été approuvée par le gouvernement de S. M. T. C. Il m'a ajouté que le gouvernement espagnol demandait une constitution, n'importe laquelle, pourvu qu'elle fût représentative et que je la garantisse.

« Je lui ai dit que cela m'était impossible sans ordre.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE. »

DXXI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 28 août 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 19 de ce mois, ainsi que le rapport de La Hitte et la lettre de Valdès pour l'envoi à Mahon des bâtiments arrivant d'Amérique.

« Le Roi et *Monsieur* à qui j'ai soumis ce que je recevais, désirent également voir se réaliser les espérances que semble concevoir V. A. R. Le Roi voit avec satisfaction Monseigneur continuer ses préparatifs d'attaque, comme s'il devait être réduit à en user.

« Nous avons éprouvé partout que ces messieurs commençaient par repousser tout ce que nous leur offrions de raisonnable et qu'ils ne songeaient à l'accepter qu'après avoir éprouvé les inconvénients et les dangers de la résistance. Nous croyons que Monseigneur les trouvera dans la même disposition

à Cadix et que ce ne sera que par un blocus plus efficace et par quelques attaques couronnées de succès, qu'on les amènera à accepter les propositions raisonnables et sages que V. A. R. leur a adressées.

« Le Roi recommande à Monseigneur d'ordonner à son escadre de ne pas communiquer légèrement avec les bâtiments venant des lieux sujets à la fièvre jaune, et d'envoyer les prises de ce genre qui pourraient être faites, à Marseille, où un bon lazaret préservera le pays des dangers de la contagion que pourraient apporter le capteur et le capturé.

« S'il passait dans la tête des assiégés de demander la garantie spéciale de l'Angleterre, Monseigneur doit s'offenser de cette proposition et déclarer qu'en même temps qu'il veut bien, par la connaissance qu'il a des bonnes dispositions des divers cabinets de l'Europe, se porter garant qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour consolider le repos et le bonheur de l'Espagne, il ne peut admettre qu'on veuille pour ainsi dire demander d'ajouter aux promesses de la France la caution d'une autre puissance.

« Si le siège de Cadix se prolongeait, il serait bon de faire sentir aux défenseurs de cette place que leur obstination forcera V. A. R., après avoir pris toutes les mesures pour le faire continuer avec vigueur, d'organiser le pays d'une manière plus définitive, de sortir du provisoire établi en attendant la délivrance du roi, et d'engager la Régence du royaume à prendre des mesures sur lesquelles il serait d'autant plus difficile de revenir que leur résistance dans Cadix aurait été plus longue. Ainsi l'amnistie pour tout ce qui serait soumis, c'est-à-

dire la presque totalité des Espagnols; l'exception, et tous ses conséquences, pour tous ceux qui résisteraient encore; l'organisation des formes à suivre pour la convocation des anciennes Cortès du royaume, peut-être même leur réunion, deviendraient la conséquence obligée d'une captivité indéfinie du roi. Et certes, il sera bon de bien convaincre ces messieurs que la France n'a pas fait les sacrifices auxquels elle s'est condamnée jusqu'à ce moment pour reculer, qu'elle saura se tenir au niveau des circonstances, telles qu'elles soient, et que si tout espoir de ramener à la raison les geôliers du roi venait à se perdre, elle saurait trouver les moyens de rétablir l'ordre en Espagne et de terminer son entreprise en dépit de cet obstacle.

« En effet, Monseigneur, il n'y a encore, d'ici au 20 septembre, rien à faire, ni à laisser pénétrer dans ce sens. Mais si les difficultés de réduire Cadix bientôt devenaient insurmontables, on pourvoirait à la sûreté de l'Espagne et à l'honneur de la France par de nouveaux moyens, et les furieux qui nous auraient réduits à cette nécessité, n'y gagneraient rien. Recevez, Monseigneur, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

DXXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 30 août 1823.

« Monseigneur,

« Je viens de mettre sous les yeux du Roi la lettre que V. A. R. a eu la bonté de m'adresser le 21 de

ce mois. S. M. me charge d'assurer V. A. R. qu'elle peut agir à la Corogne et ailleurs sans avoir aucune inquiétude d'offusquer le gouvernement anglais. Moins en ce moment qu'en tout autre, il n'est disposé à se mêler de l'affaire d'Espagne. Lui et tous nos envieux sont en observation et attendent bien plus de la forte position de Cadix et de la difficulté de vivre longtemps en bonne intelligence avec la Régence et les royalistes d'Espagne, que d'une action quelconque de leur part pour s'opposer à nos succès.

« C'est donc en joignant la sagesse à la vigueur pour obtenir la délivrance du roi et la reddition de Cadix, c'est en agissant avec une grande prudence à l'égard des populations espagnoles, dont il nous importe tant de ménager les bonnes dispositions, que nous pouvons parvenir à terminer glorieusement une entreprise si heureusement conduite jusqu'à ce jour.

« Nous ne saurions trop recommander à V. A. R. les opérations militaires qui peuvent la rapprocher du corps de la place, fatiguer et inquiéter ses habitants. Toutes les fois que vos soldats pourront joindre l'ennemi, vous devez vous tenir sûr du succès, et c'est bien plus en agissant sur le moral de cette réunion incohérente de réfugiés, qu'on peut espérer d'amener une crise politique dans l'intérieur de Cadix, qu'en calculant méthodiquement les moyens ordinaires de réduire cette place par la force. Tout ce que nous dit Monseigneur de ses projets, nous fait voir qu'il sait ces choses-là comme nous.

« Le monde entier a les yeux sur Cadix en ce mo-

ment. Chacun sait ce que, dès longtemps, j'ai eu l'honneur de marquer à V. A. R., c'est que toutes les questions qui sont du plus grand intérêt aujourd'hui, vont être décidées là. Par la lettre que V. A. R. a envoyée à Ferdinand, elle a tenté tout ce que la sagesse, tout ce que l'honneur lui permettait de faire pour obtenir de la négociation le résultat qu'elle poursuit. Il ne reste plus qu'à employer, pour l'atteindre par la force, tous les moyens que Monseigneur pourra réunir. Malheureusement ils ne sont pas en rapport avec les difficultés à vaincre. Mais aussi les hommes et les intérêts que V. A. R. a en opposition, doivent être loin d'offrir cet ensemble et ce grand mobile de défense extrême, qui forment ordinairement les plus grands obstacles à de semblables entreprises.

« La Péninsule se voit purgée chaque jour des résistances qu'on y opposait à nos armes. La Galice soumise, vos troupes et celles de Morillo pourront agir sur l'Estramadure. Molitor finira par s'emparer des places qui résistent encore en Murcie et dans le royaume de Grenade. Lauriston va commencer le siège de Pampelune et faire ensuite celui de Lérida. Pendant ce temps nous aurons Saint-Sébastien qui commence à donner quelques signes de détresse. Millans et Llobera sont définitivement rejetés dans Tarragone, où le maréchal va les bloquer. Ainsi Monseigneur n'a plus que des sièges à faire. Il me semble que, dans chaque localité, il doit s'établir un centre d'opérations qui tende à obtenir le plus promptement possible la reddition de ces places, en usant de tous les moyens que le pays entièrement libéré

peut offrir pour la guerre. C'est surtout dans le Midi de l'Espagne qu'il importe de réunir des moyens d'attaque, ou d'appeler des troupes espagnoles, afin de finir, si cela se prolongeait, par leur en confier le blocus.

« Cadix, où avec notre marine nous pouvons toujours protéger les troupes qui en feraient le siège, et les places en deçà de l'Èbre, qu'il nous importe de prendre nous-mêmes, sont les seules parties où il soit d'un intérêt réel et de notre honneur d'agir par nous-mêmes.

« Du moins, Monseigneur, voilà comme se présenterait à moi la conduite à tenir, si, par malheur, par très grand malheur, le mois de septembre se passait sans avoir amené la délivrance du roi.

« Je crois très important que, dans la direction des attaques de Cadix, Monseigneur ait toujours en vue le double but d'agir fortement sur le moral de ceux qui défendent cette place, et de s'emparer des positions avec lesquelles il puisse en gêner le plus possible le ravitaillement. Au nombre de ces derniers objets se trouvent les moyens de posséder un mouillage sûr, même pendant le gros temps, pour les bâtiments de guerre qui devraient rester pour capturer les navires qui voulant entrer dans le port. Il me semble que sous Matagorda il y a un assez bon fond suffisamment éloigné des batteries de la place, et assez abrité par la terre pour que les bâtiments n'aient rien à craindre de la mer. L'amiral Hamelin dira cela à V. A. R. bien mieux que moi.

« Quant au gouvernement et à l'administration du pays, si ce que Monseigneur a écrit au roi ne

suffit pas aux constitutionnels, si ce que nous avons fait pour la Régence et les royalistes espagnols ne les satisfait pas, il faut éviter autant qu'il sera possible de se mêler des affaires politiques de ces gens-là et les laisser les conduire comme ils voudront, en se mettant hors des conséquences des sottises qu'ils feront, autant qu'il sera en nous. C'est ce que nous pourrons, j'espère, quelle que soit l'issue des attaques que Monseigneur va diriger contre Cadix. Il faut dans notre position calculer sur toutes les chances et être prêts à tirer de toutes les meilleurs résultats possibles. Mais Monseigneur comme général n'en doit voir qu'un, c'est la prise de Cadix, et j'ai le meilleur espoir qu'il saura l'obtenir.

« L'envoi de quelques forces navales devant Carthagène et devant Malaga, lorsque Monseigneur en aura d'inutiles à Cadix, sera du meilleur effet pour hâter la reddition de ces places.

« Monseigneur m'a toujours permis de lui parler avec franchise ; j'use de sa bonté ordinaire pour moi en me permettant de le supplier de se tenir en garde contre les manœuvres de ceux qui auraient le coupable projet et le fatal intérêt de prolonger cette guerre. Monseigneur ne saurait trop bien surveiller leurs démarches et paralyser leurs efforts.

« J'ai en ce moment, à la Bourse de Paris, une série de faillites d'agents de change. Il en est résulté la nécessité pour moi d'approfondir les causes de cet incident et de connaître les détails de la situation de chacun de ces agents de change. Voici ce que je découvre aujourd'hui chez deux d'entre eux, Demachis et d'Albia : des opérations énormes et soutenues

depuis longtemps pour le compte de M. Ouvrard pour amener la baisse de nos rentes. Mais comme elles ont monté, l'un de ces agents de change se trouve à découvert de 4 ou 500 000 francs de différences qu'a perdus M. Ouvrard et qu'il lui doit. Je ne sais pas aussi bien ce qui se passe chez l'autre, parce qu'il a délégation pour toucher le prix de la fourniture des vivres de votre armée, et que hier, encore, il est venu avec une ordonnance d'urgence toucher 1 094 000 francs au Trésor, qui vont lui servir à couvrir les différences qu'il a perdues en jouant à la baisse pour Ouvrard.

« Tout cela ne serait qu'une punition venue par où l'on a péché, et je n'en aurais pas importuné Monseigneur au milieu des affaires bien plus graves dont il est occupé. Mais j'ai la certitude que, par l'estafette d'hier, Ouvrard vient de renouveler de plus belle, et pour des sommes énormes, l'ordre de vendre de la rente à tout prix : c'est-à-dire qu'il se met dans l'alternative, ou d'être ruiné, ou que notre opération devant Cadix manque.

« J'avoue que cela m'épouvante et que je croirais manquer à tous mes devoirs si je n'en avertissais Monseigneur afin qu'il veille, et sans en avoir l'air peut-être, tant la haute capacité de cet homme est redoutable, qu'il prenne les moyens d'annuler les intrigues auxquelles on peut se livrer pour faire échouer Monseigneur.

« J'ai vu dans la lettre d'un libéral de Cadix qu'il pourrait bien se servir de la voie d'Ouvrard pour continuer sa correspondance, mais qu'il n'osait, dans la crainte que cela ne finît par être découvert. Cet

homme diabolique peut avoir des relations avec les meneurs de l'intérieur et les encourager à tenir; car sans doute il ne doit pas pouvoir leur rendre des services qui le supposeraient plus initié dans ce qu'il ne doit pas connaître.

« Au reste, je distingue en ceci deux parts : ce que je sais, et cela je le garantis à Monseigneur; le reste est ce que je crains, et cela je le soumets à son jugement. J'ai l'honneur, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

DXXIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, 31 août 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu le mot que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 22 de ce mois, avec la réponse qui venait de lui arriver de Cadix. Nous ne sommes pas du tout étonnés de l'obstination des réfugiés qui ont dicté cette réponse. L'expérience de tous les faits de la campagne nous a constamment montré les ennemis aussi imprévoyants que confiants dans leur force jusqu'au moment où ils éprouvaient ce dont nos troupes étaient capables. La même chose aura lieu devant Cadix; à mesure que V. A. R. se sera mise à même de pouvoir attaquer une position quelconque de l'ennemi, elle s'en rendra maîtresse; et quand elle l'aura bien cerné, bien rapproché et bien fatigué, on lui fera des propositions d'accommodement; jusque-là, on ne lui répondra que par des insolences.

« Au reste, il est bon que V. A. R. soit bien assurée que, ni de près, ni de loin, aucun acte du gouvernement français n'a donné lieu à la supposition qu'il eût désiré ou agréé la médiation de l'Angleterre. Nous l'avons au contraire constamment refusée quand elle l'a offerte, et depuis longtemps nous n'avons eu avec elle aucune communication à ce sujet. C'est un mensonge que probablement ces messieurs de Cadix ont cru devoir accréditer pour donner du courage à leur monde, et c'est seulement de cette manière qu'on peut expliquer l'impudence avec laquelle ils l'ont fait insérer dans une pièce adressée à V. A. R.

« Nous aurions désiré publier le rapport de La Hitte, la lettre au roi d'Espagne et sa réponse ; mais cette dernière est si dégradante pour la majesté royale, que nous nous abstiendrons de toute publication, à moins qu'on ne nous y force plus tard en produisant des pièces falsifiées. Nous nous bornerons à donner aux cabinets alliés communication confidentielle des deux lettres.

« Nous pouvons maintenant continuer nos opérations militaires en toute sûreté de conscience. Il est définitivement prouvé que ce n'est que par la force qu'on peut amener ces gens à des idées raisonnables.

« Monseigneur a encore un bon mois pour opérer par terre et par mer contre Cadix, et pour se préparer des positions dans lesquelles il pourrait laisser des forces de terre et de mer en sûreté pendant la mauvaise saison, pour continuer le siège et surtout le blocus, si durant le mois d'attaque active à laquelle

il va se livrer, il ne peut amener le dénouement si désirable.

« La Corogne ayant capitulé le 21, Monseigneur aura pu recevoir de là quelques-uns des moyens qui lui manquent. Il pourra également en retirer d'Algésiras. Enfin il enverra des bâtiments inutiles à Cadix, chercher à Bayonne ou à la Rochelle tout ce qu'il ne pourrait se procurer plus près. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

DXXIV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME A S. A. R. MONSIEUR.

« Santa-Maria, ce 31 août 1823.

« Comme vous l'aurez appris par le télégraphe, mon très cher père, nous avons enlevé cette nuit le Trocadéro de la manière la plus brillante. La marée étant basse à 2 h. et demie, le général Obert devait faire l'attaque à cette heure-là; il l'a précédée d'un quart d'heure. Des Cars et Gougeon commandaient sous lui. La coupure, le retranchement et 46 pièces en batterie ont été enlevés en moins d'un quart d'heure par les trois bataillons de la garde, des 3e, 6e et 7e et du 34e. Tout s'est conduit admirablement. Nos soldats avaient de l'eau jusqu'aux aisselles. Presque toutes les cartouches ayant été mouillées, tout s'est passé à la baïonnette. Canonniers et officiers espagnols se sont fait tuer sur leurs pièces. Le pont que j'avais fait préparer dans le San Pedro, est arrivé aussitôt que possible et j'y ai passé vers 4 heures. J'ai trouvé toutes nos troupes peu au delà

du retranchement; ils ont été bien gentils et m'ont reçu à merveille. J'y ai appris que le capitaine Montfero y avait été blessé de deux coups de baïonnette dans la cuisse. Comme nous n'avions pas de cartouches et que les fusils étaient mouillés, j'ai envoyé chercher un caisson d'infanterie et un bataillon du 36e, qui était resté à Puerto Real. Aussitôt arrivé, vers 7 heures, je l'ai fait avancer, soutenu par deux autres bataillons, pour enlever le reste du Trocadéro et les maisons encore occupées par l'ennemi. Il les a emportées d'une manière charmante, mais il a beaucoup souffert. Enfin, avant 8 heures, nous étions maître de tout, sauf des forts Matagorda et San Luis, que nous croyons que l'ennemi a évacués. Mais comme l'île San Luis est séparée par un grand canal, nous ne pourrons le savoir que ce soir ou demain. L'ennemi avait 1 700 hommes dans le Trocadéro; sur cela il y en a 3 à 400 de tués, autant qui se sont sauvés dans des barques, et environ 1 000 prisonniers, dont le colonel commandant Garcès, qui parle très bien français. Notre perte monte environ à 40 tués et 100 blessés. Le prince de Carignan a toujours été en avant; il a passé la coupure avec le premier peloton de grenadiers; il y a laissé une botte. Toute ma crainte était que l'ennemi ne s'en doutât; il s'y attendait depuis plusieurs jours, et toutes ses troupes étaient sous les armes parce que la marée était presque basse; mais il ne s'attendait pas à ce que ce fût en ce moment, ni dans cet endroit-là. Je suis fort content de moi, parce que je me suis décidé, après avoir consulté mes généraux, et que personne autre n'aurait osé

le prendre sur lui. Pendant ce temps-là, nous avons eu un petit combat naval que j'ai vu. J'avais envoyé l'ordre à la partie de notre flottille qui était ici, de mettre à la voile pour rejoindre le reste à Rota. Les canonnières ennemies sont sorties; deux de nos frégates ont mis à la voile pour protéger notre flottille, qui a heureusement passé; c'était fort joli à voir. Notre opération de cette nuit doit avoir un grand effet sur Cadix. Les voltigeurs suisses ont rivalisé avec les nôtres. C'est, je crois, l'opération la plus vigoureuse de la guerre. Maintenant, je vais m'occuper de l'attaque par mer, appuyée d'une batterie de terre, du fort de Santi Pétri. Je crois que nous ne pouvons envoyer de bulletin que demain. J'étais sorti à 11 h. et demie, je suis rentré à 10 heures. J'ai entendu la messe; j'ai remercié Dieu de la réussite de notre entreprise et je l'ai prié pour le repos de l'âme de ceux que nous avons perdus. Je vous les recommande aussi, cher papa. Soyez assez bon pour rendre compte de tout cela au Roi, pour me mettre à ses pieds, et pour lui dire qu'il n'existe pas de troupes comme les siennes dans le monde. Ils ont un élan dont on ne peut pas se faire d'idée qu'en le voyant. C'est charmant de commander à de pareils hommes.

« La Hitte vient d'arriver et m'a appris que nous étions maîtres de l'île San Luis. Il faut que je répare une erreur : c'est Farincourt qui a enlevé le village du Trocadéro avec un bataillon du 34e et un du 36e; celui-ci, ayant pris le chemin le plus difficile, a le plus souffert.

« Adieu, bien cher et excellent père, daignez

agréer, avec votre bonté, tous mes hommages les plus tendres et les plus respectueux.

« Louis-Antoine. »

DXXV. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 1er septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher Jules, les deux lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Vous ne serez pas étonné que je ne vous aie pas répondu plus tôt. Le métier de ministre en France est si différent de celui des ministres en Angleterre que, du temps que ces derniers vivent paisiblement à la campagne et à de grandes distances du centre du gouvernement, nous sommes cloués dans nos cabinets du matin au soir, trouvant à peine un moment pour répondre un mot à nos amis. Il est digne de vous de creuser les causes de cette différence entre ces deux situations, qui sembleraient devoir être semblables, et vous me rendriez service en me disant comment vous vous l'expliquez.

« Vous pouvez être fort tranquille sur Marcellus. Vous sentez tout l'intérêt qu'il doit inspirer au ministre dont il dépend directement; et pour ce qui dépend de moi, je vous déclare que c'est un des jeunes gens dont je fais le plus de cas et que j'affectionne le plus.

« Chateaubriand doit vous donner connaissance des pièces qui constituent les seules relations que nous ayons cru devoir établir avec l'intérieur de Cadix. Vous y verrez ce que nous avons fait pour sauver, autant qu'il était en nous, les inconvénients

et les dangers résultant de la nécessité d'attaquer de vive force la place dans laquelle sont enfermés les gages précieux que nous voulons délivrer. J'espère que la connaissance officielle de nos dispositions et la confiance que doit inspirer le caractère du prince généralissime, contribueront à radoucir l'âpreté de l'opération à laquelle nous sommes réduits.

« Vous verrez dans la réponse qu'on ne défend plus l'absurde constitution des Cortès, et qu'on ne conserve plus d'ensemble pour se battre qu'en berçant les esprits d'une médiation, qu'on est obligé de feindre avoir été admise par nous-mêmes, pour lui donner plus de poids. Quand on en est réduit là, on n'est pas loin, ou de faire des concessions suffisantes, ou de perdre tout moyen de soutenir un rôle aussi périlleux que celui de défendre à outrance une position qui ne peut manquer de finir par être emportée. Nous conservons donc l'espoir que la première réponse ne contient pas le dernier mot, et nous sommes convaincus que, là comme ailleurs, à mesure que nos succès rendront les dangers des réfugiés plus imminents, force leur sera d'accepter les conditions que partout ils ont commencé par repousser avec dédain, et fini par accepter comme une grâce.

« Adieu, mon cher, voilà les affaires qui reviennent; je vous quitte pour mes administrations des Forêts, dont c'est aujourd'hui le tour. De cœur et pour la vie tout à vous.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

DXXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE D^C D'ANGOULÊME.

« Paris, 1^er septembre 1823.

« Monseigneur,

« *Monsieur* vient de recevoir la lettre de V. A. R. du 23. Il est affligé comme nous de l'impression de tristesse qui dominait Monseigneur lorsqu'il l'a écrite.

« La réponse venue de Cadix n'est pas si mauvaise qu'elle peut le paraître à la première lecture. Deux faits importants en résultent : le premier, c'est que ces gens-là ont déjà renoncé à leur absurde constitution des Cortès, car ils ne font pas même produire au roi l'objection de ses serments à cette constitution ; le second fait qui me paraît aussi prouvé, c'est qu'ils ne se ménagent les dispositions à la résistance qu'en berçant la population et les troupes de la médiation de l'Angleterre, comme sollicitée par eux et par nous. Ils doivent bien savoir que c'est faux pour ce qui nous regarde ; cependant ils ont l'impudence de le dire à V. A. R. elle-même ; il faut que ce mensonge leur soit bien nécessaire pour se soutenir. Or l'erreur ne peut être de longue durée. Que deviendront-ils quand vos attaques la dévoileront, quand l'inaction de l'Angleterre finira par les désabuser? Ils seront contraints de revenir à vous et de vous faire des propositions. C'est certainement ce qui arrivera si les opérations militaires possibles viennent chaque jour troubler leur sécurité et aggraver leur situation.

« C'est quand ils en seront là que Monseigneur éprouvera, je l'espère, l'avantage du système politique dans lequel a été conçue la lettre qu'il a adressée à Ferdinand.

« Cette lettre n'avance rien que V. A. R. ne puisse garantir devoir être fidèlement tenu, après comme avant la délivrance du roi d'Espagne, car c'est conforme aux engagements librement pris par ce dernier, et conforme aux vœux des Espagnols raisonnables qui ont soutenu Monseigneur dans la campagne qu'il vient de faire. Je puis dire davantage aujourd'hui : la communication de la demande et de la réponse a été faite par le ministre des Affaires Étrangères aux ambassadeurs des Cours alliées; ils ont tous déclaré que l'ouverture faite par nous était conforme aux instructions qu'ils avaient reçues de leurs cabinets, et qu'on en serait parfaitement satisfait à Pétersbourg, à Vienne et à Berlin.

« Si au contraire V. A. R. eût fait des ouvertures que le roi d'Espagne eût été décidé à ne pas tenir, qui auraient été repoussées, comme imposées par vous, par la population royaliste de l'Espagne, contre lesquelles les cabinets alliés auraient protesté et sourdement opéré, dans quelle situation se serait trouvé Monseigneur, dont la parole aurait garanti une transaction faite sur ces bases?

« V. A. R. pensera peut-être qu'elle n'aurait rien spécifié, rien garanti. Je lui réponds alors qu'elle n'aurait rien obtenu par cette voie, et que jamais ceux qui tiennent en ce moment Ferdinand, ne consentiront volontairement à se livrer à lui sans garanties. Ils repoussent celles que leur offrirait la

convocation des anciennes Cortès, parce qu'en effet cette convocation pure et simple, et sans explication du mode, n'est pas suffisante pour garantir l'ordre, la justice et une bonne administration en Espagne. Mais est-ce à nous à avoir l'initiative de ces explications, et est-ce d'une première ouverture qu'on doit attendre un résultat définitif? Nous présentons la base, la seule base sur laquelle on puisse bâtir avec notre garantie, avec celle de l'Europe, avec l'assentiment de la partie monarchique de l'Espagne. Qu'on construise ensuite sur cette base tout ce qu'il sera possible de plus propre à atteindre le but, c'est ce qui ne nous regarde pas; c'est ce que nous désirons; c'est à quoi nous concourrons de tous nos moyens.

« Quant à ce qu'ils disent de l'oubli, de l'incertitude de tout ce qui a trait à ces anciennes Cortès, c'est ce qu'on peut dire de mieux en faveur de notre proposition, puisqu'elle a l'immense avantage de fonder sur une base antique et toute spéciale et nationale pour l'Espagne, des institutions que la force des choses oblige à restaurer et à approprier à la situation actuelle du pays. Qu'on les habille comme il le faudra pour les faire agréer au roi et à l'Espagne; c'est là où sera la transaction; c'est là où les opinions diverses auront à s'exercer, comme elles l'auraient eu par la concession de toute autre institution que le roi, rendu à la liberté, aurait eu à donner à ses peuples. Mais restera toujours l'avantage pour le système offert, qu'il peut être garanti par nous, qu'il ne peut être repoussé ni par les Espagnols, ni par les cabinets nos alliés.

« Sans doute la proposition des anciennes Cortès ne peut convenir autant aux réfugiés de Cadix que des institutions modelées sur les nôtres et surtout sur celles de l'Angleterre, et tout le secret de cette disposition est dans les liaisons intimes de ce parti avec le cabinet de Saint-James. Mais n'est-ce pas pour nous un motif de ne pas nous engager dans cette voie? Monseigneur ne voit-il pas aussi clairement que nous que, s'il eût offert une transaction dans ce sens, on eût de suite demandé la garantie de l'Angleterre, prête à la donner par l'intervention de sir W. A'Court resté exprès à Gibraltar, et qu'aussitôt nous avions dans un système opposé la Russie et tout ce qui est sous son influence, par cela seul que nous étions entrés dans les vues de l'Angleterre.

« Je tire de ces considérations la conclusion que Monseigneur doit continuer à faire sortir de ses opérations militaires tout ce qu'il pourra pour attaquer, fatiguer et séduire matériellement et moralement la population et les troupes qui lui sont opposées, sûr que les meneurs finiront par lui faire de nouvelles propositions d'arrangement, dans lesquelles il sera fixé sur ce qu'il peut garantir conformément à ses premières ouvertures, et sur ce qu'il peut laisser à décider par les événements, sans qu'on puisse exiger qu'il se lie pour les formes et pour les détails, dans lesquels il ne peut convenir à aucun Espagnol de vouloir le faire intervenir, ce qu'au reste il lui sera toujours facile d'éviter en s'en remettant entièrement à ce que le roi, devenu libre, croira devoir faire pour ses peuples.

« Je regarde aussi comme fort important que Monseigneur évite soigneusement tout froissement avec la Régence et les royalistes espagnols; qu'il renvoie toutes ces épines à l'ambassadeur de France à Madrid; qu'il garde pour lui tout l'honneur des opérations militaires qui doivent finir par rendre son roi à l'Espagne, et à la France Monseigneur, son armée, et le terme d'une guerre ruineuse.

« Je le répète à Monseigneur, tout ce que sa sagesse et sa prudence lui permettront d'attaquer, il l'emportera; son armée lui est si dévouée, elle est si fatiguée de l'Espagne; les ennemis sont si misérables, et doivent être si peu unis entre eux, si peu confiants en eux-mêmes, que Monseigneur voudrait un miracle, qu'après en avoir bien combiné et bien préparé les moyens humains, il l'obtiendrait. Je finis en offrant, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

DXXVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 3 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Que je plains V. A. R. d'être si mal secondée, surtout pour le concours de la marine dans ses opérations contre Cadix.

« Depuis longtemps je voyais bien que ce pauvre Hamelin ne savait ce qu'il faisait et je reçois aujourd'hui le certificat de nullité et de folie, qu'il s'est fait donner par son chirurgien et qu'il nous envoie lui-même, en nous annonçant son départ

pour France. Nous apprenons en même temps la désertion des pilotes côtiers de l'escadre et la retraite sur San Lucar de la flottille qui venait d'en arriver. Ce qu'il y a de pis, c'est que vous allez tomber dans les mains de Des Rotours, qui n'a pas mieux servi depuis le commencement de la campagne que Hamelin, qui nous a fait cent bévues à Algésiras et devant Barcelone, et que nous sommes certains être dans l'opinion qu'il n'y a rien à faire de bon contre Cadix, à moins d'une réunion de forces maritimes qu'il nous est impossible d'y envoyer. C'est un triste état de choses, et, je le répète, j'en suis doublement désolé, et pour la chose publique et pour Monseigneur. Cependant il faut se raidir contre les difficultés ; ne pas s'en laisser abattre est le seul moyen de les surmonter. Je ne doute pas que ce ne soit ce qu'aura fait V. A. R.

« Je vois avec plaisir que Bourmont qui, du moins dans ses lettres ici, a toujours montré plus de confiance et a trouvé dans son esprit plus de ressources que les autres, est arrivé au quartier général. Je suis fort aise aussi d'y voir l'amiral Villavicentia, qui connaît parfaitement les localités et peut suppléer sous ce rapport à l'insuffisance de nos marins.

« Vous avez d'ailleurs un point sur lequel vous pouvez opérer sans être trop inquiété par la marine espagnole, surtout en la forçant à se diviser sur plusieurs points par deux attaques très distantes, telles que celles du Trocadéro et de l'île de Léon du côté de la mer, en outre des fausses attaques qui peuvent être simulées sur plusieurs points. J'espère donc que ces premiers moments de démoralisation pas-

sés, on en sera venu à des combinaisons de force jointe à la sagesse, et qu'il en résultera un succès. Vous verrez alors comment le premier obtenu en amènera d'autres, en même temps que je redoute une attaque du côté de la pleine mer, dans l'état où se trouve le moral de votre marine. V. A. R. va recevoir le contre-amiral Duperré ; il part demain par la malle-poste, laissant sa femme au moment d'accoucher ; c'est ce que nous avons de mieux dans notre marine. Ce qu'il vous dira possible, vous pourrez l'en croire et il l'exécutera avec résolution.

« J'espère qu'en attendant, V. A. R. n'aura rien risqué de trop chanceux avec sa marine. J'ignorais hier tout ce que j'ai vu aujourd'hui dans les dépêches de Hamelin sur sa déplorable disposition. Mais Monseigneur aura pu simuler des attaques sur d'autres points et réunir ses efforts contre le Trocadéro, dont il doit pouvoir s'emparer avec les excellentes dispositions de ses troupes. Pourvu que vous soyez maître du Trocadéro et de Matagorda avant l'équinoxe, vous trouverez à mettre et flotte et flottille à l'abri, et vous verrez alors quels avantages cela vous donnera sur l'ennemi. Vous êtes en ce moment au point le plus difficile ; vous allez voir votre situation s'améliorer chaque jour, et celle de l'ennemi devenir de plus en plus critique. On n'a pas assez bien bloqué par mer jusqu'à ce jour pour que vous ayez beaucoup à perdre sous ce rapport de l'arrivée de l'équinoxe. D'ailleurs, c'est une huitaine de bourrasques à passer, et le mois d'octobre devient ensuite assez beau pour que l'escadre vous rende encore de grands services.

« A l'égard des dispositions dans lesquelles on est à Cadix de traiter avec V. A. R., elles se réduisent, pour les bien apprécier, à deux cas : celui où l'on voudrait votre garantie pour des choses possibles, et alors V. A. R. non seulement y consent, mais encore elle l'offre ; c'est ce qu'elle a fait ; ou l'on veut traiter et obtenir la garantie de V. A. R. pour des choses impossibles, et alors vous ne pouvez que chercher à modifier ces dispositions en attaquant l'ennemi et lui faisant le plus de mal possible pour le ramener à proposer des choses acceptables et que vous puissiez garantir. Des institutions conformes aux nôtres n'étant ni du goût du roi, ni dans l'esprit de la population du pays, ne peuvent être maintenues que par la force. Il est impossible que Monseigneur se porte garant d'un semblable traité, car, avant d'être à Séville, il verrait Ferdinand se refuser à le tenir, toute la population soulevée pour soutenir le refus de son roi, et les alliés de la France s'unir à l'Espagne pour s'opposer à l'exécution des conditions imposées et soutenues par les ennemis mêmes que nous avons été combattre. Ce rôle serait trop périlleux, trop honteux, pour que nous puissions l'accepter. Si l'on n'est décidé à traiter que sur cette base, il faut se battre jusqu'à ce que cette résolution soit modifiée.

« Veut-on au contraire les choses possibles? les choses vraiment utiles et raisonnables? c'est l'amnistie ; V. A. R. l'a demandée et s'est portée garante que, non seulement la France, mais ses alliés de l'Europe entière, feraient tout pour rendre efficace cette garantie.

« Veut-on des institutions? V. A. R. a indiqué la seule voie par laquelle l'Espagne puisse arriver à en avoir de solidement établies, puisque c'est la seule dans laquelle le roi ait librement consenti à entrer, que la population espagnole ne puisse pas repousser, celle que les cabinets de l'Europe peuvent voir prendre sans s'y opposer.

« On dit que ces anciennes Cortès sont tombées en désuétude, qu'on ignore ce qu'elles étaient, qu'il y a impossibilité de les rétablir. Mais c'est justement parce qu'elles sont dans cet état, qu'on est forcé de fixer un mode à leur convocation, à leur réunion, des bases à leur organisation, à leurs pouvoirs, et qu'on obtient en réalité par cette voie tout ce qu'on demande par l'autre. C'est ce qu'il sera facile de faire entendre après des succès, et ce qui doit amener plus tôt qu'on ne le calcule, si les choses sont conduites avec force et sagesse, le seul dénouement honorable pour la France et pour Monseigneur, en même temps qu'il est le seul possible, le seul véritablement utile pour l'Espagne. L'effet de l'ordonnance d'Andujar se sera peu à peu effacé : Monseigneur ne doit plus s'en tourmenter. Je suis fâché qu'il n'ait pas eu la condescendance de recevoir le duc de l'Infantado et Saez ; il n'avait rien à craindre de leurs intrigues à son quartier général; leur parti aurait été plus satisfait, et bientôt ils se seraient eux-mêmes ennuyés du sot rôle que deux oisifs peuvent jouer au centre d'opérations militaires aussi actives.

« Je conçois mieux que personne combien Monseigneur doit être ennuyé de ses alliés espagnols.

Aussi suis-je bien d'avis que V. A. R. ait avec eux le moins de points de contact possible et qu'elle renvoie tout cela à Talaru, qui est fait pour en porter l'endosse, et qui est en meilleure situation pour en traiter avec eux.

« Monseigneur verra par une lettre que le ministre des Affaires Étrangères envoie à Guilleminot, que la Russie va de moitié avec nous en ce moment, et que si quelqu'un pousse la Régence, c'est l'Autriche. Mais tout cela ne fera rien au fond, si Monseigneur parvient à bien faire marcher ses opérations militaires devant Cadix. Tout est là ; il ne faut ni se décourager ni s'impatienter. Après septembre vient octobre ; après octobre, novembre et décembre. Le temps est pour nous, et je suis convaincu que Monseigneur n'en passera pas autant devant Cadix, que les choses, telles qu'elles étaient à la Saint-Louis, pouvaient le lui faire craindre.

« V. A. R. verra combien la prise du Trocadéro va lui être utile, et combien alors sa marine va prendre d'aplomb et de supériorité sur celle de l'ennemi.

« Monseigneur me parle d'artillerie ; mais celle de nos bâtiments de guerre est là, peut être débarquée et servir pour les premières attaques. A mesure que des positions seront enlevées, on y trouvera l'artillerie de l'ennemi et on n'en manquera plus. Les artilleurs de l'escadre peuvent aussi être utilisés. Enfin, que Monseigneur se persuade que l'ennemi est encore moins bien monté que nous en tout, et qu'il est impossible qu'il ne trouve dans son sein le principe et la cause de sa destruction, pourvu

que chaque attaque nous fasse faire un pas; et que nous opposions constance, activité et résolution à son absurde obstination. C'est devant Cadix que la guerre aura commencé; c'est un assez beau résultat de n'avoir eu à se battre que là : partout ailleurs les choses vont et iront bien, pourvu que là elles soient sagement et vigoureusement conduites. Milans et Llobera sont définitivement enfermés dans Tarragone. On va commencer le siège de Pampelune. Les corps de la Galice vont opérer en Estramadure. Vous n'avez plus d'ennemi qui tienne la campagne. Que Monseigneur se console par ces immenses résultats du temps qu'il emploie devant Cadix. Tout le monde sait ce que ce siège offre de difficultés ; les vaincre est un honneur qui complétera la gloire de V. A. R. La constance et une bonne direction doivent en assurer le succès ; Monseigneur l'obtiendra.

« Je n'ai plus, avant de finir, qu'à dire à Monseigneur, dans l'intérêt le plus grand de mon pays, que c'est au conseil et non à la tranchée qu'est son poste, et que le plus grand malheur qui pût nous arriver serait de perdre V. A. R., si elle s'exposait dans des circonstances autres que celles où il est de son devoir de le faire.

« Je viens de quitter le contre-amiral Duperré. Il part demain ; Monseigneur en sera content ; il est déterminé à bien servir et il a tout ce qu'il faut pour tenir parole. Il sera à Cadix du 15 au 18 de ce mois. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

DXXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^gr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 4 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Votre lettre à *Monsieur* contient aujourd'hui la demande de n'être pas rappelé de devant Cadix que cette ville n'ait été soumise. Que Monseigneur soit tranquille : nous sommes, comme nous devons l'être, jaloux de la gloire de Monseigneur comme lui-même, comme la France entière ; nous jouissons de tout notre cœur de la noble détermination de V. A. R. Nous la seconderons de tous nos efforts ici, n'ayant pas le bonheur de pouvoir exposer notre vie sous ses yeux à Cadix.

« Après avoir vu de nouveau le contre-amiral Duperré, nous nous décidons à le faire partir pour Brest, où une frégate l'attend et le portera peut-être plus promptement à l'escadre devant Cadix. Il dit que V. A. R. sera contente de Des Rotours, en qui il a beaucoup de confiance. Il assure qu'aussitôt que V. A. R. se rera rendue maîtresse du Trocadéro et de Matagorda, il pourra mettre ses trois vaisseaux de ligne à l'abri de la mer et des vents sous la protection de ces forts, et qu'à toute heure il sera prêt avec eux à aller s'embosser contre le fort Puntalès, ou tout autre de la baie que V. A. R. veuille faire détruire. Il pense qu'il faut s'emparer de l'île Santi-Petri, et qu'au moyen de cette possession, il pourra, malgré l'équinoxe et l'hiver, avoir toujours sous voiles quelques croiseurs devant le canal Santi-

Petri, et quelques autres devant la grande baie, avec lesquels il gênera beaucoup les arrivages de Cadix.

« Enfin, Monseigneur, j'espère qu'après son arrivée, vous serez bien secondé par la marine. Il a bonne volonté, capacité et résolution.

« Quand vous aurez le Trocadéro, et les trois vaisseaux à l'ancre dans le chenal, vous sentirez moins le manque de chaloupes canonnières, et celles de l'ennemi seront rejetées dans le canal de l'île de Léon et ne pourront plus être utilisées par lui dans l'intérieur de la baie. Quant aux bombardes, Monseigneur sait que je n'ai jamais beaucoup compté sur la réalité de leur effet. Je persiste à croire qu'avec celles qu'on a préparées à Séville et à San Lucar, V. A. R. verra qu'elle en a tout ce qu'elle peut utiliser. Enfin, pour l'artillerie, le désarmement de la *Guerrière* peut fournir beaucoup de pièces de gros calibre ; Algésiras et la Corogne peuvent être dépouillés au profit de Cadix ; enfin nos arsenaux sont ouverts pour fournir à toutes vos demandes. J'espère que Monseigneur n'aura pas à recourir à des moyens si éloignés.

« On ne s'entretient plus ici que des difficultés de prendre Cadix. Elles sont senties par tout le monde, et surtout par ceux qui s'y connaissent ; ainsi Monseigneur n'a à redouter aucune injustice de la part de l'opinion. Il peut et il doit marcher avec régularité et patience vers le but de ses opérations, sans s'exposer par trop de précipitation, ou par imprudence, à des non-succès et à des pertes d'hommes, dont les procédés suivis pour les attaques de ce genre garantissent presque à coup sûr. Nous étions dans

l'erreur au Conseil sur les véritables difficultés de ces attaques, lorsque nous en parlions, ainsi que j'en rendis compte à Monseigneur, il y a deux ou trois courriers.

« Je crains que Ballesteros ne remue bientôt. Là encore la sagesse de Monseigneur aura mieux vu que nous, en laissant Molitor pour l'observer.

« Je conjure Monseigneur de se laisser détourner le moins qu'il pourra de ses opérations militaires par les tracasseries politiques qui lui viendront de l'intérieur de l'Espagne. Qu'il renvoie toutes ces dernières, quelque connexes qu'elles lui paraissent avec les autres, à M. de Talaru et à nous ; c'est un fagot d'épines où l'on ne peut que se blesser, tandis que dans la direction des opérations militaires, tout est fort et honorable : c'est là le lot de Monseigneur.

« Quant aux ouvertures que V. A. R. recevrait des assiégés dans le cours des opérations, je crois qu'il convient de les recevoir toujours avec bienveillance, à moins qu'elles ne viennent par la médiation anglaise, que nous avons toujours et devons toujours décliner.

« Quant au fond de la transaction, nous ne pouvons qu'être d'accord, si l'on est raisonnable ; car des garanties d'ordre et de justice sont dans nos intérêts, comme dans ceux de tous les Espagnols ; nous ne différons en réalité que dans le mode. Les assiégés voudraient, si j'en crois la demande de Ballesteros, d'accord sans doute avec ceux de Cadix, des garanties sur une base nouvelle; nous leur offrons d'appuyer celles qui seraient construites sur les anciennes bases de la monarchie espagnole. En

vérité il est fou de se battre sur cette distinction. Mais la raison est pour nous, puisqu'il n'y a que des institutions à racine espagnole qui puissent s'établir en Espagne, et qu'il n'y a que celles-là que nous puissions promettre de soutenir si, comme il le faut, nous sommes décidés à tenir nos promesses.

« Ensuite l'état de l'Espagne fait pitié. Il faut être exécrable Espagnol pour continuer à la priver de l'autorité royale qui, par sa seule présence, y serait un principe d'ordre, et qui, dans l'intérêt même de ceux qui la retiennent captive, devrait être délivrée sous l'influence d'une force militaire française, bien déterminée à maintenir l'ordre dans cette restauration, et portée comme exprès sur tous les points de l'Espagne pour y garantir partout le triomphe de la sagesse et de la modération après la délivrance; tandis que la durée de la captivité du roi ne sert qu'à affaiblir cette force protectrice et à compromettre encore plus irrévocablement ceux qui par leur obstination croient y trouver un moyen de salut.

« Quelques succès, du temps, de la constance, et la raison triomphera. Le canon et la sagesse de vos dispositions finiront tout cela, Monseigneur : j'en ai la confiance et me suis senti bien heureux de la retrouver dans la lettre que *Monsieur* a reçue aujourd'hui. Je suis, etc.

« J[h] de Villèle. »

DXXIX. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 3 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos quatre lettres des 21, 23, 26 et 27 août. Je réponds dans une lettre particulière à la note que vous m'envoyez sur les dépenses de la guerre d'Espagne. Vous aurez appris depuis deux jours par le télégraphe le nouveau message que j'ai reçu cette nuit de S. M. C. Je joins ici : 1° la lettre du roi ; 2° ma réponse ; 3° une note qu'on a donnée à lire au général Alava, comme devant servir de base et en même temps de garantie à un arrangement. Je n'ai pas voulu voir Alava, le roi n'étant pas libre, ni traiter d'aucune manière avec lui. Je n'ai pas consenti non plus à une cessation d'hostilités. Mais si le duc de Guiche me rapporte ce soir de bonnes nouvelles, je ferai cesser le feu. J'ai lieu d'espérer que tout ce que je demande sera fait. Ce qui les tourmente le plus est l'article des garanties, parce qu'ils disent qu'il n'y a rien de plus faux que le roi, et que, malgré toutes ses promesses, il serait capable de les faire tous pendre. Le feu d'une de nos batteries d'obusiers a causé cette nuit un incendie considérable dans des magasins du commerce derrière Puntalès. Je vous prie de communiquer tout cela au Roi et à mon père ; j'espère que je serai approuvé. Cela peut traîner encore quelques jours, mais je regarde la chose comme finie. Je compte renvoyer par mer trois bataillons de la garde ; envoyez-nous les régiments suisses

qui doivent rester à Madrid. Je laisserai Bourmont à Cadix ; je ne crois pas que le prince Hohenlohe convînt à Madrid, j'aimerais mieux y laisser le général Grundler. Quand le roi d'Espagne aura donné ses ordres pour le corps de Ballesteros, je compte faire reprendre au général Molitor le même chemin par lequel il est venu, pour s'assurer en passant de la reddition de Carthagène et d'Alicante. D'après l'autorisation que mon père et vous m'en avez donnée de la part du Roi, j'annoncerai aux généraux Molitor, Guilleminot, Bordesoulle et Bourke, les grâces que le Roi leur destine. J'espère pouvoir mander demain à mon père quelque chose de positif.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine. »

NOTE POUR M. DE VILLÈLE.

« J'ai voulu être éclairé sur le compte effrayant joint à la lettre du ministre des Finances du 21 août, qui élève les dépenses occasionnées par la guerre d'Espagne à 179 000 000 fr. jusqu'au 31 décembre. Je ne conteste pas les calculs qui ont produit cette estimation. J'aurais seulement désiré en trouver l'explication dans la note même, car j'ai reconnu qu'il est impossible d'expliquer ici un compte qui confond les dépenses faites à l'intérieur avec celles de l'armée d'Espagne, pour rejeter sur cette dernière partie tout ce qui excède les crédits. Je dois donc craindre le plus en plus, comme je l'ai déjà dit au ministre

des Finances, que l'on ne porte au compte de l'armée d'Espagne des dépenses qui auraient eu lieu sans la guerre d'Espagne, telles que celles : de l'habillement pour le changement d'uniforme ; des remontes ; du matériel du génie et de l'artillerie ; et enfin des approvisionnements qui sont encore à consommer.

« J'aurais désiré qu'après m'avoir confié une armée en état d'entrer en campagne, on m'eût présenté un budget des dépenses qu'il y avait à faire en Espagne pour sa solde, son entretien et ses subsistances et enfin pour tous les services ordinaires d'une armée et pour toutes les dépenses probables. C'eût été seulement sur un aperçu semblable que j'aurais pu me former une juste idée de ces dépenses et obtenir le mérite d'économiser, si cela était possible. Mais ces énormes dépenses qu'il a fallu en France pour mettre l'armée en état d'entrer en Espagne, n'en auraient pas moins été faites, et il paraît que ce sont elles qui ont absorbé en grande partie le crédit extraordinaire demandé pour la guerre, et peut-être peut-on dire que le crédit de 100 000 000 fr. était presque épuisé lorsque la campagne a commencé.

« Je porte plus particulièrement mon attention sur les dépenses faites en Espagne sous nos yeux, et ces dépenses ne sont pas dans une proportion si extraordinaire avec celles qui auraient eu lieu en France pour cette même armée dans un état d'inactivité. Voilà la comparaison qu'il faudrait établir pour bien juger les dépenses de l'armée.

« Je demande donc avec instance au président du

Conseil des ministres de faire établir distinctement le compte des dépenses ordinaires du ministère de la Guerre et celui des dépenses de la guerre d'Espagne. Mais je désire que ce dernier soit divisé en trois parties :

« 1° Les dépenses qui ont été faites pour mettre l'armée en état d'entrer en campagne ;

« 2° Les dépenses de la campagne, proprement dites ;

« 3° Les prêts faits au gouvernement espagnol.

(Ci-joint un aperçu de ces deux dernières parties du compte des dépenses de la guerre d'Espagne.)

« Je regarde cette division comme indispensable pour éclairer la discussion, et pour que chacun reçoive sa part de louange et de blâme, et je ne saurais trop insister pour obtenir, si ce n'est un compte, du moins un aperçu de ce compte.

« Je ne doute pas que l'on ne se récrie contre quelques dépenses faites en Espagne ; la position et les événements les justifieront auprès de tout homme impartial.

« Mais peut-être sera-t-il plus difficile d'expliquer les 17 000 000 fr. de la marine, qui jusqu'à présent ont produit si peu de résultat. On ne justifiera pas davantage les brigades de mulets de bât, qui après avoir coûté de 3 à 4 000 000 fr. n'ont pas jusqu'à ce jour transporté un seul sac et se trouvent hors d'état de servir avant d'avoir servi. Comment aussi expliquer cet immense approvisionnement entassé en France pour une armée qui était à quatre cents lieues ?

« Je regrette vivement de n'avoir pas chaque mois

arrêté moi-même un budget détaillé de toutes les dépenses de l'armée, à défaut d'un travail semblable par le ministère de la Guerre ; j'aurais pu dire alors à la fin de la campagne : « Voilà mon compte, jugez-« le ; mais soyez juste et ayez égard aux localités, aux « circonstances, aux événements et à toutes les con-« ditions d'une campagne de la nature de celle que je « viens de faire, dans laquelle il a été pourvu aux « moindres besoins du soldat avec l'argent du Trésor.

« LOUIS-ANTOINE. »

« Puerto-Santa-Maria, ce 5 septembre 1823.

En cherchant à me rendre compte des 79 000 000 fr. qui excéderont le crédit de 100 000 000 fr. demandés pour la guerre d'Espagne, je remarque que ces 79 000 000 fr. peuvent en partie s'expliquer comme il suit :

1° 25 000 000 fr. non prévus pour les Espagnols.
2° 5 000 000 fr. pour les brigades de mulets de bât, qui paraissent inutiles et qui font naturellement double emploi.
3° 16 000 000 fr. pour les approvisionnements des 10^e et 11^e divisions militaires, qui ne pourront être consommés qu'après la guerre et qui font aussi double emploi.

46 000 000 fr.

Les 33 000 000 fr. restants peuvent bien être considérés comme représentant l'insuffisance du crédit demandé ; insuffisance reconnue généralement dès l'époque où l'on demandait le crédit.

17 000 000 fr.

DXXX. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 6 septembre 1823.

« J'ai reçu ce matin, mon cher comte, votre lettre du 28. Je joins ici la réponse du roi d'Espagne que le duc de Guiche m'a rapportée, et la nouvelle lettre que je lui ai écrite en conséquence. S'il y a quelque bonne nouvelle (comme je l'espère), vous le saurez par le télégraphe avant de recevoir cette lettre-ci.

« Je vous prie de me répondre aux deux questions suivantes :

« 1° Le général Bourke, en quittant la Galice, a dû laisser quatre bataillons dans la Corogne. Je pense qu'il ne serait pas mal de les y laisser aussi longtemps que nous conserverons Cadix, Barcelone et Pampelune.

« 2° Quand il s'agira de signer un traité d'occupation, doit-il l'être de la part de la France par mon major général en mon nom, ou par M. de Talaru, ambassadeur du Roi.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine. »

DXXXI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 6 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Je viens de soumettre au Roi la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois der-

nier, celle qu'elle avait reçue de sir W. A' Court et la réponse de Monseigneur. Le Roi approuve la conduite tenue par V. A. R. dans cette circonstance délicate. S. M. n'a d'autre ordre à vous transmettre que de persister dans le refus, déjà fait par son gouvernement, de la médiation de l'Angleterre dans un conflit où elle ne pourrait qu'être nuisible, si elle retardait la délivrance de Ferdinand en donnant de la confiance à ceux qui le retiennent, et où elle n'a pas besoin de notre assentiment, si elle se borne à obtenir volontairement le but que nous sommes réduits à poursuivre par la force des armes.

« Quant à la médiation officieuse que V. A. R. a si bien distinguée et admise, en conférant franchement avec M. Elliot des dispositions du gouvernement du Roi, V. A. R. doit continuer à écouter avec bienveillance tout ce que sir W. A' Court pourrait croire utile de lui communiquer, et lui répondre toujours conformément aux dispositions déjà manifestées par V. A. R. et si clairement énoncées dans la lettre de Monseigneur au roi Ferdinand. La médiation de l'Angleterre amènerait cette puissance à intervenir pour garantir les conditions auxquelles Ferdinand recouvrerait sa liberté. Honte pour la France dans le présent, difficultés inévitables entre elle et l'Angleterre pour l'avenir, telles seraient les conséquences les moins fâcheuses peut-être de l'acceptation de la médiation proposée. Rien au monde ne doit nous y faire consentir.

« Quant aux moyens d'obtenir la délivrance du roi et la cessation des hostilités, en procurant aux défenseurs de Cadix les moyens de s'entendre avec

V. A. R. sur les garanties d'avenir auxquelles, comme Espagnols, il leur est permis de songer, tant qu'ils retiennent le roi prisonnier, nous ne pouvons paraître leur en donner aucune, puisque ces engagements, pris pendant la captivité du roi, seraient probablement argués de nullité par lui, et nous ne pouvons, ni ne voulons, prendre l'engagement de lui imposer des lois. Il est donc inutile d'admettre ostensiblement une intervention qui ne ferait qu'accroître les difficultés de l'arrangement pour lequel elle semblerait avoir été faite, et qui seul pourrait l'autoriser.

« Si l'on peut s'entendre avec ceux qui retiennent le roi, c'est uniquement par l'accord tacite de garanties raisonnables, promises par Ferdinand encore captif, et à l'exécution desquelles V. A. R. pourrait promettre l'appui de la France.

« Il n'en est pas de deux sortes. Les garanties que Ferdinand a déclaré par deux fois qu'il était prêt à donner à ses peuples; celles que, depuis le 7 juillet, il a encore pris, vis-à-vis du roi de France, l'engagement d'accorder, lorsqu'il serait rendu à la liberté; celles enfin que la population royaliste espagnole veut bien admettre, sont les seules que, honorablement et raisonnablement, nous puissions consentir durant la captivité du roi. Nous pouvons de plus prendre l'engagement de reconnaître tout ce que le roi, rendu à la liberté, croira devoir faire pour ses peuples; mais le garantir ne peut se faire que pour des actes connus. Ainsi, rien à ajouter sous ce rapport à ce que V. A. R. a déjà fait.

« Si l'on proposait à Monseigneur de reconnaître,

pour librement fait par le roi, tout ce qu'il ferait à bord d'un bâtiment anglais, cette proposition doit être rejetée comme injurieuse pour nous, comme si nous pouvions être soupçonnés de vouloir l'influencer et lui dicter des lois.

« Au reste, le Conseil vient de se réunir et Monseigneur trouvera dans la note ci-jointe les termes dans lesquels il croit que devrait être faite la seconde réponse de V. A. R. à la demande de M. A'Court. Monseigneur indiquerait cette réponse comme celle qu'il a été chargé de faire par le gouvernement.

« J'aurais voulu pouvoir mieux rédiger mes idées sur une question aussi délicate, mais le temps me manque. Je me résume en disant à Monseigneur que tout ce qu'il peut garantir est dans sa première lettre; que tout ce qu'on voudra de plus ne peut venir que du roi, et ne sera reconnu par la France qu'autant que le roi y persistera après avoir été rendu à la liberté.

« J'espère qu'après les premières attaques, dont nous attendons sous peu de temps la nouvelle, ces messieurs de Cadix seront mieux disposés à accepter les propositions de Monseigneur.

« Je suis averti que les munitions de guerre sont en petite quantité à Cadix; qu'on en fait demander en Angleterre. J'engage Monseigneur à ordonner à l'escadre de veiller mieux que jamais à ce qu'aucun bâtiment ne viole le blocus. Je suis, etc.

« J[n] DE VILLÈLE. »

DXXXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 7 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Permettez-moi d'adresser à V. A. R. mes félicitations sur le beau succès qu'elle vient d'obtenir au Trocadéro. Nous avons reçu cette bonne nouvelle par le télégraphe hier au soir, peu de temps après l'expédition de notre estafette pour le quartier général.

« J'espère que cette position, jointe à la possession de la mer, circonstances qui ne se sont pas trouvées réunies dans les précédentes attaques de Cadix, mettront V. A. R. en mesure de combiner des opérations militaires qui tourneront à sa gloire et compléteront par un beau fait d'armes ce qui manquait à cette campagne pour ôter tout prétexte aux malveillants d'en contester le mérite.

« Rogniat me parlait l'autre jour de cette double possession de la mer et du Trocadéro comme propre à combiner des attaques qui prendraient de revers la presque totalité des défenses de l'île de Léon. Ce Puntalès nous paraissait aussi un point qu'on pouvait fort endommager par les batteries de Matagorda et achever ensuite par l'embossage de nos trois vaisseaux de ligne. Enfin il nous semblait que, s'il devait être fait des débarquements, ils laissaient bien moins de mauvaises chances, et demandaient bien moins de tout ce qui nous manque, dans l'intérieur de la baie, que sur les côtes et du côté de la grande

mer. Mais je laisse tout cela, que V. A. R. connaît et peut juger bien mieux que moi, pour lui parler des objets sur lesquels je lui donne les renseignements qu'elle ne peut avoir.

« Je ne sais jusqu'à quel point il convient que Monseigneur se hâte de répondre à sir W. A'Court.

« Je pense que s'il tient à avoir une nouvelle réponse, c'est à lui à l'envoyer chercher, et que, s'il n'envoie point, Monseigneur peut très bien se dispenser de le faire. Si, au contraire, il insiste, V. A. R. peut alors se borner à lui dire que le gouvernement du Roi l'a autorisé à lui annoncer que la première réponse de Monseigneur était celle-là même que le gouvernement aurait faite si l'on se fût adressé à lui, et qu'il ne peut que persister dans l'opinion que la médiation de l'Angleterre ne peut être acceptée, en même temps que ses bons offices pour faire cesser la guerre en obtenant la délivrance de Ferdinand, seront toujours agréables à la France.

« Quant aux conditions, je crois que Monseigneur n'a rien de mieux à faire que de persister jusqu'à la fin dans ce qu'il a écrit le 17 sur ce qu'il pouvait garantir, en ajoutant seulement que, si le roi libre voulait autre chose ou plus dans ce sens, la France ne ferait aucune difficulté de le trouver bon, de le reconnaître et de le seconder de tout son pouvoir.

« Monseigneur verra qu'à mesure que ses moyens d'attaque se développeront, et que les moyens de défense des assiégés diminueront, la raison prévaudra, et qu'on lui fera de nouvelles propositions, dans lesquelles on finira par reconnaître que Monseigneur a offert dès le premier moment des garanties suffi-

santes aux hommes compromis et des concessions générales telles que la réflexion fera comprendre qu'il n'y en a, ni de plus étendues, ni de plus solides, qui soient possibles en Espagne avec les données actuelles, tant de ce pays que des cabinets qui influent sur les destinées de l'Europe.

« Je supplie Monseigneur de ne pas s'inquiéter en ce moment des tracasseries relatives à l'administration de son armée. Comme je le lui ai dit, toutes les dépenses qu'il ordonnera seront payées sans observation ; c'est tout ce qui doit lui importer pour le présent. Pour l'avenir, il verra lui-même les observations et les jugera.

« Mardi, j'aurai des détails sur les dépenses du ministère de la Guerre et je les adresserai à Monseigneur. Tout ce que je puis lui dire de positif en ce moment, c'est que les deux budgets, l'ordinaire qui était d'environ 200 000 000 fr., et l'extraordinaire qui était, je crois, de 87 000 000 fr., sont consommés l'un et l'autre dans les neuf premiers mois de l'année, et que toutes les dépenses, tant à l'intérieur qu'en Espagne, qui auront lieu pendant octobre, novembre et décembre, pour tous les objets quelconques qui composent les dépenses de la guerre, ne peuvent être couvertes que par de nouveaux crédits extraordinaires.

« Il y a dans tout cela quelque chose de vicieux, qu'il faudra atteindre et réformer, sous peine de ne pouvoir jamais être en état de faire une guerre sans nous ruiner. Quand V. A. R. sera de retour, ce sujet devra être l'objet de ses recherches, et elle pourra l'éclaircir avec la connaissance qu'elle en

aura acquise. Tout ce que je sais, moi, c'est qu'il y a là un mal effroyable, auquel il faut porter remède. Tant que la campagne dure, et dans un moment où elle devient décisive, je me croirais coupable d'entraver ou de compromettre quoi que ce soit par mes observations. Je dois me borner à avertir et à payer. Je suis, etc.,

« Jh DE VILLÈLE.

« *P.-S.* — Voilà le contre-amiral Duperré qui arrive à Brest avec un bon vent de N.-E. Il peut être à Cadix avant cette lettre. »

DXXXIII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, ce 8e septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 29 et 30.

« Alava est revenu hier au soir avec la lettre du roi que je joins ici. Je n'ai pas trouvé convenable d'accepter ce qui m'y était proposé et je n'y ai pas répondu. Mais après de longues discussions, tant hier que ce matin, sur la note que je lui avais fait montrer l'autre jour et que je vous ai envoyée, et beaucoup d'instances de sa part sur des garanties telles, que le roi promettrait une constitution, que je la garantirais, et qu'ils conserveraient la possession de l'île de Léon, j'ai modifié ma note de la manière que je joins ici, et il l'a emportée avec l'espoir qu'il en rapporterait demain matin l'acceptation. J'espère que vous en serez content, car il était difficile de

rien obtenir de plus avantageux, l'équinoxe approchant. Bourmont accepte de rester ici, il demande seulement d'être indépendant et de ne pas perdre le commandement de sa division de la garde. J'y ai consenti, ainsi qu'à une augmentation de traitement pour frais de représentation ; j'espère que je ne serai pas désapprouvé.

« Je suis convaincu qu'avant les deux mois écoulés, on nous demandera de faire entrer nos troupes dans Cadix pour y mettre l'ordre. Je crois vous avoir déjà mandé que je regardais le prince de Hohenlohe comme incapable de commander à Madrid.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

DXXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 8 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Ce n'est que demain que nous pouvons sortir de l'inquiétude qui nous tourmente sur la perte que nous aurons éprouvée à la prise du Trocadéro. La dépêche télégraphique nous rassure un peu par la promptitude avec laquelle elle nous annonce que le mouvement a été exécuté.

« Je suis convaincu que la possession de cette position va amener Monseigneur à reconnaître que l'attaque de Cadix n'est pas impossible, lorsqu'on a la ressource d'armer Matagorda de canons et de mortiers de manière à désorganiser la défense du

fort Puntalès, de le faire alors attaquer par vos trois vaisseaux de guerre, qui peuvent s'embosser sans très grand danger devant ce malade, et achever de le tuer. Votre marine peut, après s'être débarrassée de ce fort incommode, et sous la protection de vos batteries du Trocadéro, être mouillée à l'abri des coups de vent dans la plus belle rade du monde, et seconder toutes les opérations que Monseigneur, ainsi maître de la baie, voudra tenter à revers contre les positions de l'ennemi. Peut-être alors Monseigneur croira-t-il pouvoir essayer de loger quelques travailleurs sur la pointe Puntalès, où le feu de ses vaisseaux pourrait les protéger; peu à peu les ouvrages pourraient être régulièrement agrandis; on augmenterait le nombre des troupes à mesure que la position s'élargirait, et enfin on se rendrait maître des avenues de Cadix par le faubourg, et on le couperait de l'île de Léon, ainsi rendue inutile. Dès lors, plus de possibilité de ravitailler la place, puisque l'escadre dans l'intérieur de la baie pourrait, quelque temps qu'il fît, empêcher qu'aucun navire n'arrivât au mouillage, et que tout ce qui viendrait par Santi-Petri ne serait plus utile qu'à ceux de l'île de Léon.

« Cela ou autre chose, Monseigneur, dont vous serez bien meilleur juge que nous. Mais il me semble qu'il y a dans la position actuelle de quoi finir la campagne par un beau bouquet, et de quoi procurer à Monseigneur un succès militaire bien honorable.

« Cadix est regardé comme imprenable ; Monseigneur me paraît dans la meilleure des situations pour le prendre. Il a le Trocadéro et la mer. Ces

deux puissances ne se sont trouvées réunies dans aucune autre attaque de cette place. Il me semble que de cette circonstance découlent une foule d'avantages inaperçus de ceux qui n'y réfléchissent pas, et qui, mis à profit par V. A. R., peuvent assurer ses succès sans en atténuer le mérite dans l'opinion générale. D'un autre côté, Monseigneur commande à des troupes qui donneraient mille vies pour lui et qui feraient des miracles sous ses ordres, et il a à combattre des soldats démoralisés, une faction réduite aux abois et que tout le monde est disposé à abandonner, parce qu'elle sent qu'elle se meurt. On s'attend à ce que l'équinoxe réduise la marine de Monseigneur à l'impuissance; il peut par la sagesse de ses combinaisons, non seulement l'établir dans la baie même, dont elle n'était destinée qu'à interdire l'entrée, mais encore en tirer les plus grands services pour protéger et seconder tous les débarquements, toutes les attaques qu'il jugera devoir faire dans l'intérieur de la baie, c'est-à-dire du côté contre lequel les précautions de défense de l'ennemi n'ont pas été prises.

« J'ai dit à Monseigneur ce que je savais de l'intérieur de Cadix : c'est qu'ils craignent surtout de manquer de munitions de guerre et qu'ils en ont demandé en Angleterre.

« Quant aux médiations, il n'en faut point admettre. On ne le pourrait qu'en se brouillant avec les alliés, qu'en se déshonorant aux yeux de tout le monde. On doit toujours répondre, aux offres de ce genre, qu'on acceptera avec reconnaissance les bons offices du gouvernement britannique pour obtenir

la délivrance du roi, seul moyen de permettre à Monseigneur la cessation des hostilités.

« Quant aux propositions que pourrait recevoir V. A. R., et qu'elle recevra certainement à mesure qu'elle réussira dans ses attaques successives, il y a à distinguer entre ce que Monseigneur doit garantir et ce qu'il doit simplement reconnaître. Ce qu'il peut garantir, il l'a dit dans sa lettre au roi : une amnistie et une convocation des anciennes Cortès du royaume. Il peut la garantir parce que Ferdinand l'a promis dans une autre situation et dans d'autres temps; parce que l'opinion espagnole, qui nous a soutenus en Espagne, ne peut repousser le retour à ses propres institutions; enfin, parce que nos alliés en Europe donneraient comme nous leur garantie à ces institutions; parce qu'enfin la raison dit qu'on peut tirer de la convocation de ces Cortès tout ce qui est nécessaire à la nation espagnole, et que l'expérience prouve qu'elle ne supporterait pas sans déchirement, sans répugnance, sans opposition, des institutions implantées et empruntées à d'autres pays.

« Ce que Monseigneur peut reconnaître, c'est tout ce que Ferdinand, rendu à la liberté, voudra faire. Mais quelque étendu que cela puisse paraître, ce n'est en réalité rien du tout, et c'est pourquoi dans la lettre de Monseigneur, il n'en a pas été question ; car tout le monde sait que nous ne pouvons rien reconnaître comme venant réellement de lui, que quand il sera libre; et quand il le sera, on sait toutes les peines qu'on aura à lui faire vouloir ce qui sera raisonnable; que serait-ce de ce que la violence lui aurait arraché ?

« Monseigneur, avec les belles qualités qui le distinguent et les éléments qu'il a à sa disposition, et ceux qu'il a en opposition, doit terminer d'une manière brillante la diabolique entreprise dont il a été chargé : j'en ai la confiance, j'en ai la conviction. Il y a dans sa position tous les éléments d'une conclusion brillante. J'espère ne pas me tromper : Monseigneur est là, Dieu est pour nous ; comment n'aurais-je pas cet espoir?

« Le contre-amiral Duperré est arrivé hier à Brest. Il en est reparti aujourd'hui sur un bonne frégate avec un joli vent de N.-E. qui paraît vouloir tenir plusieurs jours. Il sera auprès de Monseigneur quand cette lettre lui arrivera, et j'en serai plus tranquille. Le ministre de la Marine me dit qu'il vient de recevoir de Des Rotours une lettre pitoyable de faiblesse. Je finis, etc.

« J^h DE VILLÈLE. »

DXXXV. — S. A. R. M^gr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 10 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 31 et 1^er. Mon père vous aura fait part de la résolution que j'ai prise de mander M. de Talaru pour lui remettre toute la partie politique de ma mission. Les raisons qui m'y ont déterminé sont très fortes ; j'espère que le Roi ne me désapprouvera pas. Rien de nouveau de Cadix. Le général Alava ne revenant pas comme il l'avait promis, cela me prouve qu'ils sont résolus à la résistance, d'autant plus qu'il pa-

raît qu'ils sont occupés à dépaver les rues et à couvrir les toits de fumier.

« J'espère encore que nous pourrons bombarder; je n'en réponds pourtant point, parce que cela ne dépend pas de moi. Rien n'est à comparer à l'ardeur des troupes; mais nous ne pouvons plus rien sans la marine.

« Nous préparons de notre mieux (mais non sans de graves difficultés) l'attaque du Santi-Petri et le débarquement dans l'île de Léon; mais je répète encore que nous n'y pouvons rien sans la marine.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« Il me paraît que tout ce qui est gravement compromis et surtout ceux qui n'ont pas de quoi vivre, comme les miliciens, voudraient des garanties non seulement du roi, mais de la France; et comme il m'est impossible de les leur promettre, mort pour mort, ils aimeront mieux s'ensevelir sous les ruines de Cadix: voilà ce que je crains.

« Je viens de recevoir dans le moment, mon cher comte, votre lettre du 2 [1]. Tout ce que je puis y répondre, c'est qu'on ne connaît pas à Paris la position de Cadix et qu'on en juge comme un aveugle des couleurs. On n'a qu'à venir y voir.

1. Cette lettre du 2 septembre ne s'est point trouvée au nombre de celles dont Mgr le duc d'Angoulême a permis à M. de Villèle de prendre copie.

DXXXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 10 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Nous voyons par votre admirable lettre à *Monsieur* et par d'autres renseignements venus du quartier général, que V. A. R. se préparait à une seconde attaque du côté de Santi-Petri. Tout ce que vous entreprendrez réussira ; je n'en conçois pas le moindre doute en considérant la valeur de vos troupes et leur supériorité sous tous les rapports sur celles qu'on peut vous opposer. Aussi, sans savoir si l'attaque que vous projetez a seulement pour but de vous rendre maître de l'embouchure de Santi-Petri pour empêcher le ravitaillement des assiégés, ou si c'est un coup plus à fond pour vous établir dans l'île de Léon et finir par en chasser complètement l'ennemi, je suis convaincu que vous aurez réussi, et viens uniquement supplier V. A. R. de tourner désormais sa vue sur des opérations dans l'intérieur de la baie, dans la crainte que j'ai, moi ancien marin et par là plus en méfiance qu'un autre de l'inconstance de ce perfide élément, qu'il ne déconcertât quelque jour les plans les mieux conçus et ne compromît la réussite d'une de vos opérations.

« Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que, depuis la prise du Trocadéro, vous devez surtout tendre à vous rendre maître de l'intérieur de la baie, et à y détruire les forces maritimes que l'ennemi y a, ce me semble, maladroitement conservées.

Si le plan que j'ai de cette baie ne m'induit point en erreur, ces bâtiments, non plus que ces chaloupes canonnières, ne peuvent plus rentrer dans le chenal de la Caraque ni dans le canal Santi-Petri, si ce n'est en prenant la grande mer, ce que notre escadre peut et doit empêcher. Les forts de Matagorda et de San-Luis, d'un côté, la supériorité de vos forces navales de l'autre, doivent donc, ce me semble, refouler toute la marine ennemie dans le mouillage de la Galera, sous la ville même de Cadix. Tout ce qui s'écarterait de là doit être refoulé, soit par les feux de vos forts, soit par celui de vos vaisseaux.

« Je pense que, dans cette intention, Monseigneur aura fait établir les batteries les plus fortes qu'il aura pu à San-Luis et surtout à Matagorda; qu'il y aura sur ce dernier point des fourneaux pour les boulets rouges et des mortiers pour les bombes.

« Dans la situation donnée, je crois que le seul moyen de réduire la ville de Cadix est d'empêcher, malgré les gros temps, les navires de venir mouiller sous cette ville en dépit de notre escadre, et d'y porter ainsi tout ce dont on y manque; c'est de détruire les fortifications de Puntalès et de s'établir sur cette pointe pour, de là, avec la supériorité de nos moyens, cheminer régulièrement jusque sous les murs de la place, et établir des batteries du côté de la mer, qui rendraient impraticable aux navires le mouillage sous les murs de Cadix.

« J'en parle fort à mon aise, me dira Monseigneur; j'en conviens avec lui et j'ajoute que c'est ce dont j'enrage, car j'aimerais mieux, si j'avais le choix, en

parler sous ses ordres et à côté de lui au feu de l'ennemi. Mais j'en parle d'ici avec confiance dans la bonté de Monseigneur, qui a bien voulu m'y encourager lui-même, et ensuite parce que j'ai souvent éprouvé que le jugement qu'on porte des choses à une certaine distance peut être utile à ceux qui, plus près des objets, sont en moins bonne position pour en juger l'ensemble; ensuite parce que, si Dieu m'a donné quelque chose, c'est surtout de voir avec promptitude et sans égard aux points secondaires, celui où est le nœud de l'affaire.

« Or, Monseigneur, la prise de l'île de Léon serait ici sans doute d'un grand effet moral. Si vous l'obtenez, ce sera très beau, très utile même; point de contestation possible à cet égard. Mais si vous ne pouvez arriver de là sur Cadix par la jetée, comme c'est évident, si lorsque les vents auront éloigné vos croiseurs, vous ne pouvez empêcher des navires d'aller en toute sécurité ravitailler cette place par la baie qui est sous ses murs, vous serez obligé d'en revenir à chercher le moyen de vous approcher de Cadix pour l'attaquer régulièrement, ou du moins par quels moyens vous pouvez l'empêcher d'être ravitaillé lorsque notre escadre sera éloignée par les gros temps. J'avoue que je ne connais, pour atteindre ce but, d'autre voie que la destruction du fort de Puntalès, d'abord avec les bombes et les boulets de Matagorda, ensuite par l'embossage de nos trois vaisseaux de guerre. Le fort détruit, on assure qu'on peut y établir quelques travailleurs sous la protection du feu de l'escadre, ensuite un peu plus, et enfin, en y envoyant du monde à proportion des ou-

vrages faits, finir par se rendre maître de tous les abords de la ville de ce côté.

« Voilà, Monseigneur, mes idées sur le meilleur parti à tirer de la position dans laquelle se trouve V. A. R. Elle m'a permis de les lui soumettre; j'espère qu'elle sera assez bonne pour ne pas trouver que j'abuse de la permission.

« Le maréchal duc de Bellune a beaucoup tenu hier à me remettre une note de lui à peu près dans le même sens. J'ai cru ne pouvoir me refuser à la joindre, comme il le désirait, à ma lettre d'aujourd'hui. Monseigneur fera du tout l'usage qu'il croira convenable.

« J'envoie par le brick le *Rusé*, qui part aujourd'hui de Brest, 4 000 000 fr. en monnaie d'Espagne à M. Bricogne, pour faciliter le service de l'armée que Monseigneur a sous ses ordres. Il m'a semblé que c'était le point sur lequel l'agent de M. Rothschild pouvait nous vendre ses secours le plus cher, et je me suis hasardé par économie à perdre 4 000 000 fr. Je ne serai tranquille que lorsque je les saurai arrivés à bon port. Je donne l'ordre de les débarquer à San Lucar, où il me semble que le brick sera plus en sûreté qu'à Rota. J'espère que l'arrivée de ce secours sur le point le plus éloigné de nos caisses de réserve, facilitera beaucoup le service financier de l'armée.

« Je fais faire le relevé des demandes du ministre de la Guerre pour les trois derniers mois de l'année. Elle s'élèvent à 76 000 000 fr.; nous lui avions donné 88 000 000 fr. sur les 100 000 000 fr. du budget extraordinaire; ainsi son ministère aura consommé 164 000 000 fr.; la Marine une quinzaine; l'Intérieur

pour les réfugiés un million. Les frais de mon ministère pour les intérêts des fonds empruntés, la conversion et transport d'espèces, le service de la trésorerie et des postes de l'armée, iront à 5 ou 6 000 000 fr. Les prêts mensuels faits à la Régence s'élèveront à 12 000 000 fr., alors même que dans quelque temps nous nous arrêterions dans cette mauvaise voie. Ainsi cette année de guerre nous coûtera 200 000 000 fr., sur lesquels j'ai à peu près 130 000 000 fr. Il faudra emprunter de nouveau pour couvrir les autres 70 000 000 fr., car il faut bien se garder d'augmenter les impôts.

« Voilà, Monseigneur, ce que je vois, de mon coin, comme le résultat probable à l'égard de nos finances. Mais que V. A. R. réussisse, et personne ne regrettera cet argent, pas même le ministre des Finances, qui s'arrangera pour faire supporter cet extraordinaire sans faire peser sur les peuples aucune charge nouvelle. Agréez, etc.

« J[h] de Villèle. »

DXXXVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[gr] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 11 septembre 1823.

« Monseigneur,

« V. A. R. doit dire que je suis un ennuyeux avec toutes mes recommandations. Mais celle-ci m'a empêché de dormir la nuit dernière; il faut bien que Monseigneur me la passe, car si je ne la faisais pas, et qu'il arrivât accident, elle me resterait sur la conscience.

« Monseigneur sait que depuis que ces forcenés ne peuvent plus armer de corsaires dans leurs ports du continent, ils en envoient sur nos côtes d'armés aux Canaries et qu'ils ont déjà expédié des prises à Ténériffe.

« Je suis tourmenté de l'idée que quand ils se verront à non plus dans Cadix, ils peuvent une belle nuit embarquer le roi avec eux sur un bâtiment et s'enfuir, soit aux Canaries, soit à la Havane, sans autre but que de prolonger, de nous nuire, de s'obstiner, ce qui est le fond de leur caractère.

« Il n'y a que l'escadre qui puisse remédier à cela par la plus minutieuse surveillance. Il me semble qu'elle se tient bien éloignée. Je comprends, comme le marque aujourd'hui Des Rotours, qu'elle doit, surtout dans cette saison, être toujours en état d'appareiller sans danger. Mais on peut tenir une bonne frégate ou corvette dans une position moins sûre et plus propre à avertir et à garantir de tout accident, au risque de se perdre s'il arrivait que son câble cassât, ou de tenter le passage jusqu'à l'abri de vos forts, dans le chenal de la Caraque, plutôt que de se perdre. Cette frégate, ou corvette, devrait être mouillée le plus près possible de Cadix, sans pouvoir être atteinte par les feux de la place ; elle veillerait tous les mouvements qui se feraient dans la marine espagnole ; chaque matin au point du jour, elle compterait ses surveillés, et si quelqu'un avait échappé, elle ferait un signal et l'on pourrait le poursuivre. Enfin rien n'entrerait, rien ne sortirait, sans qu'elle fût en position de s'y opposer, ou du moins d'en avertir. Cela, ou autre chose que Duperré jugera

possible ou convenable. Mais je crois qu'il y a des précautions à prendre sous ce rapport à mesure de nos succès plus qu'avant.

« Je prie Monseigneur d'excuser mon zèle; mais que faire ici si ce n'est penser à seconder Monseigneur devant Cadix? Je suis, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

DXXXVIII. — S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 12 septembre 1823.

« J'ai reçu hier, mon cher comte, votre lettre du 3. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour réussir; mais la chose n'est pas si aisée qu'on peut le croire, parce que nous sommes entre les mains de la marine. Comme je l'avais mandé hier à mon père, je comptais enfin sur le bombardement pour demain : vous verrez, par les lettres de l'amiral et de Le Coulteux, que je joins ici, que je suis obligé d'y renoncer encore pour le moment. Je désire que l'opération sur Santi-Petri réussisse mieux; je me rends ce soir à Chiclana pour le voir, je reviendrai ici demain. La prise du Trocadéro ne nous a avancés de rien pour la sûreté ou le rapprochement de la flotte; vous verrez ce que Le Coulteux me mande sur la presque impossibilité pour nos vaisseaux de passer entre Puntalès et Matagorda.

« Outre les deux lettres de l'amiral et de Le Coulteux, je joins ici :

« 1° Les dernières lettres de Molitor qui vous mettront à même de connaître la position de Ballesteros et nos rapports avec lui.

« 2° Un rapport de Cadix qui explique pourquoi le général Alava n'est plus revenu.

« Nous éprouvons les plus grandes difficultés pour transporter l'artillerie d'un point à un autre, à cause des sables et des affûts marins, les seuls que nous ayons. Il faut mettre jusqu'à dix paires de bœufs sur les pièces et elles n'avancent pas. L'artillerie, officiers et soldats, y mettent le plus grand zèle.

« Le colonel Boutourlin m'a fait demander communication des négociations qui avaient eu lieu entre Cadix et moi. Je m'y suis refusé, en lui faisant répondre que je ne reconnaissais en lui aucun caractère diplomatique. Il est en général fort mal vu ici.

« Ce que vous me dites de renvoyer à M. de Talaru tout ce qui regarde les affaires des Espagnols, me prouve que vous approuverez le parti que j'ai pris à cet égard.

« Il y a des choses qui m'impatientent et qui me font de la peine, mais soyez sûr que je ne me découragerai pas.

« Si je croyais que Molitor me fût utile ici, je l'y aurais appelé ; mais il est très important qu'il reste où il est.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« Sir W. A'Court m'a envoyé hier des lettres ouvertes pour Cadix. Après les avoir lues, je les ai laissé passer. Elles contiennent un désaveu formel de tout ce que sir Robert Wilson pourrait dire ou proposer au nom de son gouvernement. »

DXXXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 14 septembre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu et porté de suite, au Roi et à *Monsieur*, la lettre et les pièces que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 5 de ce mois.

« Le roi, *Monsieur*, et j'ose ajouter tous les membres du Conseil qui ont reçu cette communication, sont ravis de la noble et sage direction donnée par V. A. R. à une affaire aussi délicate. Monseigneur est en présence du monde entier, qui l'observe; il est dans une de ces circonstances décisives qui font époque : il le sent, et il s'est placé sur un si bon terrain que, quelque chose qui arrive, il doit s'attendre à l'approbation générale. Nous espérons comme lui que tout va finir et ce sera bien heureux, car cette campagne sera à jamais honorable, et pour Monseigneur, et pour son pays.

« Je vois avec plaisir que V. A. R. compte prescrire à Molitor de retourner par le même chemin, en soumettant tout ce qui tiendrait encore. J'espère que Monseigneur songera à le faire aider par une division maritime le long du littoral ; les bâtiments destinés à Toulon le pourraient sans grande perte de temps. Si le roi voulait envoyer aussi des ordres de soumission aux gouverneurs des Canaries et de l'île de Cuba, Monseigneur pourrait charger une de ses frégates de les porter ; cela serait utile à nos relations commerciales et ferait cesser partout les

hostilités contre nous, ainsi que les ordres devront l'indiquer. Pareille mesure devrait être prise pour Ceuta et les îles Baléares.

« Je dis tout cela à Monseigneur en cas qu'au milieu de ses occupations et de son triomphe, les idées de détail lui échappent.

« Je suspends l'envoi de mes quatre millions à Cadix, mais je les laisserai partir si d'ici à trois jours nous n'avons aucune nouvelle décisive.

« Monseigneur sait que la fièvre jaune a été portée au Passage par un navire venant de la Havane. On fait former un cordon à terre et bloquer par mer. On fera tout ce qu'on pourra pour se préserver de ce fléau; mais il ne pouvait se manifester sur un point plus gênant pour nos communications et pour alarmer le Midi de la France.

« Je supplie Monseigneur de ne pas se tourmenter des dépenses de cette guerre. Je dois lui dire ce que j'en vois ; je lui dirais même bien ce que j'en pense et sais bien d'où cela vient. Mais est-ce bien le moment, quand il faut agir, d'élever des discussions sur les moyens et de briser les instruments qui n'accomplissent pas bien leur manœuvre ? Je ne l'ai pas jugé convenable, parce que l'opération était en train, qu'un rien pouvait jeter du désordre ; j'ai cru qu'il valait mieux risquer de perdre quelques millions que de compromettre une entreprise confiée à V. A. R.

« La vérité est que nous n'avons d'administration digne de ce nom, ni à la Guerre ni à la Marine. Il en faut cependant sous peine de ne pouvoir jamais soutenir une lutte, fût-ce même avec la Bavière.

« Ce que désire Monseigneur sur la distinction à faire entre les dépenses de l'armée d'Espagne et celles de l'armée de l'intérieur, est impraticable en ce moment. Ce n'est que quand on dressera les comptes, qu'on pourra tirer tout cela au clair. Mais on voit bien, parce qu'on sait déjà, qu'il a été fait une foule de dépenses inutiles ou mal conçues, en un mot qu'il n'y a pas là une bonne administration, tant s'en faut. Ce sera difficile à obtenir, mais nous en rechercherons les moyens pour l'avenir ; et quant au passé, Monseigneur peut être parfaitement tranquille, justice sera rendue à qui elle est due, et si les dépenses ont été exorbitantes, il sera clair pour tout le monde que la faute en a été à l'absence d'une administration dans les deux services publics qui cependant en avaient le plus besoin.

« Je renouvelle à Monseigneur la prière de ne pas se tourmenter à ce sujet. Les résultats de la campagne seront tels que personne n'en discutera le prix ; et les faits seront si clairs que, pour ceux qui voudront récriminer, il sera facile de voir d'où sont venues les causes de l'excès de la dépense.

« Je joins ici le relevé d'un état détaillé et volumineux transmis à mon ministère par celui de la Guerre. Monseigneur pourra y trouver quelques données sur les articles les plus augmentés par les dépenses spéciales de la guerre d'Espagne. Il y acquerra la déplorable certitude que le ministère de la Guerre aura consommé en 1823, 353000000 de fr.

« Je finis, Monseigneur, en offrant à V. A. R., etc.

« J[h] de Villèle. »

DXL. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE[1].

« Santa-Maria, ce 13 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 4, 5 et 6. Après avoir inutilement attendu pendant deux jours à Chiclana l'attaque que l'amiral devait faire par mer sur le fort de Santi-Petri, je suis revenu hier au soir ici.

« Je vois avec plaisir qu'on commence à sentir à Paris la difficulté de prendre Cadix.

« D'après les dernières lettres de Molitor, Riego s'est jeté dans les cantonnements de Ballesteros; il paraît que ce dernier s'est fort bien conduit, et j'espère que nos généraux nous rendront bon compte du premier.

« Je vous remercie de votre proposition de m'envoyer Rogniat et Vallée, mais je les refuse absolument, quoique je les estime beaucoup et que je les eusse vus avec plaisir au commencement; à présent ils ne me seraient que nuisibles. Je suis très content du général Dode qui est un officier de beaucoup de mérite. Le général Tirlet est un très brave homme;

1. Une lettre de Mgr le duc d'Angoulême, datée de Chiclana, 14 septembre 1823, n'est pas restée entre les mains de M. de Villèle, qui n'en avait conservé que l'extrait suivant :

« Riego a échappé à Loverdo et à Bonnemains; il s'est jeté dans les cantonnements de Ballesteros, l'a fait prisonnier, lui a enlevé une partie de son monde, et a ensuite été battu par le général Valangat. Il paraît que Ballesteros s'est fort bien conduit. Riego a 3 000 hommes. J'espère que Molitor et Foissac en rendront bon compte. Je suis ici depuis avant-hier pour voir l'attaque de Santi-Petri par mer. Cette prise est indispensable avant de tenter le débarquement et elle ne peut être opérée que par la marine. »

aimé et bien secondé comme il l'est par tous les officiers d'artillerie, cela va très bien. Je demande donc avec instance qu'on ne m'en envoie aucun autre, ni du génie, ni de l'artillerie.

« J'ai donné l'ordre positif à Lauriston de porter après la prise de Pampelune tous ses moyens sur Saint-Sébastien, avant de songer à Lérida.

« Je suis bien aise que le Roi ait approuvé ma première réponse à sir W. A' Court. Au premier message que je recevrai de lui, je lui communiquerai la note ministérielle que vous m'avez envoyée.

« Je recommanderai à l'amiral de veiller plus que jamais à ce qu'aucun bâtiment ne viole le blocus.

« Je joins ici les extraits des dernières gazettes de Cadix; je vous prierai de les communiquer au Roi et à mon père, s'ils n'en avaient pas connaissance.

« L'infante portugaise, femme de don Carlos, qui est celle qui se remue le plus, m'a fait dire que le roi s'occupait d'une constitution, mais qu'il demandait qu'on le laissât faire, et qu'on ne lui imposât aucun article. Il doit aussi envoyer une lettre pour l'empereur de Russie, que je vous ferai passer, si elle me parvient.

« Si la flotte finit par attaquer et détruire le fort de Santi-Petri, alors nous nous occuperons activement du débarquement, mais nous ne le pouvons pas sans cela.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

DXLI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 16 septembre 1823.

« Monseigneur,

« A peine ma lettre d'hier fut-elle partie, que je reçus celle que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, ainsi que la troisième lettre du roi d'Espagne et la nouvelle réponse de Monseigneur. Le Roi, *Monsieur* et tout le Conseil approuvent la marche suivie par V. A. R. et en espèrent les meilleurs résultats. Quand nous recevons les nouvelles de ce genre par l'estafette et que le télégraphe a parlé, nous savons leur résultat, de manière que nous sommes plus en état de préjuger l'effet des opérations, que ne l'était Monseigneur lorsqu'il nous écrivait.

« Nous voyons en cette occasion que les gens de Cadix ne se tiennent pas encore pour assez battus, et qu'ils repoussent l'ultimatum que leur a adressé Monseigneur. Nous réfléchissons au terme des diverses lettres du roi; nous nous souvenons de la mission de M. Elliot; nous voyons le choix d'Alava, et nous nous persuadons que c'est uniquement à l'influence anglaise qu'est due la résistance de Cadix; qu'on ne discute avec V. A. R. sur le lieu où le roi sera censé libre, que pour vous offrir de le considérer comme tel à bord de la frégate anglaise qui vous arrivera probablement avec M. A'Court; et qu'enfin le plan serait de faire faire à Ferdinand des concessions que l'Angleterre garantirait, ce qui la

rendrait de nouveau influente sur les affaires de la Péninsule, sans avoir couru aucun risque, sans avoir dépensé un écu.

« Nous ne doutons pas que V. A. R. ne sache éviter ce résultat honteux; malheureusement que de pareilles prétentions ne peuvent être repoussées que par des victoires, et que pour en obtenir il faut l'effusion du sang.

« *Monsieur* vient de me communiquer la lettre de V. A. R. du 7, et de me remettre la réponse de Valdez à la note remise à Alava. Il est clair pour nous que ces gens-là n'ont voulu que laisser cicatriser la plaie qu'avait faite à l'opinion la prise du Trocadéro.

« Nous sommes bien affligés de voir V. A. R. si mal secondée par la marine, sans laquelle cependant elle ne peut rien faire. Nous ne nous expliquons, pas plus que Monseigneur, la manœuvre de M. des Rotours. Nous fondons un grand espoir sur l'arrivée de M. Duperré, mais arrivera-t-il à temps pour pouvoir être utile avant le coup de vent de l'équinoxe?

« Cette malheureuse marine a laissé sortir de Barcelone 3000 hommes qui ont débarqué à Mongats et se portent sur Figuères pour en forcer le blocus. Nous ne pouvons plus rien contre un événement consommé probablement à l'heure qu'il est. Nous espérons que le baron de Damas, aidé de ses voisins, aura repoussé l'ennemi. Mais pour l'avenir nous venons de charger le ministre de la Guerre d'envoyer 3000 hommes, dont il peut encore disposer, à cette armée de Catalogne. Je suis, etc.

« J[h] de Villèle. »

DXLII. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa-Maria, le 17 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 7 et 8.

« Ce que vous me dites de la lettre de Des Rotours au ministre de la Marine me fait une vraie peine, parce que cela me prouve qu'il ne fera rien, ce que je craignais déjà, et que nous ne pouvons rien faire sans le secours de la marine, comme vous le verrez dans le rapport que je me suis fait faire par Dode et que je joins ici. Nous avons trois batteries à la pointe du Trocadéro devant Puntalès; mais elles ne peuvent rien contre ce fort qui est bâti en bonne maçonnerie. J'attendrai une nouvelle démarche de sir William A'Court pour lui communiquer la note que vous m'avez envoyée. L'amiral Des Rotours est tantôt en mer, tantôt à l'ancre, et, depuis cinq jours, il n'a encore rien tenté contre Santi-Petri. Je n'attends aucune nouvelle ouverture de Cadix avant une nouvelle attaque, et nous ne pouvons pas en faire sans la marine. Vraiment cela me désespère. Ce que vous me dites des dépenses du ministère de la Guerre est effrayant, cela demandera à être éclairci. Je joins ici une note en réponse à la dernière que vous m'avez envoyée. Notre inactivité me désespère, mais je puis vous assurer que je fais tout ce qui dépend de moi. Je désire vivement que l'amiral Duperré croie pouvoir venir s'embosser devant le Puntalès sous la protection de nos batteries du Troca-

déro ; mais je crains bien que quand il sera arrivé ici, il ne fasse et ne parle comme ses confrères. Le général Bonnemains a complètement battu Riego à Jaën. Ledit Riego a depuis été pris par des paysans espagnols avec trois officiers, ce qui prouve la dispersion complète de ce qui lui restait. Ballesteros s'est fort bien conduit à cette occasion. La corvette espagnole qui était sous le canon du fort de Santi-Petri s'est échappée pendant la nuit; on ignore ce qu'elle est devenue ; elle est peut-être rentrée à Cadix, comme un brick américain qui y est entré à pleines voiles, il y a deux jours. Nous ne sommes pas plus maîtres de la mer avec notre flotte, que le duc de Bellune ne l'était dans l'autre guerre.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, tous mes remerciements pour ne me pas laisser manquer de rien de ce qui dépend de vous, ainsi que l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« J'apprends que le gouvernement de la 19e division militaire est vacant par la mort du comte Roger de Damas. S'il n'est pas encore donné, je voudrais bien que le Roi l'accordât à Roussel d'Hurbal. »

DXLIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 17 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois, la quatrième lettre

du roi, et la seconde note que Monseigneur a permis au général Alava d'emporter. J'ai mis le tout sous les yeux du Roi, dans le Conseil que S. M. vient de présider; je l'ai ensuite porté à *Monsieur*. Le Roi m'a chargé de transmettre à V. A. R. le témoignage de sa complète satisfaction. Il approuve le choix du général de Bourmont pour commander le corps que V. A. R. doit laisser à Cadix. Les demandes que ce général fait relativement aux frais de représentation, ne sont susceptibles d'aucune difficulté. Il n'en est pas de même de l'indépendance dans laquelle il désire être des autres chefs des corps d'occupation; cette question doit dépendre inévitablement du système selon lequel cette occupation sera réglée et du commandant qui sera laissé à Madrid. V. A. R. propose pour ce poste le général Grundler. Le Roi ne m'a pas paru assez fixé sur ce point pour que je puisse prendre encore ses ordres définitifs; aussitôt que je les aurai, je m'empresserai de les transmettre à Monseigneur.

« Je dois répondre également à une question que V. A. R. m'a faite sur le mode de signature du traité d'occupation. Le Roi pense qu'il ne faut rien précipiter à ce sujet; qu'il faut continuer à agir dans le sens selon lequel a été faite notre entreprise. Nous avons toujours avancé que nous n'étions en guerre, ni avec Ferdinand, ni avec l'Espagne : ainsi nulle nécessité d'un traité. Quant à l'occupation, nous ne devons en vouloir que dans l'intérêt du repos de l'Espagne et, par conséquent, tout autant et aussi peu que le roi d'Espagne bien conseillé en voudra. Dans ces premiers moments, et pour régler

le mode de l'occupation, c'est vous, Monseigneur, qui devez conseiller le roi et le faire vous demander, d'abord, de laisser 6 000 Français à Cadix jusqu'à ce qu'il ait pourvu à la garde de cette place par des troupes espagnoles fidèles. Ensuite viendra la demande de laisser 6 000 hommes à Madrid pour la sûreté de sa personne; puis 12 000 pour celle des places de la Catalogne; enfin 6 ou 12 000 autres dans les places de Saint-Sébastien, Pampelune, Lérida, Santona et la Corogne, si V. A. R. le juge nécessaire. Tout cela peut se faire sans la signature d'un traité, qui ne serait pas d'accord avec la ligne que nous avons prise, et qui offusquerait les autres cabinets.

« A ce sujet, je dois avertir Monseigneur que, depuis ses succès, nous apercevons un changement notable dans la diplomatie étrangère. On tient toujours le même langage, mais on n'a plus les mêmes dispositions; on est jaloux; on a, ou on feint d'avoir des doutes sur notre désintéressement; on se prépare déjà à inspirer des craintes de notre ambition. Enfin croiriez-vous que nous trouvons des traces de démarches faites par l'Autriche pour réunir l'Angleterre et la Russie, si divisées en apparence, contre ce qu'elle appelle nos prétentions sur l'Espagne. Tout cela sera déjoué; mais Monseigneur juge de la modération et de la sagesse qu'il est indispensable d'apporter dans notre conduite.

« Voilà où nous en sommes. Nos opinions flottent sur les questions que soulève Monseigneur; elles seront fixées par la délivrance du roi. Le mode de ce dernier acte aidera à prendre cette décision.

Puisse Monseigneur nous donner bientôt cette grande nouvelle !

« Monseigneur aura vu que je prévoyais cette demande de place de sûreté, et je me souviens avec effroi d'avoir donné là-dessus à Monseigneur une opinion plus concédante que n'était la sienne, puisque je pensais à la possibilité de laisser l'ennemi dans ses positions, s'il rendait le roi, tandis que V. A. R. fait bien mieux en ne lui laissant que la ville elle-même, dont la possession n'est rien sans Puntalès, la Costadura et l'île de Léon.

« Il paraît bien qu'on n'a pas accédé aux demandes de Monseigneur; mais il me semble qu'on le fera à la première attaque, et puisqu'elle ne peut être faite sans le concours de la marine, je ne suis pas du tout fâché de la voir retardée jusqu'à l'arrivée du contre-amiral Duperré, qui certainement remontera cette partie souffrante et secondera les opérations de V. A. R., comme il faut qu'elles le soient pour réussir.

« Que Monseigneur ne se figure pas que l'équinoxe soit une époque fixe après laquelle il ne puisse être rien fait par son escadre; on aura plus de peine et moins de temps favorable; mais en se tenant prêt et saisissant le moment, on trouvera facilement encore l'occasion d'opérer, même sur Santi Petri, s'il en était besoin. Mais surtout ce que Monseigneur pourra toujours, ce qu'il lui faudra alors bien plus qu'aujourd'hui, c'est forcer le détroit de Puntalès avec ses forts de Matagorda, de San Luis, et son escadre, et la loger dans le chenal de la Caraque, d'où il en disposera selon le besoin, pour faire à tout instant le service

qu'il voudra en exiger : ce sont de belles batteries à sa disposition pour protéger, le jour où il voudra la faire, l'attaque décisive, la seule décisive peut-être, celle de la pointe de Puntalès.

« Nous apprenons aujourd'hui la capitulation de Santona, et nous avons de meilleures nouvelles de la maladie du Passage. Nous ne savons rien de plus de la Catalogne ; on dit les forces débarquées moins considérables qu'on ne l'avait dit hier ; j'espère que le baron de Damas saura s'en débarrasser. Je suis, Monseigneur, etc.

« J[h] de Villèle. »

DXLIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[gr] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 19 septembre 1823.

« Monseigneur,

« *Monsieur* m'a fait appeler hier au soir et m'a communiqué la lettre que V. A. R. lui a adressée le 9 de ce mois. J'étais loin de penser avoir jamais écrit à Monseigneur quelque chose qui pût provoquer la détermination qu'il a prise de mander M. de Talaru pour lui remettre la direction politique. Monseigneur aura pu s'assurer par lui-même depuis, que loin de blâmer la ligne qu'il avait l'intention de suivre, je lui ai sans cesse exprimé, je ne dirai pas l'assentiment du Conseil, mais l'approbation, le témoignage de la satisfaction du Roi lui-même. J'aurais bien mal rendu mes sentiments et ceux dont mon devoir était de transmettre l'expression à Monseigneur, s'il a pu trouver, comme il le semblerait,

dans mes lettres du 31 août ou du 1er septembre, une direction politique opposée à celle qu'il avait en vue de suivre.

« Écrivant chaque jour à la hâte au moment du départ de l'estafette, il m'est impossible de rechercher dans des copies, que je n'ai pas le temps de prendre, les termes qui ont pu être interprétés d'une manière aussi pénible pour moi par V. A. R. En recherchant dans ma mémoire, je crains que Monseigneur n'ait pas assez distingué ce que nous pensions qu'il pouvait garantir, de ce qu'il pouvait reconnaître et solliciter même de la libre volonté du roi. Monseigneur au reste pourra s'assurer par les lettres qu'il aura reçues au sujet de la mission de M. Elliot, que l'interprétation que je donne en ce moment aux expressions qui ont pu le blesser, n'est pas une excuse après coup, mais bien la réalité de mon opinion, sur laquelle j'ai la douleur de voir que Monseigneur s'est mépris. Quoi qu'il en soit, je reste convaincu de la justice que V. A. R. rend à mes intentions, et je désire bien sincèrement que la détermination qu'elle a prise tourne à sa satisfaction et soit utile au service du Roi.

« Nous avons appris aujourd'hui la capitulation de Pampelune. Nous faisons passer l'ordre à Lauriston de faire tout filer de suite sur Lérida, comme c'était l'intention de V. A. R., la fièvre jaune ne laissant pas la possibilité de penser en ce moment au siège de Saint-Sébastien.

« Nous espérons en outre trouver, dans le rapprochement d'un maréchal de la Catalogne, l'occasion d'accepter l'offre que renouvellera Moncey, de se

retirer, sans donner à ce vieillard le désagrément d'un rappel, pour lequel le Roi a une grande répugnance.

« Mon opinion sur la manière dont l'opération générale doit se terminer est que, n'ayant fait la guerre, ni au roi d'Espagne, ni à l'Espagne, il n'y a lieu à aucun traité, et ce serait éviter beaucoup de difficultés. Quant à une occupation, Monseigneur peut, sur la demande du roi, consentir à laisser provisoirement des troupes sur les points où elles sont indispensables en ce moment, quitte à régulariser l'occupation et le mode suivant lequel elle serait conçue, lorsque nous aurions vu la marche des choses et du gouvernement. Je suis, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

DXLV — S. A. R. M^GR^ LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 20 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 10 et 11. J'ai vu hier l'amiral Duperré ; il m'a promis de faire tout ce qu'il pourrait, mais il m'a dit qu'il lui paraissait impossible de s'embosser devant Puntalès pour le détruire. Il a dit depuis à un de mes aides de camp que cela n'était pas impossible, mais très difficile. Je lui ai bien recommandé de veiller à ce qu'il ne sortît aucun bâtiment. L'amiral Des Rotours, qu'il a laissé du côté de Santi Petri avec le *Centaure,* le *Trident* et la *Guerrière*, vient de canonner ce fort de concert avec nos batteries de terre depuis 1 h. jusqu'à 3 h. 3/4. Le feu ayant cessé

tout d'un coup, j'ai lieu d'espérer que nous en sommes maîtres. J'avais 600 hommes de troupes à bord. J'espère le savoir avant le départ de l'estafette. J'ai ordonné à Duperré de faire l'impossible pour jeter des bombes dans Cadix. Je compte beaucoup sur leur effet, et puis nous tenterons le débarquement si le vent le permet.

« Le duc de l'Infantado est venu hier ici et a dîné chez moi.

« Je préviendrai Bricogne de l'envoi par mer des quatre millions.

« La nomination que je viens de faire de d'Agout au grade de maréchal de camp, pour sa belle affaire du 15 à Jodar, laissant vacants les chasseurs de la garde, et le Roi s'étant réservé la nomination des colonels de sa garde, j'ai prié mon père de lui recommander les colonels d'Astorg, de Castries, Choiseul, Rochedragon et Müller, qui se sont distingués dans cette campagne.

« Je vous recommande la note que je joins ici.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine.

« Je suis obligé de fermer ma lettre avant d'avoir reçu le rapport de Santi Petri. Je viens de recevoir par Molitor la nouvelle que Ballesteros avait reçu un courrier du gouverneur de Badajoz, lui demandant de lui faire obtenir d'être compris dans sa capitulation. Il espère que Carthagène et Alicante ne tarderont pas à suivre le même exemple. »

DXLVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 21 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Je remercie V. A. R. de la lettre et du volumineux paquet de documents qu'elle a bien voulu m'adresser le 12 de ce mois.

« Nous avons eu par Madrid des détails plus frais que ceux que vous donnait Molitor, et nous voyons que Riego n'est parvenu à faire reprendre les armes qu'à une faible partie des troupes de Ballesteros, que ce général est resté fidèle à la capitulation. Ainsi l'épreuve aura servi à séparer l'ivraie du bon grain, et Molitor aura pu, avec le petit nombre de troupes qu'il avait à sa disposition, disperser ou détruire ce nouveau foyer de résistance. J'espère que Monseigneur ne sera pas contrarié de ce côté dans ses opérations.

« Dans la Catalogne, V. A. R. apprendra avec plaisir que le baron de Damas a eu le bonheur de prendre en totalité la colonne partie de Barcelone pour lui faire lever le siège de Figuères. C'est un beau fait d'armes et j'en suis doublement heureux puisqu'il est dû à un officier que Monseigneur honore d'une protection particulière. Le résultat de cette action doit être d'un très bon effet sur la garnison de Figuères, qui est aux abois, comme la prise de Pampelune doit aider à la reddition de Saint-Sébastien. Ainsi que je l'ai marqué hier à Monseigneur, l'état sanitaire du port du Passage nous fait penser

qu'il faut renoncer pour le moment à faire le siège de Saint-Sébastien. Nous avons donc écrit à Lauriston de diriger ses troupes et son matériel de siège sur Lérida. Là, si V. A. R. l'approuve, il gardera ce qui lui est nécessaire et fera filer le reste sur Barcelone, où, après la prise de Lérida, il enverrait ou conduirait ce qui lui aurait servi à s'emparer de cette place. Ces moyens, réunis à Barcelone, permettraient de la forcer, ce à quoi on sera certainement obligé d'en venir, cette guerre offrant partout les mêmes données ; des gens qui bravent tout jusqu'au moment où, forcés de payer de leur personne, ils s'enfuient ou se soumettent.

« Le Roi me charge de dire à Monseigneur qu'il approuve complètement la conduite qu'il a tenue à l'égard du colonel Boutourlin. Grâces à V. A. R, nous pouvons déjà nous refuser aux demandes indiscrètes, et bientôt nous serons en telle position, j'espère, qu'on n'aura même pas la pensée de nous en adresser. Le Roi approuve également ce qu'a fait Monseigneur relativement aux lettres ouvertes envoyées par A'Court.

« Monseigneur sait depuis longtemps que je n'ai pas foi dans l'effet d'un bombardement aussi faiblement organisé que doit l'être le sien. Je pense qu'il faut en faire peur et se servir le plus longtemps qu'on pourra du prétexte de la présence du roi et de la famille royale dans Cadix pour n'en pas user. Je crois que le contre-amiral Des Rotours a donné un conseil salutaire en demandant la remise du bombardement après l'expédition de Santi Petri et le débarquement sur l'île de Léon. J'aurais désiré que

ces deux opérations et l'attaque venant de Chiclana fussent simultanées; qu'en même temps, de Matagorda et de San Luis, on fît un feu terrible sur Puntalès; enfin qu'on attirât les craintes de l'ennemi sur beaucoup de points, afin de le démoraliser davantage et de trouver moins d'obstacles sur le point réellement menacé. Il paraît que les vaisseaux ne peuvent pas s'embosser très près de l'île de Santi Petri, et nos feux de mer n'ont un grand avantage sur ceux de terre que quand nous pouvons nous placer très près. Au reste mon opinion est que tout ce que Monseigneur entreprendra, il l'exécutera. Je dis seulement de loin, et après l'événement, ce que je crois qui est le mieux dans la chose dont je m'occupe.

« Monseigneur aura reçu de la Corogne l'artillerie qu'il a demandée; mais on a laissé cette place avec bien peu de troupes et sans un seul bâtiment de guerre. Il sera bon que Monseigneur concerte avec le contre-amiral Duperré la prompte expédition dans ces parages de la frégate et de la corvette qui lui seront le moins nécessaires à Cadix, et qui auront le plus besoin de repos et du ravitaillement qu'elles pourront se procurer dans ce port, tout en veillant à sa sûreté. Monseigneur pensera sans doute aussi qu'à mesure qu'il pourra se passer de quelques frégates ou corvettes, il sera bon de les envoyer bloquer Carthagène par mer; ce concours des forces de terre et de mer fait sur les populations des ports le meilleur effet.

« Nous pourrions avoir ce soir par le télégraphe des nouvelles du 15. Il est probable que le temps

n'a pas permis à l'escadre de faire son attaque le 13, ou peut-être aura-t-on senti l'utilité de lier cette opération à celle du débarquement et de l'attaque venant de Chiclana. Nous allons être dans l'anxiété jusqu'après la connaissance de l'événement. Monseigneur peut m'en croire, on souffre plus ici que sous ses ordres. Je suis, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

DXLVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 23 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Nous recevons la lettre que V. A. R. adressait le 14 à *Monsieur*, la pièce envoyée de Cadix à sir W. A'Court, sa lettre à Monseigneur, et la réponse de V. A. R. Le Roi est enchanté de cette réponse, et me charge d'en transmettre le témoignage à V. A. R.

« La pièce envoyée de Cadix montre combien ils tremblent d'être attaqués et sentent leur situation désespérée. Ils ne demandent en réalité que ce que Monseigneur leur a offert de lui-même, et avec la garantie de l'Europe entière. Mais ils veulent à toute force faire intervenir l'Angleterre, parce qu'en réalité la faction que nous combattons est anglo-espagnole, et que cette médiation fournirait ensuite à l'Angleterre des prétextes continuels d'intervention dans les affaires de l'Espagne. C'est ce que nous ne devons pas souffrir et ce que Monseigneur a repoussé avec une merveilleuse fermeté.

« Le mauvais temps a retenu notre marine inactive jusqu'au 14. Nous espérons toujours que, du 14 au 20, elle aura trouvé quelque moment favorable pour vous faire raison de ce fort Santi Petri, et pour vous permettre de jeter un pont sur le canal. Nous ne doutons pas de la réussite de tout ce qu'entreprendra V. A. R. Les troupes sont pleines d'ardeur, et partout où elles pourront mettre le pied, Monseigneur est sûr de s'en rendre maître.

« La prise de Pampelune, la belle affaire du baron de Damas, la déconfiture de Riego, la pièce venue de Cadix à sir W. A' Court, tout nous semble annoncer une fin prochaine. Quelle campagne honorable pour la France et pour Monseigneur! Qu'il ne s'inquiète pas à l'avance sur les résultats; la force des choses les rendra favorables à la sagesse et à la modération. Ce n'est pas au moment de la crise qu'on peut espérer faire entendre raison aux passions. Je suis, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

DXLVIII. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 24 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 14 et 15; je suis bien aise que le Roi ait été content de mes réponses aux ouvertures de Cadix : tout mon désir est d'avoir son approbation.

« Quand notre grande affaire sera terminée, je me conformerai à ce que vous me mandez concernant les Canaries, Cuba, Ceuta et les îles Baléares. J'en

prends note. Si Tarifa, Carthagène et Alicante ne se rendaient pas quand le roi sera libre, il serait bien difficile au général Molitor d'assiéger ces places si près de l'hiver; cela le retiendrait jusqu'au printemps. Lauriston a l'ordre de se porter sur Lérida après la prise de Saint-Sébastien.

« Enfin le bombardement a eu lieu hier de 8 h. à 10 h. 1/2 du matin; il paraît d'après les nouvelles que j'ai reçues ce matin de Cadix qu'il y a fait un grand effet.

« L'amiral Duperré est venu chez moi aujourd'hui, et nous sommes convenus de nos faits pour le débarquement; il aura lieu, si le vent le permet, d'ici quatre ou cinq jours sur la plage auprès de Santi Petri. Il m'a dit qu'il ne fallait regarder celui auprès de Puntalès que comme une dernière ressource; qu'il était aussi dangereux pour les vaisseaux que pour les troupes, qui seraient exposées au feu de 60 chaloupes canonnières. Par l'expérience qu'il en a faite hier, il dit qu'elles sont très bien armées et très fortes. Il laissera son meilleur vaisseau, le *Centaure*, et sa meilleure frégate pour veiller sur le vaisseau l'*Asia* et le brick espagnol.

« D'après la demande que le roi m'en a faite hier, je viens de faire écrire par le major général au gouverneur de Cadix, pour faire connaître aux autorités que tous les membres des Cortès, ministres, généraux, etc., me répondraient de la vie du roi et de toute la famille royale et de leur enlèvement.

« J'attends M. de Talaru à chaque instant. Ne

voulant plus avoir aucun rapport politique avec la Régence, j'espère que vous trouverez bon que les deux millions de subvention aux Espagnols passent par l'ambassadeur.

« Je vous prie de dire à M. de Corbière que j'ai reçu sa lettre du 13 concernant la fièvre jaune, et que j'ai donné tous les ordres pour ce qui me concerne.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

DXLIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 24 septembre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu de bonne heure aujourd'hui la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, ainsi que l'extrait des gazettes de Cadix qui y était joint. Je me suis empressé de mettre le tout sous les yeux du Roi et de le communiquer à *Monsieur* selon vos désirs. J'espère que, vu l'état sanitaire du Passage, que Monseigneur ignorait lorsqu'il a donné l'ordre à Lauriston de faire passer le siège de Saint-Sébastien avant celui de Lérida, il ne désapprouvera pas que nous ayons fait diriger Lauriston, ses troupes et son matériel vers Lérida, et que nous destinions ce dont il n'aura pas besoin devant cette place, pour Barcelone, dont la soumission serait si importante et où nos forces sont si insuffisantes. V. A. R. verra dans cette démarche ce qui

y est, la seule chose qui y soit, le désir de la seconder dans les circonstances qu'elle ne peut prévoir, pour le mieux du service du Roi.

« Monseigneur doit être parfaitement tranquille sur l'envoi de Rogniat et de Vallée. Personne ici que moi n'était dans la confidence de l'offre que Rogniat, dans sa bonne volonté de servir sous les ordres de V. A. R., m'avait chargé de lui faire. Elle n'aura aucune suite dès que Monseigneur, par des motifs dont j'apprécie le poids et la délicatesse, ne croit pas devoir l'accepter.

« L'équinoxe se résout en pluie pour nous. Il est bien à désirer qu'il en soit de même à Cadix et que l'escadre puisse seconder vos opérations. Elle le pourra et le fera, Monseigneur, j'en ai la conviction. Dieu nous permettra de terminer cette entreprise comme elle a été commencée et conduite.

« Que V. A. R. soit bien convaincue de notre volonté de la seconder de tous nos moyens, et qu'elle n'attribue qu'à cette intention tout l'abandon avec lequel j'use de la liberté qu'elle m'a donnée de lui soumettre mes idées sur des sujets souvent si étrangers à mes connaissances et à mon ministère.

« Nos 4 000 000 fr. ont enfin été embarqués à Bayonne, moitié piastres, moitié quadruples ; j'espère qu'ils arriveront à temps pour qu'aucun service ne souffre.

« Je suis, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

DL. — S. A. R. M^gr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 25 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, votre lettre du 16. M. de Talaru est arrivé hier, ainsi qu'un M. de Lomonosof, chargé d'affaires de Russie à Madrid. D'après ce qui a été convenu sur cela entre l'ambassadeur et moi, je lui ai fait dire par le colonel Boutourlin que, non seulement je ne pouvais pas le recevoir, mais même qu'il devait repartir sur-le-champ, étant venu à mon quartier général sans ma permission. Le chevalier A'Court m'a envoyé ce matin des lettres ouvertes pour Cadix. Je les ai fait copier, je vous les envoie et j'ai fait passer les originaux, n'y trouvant pas d'inconvénient

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine.

« Je viens de recevoir dans le moment la lettre que je joins ici. M. Boutourlin ayant dit que M. Lomonosof arrivait de Saint-Pétersbourg lui apportant des dépêches, et repartirait dans deux ou trois jours, j'ai consenti à le recevoir après en avoir parlé à M. de Talaru. »

DLI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 25 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Lauriston nous mande par le télégraphe que V. A. R. ayant disposé d'une partie de ses troupes et que lui-même ayant déjà mis en route son artillerie pour Saint-Sébastien, il se décide à persister dans l'exécution de vos ordres et à se diriger sur cette place. A chose faite, conseil pris. Il faut espérer que la maladie ne gagnera pas notre armée, et il est à croire que la destination donnée aux troupes retirées à Lauriston, est plus urgente que le siège de Barcelone. V. A. R., qui voit seule l'ensemble de ses opérations, est mieux placée que nous pour en juger.

« Nous faisons, pour nous renforcer en Catalogne, ce que nous pouvons. On va encore y faire passer 3 000 hommes triés dans les régiments de l'intérieur auxquels on ne peut faire passer la frontière tels qu'ils sont, parce qu'ils sont mélangés de vétérans, qui ne doivent servir que dans l'intérieur. Mais ce renfort sera insuffisant pour entreprendre le siège de Barcelone, tous les rapports s'accordant à dire que 12 000 hommes de plus sont indispensables pour pouvoir tenter cette opération avec quelque chance de succès.

« Nous recevons aujourd'hui les lettres du quartier général du 16; la marine n'avait pu encore attaquer l'île Santi Petri. Il est possible que cela ne provienne que du temps; mais il changera, et

alors les vues de V. A. R. seront remplies. Il se peut aussi que ces retards proviennent de l'irrésolution ou de l'incapacité du chef; cela changera aussi par l'arrivée de M. Duperré, qui a fait preuve de résolution et de capacité. L'équinoxe n'est pas une époque fatale, avant laquelle tout fût possible, après laquelle on n'ait plus que du mauvais temps. Avec de la constance, de l'ensemble et des mesures bien combinées, Monseigneur réussira certainement à faire ce qu'il veut. Je suis fâché qu'il n'ait pas près de lui des personnes qui aient quelque teinture de marine. Il me semble que pour l'armement de la flottille, on lui présente comme insurmontables des difficultés faciles à lever. Je vois qu'on lui dit qu'il faut désarmer des bâtiments pour avoir des matelots, et qu'on ne peut désarmer que de petits bâtiments, parce qu'il n'y a que ceux qu'on peut mettre à l'abri à San Lucar, qui puissent être désarmés. Mais, Monseigneur, j'ai un état exact des bâtiments qui sont à Cadix; il doit y avoir en ce moment trois vaisseaux, la *Guerrière*, vaisseau rasé, et dix frégates. Il paraît que ce n'est qu'avec les trois vaisseaux et la *Guerrière*, qu'on doit faire l'attaque des batteries, et on a raison. Supposons qu'on veuille garder encore quatre frégates en état d'agir, soit pour protéger les opérations de la flottille, soit pour maintenir le blocus, reste toujours six frégates, qui peuvent être laissées au mouillage dans la baie avec le nombre d'hommes strictement nécessaire pour faire la manœuvre des voiles, si quelque accident obligeait à appareiller. Or chaque frégate a au moins 300 hommes d'équipage; pour la manœu-

vrer, il n'en faut pas plus de 150 ; partant les six frégates, laissées au mouillage, pouvaient fournir à l'armement de la flottille 900 hommes exercés tant à la manœuvre des bateaux qu'à celle de l'artillerie. Je ne puis comprendre que les marins eux-mêmes ne se soient pas empressés d'offrir ce moyen simple de lever une des difficultés qui me paraissent arrêter les opérations concertées par V. A. R. Espérons que l'arrivée du contre-amiral Duperré aura rendu plus active cette partie si nécessaire des moyens d'attaque contre Cadix.

« Je dois à Monseigneur tous les renseignements qui viennent à ma connaissance. On nous dénonce aujourd'hui un plan qu'on nous dit être concerté entre les réfugiés dans Cadix et les Anglais, pour faire laisser ces premiers en possession de l'île de Léon et de Cadix, en rendant le roi, afin d'avoir le temps et les moyens de se fortifier définitivement dans cette position, et finir avec la protection anglaise par s'y faire reconnaître comme ville libre et port franc. Vraie ou fausse, cette indication doit nous servir à nous tenir plus en garde que nous ne l'étions et que je ne l'étais surtout moi-même, contre toute transaction qui laisserait la possibilité d'exécuter un semblable plan. Nous ne serons jamais mieux qu'aujourd'hui en position de réduire Cadix : il faut le faire si nous le pouvons.

« D'un autre côté, nous ne pouvons douter que, depuis les succès de Monseigneur, les cabinets étrangers ne soient jaloux de la France et ne cherchent à s'entendre contre nous. L'entrevue des deux empereurs a, dit-on, pour objet de concerter quelque

opération relative à l'Orient, dans laquelle la France ne serait point admise. Il faut qu'on regarde cette entrevue comme peu pacifique, puisqu'à cette occasion les fonds autrichiens viennent de baisser de deux francs.

« C'est un nouveau motif de hâter les opérations contre Cadix et contre Barcelone. La chute de ces deux points et l'occupation de Cadix et des places fortes du Nord de l'Espagne nous placent dans la situation de nous faire respecter, même d'inquiéter nos voisins sur nos autres frontières, s'il se passait en Europe quelque chose qu'il fût de notre honneur de ne pas souffrir.

« Comme je le disais hier à V. A. R., l'équinoxe s'est passée ici en pluie ; il n'y a pas d'annonce plus certaine qu'elle sera suivie de beau temps. Un seul jour suffit pour la prise de Santi Petri et le débarquement. Que Monseigneur ait un pied-à-terre de ce côté : qu'il s'y retranche sur la Costadura, si c'est nécessaire pour le moment, et il a un port pour sa flottille et une des portes de Cadix fermée au ravitaillement. Le mauvais temps ne lui fait plus rien, puisqu'il n'a plus rien à demander à sa marine du côté de la grande mer, et que l'escadre anglaise a tenu tout l'hiver, comme peut faire la nôtre, dans la grande rade de Cadix, ou en croisière devant l'entrée, empêchant par là le passage des navires et pouvant seconder Monseigneur dans l'attaque du Puntalès, si jamais il revenait à la trouver indispensable pour en finir.

« Je renouvelle tous les jours mes excuses à Monseigneur pour mon bavardage de tous les jours. Un

seul mot de V. A. R. et je le supprimerais, si elle en était jamais importunée. Je suis, etc.

« J^h DE VILLÈLE. »

DLII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 26 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 17 de ce mois, le rapport du général Dode qui y était joint et l'état relatif aux dépenses du ministère de la Guerre. Nous sommes heureux d'avoir reçu hier soir à 7 heures, c'est-à-dire cinq fois vingt-quatre heures après sa date, la dépêche télégraphique par laquelle Monseigneur nous annonçait la prise du fort Santi Petri.

« Le rapport du général Dode, qui prouve si bien que V. A. R. ne peut plus rien sans le concours de la marine, l'inexplicable inaction du contre-amiral Des Rotours, la sortie de la corvette espagnole, l'entrée d'un bâtiment américain, enfin la sécurité du vaisseau l'*Asia* dans une position où certainement notre escadre doit pouvoir le prendre ou le forcer à faire côte, tout cela est tellement décourageant que nous eussions été bien péniblement affectés, sans la bonté qu'a eue Monseigneur de nous envoyer par une voie aussi prompte la nouvelle qu'enfin la marine avait consenti à faire le 20 septembre ce qu'elle eût pu, avec tant d'avantage pour le blocus, faire dès l'arrivée du corps de Bordesoulle à Chiclana. J'ai trop de confiance dans la justice

divine, même en ce monde, pour n'être pas persuadé que l'honneur de la prise de Santi Petri a été réservé par elle au contre-amiral Duperré, et que les lambineries de Des Rotours l'en auront privé.

« Voilà donc Monseigneur en état d'occuper et d'armer l'île Santi Petri, et par là d'empêcher désormais l'entrée des vivres et la communication du dehors avec Cadix. Cette île permettra, comme le projette le général Dode, de faire un débarquement en arrière des batteries de l'île de Léon vers Santi Petri, de jeter un pont à l'embouchure du canal, enfin de s'établir solidement dans l'île et par conséquent de finir par s'en rendre maître.

« Je ne doute pas que, cela fait, on n'ouvre les portes à V. A. R. Mais s'il en arrivait autrement, qu'elle ait la confiance qu'en faisant vivement secouer, par ses canons et ses mortiers de Matagorda et du Trocadéro, la pointe et le fort Puntalès pendant quelques heures, au bout desquelles la marine, profitant du désemparement des batteries, viendrait les achever avec le feu de ses quatre gros vaisseaux, qu'on embosserait aussi près qu'il serait possible, Monseigneur serait débarrassé de cet obstacle, pourrait garder son escadre dans la rade intérieure, et finirait à l'abri de son feu par pouvoir prendre terre à Puntalès, s'y établir avec peu de monde d'abord, s'y agrandir ensuite, et finir par réduire le siège de Cadix en un siège ordinaire. J'en suis si convaincu que je crois que Monseigneur sera maître de Cadix dans le courant du mois prochain, et que je l'engage à ne pas démordre des conditions qu'il a données.

« J'ai mis sous les yeux du Roi la recommanda-

tion de V. A. R. pour le général Roussel d'Hurbal. S. M. m'a chargé de vous dire qu'il réservait en général ces places pour d'anciens officiers hors d'état de servir, et je ne serais pas étonné qu'elle ne fût déjà fixée sur un choix de ce genre, ce que je présume sans le savoir positivement. Le Roi me charge aussi de marquer à V. A. R. que si l'arrestation de Riego vous causait quelque embarras, la ligne de conduite qu'il vous indiquait était de ne considérer nos troupes dans cette affaire que comme la force publique du pays, devant conséquemment protéger Riego contre toute violence populaire et illégale, mais en même temps de le laisser à la disposition des autorités régulières pour en faire ce que les lois ordonneraient. Le ministre des Affaires Étrangères est chargé d'écrire en même temps à M. de Gabriac pour qu'il engage la Régence à combiner la marche de cette affaire de manière à ne point compromettre la sûreté du roi Ferdinand et de sa famille.

« Je ne puis rien dire aujourd'hui à Monseigneur sur l'état qu'il m'envoie des dépenses de la guerre. Nous avons eu Conseil, et je suis talonné par l'heure du départ de l'estafette.

« J'engage Monseigneur à appeler l'attention de M. Duperré sur les moyens que conservent les réfugiés d'enlever le roi de Cadix. Si la carte de la baie ne m'abuse pas, il me semble praticable d'obliger le vaisseau l'*Asia*, et tout ce qui est en gros bâtiments dans la rade extérieure, à se jeter à la côte ou à se rendre. On pourrait peut-être aussi avec des embarcations tenter de les enlever de nuit, comme j'ai vu si souvent les Anglais le faire dans nos rades ; bien

entendu que ce n'est pas de l'*Asia* dont je parle dans ce dernier cas. Enfin, je regarde comme très important que l'amiral prenne toutes ses mesures pour ôter à ces gens-là tout moyen d'opérer l'enlèvement du roi. Ce serait une mortification qui nous couvrirait de honte et nous obligerait à de nouveaux efforts au moment où nous croyons toucher à leur terme. Je finis en priant, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE.

« L'équinoxe continue à être sans bourrasque pour nous ; qu'il en soit ainsi devant Cadix ! »

DLIII. — S. A. R. M^GR^ LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Chiclana, ce 27 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 17 et 18. Ce qui m'a décidé à exiger l'île de Léon, est ce que vous m'aviez mandé qu'il fallait laisser 6 000 hommes dans Cadix, et encore craignais-je d'être désapprouvé de leur laisser cette ville pendant deux mois. Quand tout sera fini, je commencerai par laisser Bourmont ici ; mais comme il a un esprit très conciliant et qu'il est en même temps assez ancien lieutenant général, je pense qu'il serait bien placé à Madrid et que c'est un de ceux qui seraient le plus agréables à S. M. C. Il me serait plus aisé d'en trouver un autre pour Cadix. Je vous soumets cette idée. Je ne pense pas que le prince de Hohenlohe puisse convenir d'aucune manière. Comme vous m'aviez parlé d'un projet de traité dans vos

précédentes lettres, je vous avais répondu à cela, mais je pense comme vous que, n'étant point en guerre avec l'Espagne, il n'y a point de traité à faire.

« Pour ce qui est des troupes d'occupation, le roi acceptera tout ce que je lui proposerai, pourvu qu'on lui laisse une force à Madrid. Ainsi 6 000 hommes à Cadix, 6 000 à Madrid, 6 000 à la Corogne, Santona, Saint-Sébastien et Pampelune, 6 000 à Barcelone, Hostalrich et Figuères, sont tout ce que je crois nécessaire.

« Après l'exemple de l'escadre de l'amiral Rosily, nos amiraux trouveront toujours des prétextes pour ne pas entrer dans la rade intérieure jusqu'à ce que nous soyons complètement maîtres de l'île de Léon. On a jugé impossible d'établir une batterie à Matagorda. Ce fort est ruiné et les abords en sont impraticables; nous y avons un poste, qu'on a eu bien de la peine à y établir.

« J'espère que sous peu nos batteries sur le Rio Santi Petri seront prêtes; le pont est prêt. La flotte n'a pas encore paru; les troupes y sont embarquées depuis avant-hier.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon affection pour vous.

« Louis-Antoine.

« J'ai parlé un peu ferme avant-hier à M. Boutourlin de l'arrivée de Lomonosof. Il a prétendu qu'il lui apportait des dépêches de Pétersbourg, tandis qu'il vient de Madrid, où il a passé plus d'un mois. C'est un émissaire de M. Bulgari, qui cherche un prétexte pour arriver. J'ai donné trois jours à M. Lo-

monosof, au bout desquels je le ferai partir de force, s'il ne le faisait pas de bon gré, ainsi que je ferai pour tous ceux qui viendront à mon quartier général sans ma permission. Tout cela est convenu avec M. de Talaru. M. Boutourlin se conduit fort sottement et se fait bourrer par tout le monde. Je vous préviens de tout cela, parce qu'il serait possible qu'il eût l'impudence de se plaindre de moi, ce dont je m'embarrasse fort peu. »

DLIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 27 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Nous avons aujourd'hui la certitude de l'arrivée du contre-amiral Duperré devant Cadix dès le 17; vous ne sauriez croire combien je suis soulagé de voir maintenant notre marine commandée par un homme que je crois capable et déterminé à bien seconder toutes les opérations que décidera V. A. R. La marine devant désormais concourir à tout ce qui se tentera contre l'ennemi, et M. Duperré étant en état de juger sans prévention de tout ce que je pourrai marquer à V. A. R., je me sens plus encouragé à lui soumettre mes idées sur les services qu'il me semble que la marine peut rendre devant Cadix.

« Il me semble que la première chose qu'a à faire le contre-amiral, c'est de se faire rendre compte de la situation de tous les bâtiments sous ses ordres et de nous renvoyer tous ceux qui lui sont inutiles, soit par l'état du navire, soit par le manque d'hommes,

soit par le défaut d'approvisionnements, en n'y laissant pour les ramener en France que ce qui leur est nécessaire pour faire le trajet, et les dépouillant de tout ce qui peut être utile à ceux qu'il gardera, ou au service de la flottille. A sa place, je ne me gênerais pas même pour changer des capitaines, si c'est le cas, et garder de préférence ceux sur l'activité et la capacité desquels je compterais le plus.

« Je crois qu'ensuite un des premiers soins que doit prendre le contre-amiral, est de combiner sa croisière, ou de placer ses bâtiments au mouillage de telle sorte que rien ne puisse ni entrer ni sortir de Cadix sans être arrêté. Il est honteux et désespérant qu'avec le nombre de bâtiments que nous avons là, nous apprenions que chaque jour il s'introduit quelque navire dans Cadix. Il peut en échapper sans doute, mais c'est l'exception, tandis que c'est devenu l'ordinaire.

« Je crois en outre que le contre-amiral doit combiner un coup de main sur les bâtiments qui sont déjà dans Cadix. Le vaisseau l'*Asia* doit être forcé à faire côte ou à passer sous les feux du Trocadéro ; les autres doivent être enlevés de nuit par les embarcations de l'escadre, ou détruits par quelque brûlot. Je pense qu'il y a un grand intérêt à ôter ainsi à ces gens-là les moyens d'enlever le roi et la famille royale, et que, dans l'état d'anarchie où ils sont, de désespoir où vos succès peuvent les jeter, cet enlèvement est une chose possible et tout à fait dans le caractère espagnol. On ne saurait prendre trop de précautions pour se soustraire à ce danger. J'ai vu exécuter par les Anglais, sous le feu de nos forts,

des coups aussi hardis et aussi difficiles que ceux que je conseille. Le contre-amiral Duperré a pour lui en cette occasion la mollesse de ses prédécesseurs, qui doit ôter à l'ennemi toute appréhension d'une semblable tentative de notre part.

« Enfin, Monseigneur, au risque de passer pour un rabâcheur, je dirai à V. A. R. que, quand elle sera maîtresse de l'île de Léon, ce qui me paraît presque immanquable depuis que j'ai lu les rapports si intéressants du général Dode, il est possible que ces enragés tiennent encore dans Cadix. Alors il n'y aura de ressource pour les forcer dans leur repaire et pour mettre notre escadre en sûreté que de prendre Puntalès, et je suis convaincu que le jour où vous le voudrez, et où vous en aurez préparé les moyens au contre-amiral par une vive canonnade et un fort bombardement de Matagorda, il viendra avec ses vaisseaux, non seulement forcer le passage, mais encore s'embosser le long de Puntalès et de ses accessoires plus redoutables encore, et les détruira ou réduira, de manière à vous permettre un débarquement et un établissement sur cette terre, où quand vous aurez un pied tout sera terminé.

« Monseigneur voit que je ne fais pas grand cas de ses bombardes; je suis cependant d'avis qu'on les utilise, mais toujours secondairement. Ainsi je les enverrais s'essayer contre la ville toutes les fois que je tenterais quelque opération ailleurs, parce que si elles faisaient un bon effet, le coup serait double; si elles ne réussissaient pas, elles n'auraient été envoyées que pour tromper l'ennemi sur vos véritables intentions. J'en parle à mon aise, me dira-t-on; je

me permets de répondre : Pas si à mon aise; car je n'y suis point, et c'est ce qui me désole, ce qui fait qu'il ne m'est pas permis de parler aussi utilement qu'à ceux qui ont le bonheur de pouvoir concourir à l'exécution de ce qu'ils conseillent. Mais Monseigneur a toléré tant de radotages de ma part depuis le commencement de la campagne, qu'il m'excusera de la finir comme il m'a permis de la commencer.

« Je supplie V. A. R. de songer, quand le roi sera délivré, à lui faire donner des ordres pour les commandants des îles Baléares, des Canaries et de Cuba, pour cesser les hostilités contre la France, et maintenir l'ordre dans leurs gouvernements jusqu'à ce qu'il puisse leur faire parvenir ses instructions par des navires espagnols. Le contre-amiral, en expédiant trois navires ou frégates porter de suite ces ordres de la main même du roi, et la nouvelle de nos succès, dans ces divers parages, arrêterait les déprédations qui s'y commettent contre notre commerce, et contribuerait à faire respecter et honorer le pavillon français dans ces îles espagnoles.

« J'espère que quand Monseigneur recevra cette lettre, le brick le *Rusé* aura déjà remis à son payeur général les 4 000 000 fr. qu'il a été chargé de transporter à San Lucar. Ce bâtiment est sorti de Bayonne le 26 au matin, avec un bon vent d'Est. Je suis, etc.

« J^h^ DE VILLÈLE. »

DLV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Chiclana, ce 28 septembre 1823.

« Je vous envoie, mon cher comte, la lettre que je viens de recevoir du roi d'Espagne ; je lui réponds que je vais donner l'ordre de faire cesser le feu des batteries et que je l'attends demain à Puerto Santa Maria.

« J'ai reçu hier votre lettre du 19. Vous n'êtes pour rien dans ce qui m'a décidé à faire venir M. de Talaru ; au reste, vous voyez qu'il est arrivé à temps pour remplir ses fonctions.

« Ce dont je suis fort mécontent, c'est de l'ordre direct envoyé par le ministre de la Guerre à Lauriston en opposition aux miens. Ou je commande l'armée, ou je ne la commande pas.

« Si Lauriston n'avait pas obéi à mes ordres, je l'aurais renvoyé en France. Je demande que le ministre de la Guerre soit réprimandé d'une manière sévère.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

DLVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 28 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Nous recevons dès aujourd'hui la lettre de V. A. R. du 20.

« Je trouve que M. Duperré a fait une chose très

convenable en ne ravissant pas à M. Des Rotours l'honneur de l'attaque du fort Santi Petri; il a agi en bon camarade et la justice divine n'en a pas moins été exercée, puisqu'elle laisse dans le doute si l'arrivée de l'un n'a pas déterminé l'autre. Voilà le premier pas fait; j'espère qu'il convaincra de la possibilité de plusieurs autres.

« Je pense que l'accueil qu'a bien voulu faire Monseigneur au duc de l'Infantado sera d'un très bon effet en ce moment, où nous ne pouvons pas ignorer qu'une foule de brouillons cherchent à éloigner la population espagnole de nous, pour nous ravir une partie des résultats de la campagne de Monseigneur, et des sacrifices qu'a faits la France. Mais ils n'y réussiront pas, car l'intérêt des deux pays, et toute la force de la loyauté et de la justice sont contre eux.

« J'ai mis sous les yeux du Roi la recommandation de V. A. R. pour le régiment de la garde dont le commandement est vacant. Lorsque le Roi m'aura fait connaître sa décision, je m'empresserai de la transmettre à V. A. R.

« La note que me transmet Monseigneur en faveur de la veuve de M. Gauville, regardant directement mon ministère, V. A. R. peut être assurée que tout ce que la loi qui régit les dotations me permettra, sera fait pour cette veuve et les enfants de cet officier; j'en rendrai compte prochainement à Monseigneur.

« M. de Metternich est au bout de ses finesses avec l'empereur de Russie. Tantôt la France était au moment d'entrer en révolution, il fallait être prêt à la combattre et prendre patience sur les af-

faires d'Orient; plus tard, c'était l'Espagne où les forces de l'Europe entière devaient se porter pour y éteindre le volcan révolutionnaire : on ne pouvait s'en fier à nous, qui étions aussi malades qu'elle. Enfin les succès de Monseigneur viennent d'enlever ce dernier prétexte présenté à la Russie pour la contenir sur les affaires d'Orient. Metternich va jouer son va-tout dans une entrevue qu'il a ménagée entre les deux empereurs. Là va se décider, ou l'arrangement bien difficile de la Turquie et de la Russie, ou la guerre en Orient. Il est heureux pour la France d'avoir repris quelque poids, quelque force et quelque considération en Europe au moment où une pareille question va se décider. Finissons en Espagne pour être en mesure ailleurs, si, dans l'ébranlement qui peut avoir lieu, l'honneur ou l'intérêt du pays nous obligeait à user de notre force.

« Monseigneur est en bonne position, il aura Cadix, je n'en doute nullement. Qu'il ne redoute pas trop l'arrivée du mauvais temps; il peut auparavant être en état de ne plus en être contrarié dans ses opérations. Je ne vois que le débarquement sur la plage de Santi Petri pour lequel la marine ait désormais à opérer du côté de la grande mer. Tout le reste est à faire dans l'intérieur de la baie.

« Je recommande toujours à la vigilance de M. Duperré l'enlèvement du roi de Cadix. Ce serait un mauvais tour à nous jouer, et on peut si bien l'exécuter entre un très petit nombre de conjurés, qu'il faut, ce me semble, ne négliger aucun moyen pour l'empêcher. Je suis, etc.

« J[n] de Villèle. »

DLVII. — S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 29 septembre 1823.

« Le général Alava vient de m'apporter la lettre que je joins ici, en demandant pour deux mois l'île Gaditane. Ma réponse a été qu'il eût à repartir sur-le-champ, que je ne recevais plus de parlementaires, et à l'avenir d'autre capitulation que de se rendre à discrétion.

« LOUIS-ANTOINE.

« Je joins ici les propositions qu'on me faisait. »

DLVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 29 septembre 1823.

« Monseigneur,

« Nous avons eu hier la nouvelle de la reddition de Saint-Sébastien. Lauriston m'écrit que si V. A. R. le croit utile au service du Roi, il est prêt à aller se mettre sous les ordres du maréchal Moncey en Catalogne, et à l'aider avec son corps d'armée et son artillerie à faire le siège de Barcelone. Monseigneur m'a marqué les dispositions de la garnison de Badajoz; l'espoir de Ballesteros de la prochaine reddition des places d'Alicante et de Carthagène; l'ordre donné par Monseigneur de rendre Riego aux Espagnols, qui va faire disparaître, au moins pour un temps, les nuages qui s'étaient formés dans ces esprits ombrageux, ces cœurs vindicatifs; enfin la

prise à si bon marché de la position si importante de l'île Santi Petri : tout se réunit pour me faire penser qu'avec un horizon aussi bien balayé, on peut hausser ses prétentions et compter sur la réussite de tout ce qu'on tentera. Il me semble donc que si j'étais auprès de Monseigneur, je lui dirais : Poursuivons l'attaque de l'île de Léon, telle qu'elle est préparée ; faisons ensuite celle de Puntalès, si nous ne pouvons faire ces deux tentatives en même temps, ce qui vaudrait encore mieux : et n'admettons plus d'autre condition avec ces gens-là que la soumission absolue, avec faculté pour les plus compromis de s'embarquer sur un bâtiment désarmé pour se rendre où bon leur semblera, comme on laisse sortir un ou deux fourgons couverts, sans les visiter, des places qui capitulent.

« J'assure Monseigneur que je ne deviens pas arrogant à mesure que le danger diminue : mais je me montre jaloux de la gloire de Monseigneur, et je veux qu'il obtienne toute celle que la position lui permet.

« Il me paraît, par quelques mots que m'a dit le Roi, que ce sera M. de Castries qu'il choisira pour le régiment vacant. Si Monseigneur trouvait juste de donner le régiment de celui-ci à M. de Chateaubriand, le ministre des Affaires Étrangères s'en trouverait bien heureux.

« Je reviens à mes rêves d'attaque, et je dis que ce n'est qu'avec de petits bâtiments, tout au plus avec des frégates, qu'on peut protéger le débarquement sur la plage extérieure de l'île de Léon ; qu'en conséquence, le même jour et au même moment,

on pourrait envoyer les bombardes inquiéter la ville de Cadix, charger les forts établis sur le Trocadéro de bombarder et canonner Puntalès, enfin nos quatre vaisseaux de ligne de forcer le passage, de s'embosser et de détruire Puntalès, et peut-être d'y établir quelques corps français.

« Ce coup exécuté un beau jour, et il faut que celui du débarquement soit beau, Cadix perd la tête, Monseigneur réussit partout, car on ne sait de quel côté les efforts doivent être dirigés pour les repousser, et cette belle campagne est terminée par une action digne d'elle. Je suis fou peut-être, mais Monseigneur me le pardonnera, car c'est d'un désir insatiable de gloire pour lui. Je suis de V. A. R., etc.

« J^h DE VILLÈLE. »

DIX. — S. A. R. M^gr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

Santa Maria, ce 30 septembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 20 et 21 de ce mois. Je sais que la muraille de Cadix du côté de la mer est mauvaise; il y a même des brèches considérables, mais le difficile serait d'y parvenir, ce qui est impossible sans le concours de la marine. Il y a assez de forces à la Corogne, il y a une brigade, tant dans cette ville qu'au Ferrol, c'est tout ce qu'il en faut. La première fois que je verrai l'amiral, je lui parlerai d'y envoyer une frégate, ainsi que devant Carthagène; mais il faut auparavant que notre débarquement soit fait, parce que nos troupes sont à bord des vaisseaux de guerre.

« Le duc de l'Infantado vient de me communiquer une lettre confidentielle d'une des princesses, qui le charge de me dire que le roi n'est pas libre, que tout ceci n'est qu'une ruse du gouvernement pour m'empêcher d'attaquer, et que je dois leur faire dire que je ne veux plus de parlementaires; que le peuple désire que les Français entrent avant la sortie de S.M. Cela me prouve que j'ai bien fait de répondre comme je l'ai fait hier. La flotte a mis à la voile ce matin ; je retournerai demain matin à Chiclana.

« J'ai reçu hier une lettre du ministre de la Guerre, où il me parle de l'armée d'occupation et des chefs à y placer. Il la porte à 45000 hommes ; je pense que quatre divisions, c'est-à-dire 28000 hommes, sont parfaitement suffisants. Il veut mettre en chef le duc de Reggio; d'abord je ne sais pas si cela lui conviendrait; en second lieu, je ne pense pas que ce soit l'homme qui convienne ; je persiste à croire que Bourmont y conviendrait mieux ; je vous demande une réponse sur cela.

« D'après ce que vous m'avez mandé il y a quelque temps, je me regarde comme autorisé, le jour où le roi serait libre, à annoncer à Molitor qu'il est maréchal de France, et à Molitor, Bordesoulle, Guilleminot et Bourke, qu'ils vont être nommés pairs de France.

« Le général Ballesteros est ici; je l'ai vu hier; il m'a très bien parlé; il a été chez le duc de l'Infantado. J'ai chargé le major général de voir à ce qu'ils s'entendent bien ensemble.

« Il y a à San Lucar un bateau à vapeur anglais ; je cherche à l'acheter ou à le louer, parce qu'il

pourrait nous être fort utile pour le débarquement.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour nous.

« Louis-Antoine.

« A 6 h. 1/2. Le marquis de Valmediano vient de revenir avec la lettre du roi que je joins ici. Je n'écris point par le télégraphe de crainte d'être trompé de nouveau, et je ne fais pas revenir les troupes; mais je retarde de quelques heures mon départ pour Chiclana. Il paraît que tous les ministres ont donné leur démission, et que les troupes de l'île de Léon ont déclaré qu'elles se rendraient prisonnières de guerre. »

DLX. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, 1er octobre 1823.

« Le roi et la famille royale sont arrivés ici à 11 h. 1/2 en bonne santé; je n'ai que le temps, mon cher comte, de vous le dire et de joindre ici une lettre pour le Roi, et une proclamation de S. M. C. avant de quitter Cadix. Je ne sais rien de plus. Comptez sur toute mon estime et mon affection.

« Louis-Antoine. »

DLXI. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 2 octobre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 22 et 23. Nous possédons le grand but de l'expédi-

tion ; mais souvenez-vous de ce que je vous ai mandé il y a quelque temps ; ce pays-ci va retomber dans l'absolutisme ; au reste je m'en lave les mains. M. de Talaru est chargé de toute la partie politique, il est en fonction d'ambassadeur, je ne me mêle plus de rien, grâce à Dieu. Le roi repart à 4 heures pour Xérès ; je n'ai pas encore pu lui dire un mot, je dois pourtant le voir tout à l'heure. Il me recevra bien, dira que j'ai raison, mais il n'en sera ni plus ni moins. Le roi a confirmé les ministres de la Régence ; c'est M. Saëz, qui est ici, qui fait tout. Le roi doit passer deux jours à Xérès et huit à dix à Séville. J'ai demandé au duc de l'Infantado si le roi avait besoin d'argent ; il m'a répondu qu'il ne le croyait pas, que M. Ouvrard avait avancé deux millions. Le duc de l'Infantado a été fait commandant des gardes, mais je crois qu'il n'a aucun pouvoir et ne s'en soucie pas. Le roi a fait sommer Cadix de recevoir mes troupes ; nous n'avons pas encore la réponse. Je ne fermerai ma lettre qu'après le départ du roi.

« Ce que j'avais prévu est arrivé : j'ai été chez le roi avant son départ ; je lui ai parlé d'étendre l'amnistie le plus possible, d'annoncer quelque chose qui tranquillise tout le monde et donne des sécurités pour l'avenir, et puis de l'Amérique, d'y envoyer un infant ; il m'a répondu à tout qu'il verrait, et comme quatre pelés et quatre tondus ont crié : « Vive le roi absolu ! » il m'a dit que je voyais bien que c'était la volonté du peuple ; je lui ai répondu qu'il fallait ne pas se mettre en position de voir renouveler les événements de 1820, et trouver moyen

d'avoir du crédit. Maintenant j'ai la conscience déchargée, je ne dirai plus rien, mais je vous certifie que toutes les sottises qui peuvent être faites le seront.

« J'ai prévenu de tout M. de Talaru, c'est à lui à présent à s'en tirer. Je l'ai chargé de demander des ordres pour les places, les Canaries, Cuba, Ceuta, et les îles Baléares. Le roi est parti pour Xérès à 4 heures avec toute la famille royale, escorté par les gardes du corps.

« Je tâcher de terminer l'affaire de l'île de Léon et de Cadix avant de me remettre en marche.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

DLXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 2 octobre 1823.

« Monseigneur,

« Voilà Pampelune, Saint-Sébastien et Figuères tombés ; Lauriston m'écrit qu'il se porte sur Lérida ; si V. A. R. lui ordonne de se diriger ensuite sur Barcelone, tout sera bientôt terminé au Nord de l'Èbre.

« Mon opinion est que V. A. R. aura Cadix avant la fin de la campagne du Nord. Je ne serais pas du tout surpris d'apprendre la délivrance de Ferdinand d'ici à huit ou dix jours. Les renseignements que nous avons sur les dispositions de vos troupes, les preuves que nous acquérons tous les jours de ce que sont celles qui vous sont opposées, l'espoir que nous avons que V. A. R. se décidera à faire attaquer par

Santi Petri et Puntalès simultanément, tout tend à nous donner cette confiance.

« C'est en me communiquant ses idées à ce sujet aujourd'hui, que le Roi m'a fait part de ses appréhensions sur l'effet d'une mesure que V. A. R. lui a demandée, qu'il lui a promise et sur laquelle S. M. m'a chargé de lui faire part de son impression actuelle.

« Monseigneur a demandé au Roi la pairie pour Molitor, Guilleminot, Bordesoulle, Bourke et le baron de Damas, ou du moins le Roi et V. A. R. se sont à peu près entendus sur ces choix et cette mesure, qui ne doit être prise et connue qu'après la délivrance de Ferdinand.

« Il revient au Roi de tous les côtés que Bordesoulle s'est fait dans l'armée un grand nombre d'ennemis; qu'on l'accuse hautement de s'être laissé berner de vaines espérances et d'avoir perdu pour le blocus et les préparatifs d'attaque un temps précieux; enfin d'avoir tendu constamment à éloigner Monseigneur des partis vigoureux, depuis que V. A. R. est devant Cadix, notamment de l'attaque du Trocadéro, qu'on assure que Monseigneur a été forcé de prendre sur lui, en opposition à l'avis du plus grand nombre des membres de son Conseil et particulièrement de Bordesoulle. Vrai ou faux, cela paraît être l'opinion de l'armée et V. A. R. ne saurait croire à quel point elle est accréditée ici. Le Roi craint qu'en donnant la pairie à Bordesoulle, on accuse V. A. R. d'avoir fait accorder cette grande faveur à quelqu'un qui ne la méritait pas autant que d'autres, et cette crainte touche plus S. M. que si le reproche en devait tom-

ber sur elle-même. Il voudrait que rien que ce qui est bien et très bien dans cette glorieuse campagne, ne pût être attribué à l'influence de Monseigneur.

« Le Roi m'a chargé spécialement de vous faire part de ses doutes, de vous avertir que la nomination à la pairie du général Bordesoulle, dans l'état actuel de l'opinion, sera d'un mauvais effet. Mais en même temps S. M. est déterminée à faire à cet égard ce que V. A. R. jugera convenable, après avoir pesé les considérations que je viens de lui soumettre. Je suis, etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« M. le baron de Damas est sans doute trop mal portant pour commander le corps d'occupation en Catalogne; le général Curial au contraire serait, je crois, charmé de recevoir ce témoignage de confiance. »

DLXIII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Santa Maria, ce 4 octobre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 24 et 25 septembre. Je viens de voir l'amiral Duperré; je suis convenu de tous mes faits avec lui. Il enverra aux Canaries, à la Havane, à Ceuta et aux Baléares, aussitôt que les ordres du roi d'Espagne nous seront parvenus.

« Comme je vous l'ai déjà dit, je pense que Bourmont est l'homme le plus fait pour commander l'armée d'occupation. Il plaît aux Espagnols, et je suis

sûr qu'il sera bien vu du roi. Molitor a de l'esprit et des moyens, mais je ne crois pas qu'il convînt à cette place. Bourmont a un esprit conciliant, ce qui sera bien nécessaire dans ce poste. Il va rester ici jusqu'à ce que j'aie votre réponse, mais je vous demande qu'elle soit positive. Je trouverai un autre lieutenant général pour Cadix.

« Comme l'officier général commandant les troupes d'occupation en Espagne doit avoir des rapports perpétuels, soit avec le ministère de S. M. C., soit avec l'ambassadeur de France, il ne peut résider ailleurs qu'à Madrid. Je vous dis cela parce que je sais que l'ambassadeur voudrait que le quartier général fût à Pampelune, ce qui serait tout à fait déraisonnable.

« D'après le rapport du commandant en chef du génie de l'armée, je compte laisser deux bataillons dans les forts de Carthagène.

« Je vous préviens que, d'après ce que vous m'avez mandé, je viens d'annoncer à Molitor, Guilleminot, Bordesoulle et Bourke, les grâces que le Roi leur destine, y compris le bâton de maréchal pour le premier. Ainsi je vous prie de tenir parole.

« Je viens de voir entrer notre flotte dans Cadix. La brigade d'Ambrugeac doit y être débarquée en ce moment. Tout s'y passe très tranquillement ; les miliciens ont été désarmés sans difficulté sous les ordres de Valdès. Il paraît positif qu'on lui doit beaucoup depuis quelque temps.

« Je prends un intérêt particulier au nommé Barrendéguy, percepteur des contributions directes de la réunion de Saint-Jean-de-Luz. On voudrait

lui enlever sa place pour une petite irrégularité. Je vous prie de vous faire rendre compte de son affaire et de lui conserver sa place.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et de mon affection.

« LOUIS-ANTOINE.

« Lauriston va marcher sur la Catalogne avec son corps. Molitor s'y dirigera également avec le sien. M. Bricogne a désiré que je vous le rappelasse pour les fonds à envoyer de ce côté.

« Je vous prie de dire au ministre de la Marine que j'ai nommé Duperré vice-amiral.

« Je vous recommande la lettre ci-jointe pour Turin.

« Je me remets en marche après-demain avec quatre bataillons de la garde; je compte être à Madrid vers la Toussaint. J'envoie le général Vallin avec une colonne par l'Estramadure; mais il ne partira de Séville qu'après que le roi d'Espagne aura quitté cette ville.

« J'ai placé le général Bourbon-Busset auprès de S. M. C. comme commissaire pour les ordres à donner aux troupes qui doivent l'escorter jusqu'à Madrid. »

DLXIV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Puerto Santa Maria, ce 5 octobre 1823.

« J'éprouve de nouvelles difficultés, mon cher comte, de la part du ministère de la Guerre pour

l'exécution de la convention Joinville : l'ordre donné par ce ministre pour suspendre au 4e corps la remise du service au munitionnaire n'a point encore été levé et celui-ci est en réclamation auprès de moi pour cet objet. On m'assure qu'il a fait des dispositions sur ce point pour près de quatre millions, pour lesquels il serait en droit de réclamer de moi des indemnités. Mais le rapport de l'intendant en chef vous expliquera mieux cette affaire : je vous l'envoie et je vous préviens que j'ai donné l'ordre au maréchal Moncey de faire remettre le service aux agents du munitionnaire nonobstant tous ordres contraires.

« J'ai reçu hier votre lettre du 26.

« D'après ce dont je suis convenu avec l'amiral et les ordres qu'il avait précédemment reçus du ministre de la Marine, il partira d'ici pour Brest avec deux vaisseaux et quatre frégates, portant deux bataillons de la garde et deux de ligne, du 13 au 20.

« La frégate l'*Eurydice* se rendra à la Martinique, la Guadeloupe, Porto-Rico et la Havane.

« Une division de deux frégates et une corvette iront à Ceuta, Carthagène et les îles Baléares.

« La *Vénus* et la *Sylphide* iront aux Canaries.

« La *Magicienne* ira en station à la Corogne et au Ferrol.

« Le *Jean-Bart* reconduira en France le matériel et le personnel de l'artillerie.

« Enfin le contre-amiral Des Rotours restera à Cadix avec le *Centaure*, l'*Hermione*, la *Thémis*, un brick et une corvette.

« L'occupation de Cadix s'est très bien passée. Bourmont y est allé aujourd'hui. Je repars demain.

« N'ayant plus rien d'intéressant à vous mander, mon cher comte, je vous écrirai maintenant moins souvent.

« Je vous renouvelle l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE. »

DLXV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 5 octobre 1823.

« Monseigneur,

« Nous recevons votre dépêche télégraphique du 28. Dieu soit loué! Gloire soit rendue à V. A. R. honneur à notre brave armée! Le Roi n'a pas jugé convenable de faire tirer le canon des Invalides sur cette première dépêche; on attendra que V. A. R. annonce que le roi est réellement libre et rendu à votre quartier général.

« S. M. me charge de recommander à V. A. R. de ne faire retirer son armée du pays qu'à mesure que toutes les places fortes sont rendues, soit aux troupes françaises, soit aux corps royalistes espagnols. Enfin S. M. pense que l'armée constitutionnelle doit être licenciée, du moins la partie qui a défendu Cadix, Barcelone, l'Estramadure, et celle sous les ordres de Ballesteros, avant que nos troupes puissent être dirigées sur nos frontières. Le Roi est, comme V. A. R. l'aperçoit, vivement pénétré de la nécessité de prendre toutes les précautions possibles pour éviter à la France l'obligation de retourner une seconde fois en Espagne pour y rétablir l'ordre. Monseigneur pren-

dra les mesures qui lui paraîtront les plus propres à nous garantir de ce danger.

« Le Roi me charge de donner à V. A. R. l'avis que M. Canning vient d'annoncer l'intention de reconnaître l'indépendance des colonies espagnoles et de s'opposer à tout arrangement entre la France et l'Espagne, qui ferait concourir la France à la conservation de ces colonies à l'Espagne. Nous avons répondu à M. Canning que nous ne ferions, ni ne reconnaîtrions rien de relatif aux possessions espagnoles que ce que le roi Ferdinand libre jugerait devoir faire. Nous persisterons dans cette voie : mais que V. A. R. prévienne le roi d'Espagne de se tenir en garde contre les projets de l'Angleterre à ce sujet; qu'il ne fasse rien que d'accord avec nous et les autres cabinets de l'Europe. Nous ne consentirons à rien qu'à ce qu'il croira lui-même dans l'intérêt de l'Espagne.

« Ceci doit rester entre le roi, Monseigneur, et Talaru, si V. A. R. juge à propos de lui en parler. Je suis, etc.

« J[n] de Villèle. »

DLXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[gr] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 6 octobre 1823.

« Monseigneur,

« Comme vous l'aurez vu par ma lettre d'hier, nous avons reçu, vers 2 heures, votre dépêche télégraphique du 28; à 7 heures, nous reçûmes celle du 29, ainsi notre joie fut de courte durée. La première avait été trop connue du public pour que nous ayons

pu nous dispenser de mettre l'une et l'autre au *Moniteur;* mais il n'en résultera aucun mauvais effet. Le Roi vient même de me dire qu'il était tourmenté des conséquences possibles de la première, quand la seconde lui est arrivée, et qu'il n'est pas fâché de voir V. A. R. ne pas séparer la soumission complète de l'île de Léon et de Cadix de la délivrance du roi. Ce qu'il recommande surtout à V. A. R. dans l'état actuel des choses, c'est de tirer parti des forces qui sont sous ses ordres, pour tout soumettre avant de les diriger sur la France, car il n'y aurait rien de plus funeste que d'être obligé de rentrer une seconde fois dans ce vilain pays.

« Le Roi goûte assez votre idée de laisser Bourmont pour tout commander à Madrid. Il trouverait bon qu'alors vous laissiez Béthisy pour commander les 6000 hommes de Cadix, Bourke en Galice, et Curial en Catalogne. Monseigneur peut être assuré que tout ce qu'il proposera à cet égard, sera approuvé par le Roi.

« On propose d'utiliser le temps que va mettre notre grosse artillerie de siège à se rendre devant Lérida, en faisant porter Lauriston, son corps d'armée et 25 pièces, rendues plus tôt que les autres, sur Tarragone, que l'on croit hors d'état de résister en ce moment. Nous donnons toute approbation à ce plan, qui peut nous faire profiter de ce que l'ennemi a fait pour nous retarder. En renforçant Lérida aux dépens de Tarragone, on nous assure que le siège de Lérida n'en sera pas retardé de huit jours; nous donnons notre assentiment à cette opération qu'Albuféra croit tout à fait dans la situation actuelle; j'espère que

Monseigneur lui accordera son approbation. Tarragone pris, Moncey sera plus tranquille pour faire le siège de Barcelone, et Lauriston nous rendra bon compte de Lérida.

« Monseigneur, un beau matin, faites prendre, jeter à la côte, ou brûler, ce vaisseau l'*Asia* et les autres bâtiments de guerre avec lesquels, dans un coup de vent, on peut vous enlever le roi et la famille royale. C'est le seul mauvais tour qu'on puisse désormais vous jouer, et nous en sommes tourmentés ici. Est-ce que les bombardes ne pourraient pas essayer de les chasser de leur position? Le mauvais temps approche; nous avons ici un fort coup de vent, le premier. Cela double l'intérêt que nous mettons à avoir de bonnes nouvelles du débarquement à Santi Petri. Je suis, etc.

« J[h] de Villèle. »

DLXVII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M[gr] LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 7 octobre 1823.

« Monseigneur,

« Nous recevons la lettre de V. A. R. du 28, et celle, inexplicable pour nous, du roi Ferdinand, du 27. Il nous tarde d'être à demain pour savoir comment il aura pu sortir de là une reprise des hostilités pour le 30 au matin, ainsi que nous l'annonce la dépêche télégraphique du 29 et le silence du télégraphe depuis. Malheureusement le temps était mauvais pour le débarquement projeté, et par celui qu'il a fait ici et dans tout le Nord, nous avons à craindre que vous n'ayez eu un coup de vent le 1[er] octobre.

« Je vois aussi avec peine qu'on a, de vos côtés, l'opinion que si l'on manque cette opération en ce moment, on ne pourra plus l'exécuter. C'est certainement une erreur. Le premier coup de vent n'exclut pas le retour d'un jour de beau temps, et ce jour suffira pour rendre V. A. R. maîtresse de l'île de Léon. Seulement, il faut se tenir toujours en mesure de pouvoir en profiter quand il viendra.

« Ce qui est plus réel, c'est le risque qu'après un coup de vent qui aura dispersé votre escadre, les ennemis ne profitent des bâtiments qu'ils ont à leur disposition, pour enlever le roi et la famille royale. En vérité, je crois qu'à la place du contre-amiral, j'aurais fait un effort pour obtenir de V. A. R. la permission de hasarder quelque chose pour ôter à l'ennemi cette possibilité, en tentant par tous les moyens la destruction de l'*Asia* et des autres bâtiments qui sont là.

« Je remercie V. A. R. de la bonté avec laquelle elle veut bien me rassurer sur la crainte de lui avoir déplu dans les relations qu'elle veut bien me permettre, et d'être cause de l'appel auprès d'elle, de Talaru. Je n'y voyais d'autre inconvénient que l'arrivée à sa suite de tous ces petits envoyés à Madrid des autres puissances, et comme je ne puis ignorer l'importance fatigante et peu bienveillante pour nous qu'ils ont cherché à s'y donner, je redoutais pour Monseigneur le tourbillon d'intrigues qu'il allait rapprocher de son quartier général. J'ai vu depuis avec satisfaction que V. A. R. avait su s'en préserver.

« Monseigneur aura vu, par mes lettres postérieures à celles du 19, que le ministre de la Guerre n'était

pas aussi coupable qu'il le pensait, dans l'envoi de Lauriston à Lérida, au lieu de Saint-Sébastien. Pampelune se rendant plus tôt que V. A. R. n'avait pu le calculer, et la fièvre jaune ayant inopinément éclaté au Passage, nous avions tous pensé que c'était faire une chose utile au service, et qui ne pouvait blesser V. A. R., que de suppléer par un ordre que le télégraphe devait transmettre en quelques heures, à celui qui ne pouvait venir de Monseigneur qu'en dix ou douze jours. Je ne dis ceci que par esprit de justice, car tout a tourné pour le mieux, puisque la démonstration résultant de l'exécution de vos ordres a suffi pour déterminer la reddition de Saint-Sébastien.

« Nous pensons ici, Monseigneur, que ce que l'état des choses, tel qu'il était à Cadix le 29 septembre, semble indiquer, c'est le prochain enlèvement du roi ; que le remède le plus efficace eût été la destruction des bâtiments espagnols, si elle était possible. Nous pensons qu'un coup de vent peut éloigner notre flotte et rendre exécutable l'enlèvement de Ferdinand pendant son absence, tant que nous ne pourrons faire entrer nos vaisseaux dans l'arrière-baie, d'où ils appareilleraient aussitôt après les bâtiments espagnols. Enfin, Monseigneur, si ce malheur arrivait et que les meilleurs voiliers de l'escadre pussent être expédiés à la poursuite des ravisseurs, avec un bon général et des troupes de débarquement, un coup audacieux, soit sur les Canaries, s'ils y allaient, ce que je ne crois pas, soit sur l'île de Cuba, ce qui est plus probable, pourrait réparer tout le mal. Au reste, il faut aussi penser à Gibraltar, car le gouvernement

anglais vient de nous faire proposer d'y déposer le roi pendant que nous assiégerions Cadix. Je suis, etc.

« Jh de Villèle. »

DLXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 8 octobre 1823.

« Monseigneur,

« Ce n'est qu'aujourd'hui à 3 heures que le temps a permis à la dépêche télégraphique du 1er octobre de nous arriver. Nous remercions Dieu. Nous rendons à Monseigneur toute la part qui lui est due dans cet heureux événement. Je lui demande pardon de l'avoir si souvent fatigué de mes conseils, de mes observations, de mes rabâchages, pendant sa glorieuse campagne. Je compte sur sa justice et sa bonté pour croire que mon zèle pour le service du Roi et la gloire de Monseigneur a seul causé mes importunités. Les voilà finies; mais ce qui restera toujours dans mon cœur, c'est le souvenir de la bonté avec laquelle Monseigneur les a reçues, et les sentiments qui me les dictaient. Je suis, etc.

« Jh de Villèle. »

DLXIX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 9 octobre 1823.

« Monseigneur,

« Le Roi vient de nommer, ainsi que V. A. R. l'avait désiré, le général Molitor maréchal de France.

Il a de plus accordé la pairie aux généraux Molitor, Bordesoulle, Guilleminot, Bourke, Bourmont et baron de Damas. Il a donné le cordon bleu au maréchal Lauriston, et la grande plaque de l'ordre de Saint-Louis au maréchal Moncey.

« Le Roi veut que ces généraux reçoivent ces grâces des mains de V. A. R. J'ai en conséquence l'honneur de lui adresser les extraits de l'ordonnance qui les concerne et la lettre d'avis qui les leur transmet.

« Le *Moniteur* de demain contiendra : 1° l'ordonnance qui détermine l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Étoile en mémoire de la glorieuse campagne de Monseigneur ; 2° la nomination du maréchal Molitor ; 3° les ordonnances pour le cordon bleu et le grand cordon de Saint-Louis ; 4° enfin, l'ordonnance qui confère la pairie aux six généraux.

« Le Roi approuve, ainsi que j'ai eu l'honneur de le marquer déjà à V. A. R., que le commandement des troupes de Madrid soit donné au général Bourmont ; celui de Cadix pourrait l'être au général Béthisy, celui de Catalogne au général Curial, et celui des provinces Basques et Navarre au général Bourke ; le Roi laisse au reste à V. A. R. ce choix à faire selon qu'elle le jugera convenable.

« Dimanche, le Roi compte se rendre au *Te Deum* solennel qui sera chanté à Notre-Dame. La ville de Paris attend Monseigneur pour lui donner une fête. Tout est ici dans l'ivresse. Elle ne doit pas nous faire oublier de prendre en Espagne toutes les précautions pour empêcher le retour des troubles, et ramener en France le plus tôt possible les troupes inutiles au

maintien de la tranquillité dans ce pays. J'espère que sauf les 30 000 hommes dont parle V. A. R., toute l'armée sera rentrée en France au 1er janvier prochain.

« Le Roi m'ordonne dans l'instant d'adresser directement à Lauriston l'ordonnance qui le concerne. Je suis, etc.

« Jh de Villèle. »

DLXX. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. MGR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 10 octobre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. a bien voulu m'adresser le 1er de ce mois, ainsi que celle qu'elle contenait pour le Roi. Nous avons aussi reçu aujourd'hui vers 11 heures la dépêche télégraphique du 3 annonçant la soumission et l'occupation de Cadix.

« Ainsi voilà tout fini, et Monseigneur n'a plus en nous revenant qu'à veiller à ce qu'il ne reste plus en arrière de lui des moyens de résistance ; laisser à Cadix 6 000 hommes, à Madrid 6 000, et 18 000 environ dans les places fortes qui nous avoisinent. Nous pensons ici que ces mesures doivent être demandées à Monseigneur par le roi d'Espagne comme indispensables à la sécurité du pays jusqu'à ce que les passions y soient calmées et l'armée espagnole réorganisée ; mais qu'elles ne doivent donner lieu à aucun traité, dont les autres puissances, et notamment l'Angleterre, pourraient prendre ombrage.

« L'occupation ainsi bornée à une trentaine de

mille hommes au plus, et ne devant avoir de durée que le temps indispensable à la sûreté du pays, la France pourra continuer à en supporter les frais, ce qu'elle ne pourrait, si elle était plus considérable et plus longue. Les plus grandes difficultés du gouvernement espagnol sont dans la pénurie de ses finances; nous ne pouvons rien faire qui lui soit plus favorable que ce que nous proposons. Mais il est impossible de continuer les sacrifices faits jusqu'à ce jour pour la solde, l'équipement et la subsistance des corps espagnols. Tout cela, ainsi que la subvention mensuelle de deux millions au gouvernement, doit cesser à la fin d'octobre. Nous avons des Chambres, une opinion nationale à ménager : il serait impossible de justifier de plus longs sacrifices de ce genre.

« C'est d'après les mêmes considérations que j'ai à supplier V. A. R. de vouloir bien borner à la fourniture des subsistances des troupes, durant la longue marche qu'elles vont avoir à faire en Espagne, le service du munitionnaire général. On dit qu'il est occupé en ce moment à préparer sur la ligne de l'Èbre un approvisionnement de 60 000 hommes pour trois mois. Toutes les places fortes que nous occuperons de ce côté peuvent être alimentées par nos magasins sur la frontière. C'est bien assez que nous continuions à tout fournir à nos troupes; il ne faut pas y ajouter d'acheter chez l'étranger ce que nous pouvons tirer de chez nous. L'intendant de chaque corps peut aisément fournir aux besoins de ce corps. Je supplie Monseigneur de prendre en considération ce que j'ose lui soumettre ici, en m'exposant à lui déplaire, mais avec l'intime con-

viction que je lui parle dans son intérêt, dans celui du service du Roi, autant que dans l'intérêt général du pays. L'occasion est unique pour terminer convenablement le service du munitionnaire général ; je supplie Monseigneur de la saisir.

« Je finis pour ne pas manquer l'estafette, et suis, etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« *P.-S.* — L'Angleterre est d'une humeur terrible. Stuart ne doit pas venir au *Te Deum* dimanche. Que Monseigneur recommande bien à la garnison de Cadix de se maintenir toujours approvisionnée et en bon état de défense : le tout sans laisser connaître le motif de ces précautions. »

DLXXI. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Fuente del Conde, ce 12 octobre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos quatre lettres des 27, 28, 29 septembre et 2 octobre. On ne peut rien finir avec le gouvernement espagnol. Je joins ici une lettre de M. de Talaru qui vous le prouvera, et je n'ai rien pu obtenir depuis ; en conséquence, les bâtiments destinés pour les colonies espagnoles seront obligés d'attendre encore quelque temps.

« J'ai donné l'ordre à Bourmont et aux autres commandants des places fortes espagnoles occupées par nos troupes, d'y maintenir la police, le bon ordre, et de ne pas servir d'instruments aux vengeances. D'après l'autorisation que vous m'en avez

donnée, j'ai fait recevoir sur nos vaisseaux Valdès, Alava, et quelques autres compromis. Tant que je commanderai l'armée du roi en Espagne, j'agirai d'après le même principe. Jusqu'à ce que le traité d'occupation soit fait, et il ne pourra l'être qu'à Madrid, où les droits respectifs seront déterminés, nos commandants doivent être maîtres absolus dans les endroits occupés par nos troupes; s'il en était autrement la France perdrait toute sa considération. Si le gouvernement du Roi jugeait que je dusse tenir une autre règle de conduite, je le prierais d'en charger un autre.

« Je laisse à M. de Talaru à rendre compte de la ligne politique qu'a adoptée le gouvernement espagnol.

« Votre lettre du 2 m'a étonné et affecté. Je joins ici la copie de celle que vous m'avez écrite le 12 août. D'après cette lettre qui est assez positive, j'ai annoncé à tous ceux qui y sont nommés ce qu'ils doivent attendre des bontés du Roi; je ne crois pas qu'il entre dans les intentions de mon oncle de manquer aux promesses que j'ai faites en son nom. Bordesoulle peut avoir quelques inconvénients de caractère, mais il n'existe pas d'homme plus loyal et plus dévoué.

« S'il n'a pas réussi aussi bien que moi sur Cadix avant mon arrivée, c'est que ni lui, ni aucun autre, fût-ce un maréchal, n'aurait osé prendre sur lui ce que j'y ai pris.

« J'approuve que le maréchal de Lauriston, après la prise de Lérida, marche sur Barcelone.

« Si j'ai fait rendre Riego, parce qu'il n'était pas

mon prisonnier, j'ai donné les ordres les plus précis pour qu'on me remît Vigo, qui s'est rendu prisonnier de guerre aux troupes françaises.

« Si vous avez quelques instructions à me donner pour le traité d'occupation, je vous prie de le faire le plus tôt possible.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE. »

DLXXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 13 octobre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu et viens de porter au Roi la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois. S. M. approuve toutes les dispositions que croit devoir prendre V. A. R. et spécialement la nomination du général de Bourmont pour commander l'armée d'occupation, et la désignation de Madrid pour le lieu de sa résidence. Monseigneur peut désigner également les commandants particuliers des corps qui composeront le reste de l'occupation. Ceux que je lui ai précédemment indiqués, conviennent à S. M., mais elle m'a chargé de dire à Monseigneur qu'elle n'a aucun motif de tenir à ces choix et qu'elle sera également satisfaite de ceux qu'il croira devoir leur substituer.

« Je fais partir aujourd'hui même pour Turin la lettre de Monseigneur pour le roi de Sardaigne.

« J'ai averti M. le ministre de la Marine de la no-

mination de M. Duperré comme vice-amiral. Son intention est de demander aussi au Roi que le vaisseau le *Centaure* prenne désormais le nom de *Santi-Petri*. Je n'y vois aucun obstacle; seulement, il eût dû le mériter trois mois plutôt. Mais il ne faut plus nous souvenir que des immenses résultats de cette admirable campagne. Je supplie Monseigneur de vouloir bien donner ses ordres pour que l'occupation qu'il organise en ce moment, nous soit le moins onéreuse possible. Pour y parvenir il faut qu'on ait soin de la réduire à l'indispensable dans son ensemble, et qu'on soit impitoyable pour purger les états-majors, les corps et les administrations, de tout ce qui est inutile. Il est impossible de songer à faire payer les frais de cette occupation à l'Espagne. Pour la rendre supportable à la France, il faut la restreindre autant que possible.

« Je suis ravi que le roi d'Espagne ait trouvé de l'argent ailleurs; cela nous autorise à borner au mois courant les sacrifices que nous faisions pour ses troupes et pour son gouvernement. J'invite Monseigneur à faire cesser aussitôt qu'il le pourra ces allocations ruineuses pour nous, et si difficiles à justifier devant les Chambres. Il faudra même faire régler partout ce qu'on a aussi avancé à charge de remboursement, et Talaru sera chargé de réclamer et de traiter du mode de ce remboursement. Je ne vois personne de plus propre que Bricogne à dresser cet état de nos avances, puisque c'est lui qui en a fait la plus grande partie. Je vais lui envoyer un billet de la main même de Ferdinand pour les sommes que lui a prêtées M. de La Garde; l'état des navires cap-

turés sur notre commerce par les corsaires espagnols ; je saurai au ministère de la Guerre ce qu'on a déboursé pour les équipements ; nous verrons aussi ce qu'ont coûté leurs réfugiés et leurs prisonniers. Bricogne fera de tout cela un état général de nos réclamations. Talaru les fera reconnaître et traitera des meilleurs moyens de nous faire rentrer le plus tôt possible dans nos avances.

« Il sera facile de défendre aux Chambres et de faire agréer par l'opinion le système de générosité avec lequel a été faite cette campagne, en tant que nous nous bornerons à ne pas en réclamer les frais d'un pays aussi ruiné que l'est l'Espagne. Mais lui abandonner ce que nous lui avons avancé durant la crise quand elle est passée, mais ne pas exiger le dédommagement dû à notre commerce pour les prises faites sur lui, quand nous nous sommes abstenus d'en faire, et que nous sommes prêts à relâcher les navires séquestrés dans nos ports, c'est ce qui est impossible, et je supplie Monseigneur de diriger dans ce sens la conduite de Bricogne et de M. de Talaru. Je vais leur écrire moi-même à cet égard.

« Nous allons prendre nos mesures pour qu'aucun des corps que Monseigneur met en mouvement, ou laisse en Espagne, ne soit en souffrance pour le service des fonds. Nos envois précédents, soit par terre, soit par mer, nos arrangements avec la maison Rothschild, ne peuvent laisser aucune inquiétude sur ce point.

« Je supplie Monseigneur de vouloir bien se tenir en garde contre l'exagération des demandes qui pourraient lui être faites pour les corps qu'il laisse en

Espagne. Six mois d'avance, pour celui qu'on laisse à Cadix, m'ont paru tellement hors de proportion avec les facilités que présente le service des fonds dans une ville aussi commerçante, que je me permets cette observation tout à fait, ce me semble, dans les vues d'ordre et d'économie qui dirigent V. A. R. Je suis, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

DLXXIII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Ecija, ce 14 octobre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos deux lettres des 3 et 6. D'après les ordres du Roi que vous me donnez, le corps d'armée du comte Molitor ne se mettra en marche que lorsque le corps de Ballesteros sera dissous d'une manière ou d'une autre, et il ne laissera pas en arrière les places de Carthagène et d'Alicante. J'ai chargé Bourmont de faire la même opération sur la garnison de Cadix.

« Je joins ici la copie d'une lettre que j'écris au roi d'Espagne; quoique je ne veuille pas me mêler aux affaires politiques, c'est une mesure que j'ai regardée comme indispensable. Je l'envoie à M. de Talaru, en lui en donnant connaissance et en l'autorisant à ne la pas remettre s'il le jugeait convenable.

« Je viens de recevoir une lettre du roi d'Espagne pour m'annoncer qu'il me donne le palais de Buena-Vista à Madrid, et qu'il me fait prince du Trocadéro. Je lui répondrai très poliment, mais par un refus très positif.

« Un fils de France est au-dessus de cela et jamais je n'accepterai rien d'aucun souverain étranger. C'est peu connaître les convenances, mais je le lui passerais s'il voulait bien gouverner son royaume. Je ne lui répondrai que demain.

« Dans votre lettre du 6, vous me parlez d'ordres d'opérations envoyés de Paris à Lauriston. Comme je vous l'ai déjà fait connaître, tant que je commanderai l'armée du Roi en Espagne, je ne souffrirai pas que les généraux sous mes ordres en reçoivent d'autres que les miens.

« Il serait difficile que Curial et Bourke eussent deux commandements de l'armée d'occupation en Espagne, si Bourmont la commandait en chef, étant tous les deux ses anciens. Le Roi me laissant la liberté sur cela, j'y pourvoirai de mon mieux.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine. »

DLXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 14 octobre 1823.

« Mon cher prince, les représentants de l'ordre de Malte annoncent l'intention de profiter des circonstances actuelles pour se créer une nouvelle existence. Ils ont à cet effet obtenu un prêt dont ils m'ont communiqué les conditions. Il paraît même, par des pièces qu'ils m'ont produites, que le gouvernement anglais a déclaré n'être pas contraire à leur tentative. Vous êtes plus que moi à même d'apprécier ces assertions, et de juger des motifs de

M. Canning. On me demandait, comme ministre des Finances, de faire, du moins verbalement, la même déclaration. J'ai consulté le Conseil qui a été d'avis que le gouvernement français ne pouvait intervenir dans une semblable affaire, mais qu'il ne la contrarierait pas. Si vous n'apercevez rien de plus que nous de la part de nos voisins dans cette tentative, et qu'on s'adresse à vous pour connaître nos dispositions, vous pouvez les donner telles que je viens de vous les transmettre, c'est-à-dire, négatives pour agir et nous mêler de cette affaire, positives pour ne pas y mettre obstacle

« Je n'ai qu'un moment. Je ne finis cependant pas sans nous féliciter de l'heureuse issue de la campagne et sans vous donner l'assurance des plus affectueux sentiments.

« Jh DE VILLÈLE. »

DLXXV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« El Carpio, ce 17 octobre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 7, 8 et 9, avec le bâton pour Molitor et les pairies : vous êtes un homme charmant, je vous en fais mille remercîments, et je vous prie de mettre aux pieds du Roi l'hommage de toute ma reconnaissance. Je ne m'attendais pas du tout à celle de Bourmont ; elle est certainement bien placée, mais j'ai peur qu'elle ne fasse quelques jaloux. M. de Talaru m'a mandé que S. M. C. désirait garder les Suisses ; m'autorisez-vous à laisser, au moins pour quelque temps,

les deux bataillons de la garde à Madrid avec la division qui doit y rester? Quand je serai arrêté sur les généraux qui doivent rester, je vous le manderai. Je ne compte point laisser de garnisons françaises à Badajoz, ni à Ciudad-Rodrigo, à moins que je n'y voie une nécessité absolue. Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« M. de Talaru me mande que le roi d'Espagne lui a donné la Toison d'or, et il désire être autorisé par moi à la porter; j'ai cru pouvoir le faire. Je me suis laissé dire que le duc de l'Infantado serait très flatté d'avoir le cordon bleu. Quoique je n'en aie pas été content comme président de la Régence, au fond c'est un très honnête homme, et plus sage que bien d'autres.

« Je joins ici une note qui a rapport à l'envoi d'instructions et d'ordres aux colonies espagnoles. »

DLXXVI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 17 octobre 1823.

« Malgré que, vous et moi, nous soyons fort occupés, mon cher Villèle, je ne puis cependant me refuser au plaisir de vous féliciter, en nous félicitant nous-mêmes, de l'heureuse issue de la guerre d'Espagne, qui rend à la France cette attitude noble et imposante, dont elle avait été si longtemps déchue.

« Vous voyez sans doute mes dépêches, ainsi je

ne vous en parle pas; les dernières sont de nature à fixer votre attention. Je marche ici sur des épines, et au lieu des transports de joie qui retentissent en France et en Espagne, je n'entends que les expressions amères de l'orgueil blessé et du désappointement des partis. Aussi a-t-il été nécessaire pour moi de supprimer toutes les manifestations extérieures d'une satisfaction secrète, dont un trop grand épanchement eût irrité les passions du moment.

« Les deux premières ordonnances du roi d'Espagne ont causé ici une grande sensation. La seconde me paraît un peu sévère. De vous à moi, je crains que le roi ne se laisse aller à des suggestions imprudentes. Je crains qu'il ne se méprenne sur deux choses : qu'il n'envisage de l'arbitraire comme de la force, et qu'il ne songe à exercer des vengeances plutôt qu'à faire des exemples. Cette conduite n'arrangera pas l'affaire des colonies espagnoles, dont l'indépendance est toujours au moment d'être proclamée dans le pays où je suis.

« Je sens toutes les difficultés dont ma position est hérissée; mais je connais assez bien mon terrain et, Dieu aidant, avec de la prudence, je pourrai me tirer de tous ces embarras. Tout ce que je vous recommande, c'est de mettre autant de miel que possible dans ma bouche; cela n'empêche pas d'avoir le poignet ferme et le pied fort.

« Adieu, mon cher Villèle, je retourne à mes occupations qui sont plus nombreuses qu'elles ne paraissent, lorsqu'on veut faire tout soi-même : affaires publiques, commerciales et particulières; ces deux derniers genres d'affaires surtout prennent

beaucoup de temps à cause des relations multipliées qui existent entre les deux nations française et anglaise. Je vous renouvelle l'assurance de mon bien sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DLXXVII. — LE MARÉCHAL DUC DE BELLUNE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte, je remets le portefeuille de la Guerre conformément aux intentions du Roi [1]. J'ai servi S. M. avec zèle et dévouement; je ne pense pas qu'un reproche fondé puisse m'être fait; mais je regrette d'être mis dans l'impossibilité de contribuer désormais avec vous, monsieur le comte, et avec vos nobles collègues, à la gloire de l'auguste maison de Bourbon et à celle de mon pays. Je vais me retirer chez moi avec la conviction d'avoir rempli tous mes devoirs.

« Je n'ai qu'une grâce à demander au Roi, celle de ne me faire remplacer que lundi, afin que j'aie le temps de faire préparer mes effets.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« LE MARÉCHAL DE BELLUNE.

« Ce samedi, 18 octobre. »

1. La retraite du maréchal duc de Bellune était motivée par une lettre adressée au Roi par Mgr le duc d'Angoulême, où ce prince déclarait qu'il ne recevrait pas à son retour le maréchal ministre de la Guerre et prendrait plutôt le parti de ne jamais revenir à Paris.

DLXXVIII. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi matin, 10 heures.

« Le maréchal est venu chez moi à 7 heures et demie : je crois qu'il se doutait de tout. Il a été bien pour le sentiment, mais têtu comme une mule et revenant toujours au marché Ouvrard. Je n'ai jamais pu réussir à obtenir sa parole qu'il porterait sa démission au Roi aujourd'hui, et qu'il accepterait l'ambassade [1]. J'ai parlé cependant avec toute la force et toute la bonté que j'ai pu. Il m'a seulement dit qu'il voulait consulter sa femme et connaître l'opinion de ses collègues. J'ai fini par lui dire que sa démission était devenue malheureusement une chose nécessaire, et que je le croyais trop bon Français et trop dévoué au Roi, pour ne pas accepter une aussi grande marque de sa confiance. Quelquefois il avait l'air touché de ce que je lui disais, mais il revenait toujours à son dire, en ajoutant qu'il prévoyait depuis six mois qu'il serait la victime des intrigues dirigées contre lui, et que son éloignement du ministère serait le triomphe des libéraux. Voilà où les choses en sont pour le moment.

« Vous pouvez montrer ce billet au Roi.

« Écrivez-moi tout ce que vous aurez appris, ou venez chez moi à 4 heures et demie, comme vous le voudrez. Bonjour, mon cher Villèle.

« C.-P. »

1. De Vienne.

DLXXIX. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE.

« Samedi soir, 11 heures et demie.

« J'ai reçu à 4 heures et demie, mon cher Villèle, votre petit mot où vous m'annonciez la démission du maréchal et le vœu du Conseil en faveur du baron de Damas. En sortant de table, le Roi m'a dit de rester un moment après que mes deux belles-filles seraient sorties. Alors, à mon grand étonnement, il m'a parlé du duc de Mortemart comme ayant été *désiré par le Conseil*. Les bras m'en sont tombés, et en faisant quelques objections sur la jeunesse et la réputation de jeunesse du duc de Mortemart, j'ai demandé s'il n'avait pas été question du baron de Damas. Le Roi m'a répondu, d'une manière qui avait l'air très simple, que personne ne lui en avait parlé. Je me suis contenté de répliquer que j'engageais le Roi à se donner un jour de réflexion. Le Roi a ajouté ensuite qu'il était charmé qu'il ne fût plus question de Lauriston, parce qu'il le regretterait beaucoup pour sa maison. Voilà quel est l'état des choses. J'ai vu ce soir Châteaubriand, auquel je n'ai point caché ce que le Roi m'avait dit sur Mortemart. Il a vivement insisté en faveur du baron de Damas. Il est possible que l'un et l'autre de ces choix étonnassent un peu. Mais il me paraît qu'entre eux, je préférerais de beaucoup le baron de Damas. Si vous le pouvez, venez un moment chez moi à 10 heures trois quarts, demain matin avant d'aller chez le Roi. Si cela vous était impossible, écrivez-moi ce que vous pensez à cet égard, et ce

que vous proposeriez définitivement au Roi. Bonsoir, mon cher Villèle.

« C.-P.

« J'ai été étonné du prix que le Roi attache à garder Lauriston, surtout d'après les arrangements relatifs au duc de Doudeauville et à Sosthènes. »

DLXXX. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÈME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Andujar, ce 20 octobre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 10, 11 et 13. J'ai fait dire à M. de Talaru que la subvention mensuelle de deux millions et les frais pour les corps espagnols finissaient à la fin d'octobre. Il faut pourtant en distraire le corps du baron d'Eroles en Catalogne, qu'il faudra payer un mois de plus.

« Je m'étais trompé dans ce que je vous avais mandé des deux millions de M. Ouvrard; c'étaient deux millions de réaux qui lui ont été remboursés.

« Pour ce qui est du marché de M. Ouvrard; comme il est vraisemblable que j'aurai quitté l'Espagne dans six semaines, vous ferez alors ce qui vous conviendra, mais je désire que vous ne me fassiez pas manquer à ma parole pour si peu de temps. Bricogne, avec qui j'en ai causé, ainsi que du travail que vous lui demandez, vous en parlera plus au long et je l'en ai chargé.

« Je restreindrai le plus possible l'occupation. Je vais pourtant être obligé de mettre un régiment à

Badajoz ; il en restera aussi un à la Corogne. Leur placement est politique, l'un à cause du Portugal, l'autre à l'égard de l'Angleterre ; vous les rappellerez quand vous le jugerez à propos.

« Aussitôt que j'aurai trouvé un bon successeur à Bourmont pour Cadix, je le ferai venir à Madrid pour y prendre le commandement en chef des troupes laissées en Espagne.

« Comme le lieutenant général Dode, commandant en chef du génie à mon armée, est un de ceux qui m'ont rendu le plus de services dans cette campagne, nommément au siège de Cadix, le plus contribué par là à l'heureux dénouement, je désirerais que le Roi voulut bien lui accorder le gouvernement de l'École polytechnique, dont mon excellent Bordesoulle offre sa démission dans la lettre que je joins ici, pour me mettre à même d'obtenir des bontés du Roi la récompense d'un officier aussi méritant et aussi distingué.

«Je fais dire aux généraux Curial et Bourke qu'ils sont désignés pour commander les divisions qui doivent rester en Catalogne et dans les provinces Basques.

« Comme Bricogne vous le mandera, il y a moins d'argent laissé à Cadix que je ne l'avais cru d'abord ; il n'y en aura que pour quatre mois.

« Quand la plus grande partie de nos troupes seront rentrées en France, les communications avec Cadix et la Corogne seront plus difficiles. Celles par mer seront peut-être quelquefois préférables.

« Les approvisionnements complets de Cadix et des autres places que nous occuperons, seraient un

objet fort cher. Le général Tirlet et l'intendant en chef en feront l'objet d'un rapport.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« Le désarmement de la garnison de Cadix par Bourmont, et la dislocation du corps de Ballesteros s'opèrent très tranquillement.

« Je joins ici une note que j'avais demandée à l'intendant en chef, qui vous prouvera la nécessité d'un traité d'occupation.

« Je vous prie de dire au Roi que Druault m'ayant annoncé l'intention d'être mis en disponibilité comme maréchal de camp, j'ose lui présenter et lui recommander pour le remplacer les colonels Darcine, Daleymes, Farincourt et Revel. Ce sont d'excellents officiers et qui se sont extrêmement distingués dans cette campagne. Je voudrais connaître le choix du Roi. »

DLXXXI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 20 octobre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu et soumis au roi la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 12 de ce mois. S. M. approuve que son escadre ait servi d'asile aux hommes compromis de Cadix. Elle approuve également que dans les villes occupées par vos troupes, la police et le maintien du bon ordre soient confiés aux chefs mili-

taires français et que, dans aucun cas, ils ne servent d'instruments ni aux vengeances, ni aux réactions.

« Le ministre des Affaires Étrangères avait déjà reçu du Roi l'ordre de charger M. de Talaru de réclamer l'exécution de la capitulation à l'égard du général Vigo.

« Nous gémissons du retard apporté par le gouvernement espagnol à remettre à nos frégates les ordres relatifs aux colonies, et aux places de la Catalogne ceux d'ouvrir leurs portes. C'est la France qui supporte tous les frais et tous les inconvénients de ces retards, et c'est vivement senti ici. J'espère que M. de Talaru fera tous ses efforts pour le faire sentir aussi à Madrid.

« Monseigneur verra se réaliser, je l'espère, ce que j'ai toujours attendu de la force des choses pour l'arrangement des affaires en Espagne. Déjà les premières fautes qu'on a fait faire à Ferdinand, ont effrayé les cabinets étrangers, et ceux-là mêmes qui poussaient à l'exagération, lorsqu'ils ne voyaient que l'influence française à détruire en Espagne, sont revenus à d'autres sentiments et paraissent disposés à exiger du gouvernement espagnol la conduite sage et modérée qui est autant dans ses intérêts que dans les nôtres.

« Je ne puis rien marquer de positif à V. A. R. sur le traité d'occupation sans en avoir conféré avec mes collègues. Nous avions pensé jusqu'à présent qu'il n'y avait pas lieu à faire un traité.

« Nous avions cru, Monseigneur, que 6 à 8 000 hommes à Cadix, 6 000 à Madrid, 12 à 15 000 dans les places fortes de Santona à Barcelone, étaient

tout ce qu'il fallait; que nous devions les y laisser uniquement pour empêcher de nouveaux perturbateurs de s'en saisir, et les évacuer aussitôt que l'organisation d'une armée fidèle au roi d'Espagne nous permettrait de lui rendre ce dépôt. S'il y a quelque chose de plus à faire, je m'empresserai de le mander à Monseigneur. Il ne faut jamais perdre de vue que la guerre actuelle aura imposé à la France d'énormes sacrifices. Ses résultats sont si beaux que personne n'y aura regret. Mais s'il fallait les continuer après que le danger qui les justifiait est passé, il n'existe pas d'administration capable de résister au blâme général qui serait la conséquence d'une semblable mesure.

« Jh DE VILLÈLE.

« Nous avons déjà à réclamer de l'Espagne environ 30 000 000 fr. pour avances faites à ses gouvernements provisoires, ou fournitures faites à ses troupes. Elle nous doit en outre 5 000 000 fr. de prises faites sur notre commerce par ses corsaires, dont nous avons l'équivalent séquestré sur elle dans nos ports. Je vais faire charger M. de Talaru, aidé de M. Bricogne, de faire ces réclamations et de prendre les moyens pour que nous puissions rentrer dans ces avances, aussitôt que la situation de l'Espagne le permettra. Ajouter aux difficultés de ce remboursement celle de payer les frais d'une occupation considérable, serait exiger l'impossible ; supporter ces frais nous-mêmes est une chose impraticable avec nos formes de gouvernement. Il faut donc, ce me semble, borner autant que possible l'étendue et la durée

de l'occupation et la rendre la moins chère possible, afin que nous puissions demander ce sacrifice aux contribuables français, si l'Espagne ne peut nous l'épargner. Je suis, etc. »

DLXXXII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 22 octobre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu et mis sous les yeux du Roi la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois. S. M. approuve hautement le refus qu'a fait Monseigneur du palais et du titre que lui offrait le roi d'Espagne.

« M. de Talaru avait déjà reçu l'ordre de parler au gouvernement espagnol dans le sens de la lettre que V. A. R. a cru devoir écrire au roi d'Espagne. S. M. pense que d'après la latitude que Monseigneur a laissée à M. de Talaru, il aura suppléé à l'envoi direct de cette lettre par une note dans le même sens, en ajoutant à ce qu'il avait été précédemment chargé de présenter au nom de son gouvernement, le poids de l'opinion particulière et formellement exprimée de V. A. R.

« Il nous paraît certain que des sociétés secrètes se sont organisées en Espagne depuis l'entrée de notre armée à Madrid; que M. Saëz et ses adhérents sont dirigés par elles; que leur intention est de se livrer aux réactions les plus coupables et les plus impolitiques, aussitôt après l'éloignement de V. A. R.; que dans leur délire insensé, les hommes qui prépa-

rent ces scènes d'horreur, croient la présence des troupes françaises inutile pour contenir leurs ennemis, et que loin de redouter leur éloignement, ils sont prêts à le provoquer.

« C'est peut-être le motif pour lequel on laisse partir Monseigneur avant de faire revenir le roi à Madrid ; c'est peut-être pour cela qu'on ne donne qu'avec tant de peine l'ordre aux places de nous ouvrir leurs portes, et aux troupes constitutionnelles de Cadix et de Grenade un ordre de licenciement ou une réorganisation. Nous livrons ces observations à Monseigneur avec prière de juger jusqu'à quel point elles peuvent influer sur sa conduite actuelle.

« Nous persistons à croire qu'il doit ne laisser en Espagne que l'occupation dont il a lui-même depuis longtemps conçu le plan ; qu'il doit ramener le plus tôt possible le reste de ses troupes en France, en observant de ne laisser derrière elles aucune place forte qui ne soit soumise, aucun corps d'armée qui n'ait été ou licencié, ou réorganisé d'après les ordres du roi d'Espagne.

« La conduite du gouvernement espagnol ne peut laisser, j'espère, aucun doute à Monseigneur sur la nécessité de ne plus lui faire aucun prêt, ni aucune fourniture à ses troupes, au delà du mois d'octobre. Je compte sur Monseigneur pour en donner l'ordre à M. de Talaru et à tous les payeurs de son armée, lui laissant cependant la faculté de promettre encore quelques secours partiels, si elle les jugeait indispensables : ce qui est tout à fait contraire à mon opinion, convaincu que je suis que ce n'est que la pénurie des finances qui pourra amener un système de

gouvernement raisonnable dans ce malheureux pays.

« Je prends la liberté de joindre ici une note relative à une recommandation de V. A. R. J'ai l'honneur, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

DLXXXIII. — LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND AU COMTE DE VILLÈLE.

« J'ai reçu hier au soir, mon cher ami, une longue lettre du maréchal et de sa femme. Il refuse : je m'y attendais. Je lui réponds ce matin par son aide de camp, comme nous en sommes convenus, que je ne regarde pas sa réponse comme définitive. Je l'engage à prendre du temps, à réfléchir et à me donner une dernière réponse dans quelques jours.

« J'ai écrit hier de nouveau à Talaru pour toutes les affaires d'Espagne. En vérité, je crois que le meilleur parti est peut-être de nous retirer en deçà de l'Èbre, en laissant garnison à Cadix, laissant Saëz aux prises avec Ballesteros. Ces gens-là nous ruineront et nous rendront complices de leurs folies.

« Tout à vous, mon cher ami.

« CHATEAUBRIAND.

« Jeudi matin. »

DLXXXIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 26 octobre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 17 de ce mois; je n'ai pu y

répondre qu'après avoir pris les ordres du Roi qui a désiré avoir l'avis du Conseil, dont la dernière réunion pour cet objet vient d'avoir lieu.

« Le Roi approuve l'autorisation donnée par V. A. R. à M. de Talaru, d'accepter et de porter la décoration de la Toison d'Or. Le Roi accordera le cordon bleu à M. le duc de l'Infantado, ainsi que V. A. R. paraît le désirer.

« S. M. consent à ce que les deux bataillons de la garde royale suisse soient provisoirement laissés à Madrid. Il est impossible en ce moment, où nous renvoyons les vétérans dans leurs foyers, de déplacer nos régiments suisses des garnisons importantes qu'ils occupent. Ce ne sera qu'après le retour des troupes que ramènera V. A. R., que nous pourrons les envoyer remplacer les Suisses, et diriger ceux-ci sur Madrid, si cette disposition coûteuse et peu utile désormais, ce nous semble, est cependant jugée nécessaire par V. A. R.

« Après avoir beaucoup délibéré sur les demandes réitérées que nous a adressées Monseigneur, de lui indiquer le mode d'après lequel nous pensions que devait être fait le traité d'occupation, M. de Chateaubriand a été chargé d'en envoyer le projet à M. de Talaru, qui le soumettra à V. A. R. Les villes à occuper et le nombre des troupes y seront entièrement laissés à remplir d'après vos ordres. Les bases du traité reposent sur ce principe que : le roi de France consent sur la demande du roi d'Espagne à lui laisser jusqu'au 1^er^ juillet prochain... mille hommes de ses troupes pour tenir garnison dans... villes d'Espagne ; que ces troupes seront entretenues

et payées par la France sur le pied de paix, et que la différence du pied de paix au pied de guerre, équivalente à 1 000 000 fr. par mois à peu près, sera supportée par l'Espagne.

« J'ai envoyé à M. de Chateaubriand, pour qu'il la transmît à M. de Talaru, l'état de nos avances aux troupes et au gouvernement espagnol, montant à environ 30 000 000 fr., avec les dispositions que je crois utile de prendre pour en obtenir le remboursement. J'ai adressé par la même voie l'état des prises faites sur notre commerce, et le moyen que je crois le meilleur pour indemniser ce commerce. Monseigneur peut se faire représenter le duplicata de toutes les pièces dont je n'ai pas voulu l'ennuyer, mais que j'ai adressées à M. Bricogne. Je le prie d'y rectifier tout ce qu'il ne trouverait pas bien conçu et de le remplacer par ce qu'il jugerait plus convenable. Enfin je supplie V. A. R. de voir s'il ne serait pas possible de faire cesser dès le 1er novembre, toutes les fournitures et toutes les avances que nous faisons jusqu'à présent aux troupes et au gouvernement espagnols : c'est le désir du Roi et l'avis du Conseil ; c'est l'intérêt de la France, celui des ministres obligés de faire approuver ces sacrifices par les Chambres ; c'est peut-être un des meilleurs moyens que nous ayons de ramener le gouvernement espagnol dans une voie sage, modérée et stable. Je suis, etc.

« J[h] DE VILLÈLE. »

DLXXXV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madridejos, ce 27 octobre 1823.

« J'ai eu le plaisir de recevoir, mon cher comte, vos deux lettres des 19 et 20. A la première était jointe la nomination du baron de Damas : elle m'a étonné ; je désire qu'elle ait du succès.

« Je joins ici une lettre que j'ai reçue avant-hier du roi d'Espagne en réponse à la mienne du 14. Je suis plus décidé que jamais à repartir le 4 avec mes troupes et à ne pas attendre S. M. C. à Madrid. Je lui ai dit tout ce que je pouvais lui dire; je ne veux plus me mêler en rien des affaires d'Espagne.

« J'y laisse de 37 à 38 000 hommes, en comptant les bataillons à 300 hommes et les régiments de cavalerie à 300. C'est un peu plus que vous ne m'y autorisiez. J'espère que tout le reste sera rentré en France avant le 1er janvier, comme vous le désirez, à moins que les sièges de Carthagène et de Barcelone ne se prolongent, ce qui n'est pas probable. Je crois devoir conserver le commandement de l'armée (quoique à Paris) jusqu'à la rentrée totale de ce qui ne doit pas faire partie de l'armée d'occupation.

« Je compte être le 23 novembre à Bayonne et le 2 décembre à Paris. Je vous prie de donner les ordres les plus positifs pour que mon voyage se passe comme les autres, c'est-à-dire sans aucune réception de cérémonie, sans gardes nationales, sans que les troupes prennent les armes, sans que les autorités aillent

au-devant de moi, ne voulant que le service de la gendarmerie.

« Le ministre de la Guerre a envoyé des ordres au commandant en chef de mon artillerie pour que les places d'Espagne aient un armement et un approvisionnement complet. Cela coûterait des sommes immenses, et il faudrait plutôt commencer par celles de France qui ne le sont pas. On les mettra en état de résister.

« Conformément à vos instructions, j'ai informé M. de Talaru que les deux millions de subvention, et la solde et nourriture des 30 000 Espagnols finiraient à la fin de ce mois. J'ai reçu aujourd'hui sur ce dernier ordre une demande si pressante du ministre de la Guerre de S. M. C. que j'ai cru devoir prendre sur moi de les faire continuer pour quinze jours, et vous demander si je devais les prolonger jusqu'à la fin de novembre. Je joins ici le rapport que je me suis fait faire sur cet objet par mon major général.

« Le ministre de S. M. C. avait l'intention d'envoyer en Amérique le corps de Quesada, au lieu d'un commissaire ; d'abord je le regarderais comme la plus grande folie, parce que ce corps se révolterait pour n'y pas aller, et puis cela n'en finirait pas.

« J'ai reçu depuis peu trois lettres de M. de Chateaubriand, avec qui je ne suis pas en correspondance, ne l'étant qu'avec vous seul des ministres du Roi, ne rendant compte qu'à vous ou à mon père, et ne recevant que par vous les instructions du Roi. Par la première, il m'envoyait un *Journal des Débats* contenant un article de lui ; par la seconde, il m'offrait l'ambassade de Constantinople pour un de mes

généraux, et par la dernière, il m'annonçait l'arrivée à Madrid de M. Pozzo, m'engageait à le bien traiter, et à regarder la Russie comme notre meilleure alliée. J'ai répondu à la seconde que je ne me permettrais pas de désigner une personne au Roi pour l'ambassade de Constantinople, mais que je citerais les généraux Guilleminot, Bordesoulle et Dode comme m'ayant parfaitement secondé. A l'égard de la troisième concernant M. Pozzo, je le recevrai poliment; je ne lui parlerai de rien ; s'il me parle de politique, je lui répondrai que cela ne me regarde pas. La France est maîtresse de faire ce qu'elle veut et n'a aucun compte à rendre à personne.

« Je vous renouvelle, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection.

« LOUIS-ANTOINE.

« J'envoie La Tour-Foissac à Cadix, et je fais revenir Bourmont pour prendre à Madrid le commandement de l'armée d'occupation. D'ici à quinze jours, je ferai connaître aux préfets ma marche et mes intentions pour mon voyage. »

DLXXXVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 27 octobre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois. J'ai de suite transmis à Chateaubriand, occupé de la rédaction d'un projet de traité d'occupation, la note fort instructive de

M. l'intendant général que V. A. R. m'a adressée.

« J'ai pris les ordres du Roi sur le remplaçant du général Druault. S. M. a choisi le colonel d'Arcine : 1° parce que c'était le premier présenté par V. A. R. ; 2° parce qu'il était le plus ancien ; 3° parce qu'il appartenait à la garde.

« J'ai soumis également au roi la démission de Bordesoulle pour l'École polytechnique, et la proposition de V. A. R. en faveur du général Dode. Le Roi est très disposé à le nommer, mais il m'a fait observer que son nouveau ministre de la Guerre n'étant pas encore arrivé, il était convenable de l'attendre pour rendre l'ordonnance.

« Je ne sais si Monseigneur a pensé aux difficultés qui allaient résulter de l'ancienneté, dans la distribution des commandements de l'occupation. Je crois Curial et Bourke les anciens de Bourmont. Peut-être Monseigneur lèverait-il toutes les difficultés en laissant Bourmont à Madrid pour y commander la division de la capitale et de Cadix, ainsi que les garnisons de Carthagène et de Badajoz, en réglant les villes sous le commandement de Bourke, et celles sous celui de Curial, et en laissant chacun de ces trois chefs correspondre directement avec le ministre de la Guerre. Je suis, etc.

« Jh DE VILLÈLE. »

DLXXXVII.— LE MARQUIS DE TALARU AU COMTE DE VILLÈLE.

« Cordoue, 27 octobre 1823.

« J'ai reçu, au moment de quitter Séville, mon cher ami, votre lettre du 12 de ce mois ; je vous en

remercie. Au milieu des difficultés sans nombre que présente nécessairement le rétablissement d'un pays tombé dans le dernier degré de désordre et d'anarchie, j'ai besoin de recevoir de nouvelles assurances de votre confiance et de votre amitié pour m'encourager dans l'accomplissement des devoirs qui me sont imposés.

« Le premier besoin qu'éprouve l'Espagne est celui de l'ordre et de la tranquillité ; il faut que son gouvernement se consolide, qu'il recompose son armée et rétablisse ses finances. Mais pour cela tous les Espagnols sentent la nécessité de la protection de l'armée française ; les ministres espagnols la demandent, et ce besoin est si impérieux qu'il fait taire tout amour-propre national, qui répugne toujours à une protection étrangère. Il faut indispensablement que l'armée française maintienne assez complètement l'ordre dans ce pays pour que le gouvernement, tranquille sur sa propre sûreté, puisse s'occuper de ses autres intérêts. Détrompez-vous de l'idée que pour cela 30000 hommes soient suffisants. Il faut occuper Cadix et l'île de Léon, soit parce que cette ville présenterait à la Révolution le point d'appui qu'elle y a toujours trouvé, soit pour empêcher l'Angleterre, qui la convoite depuis longtemps, de s'en emparer. Il faut occuper Madrid pour la sûreté de la personne du roi et pour celle du gouvernement ; Badajoz pour se ménager un moyen d'influence en Portugal, dont la tranquillité influe nécessairement sur celle de l'Espagne, et aussi pour y contre-balancer l'influence de l'Angleterre ; puis enfin les places frontières de la France qui seront

jugées nécessaires à nos communications. Ne croyez pas d'ailleurs que ce soit assez d'avoir dans chacune de ces places une garnison suffisante pour les garder ; il faut de plus un corps disponible et prêt à se porter partout où le besoin s'en fera sentir. Avec des restes d'armées licenciées, l'action des sociétés secrètes, l'habitude d'anarchie que l'Espagne a prise depuis quinze ans, et la faiblesse du gouvernement, les désordres éclateront nécessairement sur plusieurs points ; et sans ce corps mobile, nos garnisons, trop faibles pour sortir des places, s'y trouveraient comme bloquées et seraient réduites à être tranquilles spectatrices d'un mal auquel elles ne pourraient remédier.

« Je conçois que les frais de cette occupation vous épouvantent et que vous répugniez à charger la France d'un fardeau aussi considérable. Il est bien beau et bien honorable pour elle d'avoir rendu gratuitement à l'Espagne un aussi éminent service ; mais je crois que nous pouvons l'occuper sans être obligés à d'aussi grands sacrifices. Je pense que si la France se bornait à payer la solde de ses troupes et demandait à l'Espagne les autres frais de nourriture, casernement, chauffage, etc., on la trouverait encore bien généreuse, surtout en se rappelant la manière dont elle a été traitée. Tout le monde en Espagne sent tellement le besoin de la présence de notre armée, chacun trouve en elle une telle garantie contre les vengeances particulières qu'il peut craindre, qu'il n'est aucun Espagnol qui ne consentît à supporter cette charge et que beaucoup de villes demanderaient une garnison française, en of-

frant de l'entretenir. Cette charge d'ailleurs ne serait pas bien lourde dans un pays aussi abondant en blé, vin, bestiaux et productions de toute espèce. L'impôt en nature n'est rien ici; c'est l'impôt en argent qui pèse. C'est une des grandes fautes qu'a faites le gouvernement des Cortès d'avoir voulu l'établir, et une des principales causes de la haine de la masse de la nation pour ce gouvernement. D'un autre côté, je verrais dans ce plan un grand avantage pour la France : elle aurait ici une armée qui ne lui coûterait que la solde; le surplus serait une économie pour elle, qui lui permettrait d'augmenter son état militaire et par là son influence en Europe.

« J'ai la conviction que sans la forte occupation que je vous indique, vous ne tarderez pas à être obligé de recommencer, et alors on aurait fait une économie bien chère.

« Quelle que soit la décision que vous preniez à cet égard, il est indispensable qu'il soit rédigé une convention pour régler les conditions de l'occupation. Sans cela les difficultés renaîtraient sans cesse. L'expérience nous le prouve déjà pour Cadix et pour la Corogne, et il en sera de même partout. Le ministère espagnol le demande continuellement. Cela est indispensable; envoyez-moi très promptement vos instructions à Madrid.

« Je passe à la question de l'argent, que vous n'avez pas traitée dans votre lettre. Je suis informé que vous voulez cesser à partir du 1^er^ novembre l'avance de deux millions par mois que vous avez faite jusqu'à présent. Avant de prendre cette détermination, songez bien aux conséquences qui vont en

résulter. L'Espagne privée des produits de l'Amérique, dans lesquels depuis plusieurs siècles elle avait placé ses principales ressources, et qui par les vices de son administration, et par le gaspillage de la faction qui la gouvernait depuis trois ans, ne tire rien de ses impôts, qui ont été mangés par anticipation; l'Espagne, dis-je, est dans l'état de misère et de dénuement le plus complet. C'est par là qu'elle a péri en 1820; c'est parce que le roi a été privé de tout moyen d'équiper une flotte et d'envoyer son armée en Amérique, qu'il a été forcé de la laisser sur les bords de la mer, où l'esprit de révolte a eu le temps de la séduire. C'est aussi par là que le gouvernement des Cortès vient de tomber; le désordre des finances et le manque absolu d'argent l'ont empêché d'organiser aucun moyen de défense contre la France. L'Espagne est donc dans la misère la plus absolue et cette misère est telle que, si vous lui refusez vos secours, elle en demandera à d'autres à quelque prix que ce soit : ne doutez pas qu'elle n'en trouve; elle a encore bien des gages à offrir pour la sûreté des emprunts. L'Angleterre, qui d'ailleurs verrait là une occasion sûre de détruire notre influence et de prendre la place que nous n'aurions pas voulu garder, ne manquerait pas alors de se présenter. Ce ne serait donc qu'à son profit que nous aurions fait tant de sacrifices et la glorieuse campagne que nous venons de terminer. Cela me semble mériter beaucoup de réflexion. Ce n'est pas seulement pour la tranquillité de l'Espagne, mais même pour le bonheur de la France, qu'il faut que nous ayons ici beaucoup d'influence. Songez d'ail-

leurs que le trône d'Espagne est occupé par un prince de la maison de Bourbon et que la France ne peut par aucune raison vouloir l'abandonner. Et pourquoi refuser des avances, du remboursement desquelles vous êtes bien assuré?

« Ceci, comme vous voyez, se rattache à la question des colonies. Le plan que vous proposez, de l'envoi des infants, m'a toujours paru préférable à tout autre; mais je doute que vous parveniez à le faire adopter, du moins volontairement. L'idée de conserver les colonies est enracinée dans toutes les têtes espagnoles; y envoyer les infants serait à leurs yeux perdre ces colonies autant que de toute autre manière. C'est une question qu'on traitera à Madrid; je n'ai encore eu que des conversations préliminaires là-dessus; mais j'en sais assez pour être assuré que vous trouverez là les plus grands obstacles.

« J'ai reçu votre lettre du 16, à laquelle était jointe celle pour M. le général Vigo. Si la capitulation qui a été faite avec lui, vous oblige à le protéger, je n'ai rien à dire. Mais il est bien triste que cette protection s'étende sur l'homme que toute l'Espagne regarde, et il paraît, avec raison, comme l'auteur des massacres de la Corogne et d'autres horreurs.

« Je prie madame de Villèle d'agréer mes hommages. Croyez à ma sincère amitié.

« Talaru. »

DLXXXVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 30 octobre 1823.

« Monseigneur,

« V. A. R. aura reçu de M. le ministre des Affaires Étrangères le projet de traité pour l'occupation; Monseigneur y aura vu que, d'après les observations qui nous étaient parvenues, nous avions jugé nécessaire de laisser à V. A. R. la possibilité de porter jusqu'à 40 000 hommes le nombre des troupes françaises qu'elle laisserait en Espagne.

« De même au Conseil d'hier, sur une lettre écrite par M. de Talaru, le Roi a autorisé le ministre des Affaires Étrangères à répondre que, si le roi d'Espagne n'avait pas d'autres moyens raisonnables de pourvoir aux dépenses de son gouvernement, s'il était disposé à en préparer d'efficaces, on pourrait consentir à lui accorder encore, pour le mois de novembre, les deux millions de subvention mensuelle que nous avons fournis à son gouvernement.

« Je crains bien que ce ne soit ajouté au perdu; mais ce n'est que sur les lieux qu'on peut juger des possibilités, des utilités, des opportunités; nous ne pouvons que nous en rapporter à ce que Monseigneur décidera, soit sur la quotité des troupes d'occupation, soit sur le nouveau sacrifice de deux millions qu'on nous présente comme nécessaire. Je suis, etc.

« J[h] de Villèle. »

DLXXXIX. — LE MARÉCHAL DUC DE BELLUNE AU COMTE DE VILLÈLE.

« Monsieur le comte, j'ai reçu avec la lettre que V. Exc. m'a fait l'honneur de m'adresser, l'ampliation de l'ordonnance royale qui me met au nombre des ministres d'État. Je reçois cette grâce inattendue avec respect et je prie V. Exc. d'agréer mes remerciements pour l'avis qu'elle a bien voulu m'en donner.

« LE MARÉCHAL DE BELLUNE.

« Menars, le 1er novembre 1823. »

DXC. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 1er novembre 1823.

« J'ai reçu votre lettre amicale, mon cher Jules, et me réjouis bien avec vous de nos succès en Espagne ; c'est une grosse et bien belle opération terminée. Mais dans la carrière que vous parcourez, à peine une affaire est finie, qu'une autre non moins grave se présente. Celle des colonies espagnoles est bien importante sous le rapport de notre honneur et sous celui, non moins senti dans ce siècle, de nos intérêts.

« L'Angleterre se prépare à retirer les marrons du feu ; notre expédition de la Péninsule est déshonorée, si c'est là le résultat qu'elle amène.

« Vous êtes aux premières loges pour cette scène. Aidez-nous, mon cher prince, à déjouer les mauvaises intentions du cabinet de Saint-James, s'il en a.

S'il va loyalement, mettez tous vos soins à mener à bien des arrangements également honorables aux deux pays et à l'humanité.

« Chateaubriand doit vous écrire pour vous charger de savoir de M. Canning s'il entend appliquer au Brésil le même principe de conduite qu'il a l'intention de suivre à l'égard des colonies espagnoles. Il me semble impossible qu'on ne vous réponde pas affirmativement et c'est un point important pour nous, car nos relations avec le Brésil sont plus utiles que celles que nous pourrons avoir avec les colonies espagnoles, et la forme monarchique de son gouvernement doit tendre à lier plus étroitement avec nous cette colonie, que les formes démocratiques et révolutionnaires des colonies espagnoles. Cette considération, et d'autres encore plus intéressantes à ménager, doivent nous porter à désirer que la reconnaissance de l'indépendance des colonies espagnoles soit le résultat d'une médiation de la Sainte-Alliance entre la métropole et ses colonies, et que l'émancipation ait lieu à la condition de l'établissement au delà des mers des infants d'Espagne, comme l'infant du Portugal au Brésil.

« C'est l'intérêt de tous, car les puissances de l'Europe, n'ayant à retirer de cette indépendance que des avantages commerciaux, elles en trouveraient bien plus si les colonies sont tranquilles, que si elles restent pour un temps indéfini en proie aux dissensions et à la guerre civile.

« Il est possible qu'à la demande que vous ferez au sujet du Brésil, on réponde par celle de connaître nos intentions à l'égard de Saint-Domingue.

Vous pourrez répondre que la France mettra toujours trop de désintéressement et de loyauté dans sa conduite pour ne pas admettre pour son propre compte l'application des principes qu'elle invoquera pour les autres ; que le caractère spécial de la révolte de Saint-Domingue nécessitera bien quelques modifications dans l'intérêt des autres colonies, dont elle ne permettra pas l'oubli ; mais que, sauf ces modifications, qu'elle expliquera quand il en sera temps, elle ne repoussera pas chez elle l'application d'une mesure qui serait adoptée ailleurs dans l'intérêt de la paix et de la prospérité commerciale du monde.

« Il n'est peut-être pas utile que vous disiez à M. Canning le mode d'émancipation des colonies espagnoles que nous désirons, ni nos intentions positives sur Saint-Domingue. Mais je vous dis ce que nous pensons, parce qu'il est toujours bon que celui qui traite, connaisse à fond les vues et les intentions de son gouvernement ; à lui ensuite de dire et faire ce qu'il croit le plus propre à les réaliser.

« De cœur tout à vous.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DXCI. — S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Madrid, ce 2 novembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 22, 26 et 27 octobre. Le roi d'Espagne ne devant être que le 11 à Aranjuez, l'époque de son entrée dans Madrid n'étant pas fixée et dépendant, à ce qu'il paraît, d'intrigues subalternes dans lesquelles il est

au-dessous de moi d'entrer, et ne voulant plus me mêler des affaires politiques, je repars après-demain ; je compte passer la frontière le 23 et être à Paris aujourd'hui en un mois.

« L'ambassadeur est arrivé hier soir ; je laisse ici le major général, l'intendant en chef et Bricogne, pour terminer toutes leurs affaires, et principalement, avec M. de Talaru, celle du traité d'occupation.

« MM. de Talaru et Bricogne me communiqueront les papiers dont vous me parlez.

« Je joins ici la lettre que j'ai écrite hier à S. M. C. ainsi qu'une nouvelle adresse des Grands d'Espagne.

« J'ai donné tous les ordres pour la rentrée des troupes. Les affaires de la Catalogne étant terminées, le corps du maréchal Molitor reviendra par Valence, Saragosse, Pampelune et Bayonne. C'est tout au plus s'il pourra être en France au 1er janvier.

« Le chemin de Valence en Catalogne est presque impraticable.

« Je communiquerai à M. de Talaru une partie de ce que vous me mandez, notamment sur les sociétés secrètes d'Espagne.

« J'ai fixé toutes les villes et places qui doivent être occupées par nos troupes. Badajoz ne doit l'être que provisoirement. A l'égard de la Corogne et de Carthagène, ce sera à vous à en juger politiquement, mais rien ne presse sur cela.

« Vous ne viendrez pas à bout de tirer du gouvernement espagnol, même un million par mois pour la différence du pied de guerre au pied de paix pour nos troupes d'occupation ; mais nous pour-

rions le leur avancer et le comprendre dans ce qu'ils nous devront.

« J'ai bien pensé aux difficultés qui pourraient résulter de l'ancienneté de Bourke et de Curial ; mais 1° Bourke est très malade ; il rentrera en France aussitôt qu'il le pourra, et je donnerai la division du Haut Èbre à un plus jeune lieutenant général que Bourmont ; 2° je n'ai donné que provisoirement à Curial le commandement de la Catalogne, mais je pense qu'il ne peut y avoir qu'un centre de commandement de l'armée d'occupation, à cause de l'administration, comme il n'y aura qu'un intendant résidant à Madrid ; si Curial ne veut pas rester sous Bourmont, j'en nommerai un autre.

« Je vous remercie pour l'École polytechnique et pour le commandement du 2e régiment de la garde.

« Je serai très heureux de vous revoir dans un mois, et de vous témoigner verbalement combien je suis sensible à la manière dont vous avez coopéré à la réussite de l'entreprise que le Roi avait daigné me confier et à vous renouveler l'assurance de toute mon estime et affection.

« Louis-Antoine.

« Je joins ici une note de M. de la Prunarède que je vous recommande s'il y a occasion.

« J'oubliais de vous dire que j'ai vu M. Pozzo di Borgo, qui m'a paru avoir des idées raisonnables. La lenteur du voyage du roi d'Espagne lui déplaît beaucoup ; il est très pressé de retourner à Madrid. Je continuerai à expédier tous les ordres jusqu'à la frontière et tout me sera envoyé.

« Le maréchal duc de Reggio est parti hier. »

DXCII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 2 novembre 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'adresser le 27 du mois dernier, de Madridejos.

« Je ne pourrai prendre que demain les ordres du Roi, relativement à la continuation de la solde et du paiement des subsistances des troupes espagnoles jusqu'à la fin de novembre. Quant à la décision prise par V. A. R. pour que ces paiements soient continués jusqu'au 15, elle sera respectée, comme tout ce que Monseigneur croira devoir prendre sur lui dans l'intérêt du service du Roi. Je suis moi-même bien embarrassé de l'avis que je dois avoir sur cette question et sur celle du paiement de la subvention mensuelle au gouvernement espagnol. Il est souverainement injuste, il est absurde même d'imposer à la France des sacrifices qui n'intéressent plus la sécurité de nos troupes et la réussite de la noble entreprise qu'a si bien terminée V. A. R. On est confirmé dans cette opinion, quand on voit la fatale direction suivie par le gouvernement qui réclame ce secours, et quand on doit attribuer à son incapacité et à son incurie le dénuement absolu dans lequel il se trouve.

« Mais d'un autre côté, quand on considère que la France, par sa situation et par le rôle qu'elle vient de jouer en Espagne, est presque solidaire des mal-

heurs et des fautes qui peuvent résulter du défaut de toute ressource financière, dans lequel tomberait ce pays si nous lui retirions nos secours, on craint de mal servir la France elle-même en ménageant en ce moment des sacrifices, dont le refus en nécessiterait plus tard de plus considérables. Nous consulterons, nous réfléchirons sur cette question, nous soumettrons notre avis au Roi, et je ne tarderai pas à transmettre ses ordres à V. A. R.

« Je suis trop flatté de m'être trouvé l'heureux intermédiaire de ces ordres augustes, dans des circonstances aussi graves pour le pays et aussi honorables pour V. A. R., pour avoir jamais pensé à résigner volontairement ce noble emploi. Si Chateaubriand a profité de la disposition par laquelle Monseigneur rejetait sur M. de Talaru, subordonné du ministre des Affaires Étrangères, toutes les questions politiques, relatives à l'Espagne, je n'en suis pas plus étonné que je ne suis sensible et profondément reconnaissant du témoignage de bonté et de confiance dont Monseigneur a bien voulu m'honorer à ce sujet, et je continuerai, comme V. A. R. a la bonté de le vouloir, à lui transmettre directement les ordres du Roi sur toutes les questions qu'elle m'adressera.

« S. M. m'entretenait ce matin des dispositions où elle prévoyait bien que serait V. A. R. relativement aux réceptions qu'il sera si difficile de lui épargner durant son voyage de Bayonne à Paris. Le Roi m'a cité à ce sujet un texte de saint Paul, qu'il me serait bien impossible de rapporter littéralement à V. A. R.; mais j'en ai parfaitement saisi le sens,

qui tend à exhorter à accepter, dans les choses qui nous viennent d'en haut, la partie pénible, comme la partie qui nous plaît. S. M. pensait, et m'a chargé de le dire à Monseigneur, que se refuser entièrement à l'ennui des témoignages d'affection et de reconnaissance que doivent attirer sur V. A. R. les brillants services qu'elle vient de rendre, ce serait ne pas suivre le précepte de l'apôtre; ce serait affliger les populations empressées à exprimer des sentiments légitimes et louables; ce serait ne pas pousser jusqu'au bout le sacrifice si admirable que Monseigneur fait depuis huit mois aux intérêts de son pays, au service du Roi.

« Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour que Monseigneur soit importuné et retardé le moins possible. Nous désirons qu'il veuille bien consentir à l'être cependant un peu et autant que la situation l'exige. Nous pensons que Monseigneur ne peut sans inconvénient se soustraire complètement à ce vœu de la France. Le Roi désire que V. A. R. concilie autant que possible ce qui est dû à ce juste vœu de ses sujets, avec un empressement que son cœur partage.

« Le choix de M. Latour-Foissac pour Cadix nous paraît excellent.

« Voilà les affaires de la Catalogne à peu près finies. Monseigneur ne pourrait-il point donner à l'avance des ordres aux corps les plus rapprochés de la frontière, pour que successivement ils se mettent en marche pour nous revenir? Leur séjour inutile en Espagne accroît nos dépenses, risque d'encombrer plus tard les lieux de passage pour se

rendre à leurs garnisons respectives, et nous priver dans quelques localités des troupes que le renvoi des vétérans va nous rendre plus nécessaires.

« D'ailleurs l'Angleterre nous pousse pour l'affaire des colonies espagnoles. Il est à craindre que pendant le temps que l'Espagne mettra à délibérer, la Grande-Bretagne n'agisse. Elle vient d'envoyer ostensiblement par des frégates des agents accrédités auprès des gouvernements insurgés. Elle envoie aux Antilles quatre régiments et trois vaisseaux de 74 sous le prétexte d'une révolte de nègres. Nous ne pouvons rester étrangers à ces dispositions militaires et nous exposer à être honteusement pris au dépourvu. Nous ne désarmerons probablement pas l'escadre que Monseigneur avait à Cadix. Il est possible que nous nous en servions pour transporter des troupes dans quelque position propre à influer sur les événements qui se préparent. Je prie donc Monseigneur de diriger vers la frontière, le plus tôt qu'il le pourra et à mesure que ses opérations le lui permettront, les corps qu'il ne veut pas garder en Espagne.

« Le Roi désire depuis longtemps voir Lauriston venir reprendre son service au ministère de la Maison. Je suis sûr que Monseigneur fera une chose qui sera agréable à S. M. en lui renvoyant le maréchal aussitôt qu'il ne sera plus nécessaire à l'armée. Je suis, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DXCIII. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, le 3 novembre 1823.

« Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher Villèle, et je me hâte d'y répondre par la même voie. Vos observations me semblent d'autant plus justes qu'elles s'accordent parfaitement avec celles que renferment mes dépêches, surtout depuis quinze jours où, sentant combien il est urgent de s'occuper promptement de la question des colonies espagnoles, je me suis empressé de faire passer au gouvernement du Roi un résumé de toutes mes observations sur les vues, intentions et projets du cabinet britannique à leur sujet. Il faut, ce me semble, avoir deux objets en vue dans le mode de traiter la grave question des colonies : 1° de la traiter le plus en commun possible ; 2° d'amener l'Angleterre à la traiter avec nous tous. Ce dernier point est sans contredit le plus difficile à obtenir, néanmoins je ne le crois pas impossible ; mais je vous avoue que je ne vois d'autre moyen d'y parvenir que celui que j'ai développé dans une dépêche confidentielle du 31 dernier, sous le n° 20. J'espère que vous l'aurez lue, car il est indispensable que vous en ayez connaissance. La marche que je propose et qui peut-être n'est qu'une anticipation de celle que vous comptez adopter, me paraît simple, concilierait les opinions diverses et jetterait l'Angleterre dans l'embarras, si elle refusait d'y donner son approbation. Si par hasard cette dépêche ne vous avait pas été communiquée, et que le Conseil ne se rassemblant pas de quelques jours,

ou par toute autre raison de convenance, vous ne puissiez en prendre connaissance de suite, écrivez-le-moi en vous servant de la voie rapide par laquelle vous m'avez fait parvenir votre lettre, et par la même voie je vous en transmettrai une copie que vous conserverez. Aussitôt que Chateaubriand m'aura écrit pour savoir de M. Canning sous quel point de vue il envisage la question des colonies portugaises, je prendrai les informations que vous désirez, et soyez persuadé que je ne ferai connaître à ce ministre que *juste* ce dont il est nécessaire qu'il soit instruit.

« Je me hâte de finir cette lettre afin qu'elle puisse partir à temps. Recevez, mon cher Villèle, l'assurance de mon bien sincère attachement.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DXCIV. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

Madrid, le 4 novembre 1823.

« Je vous envoie, mon cher comte, une proposition de M. Ouvrard que je lui ai fait demander. Il consent à abandonner le service de l'armée d'occupation, en rentrant dans votre idée de revenir à son premier traité, qui prendrait fin avec le service de l'armée active au 1er janvier.

« Je désirerais qu'il fût possible de terminer cette affaire avant ma sortie d'Espagne, car je tiens à annuler moi-même par une dernière signature l'effet toujours subsistant de mes précédentes signatures. Veuillez donc examiner promptement cette propo-

sition et me mettre à même de terminer enfin cette affaire.

« J'ai reçu hier une lettre de M. de Chateaubriand avec le projet de traité d'occupation. Je laisse provisoirement ici Guilleminot pour présider la commission chargée de concerter avec M. de Talaru la rédaction de ce traité. Cette commission sera composée de Bourmont, quand il sera arrivé, comme vice-président, du général Mériage, de l'intendant en chef et de Bricogne.

« A propos de Bricogne, j'en ai été extrêmement content, il m'a parfaitement servi et m'a été de la plus grande utilité. S'il venait à vaquer une recette générale, vous me ferez plaisir de la lui donner.

« Je vous remercie pour l'affaire du nommé Barrandéguy que je vous avais recommandé.

« Je repars aujourd'hui, et à moins d'affaires qui me retinssent soit à Vittoria, soit à Bayonne, je compte repasser la Bidassoa le 23 et être à Paris le 2 décembre.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

DXCV.— LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 5 novembre 1823.

« Monseigneur,

« Nous sortons du Conseil et ce n'est que pour ne pas perdre un jour que j'écris à la hâte à V. A. R. que le Roi consent à faire encore jusqu'à la fin de

ce mois le sacrifice des deux subventions fournies jusqu'à ce moment au gouvernement et aux troupes espagnoles.

« L'estafette va partir, je finis en priant Monseigneur d'agréer, etc.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

DXCVI. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 6 novembre 1823.

« Monseigneur,

« Je renouvelle à V. A. R. mes excuses pour la précipitation avec laquelle j'ai été obligé de lui écrire ma lettre d'hier. Je fais en sorte de ne laisser jamais en arrière aucune des questions que m'adresse Monseigneur ; mais je ne puis en envoyer la solution que lorsque je l'ai reçue moi-même, ou du Roi, ou du Conseil quand le Roi m'ordonne de prendre son avis.

« Monseigneur m'avait demandé si le Roi entendait le laisser continuer à donner ses ordres aux troupes destinées à rentrer en France jusqu'au moment où elles auraient quitté l'Espagne, nonobstant le retour de Monseigneur à Paris. S. M. s'est réservé de résoudre elle-même cette question ; elle me charge aujourd'hui de répondre à V. A. R. qu'elle verra avec plaisir que la continuation de ce mouvement soit dirigée jusqu'au bout par V. A. R. Mais elle pense que vos ordres, une fois que vous serez rendu à Paris, devront passer par le ministère de la Guerre, afin d'éviter l'existence simultanée à Paris de deux

centres d'exécution pour une opération dont il restera trop peu à terminer pour justifier cette superfétation. L'idée du Roi est que Monseigneur continue à donner lui-même tous ses ordres et que le ministre de la Guerre les transmette. Je crois avoir rendu exactement à Monseigneur la réponse du Roi, telle qu'il vient de me charger de la lui transmettre, après s'être réservé l'examen de cette question que j'avais soumise à S. M., il y a trois jours, en lui lisant la lettre de Monseigneur qui la contenait.

« Nous recevons en ce moment par le télégraphe la nouvelle de l'entrée de nos troupes dans Lérida. Nous espérons pour demain celle dans Barcelone. Molitor n'éprouvera probablement pas plus de difficulté à les établir à Carthagène. Ainsi Monseigneur n'aura pas laissé un seul point de l'Espagne sans l'avoir soumis à ses armes. Ce sera à la sagesse du gouvernement espagnol à faire le reste. Je vois avec satisfaction tous les cabinets montrer en ce moment la disposition de lui donner des conseils en ce sens. Je suis bien aise que Monseigneur ait été content du langage de Pozzo à cet égard. Je suis, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DXCVII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 6 novembre 1823.

« Mon cher Jules, je reçois votre lettre du 3 et m'empresse de répondre deux mots : oui, envoyez-moi copie de vos vues contenues dans la dépêche du 20; j'aime mieux cela que de la demander, sans avoir le moindre motif de me plaindre de ne l'avoir

pas vue; mais je serai plus libre pour vous en donner amicalement mon avis.

« De cœur tout à vous.

« J^n^ DE VILLÈLE.

« Nous recevons dans l'instant la nouvelle de l'entrée de nos troupes à Cadix. »

DXCVIII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^gr^ LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 9 novembre 1823.

Monseigneur,

« Ce n'est qu'à 3 heures que j'ai reçu la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire de Madrid, le 4 de ce mois, ainsi que la proposition de M. Ouvrard qui y était jointe.

« J'ai cru apercevoir une occasion à saisir pour terminer convenablement une affaire qui intéresse V. A. R. et m'a causé personnellement beaucoup de chagrin. J'ai été chez le Roi: porteur de ses ordres, je me suis rendu chez le ministre de la Guerre. Je rentre et m'empresse de transmettre à V. A. R. le projet d'arrêté que nous croyons que Monseigneur doit prendre pour ne pas manquer l'occasion de terminer avec justice, et sans aucun inconvénient, une des affaires les plus propres à amener des difficultés après la rentrée de Monseigneur, s'il laisse les choses dans l'état où elles sont. Cet arrêté fait justice et raison de reste à M. Ouvrard, car il lui assure toutes les conditions du premier marché, tel qu'il l'a fait dans le moment le plus favorable pour lui, c'est-à-dire celui des embarras de l'armée. Il aurait

mauvaise grâce à revendiquer rien de ce qui a été fait postérieurement, car ce n'était que la tentative d'atténuer pour le gouvernement le poids des conditions onéreuses du premier marché qu'il avait imposées.

« Un avantage de ce parti, c'est encore qu'on s'y tient à ce que le ministre de la Guerre lui-même a approuvé, au moins provisoirement, et que par conséquent il est bien plus difficile de contester.

« Quant à l'augmentation demandée sur les vivres-viande, c'est un point impossible à concéder, dès le moment que M. Ouvrard s'en déclare le fournisseur réel. Il a tellement gagné sur toutes ses autres fournitures, qu'alors même qu'il prouverait, ce qu'on lui conteste, qu'il ait perdu sur celle-ci, il suffirait qu'il l'eût consentie, comme il l'a fait, pour qu'on n'eût rien à y changer.

« Monseigneur sentira combien il serait dangereux de fournir aux ennemis du gouvernement l'arme de la rupture d'un marché avantageux fait avec Ouvrard par le ministre de la Guerre, quand on concéderait au même Ouvrard le tarif le plus onéreux de tous les autres marchés faits sous l'autorité de V. A. R.

« Je supplie Monseigneur de bien examiner le projet d'arrêté que je lui adresse; de n'y rien changer, car avec des gens aussi fins qu'Ouvrard et ses agents, on a toujours à craindre d'être pris; d'envoyer cet arrêté à Madrid à quelqu'un de confiance, qui obtienne d'Ouvrard un acte d'adhésion à ces conditions. S'il l'accorde, tout sera terminé et scrupuleusement respecté par le gouvernement. Monseigneur n'a plus de décision contestée ni contestable; son nom n'est

même plus prononcé dans toute cette affaire, qui se trouve réduite à cette simple question : L'armée était-elle approvisionnée? Son administration était-elle capable de marcher?

« Si Ouvrard refuse son adhésion, c'est au gouvernement seul qu'il a affaire, il ne peut plus y mêler le nom de Monseigneur, dont le dernier arrêté est l'arme dont use le gouvernement pour s'y conformer, et V. A. R. a poussé jusqu'au scrupule l'exécution de ses engagements envers lui; car quoi de plus onéreux pour nous, de plus avantageux pour lui, que l'exécution, pendant toute la campagne, de son premier marché?

« Je finis en suppliant V. A. R. d'excuser tout ce que met dans le cas d'en avoir besoin, la promptitude de la décision, du projet et de la lettre. Je suis, etc.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DXCIX. — S. A. R. M[GR] LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Aranda, ce 10 novembre 1823.

« J'ai eu le plaisir, mon cher comte, de recevoir vos trois lettres des 30, 2 et 3. J'ai envoyé les ordres pour faire rentrer en France, le plus tôt possible, une partie des 3[e] et 4[e] corps. Je laisse 63 bataillons qui, avec la cavalerie et l'artillerie, font près de 42000 hommes. Si vous trouvez que cela soit trop considérable, je puis retirer les trois bataillons de Badajoz, dont l'occupation ne nous est d'aucune utilité, et dont la communication sera très difficile; les deux bataillons suisses de la garde; deux de la

Catalogne, et trois du Haut-Èbre, en n'occupant pas Vittoria et le défilé de Salinas; cela réduirait à 55 bataillons.

« Je voudrais bien que vous terminiez l'affaire du général Dode pour l'École polytechnique, de manière à ce que je puisse le lui annoncer avant de quitter l'Espagne.

« J'ai pris une disposition pour le bien de l'armée qui ne coûtera pas au Trésor plus de 3 ou 400 000 fr. et que cette excellente armée méritait bien, en portant jusqu'au 1er janvier le traitement de guerre.

« Il faut que vous me répondiez franchement à une question.

« Est-ce vous qui avez porté le baron de Damas au ministère de la Guerre, et si ce n'est pas vous, qui est-ce qui l'y a fait arriver?

« Je vais mander à Bricogne qu'il est autorisé à fournir les deux subventions au gouvernement espagnol jusqu'à la fin de novembre.

« J'ai reçu une lettre du roi de Saxe qui m'envoie un de ses Ordres; comme cela m'est venu du ministère des Affaires Étrangères, je suppose que le Roi en est informé, et que c'est d'après son consentement.

« D'ici à deux jours, je ferai adresser mon itinéraire en France aux ministres de l'Intérieur et de la Guerre.

« Vous connaissez, mon cher comte, toute mon estime et mon affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

DC. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 10 novembre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai écrit bien à la hâte hier à V. A. R.; c'est que j'étais désireux de ne pas perdre un instant pour une décision que je regardais comme très importante au bien du service et au repos personnel de V. A. R.

« Il me semble en effet que terminer tout avec M. Ouvrard, en lui laissant pour toute la durée de la campagne active en Espagne, pour tout le temps du commandement militaire de V. A. R., la jouissance non contestée de tous les avantages qu'il s'est réservés en traitant d'urgence dans un moment où l'on ne paraissait avoir d'autre ressource, pour faire avancer l'armée, que de se mettre à sa discrétion, c'est en vérité le très bien traiter. D'autre part, annuler toutes les décisions prises postérieurement à ce premier traité, c'est uniquement tirer la conséquence naturelle de la transaction qui applique les tarifs du premier traité à toutes les fournitures faites pendant la campagne. C'est annuler des dispositions qui n'ont pu être prises qu'au profit du gouvernement, puisque ces opérations n'avaient d'autre but que d'améliorer les conditions onéreuses qui lui avaient été imposées. En un seul point ces décisions pourraient être invoquées par M. Ouvrard, c'est à l'égard des vivres-viande. Mais en quelle qualité les réclamerait-il? Comme s'étant servi d'un tiers pour

en obtenir l'adjudication, tandis qu'il se cachait derrière un traitant factice. L'aveu qu'il fait maintenant, ne peut servir qu'à mettre le gouvernement plus à son aise sur la réclamation du fournisseur des vivres-viande. Si ce service pris isolément pouvait avoir droit à quelque rectification vu la modicité des prix, ce ne pouvait être que pris isolément. Mais confondu avec ceux dont a été chargé M. Ouvrard, sur lesquels il a reconnu lui-même, dans la convention du 29 juillet, faire de tels bénéfices, qu'il avait consenti à une réduction dans les tarifs équivalente à près de 1 500 000 francs par mois, ce serait une injustice, et sa prétention à cet égard ne peut absolument pas être admise.

« On lui concède de ne pas lui contester l'application des prix du premier tarif à toutes les fournitures de la campagne. Il concède de son côté de ne pas réclamer l'application de ce marché à la durée de l'occupation, et de ne pas incidenter sur les décisions partielles intervenues durant la campagne, et dont celle des vivres-viande entre autres est moins soutenable qu'aucune autre, puisqu'on usait pour l'obtenir d'un isolement de ce service qui n'existait pas en réalité, puisque c'était, comme les autres, la propriété du munitionnaire général sous un faux nom. Monseigneur peut donc, sans blesser en rien les droits de M. Ouvrard, prendre l'arrêté que je lui demande. Il le doit au gouvernement du Roi, dont les intérêts sont aussi dans la sphère des devoirs de Monseigneur, et je n'invoquerai pour le prouver aucune considération financière : il s'agit d'un intérêt plus précieux. Si Monseigneur, avant de quit-

ter l'Espagne, ne rend pas l'arrêté de transaction que je lui demande, le gouvernement du Roi va rester aux prises avec M. Ouvrard, armé contre lui des décisions de Monseigneur. Le gouvernement sera donc contraint à le garder pour son munitionnaire, malgré lui, pendant toute l'occupation ; il sera obligé de lui accorder un accroissement dans le prix des vivres-viande ; ou bien il faudra que le gouvernement discute la signature de Monseigneur. C'est si grave ! l'alternative est si déplorable ! L'arrêté nous place tous au contraire dans une si bonne situation ; il remet si bien Monseigneur sur le terrain de ses droits, de ses devoirs, de sa force, quand il dit : Vous n'aviez rien de ce qu'il me fallait, ni en choses, ni en hommes ; j'ai été réduit par vous à consentir aux conditions qui m'ont été imposées ; ne vous en prenez qu'à votre imprévoyance si elles ont été onéreuses ; vous-même vous avez été forcé de donner, dans le moment de la crise, votre approbation à ces conditions.

« D'autre part, le gouvernement n'a à reconnaître que ce qu'il a approuvé. Il n'a rien à contester au munitionnaire général ; il n'a à se prononcer sur aucun autre acte de Monseigneur, que sur celui que la force des choses lui a imposé, celui qui a été reconnu et exécuté toute la campagne, qui finit avec elle par l'ordre même de Monseigneur.

« En vérité, Dieu a été pour vous depuis le commencement jusqu'à la fin, puisqu'il vous fournit une si belle occasion de terminer aussi bien une affaire si délicate.

« C'est ce que j'en pense ; c'est le point de vue

sous lequel se présente à moi le projet que je soumets à V. A. R. Puisse-t-elle l'adopter, et dans tous les cas continuer à mes sentiments, que je ne crains pas de lui montrer tout entiers, l'indulgence dont elle m'a donné tant de preuves.

« Je suis, etc.

« Jh de Villèle. »

DCI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 12 novembre.

« Ce n'est qu'hier soir que votre lettre m'est parvenue, mon cher Villèle; je m'empresse de vous envoyer la note que vous demandez et je l'accompagne d'une autre que j'ai écrite hier sur le même sujet; vous les garderez pour vous. Depuis environ un mois, toutes mes dépêches traitent de la question des colonies espagnoles; je croyais qu'elles vous étaient communiquées. Depuis que je suis à Londres, cette question a fait l'objet de mes plus constantes études, et longtemps avant la fin de la guerre d'Espagne, j'ai annoncé la marche que tiendrait l'Angleterre lorsqu'il serait temps de la traiter. Le *memorandum* des conférences que j'ai eues avec M. Canning, et dont j'ai envoyé copie, justifie, je puis le dire, la justesse des observations que j'avais soumises à mon gouvernement.

« Je recommande à votre attention le contenu de la dépêche d'hier que je vous envoie. Si la France peut amener le gouvernement espagnol à adopter la mesure qui y est proposée, ou une à peu près analogue, elle ôtera tout prétexte à la malveillance de

soulever ici les passions au nom de l'intérêt; et après tout, l'Espagne ne perd pas un seul de ses droits par l'adoption de cette mesure, mais elle enlève aux colonies révoltées l'appui *actif* de l'Angleterre.

« J'ai envoyé à mon gouvernement une nouvelle copie du *memorandum* de M. Canning, avec quelques corrections que j'avais demandées. C'est cette copie seule qui doit être regardée comme contenant l'expression officielle de ce qui s'est passé entre le ministre anglais et moi.

« Tout à vous, etc.

« LE PRINCE DE POLIGNAC. »

DCII. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 16 novembre 1823.

« Monseigneur,

« J'ai reçu hier la lettre que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois. J'ai eu mon temps tellement pris par les démêlés entre l'archevêque de Paris et le grand aumônier pour la juridiction sur les écoles de la Légion d'honneur, et par l'exécution des ordres du Roi à l'égard du duc de Rovigo, à qui l'entrée des Tuileries vient d'être interdite, et du prince de Talleyrand, à qui le Roi a refusé la permission d'entamer une procédure devant la Chambre des pairs à ce même sujet[1], qu'il

1. Le duc de Rovigo, cherchant à se disculper de la part que l'opinion lui attribuait dans la mort du duc d'Enghien, s'était efforcé de rejeter la responsabilité de cet attentat sur le prince de Talleyrand.

m'a été impossible d'écrire avant le départ de l'estafette.

« V. A. R. m'invite à lui dire franchement si c'est moi qui ai porté le baron de Damas au ministère de la Guerre, et, si ce n'est pas moi, qui l'y a fait arriver.

« Je réponds à Monseigneur que ni moi, ni aucun de mes collègues probablement, ne pensait au baron de Damas en entrant au Conseil où le Roi nous avait ordonné de lui présenter un successeur pour le duc de Bellune. Plusieurs candidats furent discutés, et il faudrait connaître les dispositions de chaque membre du Conseil pour s'expliquer comment ce fut celui auquel on ne pensait pas, qui rallia le plus de voix et fut présenté au Roi. S. M. était personnellement disposée à reprendre Digeon ; celui qu'elle croyait le plus convenable était Lauriston ; mais elle ne tenait ni à l'un à l'autre. A l'égard du premier, son retour donnait l'apparence d'une intrigue au remplacement de Bellune. Pour le second, le Roi ne s'en fût privé à la Maison que dans le cas où on ne lui eût présenté personne qui lui convînt.

« La dernière action du baron de Damas dans la Catalogne, sans doute aussi l'opinion que le choix d'une personne qui vous avait été personnellement attachée, vous serait agréable, parurent décider le Roi. Quant à moi, fortement pénétré de la secousse qu'allait donner à l'opinion royaliste le remplacement de Bellune, ne voulant pas y ajouter celle d'un éclat entre les autres membres du Conseil, me souvenant d'avoir connu le baron de Damas sous des rapports favorables à Toulouse en 1815, espérant que

ce choix vous serait agréable, je n'y mis point d'obstacle et c'est ainsi qu'il s'est fait.

« On dit de la cuisine qu'il ne faut pas la voir faire pour conserver bon appétit : il en est de même de bien des choses en ce monde. Celle dont je viens de rendre compte à Monseigneur, est de ce nombre. Mais il m'a demandé la vérité : je la lui livre telle qu'elle est.

« Lorsque Monseigneur sera ici et qu'on aura vu marcher pendant quelque temps le gouvernement espagnol, on verra s'il y a lieu de rappeler les trois bataillons de Badajoz, les deux bataillons suisses de Madrid, et de diminuer de deux bataillons les troupes de la Catalogne, ainsi que de retirer les trois que V. A. R. laisse dans le Haut-Èbre ; nous ne pouvons avoir en ce moment la prétention de juger de ce qui convient, mieux que V. A. R.

« On attend également l'arrivée de Monseigneur pour prendre un parti à l'égard de Dode. Chateaubriand a dit au Conseil que Monseigneur avait porté ce général sur une liste de candidats pour l'ambassade de Constantinople. Corbière préférerait que cette place lui convînt davantage que celle de l'École polytechnique, où il voit le sous-gouverneur bien marcher avec Bordesoulle, tandis qu'il ignore s'il s'entendrait aussi bien avec Dode. Le roi est disposé à faire à cet égard ce qui conviendra à V. A. R., et il a ordonné d'attendre votre arrivée avant de nommer à Constantinople. Voilà où en sont les choses. En attendant, j'ai gardé la démission de Bordesoulle pour la rendre à Monseigneur, si Dode est nommé ambassadeur.

« Le roi autorise Monseigneur à accepter l'ordre que lui a envoyé le roi de Saxe.

« S. M. vient de me faire appeler après la réception, pour me charger de dire à V. A. R. que le corps municipal de la ville de Paris lui ayant demandé la permission d'aller recevoir et complimenter Monseigneur à la barrière de la route de Versailles, le long du quai, par laquelle on suppose qu'arrivera V. A. R., elle l'avait permis, ainsi que de faire prendre les armes à la garnison de Paris. Le Roi n'ignore pas que ces dispositions sont importunes à la modestie de Monseigneur, mais il n'a pas cru devoir les refuser à la juste reconnaissance du pays. Je suis, etc.

« Jh de Villèle. »

DCIII. — S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME AU COMTE DE VILLÈLE.

« Montdragon, ce 19 novembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher comte, vos trois lettres des 6, 10 et 9 de ce mois. J'espère que ce que je joins ici remplira vos intentions. J'ai seulement deux remarques à vous faire :

« 1° Le considérant qui a été mis en tête a pour but de démontrer que si j'altère en quelque sorte ma promesse, c'est que j'ai été contraint par la force même des événements, par le traité d'occupation qui ne permet pas de conserver un munitionnaire général du service qui ne doit plus être à la charge de la France.

« 2° M. Ouvrard, après avoir adhéré aux conditions de l'ordonnance du 14 novembre, se recom-

mande à ma bienveillance pour obtenir une augmentation sur son service des *vivres-viande*. Cette supplique n'atténue en rien l'effet de son acte d'adhésion. Mais comme c'est au marché passé avec lui que je dois mon entrée en Espagne le 7 avril et le succès de mon expédition, qui doit être attribué en grande partie à la discipline de l'armée, qui n'aurait pas pu exister si elle n'avait pas été exactement fournie de tout, il est de mon devoir de vous recommander la supplique de M. Ouvrard.

« La demande que j'avais faite de conserver le commandement jusqu'à la rentrée de toutes les troupes, était pour que les ordres envoyés au maréchal Molitor le fussent en mon nom. J'ai d'ailleurs ordonné au comte de Bourmont, et à tous les chefs de corps, d'adresser directement leurs rapports au ministre de la Guerre à partir du 15 du présent mois de novembre.

« Bricogne, en réponse à la notification que vous m'avez faite de la décision du Roi pour continuer pour le mois courant les deux subventions fournies jusqu'à ce moment au gouvernement et aux troupes espagnoles, m'a marqué que ne comptant plus sur cette dépense, il s'était trouvé un peu pris au dépourvu; mais qu'il prenait toutes ses dispositions pour réunir les fonds nécessaires à ce nouveau sacrifice. Qu'il croyait qu'on pouvait l'évaluer à quatre millions de francs, parce que les états d'effectifs des troupes espagnoles, qui étaient présentés à nos caisses, s'augmentaient chaque jour d'une manière effrayante, et que cette dépense s'accroissait encore d'arriérés ou de prétendus arriérés qui n'étaient, sans

doute, ni mieux justifiés, ni mieux employés, que les fonds de la solde courante.

« J'espère, dans moins de quinze jours, pouvoir vous renouveler de vive voix, mon cher comte, l'assurance de toute mon estime et affection pour vous.

« Louis-Antoine. »

DCIV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. Mgr LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 20 novembre 1823.

« Monseigneur,

« C'est en France que cette lettre parviendra à V. A. R. Elle sera probablement la dernière de cette correspondance que Monseigneur a bien voulu autoriser et qu'il a rendue si précieuse et si honorable pour moi par le témoignage de sa satisfaction.

« Le Roi me charge de transmettre à V. A. R. copie du cérémonial qu'il a approuvé pour l'entrée de Monseigneur à Paris. S. M. sait que V. A. R. a le désir de se dérober à tous ces témoignages de la reconnaissance publique; aussi a-t-elle réduit à ce qui lui a paru absolument indispensable, les propositions qui lui ont été soumises à ce sujet. Elle attend de V. A. R. le même sacrifice pour supporter ce que S. M. a cru devoir au juste sentiment de ses peuples.

« Je puis ajouter à Monseigneur, pour en avoir été témoin dans toutes les occasions, que le Roi s'est tellement identifié avec la gloire de V. A. R., que c'est une véritable peine pour lui que de voir re-

noncer aux témoignages de reconnaissance qui vous étaient destinés, et je suis convaincu que S. M. ne consentirait à aucune nouvelle réduction du cérémonial dont elle m'a chargé d'adresser le projet à V. A. R. Je suis, etc.

« J^H DE VILLÈLE. »

DCV. — LE COMTE DE VILLÈLE A S. A. R. M^GR LE DUC D'ANGOULÊME.

« Paris, le 23 novembre 1823.

« Monseigneur,

« Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Montdragon, le 19 de ce mois, et ne puis résister au besoin de vous transmettre le témoignage de notre reconnaissance.

« Je persiste à penser que le parti qu'a bien voulu prendre V. A. R. est le plus propre à terminer sans difficultés le sujet le plus susceptible de contestation dans l'admirable campagne de Monseigneur. La malveillance, la jalousie, l'injustice, la passion, s'arment de tout pour atténuer le mérite des services rendus, pour donner de fâcheuses interprétations aux résolutions prises. Je crois que par ce dernier arrêté, Monseigneur a posé l'affaire du munitionnaire général sur le terrain de la vérité et de la justice. Il était nécessaire, ou il ne l'était pas. Les faits sont là pour répondre. S'il était nécessaire, on doit lui tenir ce qu'on lui a promis, tout le temps où la nécessité a duré : c'est de la justice et rien de plus.

« Monseigneur regardera peut-être comme un dédommagement de ce que sa modestie lui fait souffrir

dans les hommages que le Roi veut qu'il lui soit rendu à son entrée à Paris, de savoir que les corps de l'armée de Cadix ramenés par D'Ambrugeac, n'arriveront dans la capitale que le même jour que Monseigneur, y rentreront avec lui, et y prendront ainsi une part des témoignages que V. A. R. a tant de regrets de nous permettre. Je suis, etc.

« Jh DE VILLÈLE.

« *P.-S.* — J'ai autant de regrets que Monseigneur aux quatre derniers millions de subventions espagnoles, mais il n'a pas paru possible de faire autrement. J'ai mis Bricogne en mesure de se les procurer.

« On nous mande aujourd'hui de Madrid qu'on se décide à demander notre médiation entre l'Espagne et ses colonies. »

DCVI. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 25 novembre 1823.

« Comme je sais que vous êtes accablé d'occupations, faites-moi le plaisir, mon cher Villèle, de me mander seulement par deux lignes si les papiers que vous désiriez avoir et que je vous ai envoyés, il y a environ quinze jours, vous sont parvenus.

« On se radoucira ici où je suis, je n'en doute pas; je désirerais qu'on pût entrer en négociation avec les puissances continentales au sujet des colonies espagnoles. S'il était possible d'obtenir de Ferdinand, comme vous l'avez vu dans un des papiers que je vous ai transmis, de déclarer que son intention actuelle et future est d'accorder à toutes

les nations la liberté du commerce avec ses colonies, sauf un léger droit de douane perçu sur les diverses marchandises, je crois pouvoir répondre d'amener le gouvernement britannique à faire ce que nous désirons de lui.

« Je me conçois pas la raison qui porte quelques-uns de nos royalistes à repousser la septennalité. Quant à moi, vous savez que je n'ai cessé de réclamer cette loi, que je regarde comme vitale pour un gouvernement représentatif.

« Il en est une autre non moins importante et sur laquelle je vous prie de fixer votre plus sérieuse attention. C'est celle qui ferait cesser la division et subdivision des propriétés en France. La première donne de la tranquillité au gouvernement, la seconde donnerait de la force à la monarchie. Si la propriété n'était pas constituée en Angleterre comme elle l'est, ce pays n'aurait pas résisté aux principes révolutionnaires qui la débordent de tous côtés, et quelques-uns de ses imprudents ministres ne joueraient pas impunément avec les armes de la démocratie, qu'ils font briller aujourd'hui entre leurs mains. De deux choses l'une : ou nous voulons, ou nous ne voulons pas chez nous du régime représentatif; dans le premier cas, c'est un jeu dangereux que de le dire; dans le second, nous devons adopter toutes les conditions qui sont nécessaires pour sa conservation. Or, une de ces conditions, c'est de le faire reposer sur la propriété; puisque la propriété est non seulement son premier intérêt, mais est la véritable source de sa force et de sa prospérité. Il faut aussi examiner la question sous un autre point de vue,

qui a un vrai degré d'importance dans le siècle actuel. De nos jours les gouvernements ne vivent pour ainsi dire que d'emprunts, et cette nécessité fait des grands capitalistes une classe de personnes aussi utiles qu'elles peuvent être dangereuses ; la plupart des ressources publiques s'écoulent dans leurs mains, et il n'y a d'autre moyen d'obvier aux graves inconvénients qui résultent de l'influence qu'une semblable position politique leur donne, que de leur opposer l'influence locale de la propriété qui, bien organisée, triomphera toujours de l'autre, à cause de la solidité de la base sur laquelle elle repose. Voilà quel a été le grand secret de l'administration de Pitt : il a toujours su combiner l'essor qu'il donnait au mouvement d'énormes capitaux, avec une force d'accroissement de la propriété, qui assurait à cette dernière une influence supérieure et préservatrice. On me dira peut-être qu'une loi qui amènerait un semblable résultat en en France, ne serait pas populaire. Je suis loin de le croire ; je dirai plus, c'est que les lois qui règlent l'influence de la propriété, ayant primitivement pris naissance en France, d'où elles ont ensuite étendu leur empire sur une grande partie de l'Europe, l'orgueil national doit nous porter à nous en faire de nouveau une application dont l'utilité est reconnue dans tant d'autres pays. En effet, c'est à la loi salique, source de toutes les lois qui ont depuis réglé les intérêts de la propriété, que la France doit sa grandeur, sa prospérité, et l'avantage de montrer au monde entier la famille qui règne sur elle, comme le type de toutes les légitimités royales. Or l'application raisonnée d'une loi, à laquelle se rattachent

tant de souvenirs consacrés par la main du temps, ne pourrait que plaire aux Français, et de plus vieillirait nos nouvelles institutions, auxquelles elle s'associerait, et leur donnerait ainsi ce cachet de l'âge qui leur manque et qui commande toujours le respect.

« Je vous soumets toutes ces observations, mon cher Villèle, assuré comme je le suis (ce que je n'ai cessé de dire et ce que je continuerai de répéter) que le ministère qui aura établi chez nous la septennalité et mis un terme à l'état de destruction dans lequel se trouve maintenant la propriété en France, aura beaucoup fait pour sa gloire et beaucoup pour le bonheur de son pays. J'ajouterai même que la première mesure est incomplète sans la seconde. Car à quoi sert de chercher à établir la *tranquillité*, si on ne se procure en même temps la force nécessaire pour la *consolider ?*

« Je n'ai plus qu'à vous faire mille excuses de vous prendre autant de vos moments, en vous écrivant une lettre que je ne prévoyais pas devoir être aussi longue, en la commençant. Si réellement vous comptez faire quelque usage de ces réflexions jetées à la hâte, dans le courant de la session prochaine, je pourrai, mon cher Villèle, si vous le désirez, m'occuper à vous faire une note sur les lois qui règlent la propriété en Angleterre, et vous présenter quelques idées sur les modifications qu'elles devraient subir, s'il s'agissait de les appliquer à la propriété en France.

« Recevez, mon cher Villèle, l'assurance de mon sincère attachement.

« Le prince de Polignac. »

DCVII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 2 décembre 1823.

« J'ai reçu, mon cher prince, tout ce que vous m'avez adressé et vous en remercie. Je goûte beaucoup votre idée de faire ouvrir le commerce des colonies espagnoles à toutes les nations par le gouvernement espagnol, comme moyen d'éviter bien des obstacles et bien des difficultés. Mais il vous faut croire qu'on ne fait pas faire à ces gens-là ce qu'on veut, pas même quand c'est dans leur intérêt, pas même quand c'est inévitable. On essaiera de tout ce qui est raisonnable, et si c'est inutile, on fera comme ceux chez qui vous êtes, on prendra la permission qu'on n'aurait pu obtenir. Au reste, il suffira de continuer ce qui est, si nous ne pouvons le régulariser et mieux ménager les intérêts de l'Espagne. Comptez sur notre loyauté pour le faire ; mais je le répète, on ne peut rien tirer de ces gens-là.

« Nous savions, en nous lançant dans la demande de la septennalité, tout ce que nous compromettions de repos et de sécurité ministérielle, mais aussi tout ce que nous obtiendrons de stabilité et de force pour le gouvernement. Il nous arrive tout ce que nous avions prévu ; on nous tracasse, on nous harcèle de toutes parts. Mais il n'y a ni raison, ni bonne foi dans cette guerre, et nous ne la craignons point. Le 23 de ce mois, l'ordonnance de dissolution paraîtra ; dans les premiers jours de mars, nous aurons la même Chambre à peu près, et au commencement de mai la septennalité sera acquise à la France et au Roi. Les

difficultés que nous éprouvons ne font que démontrer combien nous avons bien fait de ne pas manquer l'occasion de livrer cette bataille. Si nous l'eussions manquée, de dix ans peut-être elle ne se fût pas représentée.

« La question de la consécration, ou plutôt de la reconstruction des grandes propriétés, est bien plus difficile. Ce n'est pas seulement avec des collèges électoraux et des Chambres qu'il faut la traiter, c'est avec des faits consommés : elle n'existe plus. C'est avec des mœurs qui lui sont opposées : personne ne veut plus résider sur sa propriété ; personne ne veut plus avantager un de ses enfants aux dépens des autres. Enfin la division de la propriété chez nous a remplacé les profits qu'a procurés en Angleterre à la masse de la nation l'immense développement de l'industrie et du commerce, qui rend l'aisance et la consommation si générales.

« Supposez en France l'expulsion des campagnes de cette population si abondante, appliquée à l'agriculture dans le système actuel, et qui serait refoulée dans les villes par la concentration de la propriété, par le remplacement de la petite culture par la culture des grandes terres, cette population ne trouvera ni une industrie, ni un commerce assez développés pour lui fournir travail et aisance. C'est cependant ce qu'il faut, et pour la prospérité de l'État, et pour la réussite de ce plan de concentration de la propriété.

« Je crois qu'il faut opposer promptement une digue à la division toujours croissante des propriétés foncières. Je crois qu'il faudra s'occuper aussi des

moyens de conserver ou de recréer des fortunes territoriales. Il faudra surtout s'attacher à recréer des mœurs agricoles, qui fassent que notre noblesse ne recherche pas la vie bourgeoise avec autant d'empressement qu'autrefois la bourgeoisie cherchait à imiter le seigneur. Mais tout cela est difficile et ne peut s'improviser.

« Heureusement, mon cher prince, que le nom du Roi, l'autorité de nos mœurs monarchiques font ici, bien plus qu'où vous êtes, un contrepoids qui permet de se passer de ces grandes existences territoriales, sans lesquelles l'Angleterre n'existerait plus depuis longtemps.

« Je vous écris sans me relire. Lisez donc avec indulgence et devinez ce que je n'aurai pas dit. De cœur tout à vous.

« J[h] de Villèle. »

DCVIII. — LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND AU COMTE DE VILLÈLE.

« Je vous envoie, mon cher ami, une lettre particulière qui était au déchiffrement lorsque je suis allé chez le Roi. Il nous faut songer à cela ; il ne faudrait pas que le petit mouvement d'humeur du Roi pour l'affaire de Mathieu nous fît blesser la Russie, en lui refusant les cordons que l'empereur paraît désirer pour M. de Nesselrode et pour Pozzo. Ce serait jouer une trop grosse partie pour un brimborion, d'autant plus que l'Autriche nous amènera quelque orage, vous pouvez en être sûr. Metternich ne m'a pas même répondu sur la nomination du *maréchal*. Ren-

voyez-moi la lettre après lecture. Tout à vous, mon cher ami.

« CHATEAUBRIAND.

« Samedi, 4 heures. »

DCIX. — S. A. R. MONSIEUR AU COMTE DE VILLÈLE[1].

« Mardi soir, 30 décembre 1823.

« J'ai reçu et brûlé votre petite lettre, mon cher Villèle. Je me doutais que l'homme ferait le plongeon, après avoir voulu prendre la mouche. La situation assez critique des élections peut porter à la douceur et à un peu de longanimité. Mais souvenez-vous que cet homme ne peut ni vous pardonner, ni

1. Cette lettre trouve son explication dans le passage suivant extrait du carnet de M. de Villèle :

« Le 27 décembre. Allant chez le Roi comme à l'ordinaire vers une heure, j'en ai vu sortir M. de Chateaubriand tout ému et n'ayant que le temps de me dire à voix basse à la porte du cabinet du Roi restée ouverte : « Mon cher Villèle, calmez le Roi, calmez le Roi. » Introduit, je trouve le Roi assez peu ému lui-même, qui me dit : « Vous avez dû trouver un homme assez mal à son aise et qui le « mérite bien; croiriez-vous qu'entre lui, Pozzo et La Ferronnays, « ils viennent de me faire donner un soufflet sur votre joue par « l'empereur Alexandre; mais je saurai lui donner chasse; il vient « d'envoyer une décoration de ses ordres à Chateaubriand et à Mont- « morency, et à vous rien : on voit bien que c'est un parvenu; tenez, « Villèle, jamais l'empereur d'Autriche ne m'eût fait pareille chose; « mais je vais le payer de sa sottise en monnaie de meilleur aloi. » Il sonne et donne l'ordre qu'on envoie chercher son ministre de la Maison : « Mon cher Villèle, je vous nomme chevalier de mes or- « dres : ils valent bien les siens; allez chez vous et attendez-y Lau- « riston. »

« Le 30. Eu Conseil chez le Roi, où S. M. a exprimé le motif qui lui a fait me donner le cordon bleu; après son départ, M. de Chateaubriand et quelques autres ministres s'en sont montrés peinés. »

Dès le 7 janvier, le Roi accorda l'ordre du Saint-Esprit au vicomte de Chateaubriand, en même temps qu'aux ducs de Doudeauville et de Damas-Crux.

surtout croire que vous lui pardonniez. Il est et sera toujours votre ennemi *per fas et nefas*. Autre chose : si par condescendance pour l'empereur de Russie, on accorde le cordon bleu à son ministre, on ne peut ni ne doit refuser la même faveur à M. de Metternich, puisque l'empereur d'Autriche a offert à mon fils une décoration absolument semblable à celle qui a été offerte par celui de Russie, et que notre Roi ne peut pas ouvertement mettre de différence entre Vienne et Pétersbourg. Ajoutons à cela que Saint-Ouen s'est bien conduit dans cette occasion et que ses desseins sont encore ajournés. Je pense tout ce que vous m'avez dit tantôt à cet égard ; mais ceci n'aura-t-il pas une réaction fâcheuse de ce côté, et l'intérêt public n'en souffrira-t-il pas ? Tout cela me tracasse beaucoup, je vous l'avoue, surtout par rapport à vous, que je regarde absolument comme notre cheville ouvrière. Répondez-moi un mot ce soir ou demain matin, et si vous voulez que nous causions ensemble, passez chez moi demain mercredi entre deux et trois heures. Bonsoir, mon cher Villèle.

« C. P. »

ANNÉE 1824

DCX. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 12 janvier 1824.

« J'ai appris, mon cher comte, qu'à plusieurs reprises, et encore dernièrement, vous vous étiez

exprimé d'une manière très aimable sur mon compte et sur mes efforts pour répondre à la confiance que le Roi a daigné me témoigner en me nommant au poste que j'occupe en ce moment; recevez-en mes sincères remerciements : les suffrages de mes amis ont toujours beaucoup de prix à mes yeux. Mais je ne veux pas donner trop de prise à mon amour-propre, et je dois avouer que mon petit mérite provient surtout de ce que mes goûts et mes habitudes me portant à une vie sédentaire, j'ai plus de temps pour penser et repenser à ma besogne, et que de plus, les divers événements de ma vie m'ont mis à portée de connaître le pays où je suis et d'en étudier les éléments de force, de même que son côté faible, ainsi que ses intérêts et ses relations multipliées avec le monde civilisé. Avec cette avance et une bonne direction que je reçois, j'aurais plus tort qu'un autre de faire mal.

« Je saisis cette occasion pour vous féliciter, mon cher comte, des témoignages de satisfaction que le Roi vous a donnés en vous nommant chevalier de ses ordres. Je vous félicite encore de la dernière ordonnance qui crée un Conseil supérieur du Commerce, lequel donnera ainsi une direction unique à toutes les différentes branches de notre commerce intérieur et extérieur, en soumettant leur marche progressive à l'action d'une force concentrée, placée entre les mains de personnes dont la position élevée les garantit de tout reproche de partialité. Je vois ici, par mes propres yeux, combien la création d'un semblable Conseil a été utile au commerce anglais. Puisque je vous parle de ce sujet, pourriez-vous me

faire le plaisir de rappeler au comte de Saint-Cricq que je lui ai demandé, il y a quatre mois, quelques renseignements sur le commerce français, qu'il me serait utile d'obtenir pour mieux surveiller ses intérêts ici, en connaissant bien les points de contact qu'ils peuvent avoir avec les intérêts du commerce britannique. M. de Saint-Cricq aura peut-être cru que je lui demandais un travail étendu, ce que je ne me serais pas permis de faire, sachant combien ses nombreuses occupations absorbent ses moments. Je désirais seulement avoir trois ou quatre pages de notes sans développement, suppléant moi-même à ce qu'elles pourraient offrir de trop concis. Le papier ci-inclus renferme les différents points sur lesquels je le priais de me donner quelques éclaircissements : ayez la complaisance de le lui faire remettre.

« Je ne sais si je pourrai obtenir de M. Canning qu'il autorise l'ambassadeur anglais à assister aux conférences qui auront peut-être lieu à Paris relativement à la question des colonies espagnoles. J'aurais bien plus de chances de succès si l'Espagne voulait *préalablement* déclarer la liberté du commerce avec ses colonies pour tout pavillon appartenant à une nation amie. Je ne cesse de réclamer cette mesure comme aplanissant bien des difficultés sans offrir aucun danger pour le gouvernement espagnol. Je crois même avoir prouvé au contraire, dans une longue note en date du 12 de décembre dernier, qu'une semblable mesure lui serait avantageuse, même sous le rapport de ses intentions futures relativement à ses colonies. Je crains bien que son indéci-

sion en tout ne lui soit préjudiciable. Le Brésil paraît devoir échapper entièrement au Portugal. Je vous dirai, mon cher comte, que ma persuasion est que, si nous nous y prenons bien, nous pourrons empêcher ces deux pays de renouveler l'ancien traité de commerce qui donne au pavillon anglais dans leurs ports un privilège sur les pavillons des autres nations. Ce traité expirera dans un an.

« Je m'aperçois, mon cher comte, que mon papier finit et que j'ai abusé un peu longtemps de votre patience. Je conclus donc en vous renouvelant l'assurance de mon bien sincère attachement.

« Le prince de Polignac. »

DCXI. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 24 janvier 1824.

« Je vous remercie, mon cher prince, de la bonne lettre que vous m'avez écrite le 12 de ce mois.

« Je recommande à M. de Saint-Cricq les renseignements que vous lui demandez.

« J'ai toujours pensé comme vous sur l'importance de la mesure que vous conseillez à l'Espagne; les circonstances actuelles doivent convaincre de sa nécessité. Elle eût été bien plus efficace à l'époque où vous l'indiquiez. Croiriez-vous, mon cher, qu'il y a plus de deux mois que nous la réclamons, et vous avez vu ce qu'on a fait au lieu de cela. Il en est de même pour tout avec ce malheureux gouvernement. Il se méfie de ses amis, se livre à ses ennemis, et fait tout ce qu'il faut pour perdre ses dernières ressources.

« Chateaubriand vous écrit ce que nous avons fait d'après votre lettre, reçue hier.

« Marcellus vient d'être expédié pour Madrid. Il y restera chargé de nos affaires, et nous n'y tiendrons plus d'ambassadeur si c'est pour prendre la responsabilité de pareilles absurdités. Quant à la reconnaissance dont nous menace l'Angleterre, la question n'est pas aussi simple qu'elle l'imagine : un semblable incident, tranché par elle avec si peu de ménagement, pourrait avoir des conséquences qu'elle ne peut désirer, car elles seraient contraires à ses véritables intérêts, tandis qu'en consentant à prendre paisiblement la grosse part, comme elle le fait, des dépouilles de l'Espagne, et en ménageant la délicatesse des gouvernements, elle satisferait en même temps et ses intérêts commerciaux et ses intérêts politiques.

« Mais la difficulté de cette cause vous est confiée; nous ne pouvons mieux faire que de vous en laisser le soin.

« Ce n'est pas le tout que d'avoir établi notre Conseil de Commerce sur le papier : il faudra le faire marcher, et ce n'est pas sans difficulté, faute d'hommes et par excès de prétentions. J'y ferai ce que je pourrai.

« Adieu, mon cher prince, recevez l'assurance de toute mon estime et de la plus tendre affection.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DCXII. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 3 février 1824.

« Je profite du départ de mon secrétaire particulier pour Paris, mon cher comte, pour vous écrire un mot. Il est porteur de différentes pièces dont le vicomte de Chateaubriand vous donnera connaissance sans doute. Je lui ai aussi envoyé une dépêche remplie d'observations sur l'état actuel de la question des colonies espagnoles, depuis le refus qu'a fait l'Angleterre d'accéder à la demande en médiation de l'Espagne. Cette dépêche peut faire suite à une autre, écrite il y a près de deux mois, qui vous aura sans doute été soumise et dans laquelle, après avoir classé les diverses provinces espagnoles d'outre-mer sous trois catégories, je rendais compte des moyens d'action auxquels il fallait avoir recours à l'égard de chacune d'elles, d'après les nombreux documents et informations que j'avais recueillis. Je regrette que Marcellus, avant d'aller à Madrid, ne soit pas venu passer vingt-quatre heures à Londres. Ce petit retard aurait, je crois, avancé la besogne par tous les renseignements que j'eusse mis à sa disposition : deux heures de conversation valent mieux que cent pages d'écriture.

« J'ai reçu votre lettre du 24 du mois dernier. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignez et de la croyance dans laquelle vous êtes que les intérêts de mon pays seront bien défendus par moi. Ils le seront au moins avec zèle et activité.

« Mon secrétaire ne restera que deux ou trois

jours à Paris ; j'ai besoin de lui ici. Il prendra vos ordres avant son départ.

« Adieu, mon cher comte, je vous réitère l'assurance de mon bien sincère attachement.

« Le prince de Polignac.

« Mille pardons de mon griffonnage, mais j'ai écrit aujourd'hui plus de dix heures de suite et je suis un peu fatigué. »

DCXIII. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 10 février 1824.

« J'ai vu tout ce que vous avez adressé à Chateaubriand : vous faites à merveille, mon cher prince ; mais les affaires ne vont pas partout comme à Londres. Il nous est impossible de rien tirer de l'Espagne : c'est un corps mort auquel nous sommes attachés ; Dieu veuille que le mort ne nuise pas au vif.

« On n'est pas mécontent ici des paroles de l'Angleterre ; je crois qu'il est de son intérêt qu'on ne le soit pas non plus de sa conduite. Si elle précipite la reconnaissance des colonies espagnoles, elle s'exposera à une guerre injuste et inutile, et elle s'imposera la commission difficile et ruineuse de maintenir dans l'ordre de vastes pays peuplés d'Espagnols. Pour ma part, je crois qu'elle échouera dans cette entreprise.

« Deux grosses affaires menacent de troubler la tranquillité de l'Europe : la situation de la Grèce et celle de l'Amérique. Avec de la sagesse et de la

patience, ces deux fusées peuvent se débrouiller sans guerre ; je crois tous les gouvernements disposés à l'éviter, s'ils le peuvent honorablement. M. Canning voudrait-il avoir à se reprocher d'avoir seul, par un empressement impolitique, fait perdre au monde les avantages de ces heureuses dispositions?

« C'est à vous, mon cher prince, à éclairer sur la modération et le désintéressement de nos vues, et en même temps sur la ferme détermination de ne rien souffrir de contraire à notre honneur et à nos intérêts.

« Je suis tranquille sur cette mission puisqu'elle vous est confiée. Recevez également l'assurance du sincère attachement avec lequel je suis de cœur tout à vous.

« J[H] DE VILLÈLE. »

DCXIV. — LE PRINCE DE POLIGNAC AU COMTE DE VILLÈLE.

« Londres, ce 18 février 1824.

« Mon cher comte, au risque d'être importun, je viens vous entretenir en quelques lignes de deux choses qui me sont personnelles : l'une est une recommandation, l'autre un conseil que je vous demande. Voici la première. On m'assure (si je me trompe, prenez que je n'ai rien dit) qu'il s'agit de nommer deux ou trois nouveaux *cordons bleus*. Parmi les grands officiers de la maison de *Monsieur* (il y en a quatre en tout), un le demande, c'est mon ami et je désire qu'il l'obtienne ; mais si parmi ces quatre grands officiers, dont un l'a déjà, le marquis

de Rivière, on n'en veut nommer qu'un de plus, je dois réellement rappeler que celui qui sans contredit y a le plus de titres, c'est le duc de Polignac, mon frère. Il a fait presque toutes les campagnes de l'armée de Condé; il a été pour la cause royale plusieurs mois au pied de l'échafaud, et a lutté dans les fers pendant dix années contre les séductions et les mauvais traitements du régime impérial : conduite qui a eu des admirateurs, mais peu d'imitateurs. Il n'a jamais reçu du Roi que la croix de la Légion d'honneur; il a été maréchal de camp par suite du règlement général, et a hérité de la pairie de mon père. Après la promotions de cordons bleus faite par le duc de Richelieu, le Roi a avoué qu'il avait oublié d'y comprendre mon frère, et M. de Richelieu, dans une lettre qu'il m'a écrite à cette occasion, et que j'ai en ma possession, me marque qu'il profitera de la première occasion pour obtenir une chose à laquelle il croit que mon frère a des titres. Le duc de Polignac ne demandera jamais rien, et je ne puis que l'approuver en cela; mais s'il est réellement question d'une nouvelle promotion, et que le gouvernement du Roi soit véritablement satisfait de mes efforts et de mon zèle dans le poste où je suis, ce serait pour moi une belle récompense que d'être en partie cause que cette faveur fût accordée à mon frère. Vous me demanderez peut-être pourquoi je n'en parle pas à *Monsieur*. En voici la raison : c'est que je me suis fait une loi, dont je ne veux pas m'écarter, de ne jamais l'entretenir de ce qui concerne moi et ma famille. J'ai écrit mon désir au marquis de Rivière; il a dû faire ce qu'il a

cru convenable, et en ce moment, mon cher comte, je vous en dis un mot, et jamais plus je ne vous en ouvrirai la bouche ; car si vous trouvez, pour des raisons particulières ou générales, qu'il ne faille pas accéder à mon désir, n'y accédez pas. J'en serai promptement consolé par l'idée qu'il n'y aura pas eu oubli de la part de mes amis, mais qu'ils auront compté sur ma famille et sur moi pour faire un sacrifice utile, qui après tout ne sera qu'un petit sacrifice d'amour-propre et de vanité humaine.

« Je passe à la seconde chose, à laquelle j'attache plus d'intérêt.

« Vous avez eu la complaisance, mon cher comte, de montrer de la bienveillance à une affaire pendante maintenant au tribunal de Nancy, je veux dire l'affaire de Fénestranges. Quand j'ai quitté Paris, il y a près de huit mois, elle était bien entamée ; le comte de Chabrol témoignait de l'intérêt à son succès, et j'agissais de concert avec l'administration des Domaines, qui sentait toute la justice de la cause. En mon absence, il paraîtrait que mon conseil n'a pas suivi cette affaire aussi activement que je l'espérais ; on m'a même dit que les bureaux, qui sont souvent plus forts que les ministres, n'étaient plus aussi bien disposés. Cette affaire est plus importante pour moi que si je devais en profiter, car je n'ai pas voulu y être intéressé, mais j'ai abandonné tous mes droits pour que mon jeune frère (le comte Melchior) puisse en jouir ; il est marié, a cinq enfants, et n'a rien au monde que les appointements d'aide de camp de Monseigneur duc d'Angoulême. Si ces débris de fortune, que je réclame

aujourd'hui, et qui ne se montent guère qu'à 12 ou 13 000 livres de rente, m'échappent, ses enfants seront sans ressources. C'est moi seul qui, depuis sept ou huit ans, conduis cette affaire et la connais dans tous ses détails, et j'éprouverais un vif regret si je venais à la voir échouer dans mes mains. Dans cet état de choses, je voudrais, mon cher comte, pouvoir faire une course de cinq à six jours à Paris pour stimuler mes conseils et éclaircir à l'administration des Domaines s'il est vrai que l'on n'y mette plus le même empressement qu'il y a six mois. Puis-je donc, ou non, demander ce congé ? Voilà le conseil que je vous demande, car il faut avant tout ne rien faire contre le bien public. Je ne serai en tout que onze ou douze jours absent de Londres. Depuis la rentrée du Parlement britannique je suis quelquefois autant de temps sans voir les ministres. Ce petit congé ne nuira en rien aux affaires de ce côté de l'eau. Y voyez-vous quelque inconvénient de votre côté ? Je n'en ai pas encore parlé à Chateaubriand ; d'abord parce que je ne saurai que dans quelques jours si réellement ma présence sera nécessaire à Paris ; et ensuite parce que, comme mon ministre direct, il n'a pas de conseil à m'offrir, mais un *oui* ou un *non* à me répondre. Une course de quelques jours à Paris pourrait avoir aussi un intérêt public, car je serais à même de donner à mon gouvernement des détails sur la position des choses ici, qui demanderaient des dépêches trop volumineuses pour songer à les écrire. Enfin, mon cher comte, c'est à vous que je parle de ce désir pour avoir votre avis : répondez-moi, je vous prie,

franchement deux mots, surtout à la seconde chose dont je viens de vous entretenir. Recevez la nouvelle assurance de mon sincère attachement.

« Le prince de Polignac. »

DCXV. — LE COMTE DE VILLÈLE AU PRINCE DE POLIGNAC.

« Paris, le 22 février 1824.

« Je reçois votre lettre du 18. M. Rothschild me fait dire qu'il fait partir un courier à l'instant; je ne puis donc vous répondre que deux mots.

« Pour le cordon bleu du duc de Polignac, vous pouvez être tranquille ; le Roi et Monsieur m'en ont parlé en termes tels que je ne puis douter qu'il soit compris dans la première promotion. Il est inutile d'ajouter que je concourrai à cela autant qu'il sera en moi : vous pouvez y compter.

« Pour le voyage de Paris, si ce n'était que pour votre affaire de Fénestranges, il serait inutile, parce que, aussitôt que Chabrol sera de retour des élections, je lui en parlerai et l'instruirai de tout ce qui en est. Dans tous les cas, il ne peut exister là de mauvaise volonté qui nécessite votre présence.

« Si vous croyez utile de venir pour des renseignements relatifs à votre ambassade, c'est différent. Mais dans ce cas-là évitez, si vous m'en croyez, de choisir tout juste le moment des premières séances de la Chambre, époque, vous le savez peut-être déjà, que De Serre choisit, en cherchant à se faire élire, pour demander à venir; époque prise aussi par Hyde de Neuville pour faire la même demande. J'éviterais à votre place cette coïncidence.

Voilà, mon cher, bien franchement mon opinion.

« Je voudrais bien que vous puissiez m'expliquer comment l'Angleterre a successivement racheté sa dette au moyen de l'amortissement, et comment elle a opéré pour arriver à la conversion de ses rentes en effets portant un moindre intérêt. Il m'importe de connaître le cours auquel étaient ces divers effets, avant, au moment, et après la réduction.

« Adieu, de cœur tout à vous.

« J^H^ DE VILLÈLE. »

FIN DU QUATRIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ANNÉE 1823 (*Suite*) 1

ANNÉE 1824 523

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME

Paris. — Typographie Georges Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 2337.

A LA MÊME LIBRAIRIE

BERTRAND (Pierre). — **Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon (1800-1809)**, publiées avec introduction et notes. 1 vol. in-8° avec portrait et fac-similé d'autographe . . . . . 7 fr. 50

MEAUX (Vicomte de). — **La Réforme et la Politique Française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie.** 2 beaux vol. in-8°. 15 fr. »

GUILLOIS (Antoine). — **Napoléon** : *l'Homme, le Politique, l'Orateur*, d'après sa correspondance et ses œuvres. 2 beaux vol. in-8° . . . . . 15 fr. »

CHERRIER (de). — **Histoire de Charles VIII**, roi de France, d'après des documents diplomatiques inédits ou nouvellement publiés. 2 vol. in-8°. 14 fr. »

Le Même. 2 vol. in-12 . . . . . 7 fr. »

DREYSS (Ch.). — **Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin**, 1re édition complète d'après les textes originaux, avec une étude sur leur composition, des notes et des éclaircissements. 2 vol. in-8°. 12 fr. »

GUIZOT. — **Histoire de la Révolution d'Angleterre,** depuis l'avènement de Charles Ier jusqu'au rétablissement des Stuarts (1625-1660). 6 volumes in-12. . . . . 21 fr. »

1re partie : *Histoire de Charles Ier*, depuis son avènement jusqu'à sa mort (1625-1649). 12e édition. 2 volumes. . . . . 7 fr. »

2e partie : *Histoire de la République d'Angleterre et de Cromwell* (1649-1658). 6e édition. 2 volumes. . . . . 7 fr. »

3e partie : *Histoire du Protectorat de Richard Cromwell et du rétablissement des Stuarts* (1658-1660). 7e édition. 2 volumes. . . . . 7 fr. »

LE PAULMIER (le Docteur). — **Ambroise Paré**, d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille, avec un portrait inédit de Paré. 1 volume in-8° . . . . . 7 fr. 50

LIVET (Ch.). — **Portraits du Grand Siècle** : Mme de Fiesque, Marie Mancini, Mademoiselle de Valois, Mme de Chantal, Louis XIV, Antoine Corneille, Charles de Simiane, Saint-Amand, Philippe Cospeau, Fléchier, Racan. 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

Le Même. — 1 volume in-12 . . . . . 3 fr. 50

MIGNET. — **Études historiques.** La Germanie aux VIIIe et IXe siècles. Formation de la France. Établissement de la Réforme à Genève. Histoire de la succession d'Espagne. 6e édition, 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr. »

Le Même. — 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

NOUVION (V. de). — **Histoire du règne de Louis Philippe Ier**, roi des Français (1830-1848.) 2e édition. 4 volumes in-8°. . . . . 24 fr. »

PINGAUD (Léonce). — **Les Français en Russie et les Russes en France.** L'ancien régime, l'émigration, les invasions. 1 vol. in-8°. 7 fr. 50

ROSELLY DE LORGUES. — **Histoire posthume de Christophe Colomb.** 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

ROUSSET (Camille). — **Le Comte de Gisors** (1732-1758), étude historique. 1 vol. in-8° . . . . . 7 fr. 50

Le Même. 1 vol. in-12 . . . . . 3 fr. 50

Paris. — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 23375.